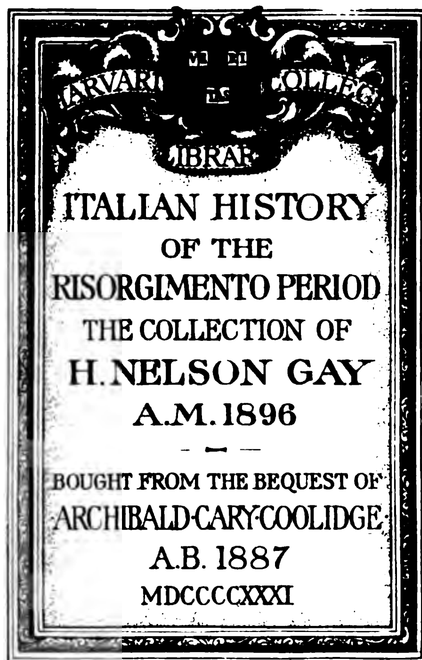

HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

LE SECRET
DE
L'EMPEREUR

CORRESPONDANCE
CONFIDENTIELLE ET INÉDITE ÉCHANGÉE ENTRE
M. THOUVENEL
LE DUC DE GRAMONT ET LE GÉNÉRAL COMTE DE FLAHAULT
1860-1863

PUBLIÉE AVEC NOTES ET INDEX BIOGRAPHIQUE
PAR
L. THOUVENEL

II



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE
1889

LE

SECRET DE L'EMPEREUR

II

PARIS. — IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
P. MOUILLOT. — 13, QUAI VOLTAIRE. — 90580

LE SECRET
DE
L'EMPEREUR

CORRESPONDANCE

CONFIDENTIELLE ET INÉDITE ÉCHANGÉE ENTRE

M. THOUVENEL

LE DUC DE GRAMONT ET LE GÉNÉRAL COMTE DE FLAHAULT

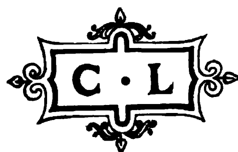
1860-1863

PUBLIÉS AVEC NOTES ET INDEX BIOGRAPHIQUE

PAR

L. THOUVENEL

II



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1889

LE

SECRET DE L'EMPEREUR

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 16 mars 1861.

(*Confidentielle.*)

Mon cher duc,

Je vais à la campagne passer la revue de mes arbres, mais je veux vous dire quelques mots.

Je n'ai rien à ajouter à ma dépêche télégraphique au sujet de la demande confidentielle que vous a faite le roi de Naples. L'Empereur m'autorise à exercer mes bons offices à Turin pour obtenir la restitution des biens particuliers de la famille royale, et dès que vous m'en aurez

fourni la liste exacte, j'agirai en conséquence. Je crois, il est vrai, que la négociation serait plus facile si le roi François II avait quitté Rome, et il serait fâcheux pour lui, que l'on fît de son départ une condition *sine quâ non.*

Le père Passaglia ne se tient pas pour battu. Vous en jugerez par la traduction ci-jointe d'une lettre qu'il a écrite à M. de Cavour. C'est uniquement pour votre information personnelle que je vous transmets ce curieux document et je dois ajouter *que je serais sérieusement compromis, si l'on pouvait supposer que j'en ai pris copie et que je vous l'ai communiqué*[1]. Je me confie donc, comme toujours, à votre discrétion. Que le père Passaglia aille un peu vite en besogne, qu'il exagère ses espérances, cela n'est pas douteux; mais il me paraît difficile de nier l'existence d'un certain travail qui s'opère dans la tête de plusieurs cardinaux. En France il se passe quelque chose d'analogue, et je connais des ecclésiastiques très pieux et

1. L'Empereur avait reçu le document en question du comte de Cavour et il en avait donné connaissance à M. Thouvenel de la main à la main. La discrétion absolue recommandée par M. Thouvenel au duc de Gramont prouve l'importance que Napoléon III attachait à cette communication qui constitue bien un épisode du Secret de l'Empereur.

très distingués qui croient à une nécessité de la transformation du pouvoir temporel de la papauté, et regardent le maintien du *statu quo* comme périlleux pour la religion. Les discussions du Sénat et du Corps législatif ont à cet égard ouvert beaucoup d'esprits, et, s'il s'en faut que la question soit résolue, elle est posée.

J'ai fait part au garde des sceaux de ce que vous a dit le cardinal Antonelli à propos de l'affaire Mirès. Rien de net n'a été articulé jusqu'ici, mais il serait peut-être bon qu'il prît ses mesures pour repousser l'attaque aussitôt qu'elle se produira. Quant à notre ami Mgr Sacconi, il figure pour une somme de soixante mille francs en son propre et privé nom et je ne sais trop comment il s'y prendra pour ne pas la restituer. Laissez-le, d'ailleurs, dans la placidité de sa conscience, le fait n'étant encore connu que de M. de Germiny et du juge d'instruction. Je ne crois pas que l'affaire vienne en justice avant quelques semaines.

Et mon abbé Le Courtier qu'en faites-vous? madame la duchesse de Gramont le connaît et peut vous en parler.

M. Billault m'a promis de caractériser nettement votre attitude et vos opinions lors de la

discussion du paragraphe de l'adresse concernant les affaires de Rome.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

ANNEXE A LA LETTRE DU 16 MARS 1861

LETTRE DU PÈRE PASSAGLIA A M. DE CAVOUR

Rome, le 23 février 1861.

Excellence,

Mon devoir m'oblige à vous informer franchement des fait suivants :

Le 19 de ce mois, je fis au cardinal d'Andrea[1] les plus vives instances pour qu'il voulût bien s'entendre avec ceux de ses collègues qui sont pour la concorde. Je réussis dans ce que je m'étais proposé, et, le 22 du même mois, ce

1. Sur le cardinal d'Andrea et sur les prélats cités dans ce document, voir l'Index biographique placé à la fin du présent volume.

cardinal m'apprit : 1° que le 20 il avait parlé aux cardinaux Boffondi et de Sylvestri ; 2° que le 21, il avait, en même temps que le cardinal de Sylvestri, entretenu le cardinal Santucci ; 3° que lorsqu'il leur avait fait sentir la nécessité de traiter avec le gouvernement du roi, il les avait trouvés disposés à lui prêter leur concours ; 4° mais qu'à l'égard du mode d'exécution, ils étaient d'avis de ne prendre aucune initiative avant que des intermédiaires officieux leur eussent soumis, au nom du gouvernement du roi, les bases du traité ; 5° qu'ils espéraient être soutenus, soit dans le consistoire, soit dans les congrégations particulières, par Leurs Éminences les cardinaux Mertel, Amat Grassellini et de Villecourt.

Je remerciai le cardinal d'Andrea des démarches qu'il avait faites dans l'intérêt de notre cause, et je le priai de se charger de voir le plus promptement possible le cardinal Antonelli, qui lui avait déjà rendu visite, de le sonder adroitement, et de le confirmer dans son intention d'accueillir loyalement nos ouvertures, et de conduire ces dernières à bon port. J'obtins de lui la promesse d'agir dans ce sens, et j'en saurai le résultat avant le 25 de ce mois.

Le vendredi 22 je me rendis chez le cardinal Santucci, pour savoir comment il avait trouvé le pape dans son audience du 21, et s'il avait réussi à le disposer à des idées et à des sentiments de conciliation. Il me répondit que le pape était tellement agité et ému de la présence de François II et de sa famille, qu'il serait inutile de vouloir raisonner avec lui en ce moment. Aussi le cardinal s'était-il abstenu de lui parler d'affaires.

Le jeudi 21, le cardinal Grassellini m'avait invité à me transporter auprès de lui. Je le fis; je trouvai : 1° que c'était un homme assez instruit et parlant bien; 2° qu'il était convaincu que le système du *non possumus* ne peut se soutenir; 3° qu'il était convaincu qu'il fallait traiter ; 4° qu'il sentait que les bases dont je lui exposai le cadre général n'étaient nullement inacceptables : 5° qu'il était prêt quoique malade et retiré des affaires publiques, à s'unir, le cas échéant, à ses collègues, pour le bien commun.

Dans une congrégation de quatorze théologiens qui se réunit depuis plusieurs années, sous la présidence du cardinal Santucci, pour étudier les matières à l'ordre du jour, je suis parvenu à persuader au président ainsi qu'aux

membres de l'assemblée de consentir à discuter les questions suivantes : 1° *Théoriquement*, le pape peut-il et doit-il traiter, même dans l'hypothèse d'une acquiescence passive, en ce qui concerne le pouvoir temporel? 2° *Pratiquement*, le pape peut-il et doit-il accepter, comme *équivalent*, le contenu des bases que j'avais jugé pouvoir proposer au nom du gouvernement du roi, et dont j'avais formulé le cadre général? Je compte sur une décision favorable de la congrégation et je ne doute pas qu'elle n'ait une certaine influence sur l'esprit du pape et sur celui du cardinal Antonelli.

Le vendredi 22 courant, don Antonio Isaïa[1] se

1. Don Antonio Isaïa, prêtre sicilien, fut mêlé à la négociation secrète dont il est ici question, ainsi que Salvatore Aguglia. En janvier 1861, le comte de Cavour avait envoyé à Rome l'un de ses agents secrets, Bozzino, qui entra en relations suivies avec Antonio Isaïa, confident du cardinal d'Andrea et avec Aguglia, l'un des favoris du cardinal Antonelli, et ancien secrétaire du père Ventura, le célèbre théologien. Grâce à ces habiles auxiliaires, Bozzino gagna peu à peu le cardinal Antonelli aux idées conciliantes vers lesquelles le portait d'ailleurs sa haute intelligence et son grand sens politique (février 1861). Sur ces entrefaites, une indiscrétion diplomatique ayant été commise, le cardinal Antonelli nia tout, rejeta la responsabilité de la négociation sur don Antonio Isaïa et le fit expulser de Rome, en ordonnant à Aguglia d'opposer une résistance absolue aux questions qui pourraient lui être posées sur les pourparlers engagés. Craignant le mécontentement du pape, le cardinal ne voulut plus entendre parler de la négociation commencée et maladroitement divulguée. Les renseignements

rendit chez moi, et me donna l'assurance que Aguglia avait eu une seconde conférence avec le cardinal Antonelli. Il m'en a communiqué le compte rendu écrit que je transmets littéralement à Votre Excellence.

« Le cardinal Antonelli, dès que Passaglia » l'eut quitté, dit à Aguglia qu'il était fatigué de » ce colloque, qui avait été presque tout le » temps un combat livré sur un terrain reli- » gieux.. Il ajouta que, quoique cela pût être » du goût de Passaglia, c'était un genre de » combat qui était fâcheux.

» Aguglia ayant repris la question des négo- » ciations, le cardinal Antonelli lui dit qu'à » son avis, la présence de François II serait un » puissant obstacle à ce que l'on pût traiter, » le pape étant d'une nature trop facile à » émouvoir; et que si on lui faisait envisager » la négociation comme une aggravation du » malheur de François II, une semblable » réflexion pourrait troubler l'esprit de Sa

qui précèdent et qui m'ont été donnés par une personne parfaitement au courant de cette négociation clandestine, contredisent quelque peu l'appréciation du duc de Gramont. (Voy. sa lettre du 22 mars 1861 sur cet incident.) (Pour la biographie des cardinaux mêlés à cette affaire, voir l'Index placé à la fin de cet ouvrage.)

» Sainteté, et l'empêcher d'entrer en pour-
» parlers.

» Le cardinal parut d'ailleurs encouragé par
» la pensée qu'en cas de négociations, il ne
» serait pas abandonné par les autres cardi-
» naux ses collègues ; à quoi Aguglia répondit
» en lui donnant l'assurance que, le cas
» échéant, il ne manquerait pas d'appuis
» dans le sacré collège.

» Je n'ai pas autre chose à vous apprendre,
» et je termine en vous assurant, etc., etc.

» C. PASSAGLIA. »

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 19 mars 1861.

Mon cher ministre,

Vous ne pouvez vous faire une idée des bassesses et des faussetés dont sont capables ces Pharisiens, vrais vendeurs du Temple et fléaux de la religion dont ils sont les parasites.

Il est chaque jour plus pénible et plus difficile de se guider dans ce dédale. La nécessité de rétablir la vérité sur un fait que je vous ai écrit samedi dernier, m'amène à vous en citer un exemple. Je vous ai dit que le docteur Pantaleone, menacé d'être expulsé, avait déclaré qu'il avait été chargé à Rome d'une mission qui avait reçu la sanction de l'Empereur et qu'on pouvait le considérer comme agissant en quelque sorte par son ordre. Je tenais cette information de M. Mangin, notre préfet de police, à qui Mgr Matteucci, directeur général de la police pontificale, venait de le dire à l'instant. Eh bien ! le docteur Pantaleone nie le fait. Mgr Matteucci a menti cette fois-ci encore, il a menti comme ils mentent tous du haut en bas.

J'ai eu avec le prince d'Altomonte une conversation relative aux biens farnésiens, de laquelle il résulte deux choses nouvelles, sur lesquelles je ne pouvais me prononcer sans en référer de nouveau à qui de droit. Ce patrimoine comprend outre le palais Farnèse, la Farnésine et les jardins farnésiens sur l'emplacement du palais des Césars, deux autres propriétés, savoir : la villa Madama, maison de

plaisance entourée d'un terrain cultivé et productif aux portes de Rome, et le château de Caprarola, près de Romiglione. La villa Madama renferme de très belles peintures ; elle est en mauvais état, mais le prix en serait insignifiant, attendu que cela peut être considéré comme un revenu et même un bon placement. Le château de Caprarola date de 1500, il a des peintures uniques dans le monde, et je crois qu'il n'en existe pas un autre en Europe qui puisse lui être comparé. C'est, comme le palais Farnèse, un monument sans pareil. L'un est le plus beau palais existant au point de vue de l'art, l'autre est le plus beau château. Il a fallu que ces trésors fussent tombés entre les mains de la maison de Naples pour qu'ils aient été abandonnés aux injures du temps. Or, le roi paraît décidé à ne pas traiter pour une partie, mais pour l'ensemble du patrimoine. Comme je n'étais pas autorisé à agir pour autre chose que les trois premiers domaines, j'ai répondu que j'en référerais et que je répondrais plus tard. Si j'avais une opinion à donner sur une question qui, à dire vrai, ne me regarde pas, je dirais que les biens farnésiens devraient être, de la part de l'Empe-

reur, l'objet d'une acquisition personnelle, et je crois qu'il ne la regretterait pas, quitte à en céder ensuite une partie à l'État.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 22 mars 1861.

Mon cher ministre,

Je garderai sur la communication que vous m'avez faite le secret le plus absolu. Du reste, c'est entendu une fois pour toutes en ce qui touche notre correspondance privée, quitte à remettre ensuite dans la correspondance officielle ce qui devrait y trouver sa place. Je vous dirai que j'ai dans ma dépendance le confident et collaborateur de Passaglia, et que je sais jour par jour ce qui se passe dans cette congrégation de quatorze théologiens dont il parle dans sa lettre. Or, ce qui s'y passe est tout

simplement ridicule, chacun se défiant de son voisin et n'osant pas dire le fond de sa pensée. Passaglia y a proposé l'examen de plusieurs autres questions au milieu desquelles il a noyé les deux qu'il mentionne; je me les procurerai et vous les enverrai. Je n'ai pu lire sans sourire l'excuse donnée par le poltron de cardinal Santucci pour n'avoir pas parlé au pape le 21 février. Elle est plus que plaisante pour ceux qui connaissent Pie IX, lequel ne s'émeut pas si facilement à propos des affaires d'autrui, et surtout de François II. Quant au discours prêté au cardinal Antonelli par le soi-disant Aguglia, on a mis dedans le pauvre Passaglia des pieds à la tête. D'ailleurs le roi François II va partir après Pâques et alors nous verrons la différence. L'anecdote du cardinal Grassellini est vraie. Le cardinal d'Andrea a demandé à me parler en tête à tête, il me l'a demandé lui-même hier, peut-être me fera-t-il quelque ouverture.

Je viens d'apprendre à l'instant, par quelqu'un qui l'a vu et reconnu, qu'il y a ici incognito et sous un déguisement, un agent secret intime et particulier du roi Victor-Emmanuel. C'est un homme qui avait une jolie femme

laquelle..... Depuis lors il a été souvent employé par Sa Majesté. Il avait récemment une mission à Palerme, et il paraît en avoir une ici, mais cela ne doit être rien de bon ni d'avouable.

Une circonstance singulière arrive à propos pour jeter de la clarté sur la valeur des renseignements donnés par don Antonio Isaïa au père Passaglia et envoyés par ce dernier à Cavour. Don Antonio Isaïa, prêtre sicilien, convaincu d'escroquerie et de..., va être expulsé par la police, et le Napolitain Aguglia est compromis dans l'affaire pour deux ou trois cents écus. Le pot aux roses a été découvert le jour même où je recevais votre lettre.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 24 mars 1861.

Mon cher duc,

La journée a été si belle que j'en ai profité pour prendre l'air et c'est ma correspondance

avec vous qui en souffrira. J'espère cependant que ce courrier vous fera plaisir puisqu'il vous porte le compte rendu de la séance du Corps législatif où M. Billault a tenu sa promesse à votre endroit. La production de votre dépêche, en outre, met fin à tous les commentaires ridicules qu'avait soulevés l'incident des *Bretons*. Voilà donc, en ce qui vous concerne, une affaire réglée. Que n'en est-il de même de la grande question sur laquelle je vous ai demandé votre avis? J'attends avec impatience la note[1] que

1. Dans la note du 23 mars 1861, après avoir établi que le pape ne se prêterait jamais à un arrangement d'une nature quelconque avec le gouvernement piémontais, qui pourrait ressembler à une consécration directe ou détournée donnée aux événements, le duc de Gramont exprimait l'avis que l'on pourrait, sans consulter le pape, lui imposer une solution équitable et conforme aux intérêts de la papauté; que l'on pourrait, pour ainsi dire, opérer le sauvetage des débris du pouvoir temporel, malgré le pape, et sans le mêler aux négociations. Une fois le programme arrêté, la France l'imposerait *d'autorité* à la papauté et à l'Italie.

Le territoire qu'il paraissait indispensable au duc de Gramont de garantir au Saint-Siège, se composait « du patrimoine de Saint-Pierre, Rome et la *Comarca Marittima e Campagna*, comprenant les délégations de Velletri, Frosinone, Roma et Comarca, Civita-Vecchia, Viterbe, et une petite partie de celle d'Orvieto. Ses frontières, pour ainsi dire naturelles, seraient, d'une part, le littoral de la mer; au midi les frontières de Naples; au nord celles de la Toscane, et enfin, comme ligne de démarcation avec les provinces romaines occupées par les Piémontais, la limite de la délégation de Frosinone, depuis la frontière de Naples jusqu'au port de Torrita sur le Tibre, et, à partir de

vous m'annoncez. Je suis convaincu comme vous, qu'aucune solution ne sera *acceptée* par le pape, le tout est d'en rencontrer une qui satisfasse la raison, la conscience et l'honneur de la France. Vous lirez les débats de l'adresse; à mon avis, il s'en dégage les idées suivantes : la majorité du pays verrait avec regret, et même avec un certain mécontentement, notre armée s'éloigner de Rome tant que l'existence indépendante de la papauté ne sera pas convenablement assurée, mais la même majorité s'opposerait à toute action militaire ayant pour objet de recouvrer un pouce des provinces détachées des États du Saint-Siège, et elle demande que le gouvernement pontifical administre ce qui lui reste de population et de territoire en séparant le temporel du spirituel. Est-ce possible au fond et comment aussi cela

ce point, le Tibre et la rivière de la Paglia jusqu'à la frontière toscane. Les cours d'eau, servant de limite commune, seraient neutralisés dans l'étendue de leur parcours limitrophe. »

Quant aux conditions financières, le duc de Gramont était d'avis de décharger le Saint-Siège d'une partie de la dette proportionnelle à l'importance des territoires détachés.

Toutes ces mesures, et les mesures complémentaires destinées à « assurer dans des proportions équitables les ressources nécessaires aux services publics et administratifs » pourraient être prises, « sans exiger du gouvernement pontifical, ni concours ni adhésion ».

est-il possible dans la forme? Les obstacles ne sont-ils pas aussi insurmontables de la part du pape que de celle des populations? Le premier voudra-t-il n'être que le chef quasi honoraire d'une petite république de six cent mille âmes, se gérant à l'instar de Hambourg ou de Francfort? Les Romains, de leur côté, résisteraient-ils à ces conditions, à la fièvre unitaire et trouverions-nous dans leurs dispositions assez de fermeté pour les opposer aux passions envahissantes des Italiens et pour déclarer au roi Victor-Emmanuel que la moindre atteinte au nouvel état de choses serait considéré par nous comme un *casus belli*? Vous voyez, mon cher duc, que je me borne à vous poser des questions et je n'oserais, en effet, hasarder aucune réponse. Je ne crois pas le moment venu de négocier soit à Turin, soit à Rome. M. de Cavour, néanmoins, comprend qu'il ne faut rien brusquer et que la France, avant de donner une capitale à l'Italie, tient à ce que la catholicité ne perde pas la sienne. Le cardinal Antonelli, de son côté, et les membres intelligents du sacré collège peuvent-ils fermer les yeux sur le danger du *statu quo*? Ne commencent-ils pas au contraire à reconnaître la nécessité de sortir

d'une situation violente et de prendre, sans en exagérer les exigences au point de vue de ce monde, les intérêts de la religion pour leur règle de conduite dans des circonstances aussi difficiles? Je termine là, mon cher duc, la série de mes interrogations. Mon but unique est de provoquer entre nous un échange d'idées et d'arriver ensuite, si faire se peut, à quelque chose de pratique.

Mille amitiés bien sincères.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministère des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 25 mars 1861.

Je reçois votre lettre du 19 mars. L'Empereur vous autorise à négocier pour l'achat de la totalité des biens farnésiens, même avec clause de réméré. Faites-moi connaître le plus tôt possible le prix demandé.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 25 mars 1861.

Monsieur le comte,

En vous envoyant la copie de la dépêche de M. Béclard sur les débats auxquels a donné lieu, dans le sein de la commission européenne de Syrie, l'examen des condamnations prononcées par le tribunal de Beyrouth contre l'ancien gouverneur de la province et contre les chefs druses, je n'ai nullement l'intention de provoquer à ce sujet une explication entre vous et lord John Russell; j'ai simplement tenu à vous mettre au courant des méfaits de Saïd Bey pour le cas où le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique serait tenté de vous faire spontanément l'apologie de ce personnage [1]. La pièce jointe à la dépêche de

1. Saïd Bey Djumblatt et Hattar Bey, qui ont joué un rôle si important dans les massacres de 1860, en Syrie, étaient les deux principaux chefs des Druses. C'étaient des personnages très influents, très riches, menant une existence féodale dans les montagnes du Liban et du Hauran, exerçant une large hospitalité, et réputés surtout pour leurs chevaux dont Saïd

M. Béclard me paraît de nature à édifier la conscience la plus sévère et si jamais coupable a mérité le dernier châtiment, c'est certaine-

Bey possédait cinquante, tous de la plus grande beauté. Pendant longtemps les chefs druses, qui avaient lutté pendant trente ans contre la domination ottomane, refusèrent de rendre visite aux autorités turques en Syrie. Puis, ils cédèrent sur ce point, mais ne venaient chez le gouverneur général qu'à la tête de troupes armées, en vrais seigneurs féodaux. Les Druses, au surplus, tout en passant pour mahométans et en accomplissant leurs dévotions à Beyrouth et à Damas, tout en portant des noms aux consonnances musulmanes, ont, contrairement aux Turcs, des noms de famille, Djumblatt en est un. De plus, tout porte à croire que leur culte diffère du culte mahométan, étant donné le mystère dont ils s'entourent et la défense qui est faite aux musulmans d'entrer dans leurs sanctuaires. Lors des massacres de 1860, il paraît probable que ce furent, il faut l'avouer, les Maronites, chrétiens et protégés de la France, qui furent les agresseurs, en mettant le feu à deux villages des Druses, mahométans et protégés de l'Angleterre. Toutefois, les Druses ayant répondu en mettant le feu a plus de cinquante villages maronites et en se livrant aux plus effroyables représailles, l'intervention française fut décidée, malgré les susceptibilités de l'Europe et l'hostilité de l'Angleterre. Cette intervention, qui contribua à maintenir très haut le drapeau de la France en Orient, nous était imposée par nos traditions. Saïd Bey Djumblatt se livra lui-même à la justice, fut condamné à mort par le tribunal turc, vit sa peine commuée en détention et mourut peu après en prison. Quant à Hattar Bey, qui était au moins aussi coupable, il se jeta dans les régions inaccessibles du Hauran et l'on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

C'est à propos de l'attitude du gouvernement ottoman, lors des massacres de Syrie, que M. Thouvenel laissa un jour échapper cette exclamation : *Pour civiliser le Turc, il faudrait commencer par l'empaler.* Les autorités ottomanes, soit complicité, soit incurie, avaient assisté, l'arme au bras, à un massacre de chrétiens qui fit, de l'aveu des moins suspects, vingt-deux mille victimes au moins.

ment celui que lord Dufferin[1] a pris sous sa protection. A Dieu ne plaise, au surplus, que je songe à faire une question diplomatique de la vie ou de la mort de Saïd Bey Djumblatt, mais il me semble que la Porte devrait être laissée maîtresse d'apprécier le jugement rendu et d'y donner telle suite que de droit.

Je crois m'apercevoir à l'attitude de lord Cowley, j'entends son attitude *officielle*, car pour nos rapports particuliers ils sont excellents, que la conversation que vous avez eue avec lord John Russell et dont vous avez bien voulu me faire part dans votre lettre du 18 mars, a produit son effet, et que lord John Russell est plus disposé à la confiance envers nous. Je m'en félicite, convaincu comme je le suis que l'entente loyale de la France et de l'Angleterre est plus que jamais nécessaire pour dominer la crise qui menace l'Europe. Une débâcle se prépare en Orient, et il serait temps de pouvoir causer librement entre Paris et Londres sur les combinaisons les plus propres à sauvegarder les intérêts des puissances occidentales. Lord Cowley doit aller passer quelques jours

1. Lord Dufferin était alors commissaire extraordinaire d'Angleterre en Syrie.

en Angleterre, et j'ai tout lieu de supposer que son voyage se rattache à ce grave sujet sur lequel il a des idées beaucoup plus saines que lord Palmerston.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont[1] *à M. Thouvenel.*

Rome, le 30 mars 1861.

Mon cher ministre,

Comme vous le dites, le courrier du 24 m'a causé une véritable satisfaction en m'apportant le discours de M. Billault, satisfaction double, car ce discours me plaît autant comme acte de politique extérieure que comme défense personnelle contre les calomnies auxquelles je

1. Nous croyons devoir insister sur le caractère particulièrement intéressant de cette lettre du duc de Gramont. Elle renferme, ainsi que celle non moins curieuse du 6 avril suivant, les réflexions les plus justes et les plus originales sur l'état dans lequel se trouvaient alors Rome et la Campagne romaine.

suis en butte. J'en apprécie la portée au même point de vue que vous jugez l'opinion publique, et vous avez déjà vu par la note que je vous ai envoyée samedi dernier que nous avons à peu près la même idée. Du moment qu'on veut examiner la question d'une manière pratique, il faut en effet renoncer à toute la portée du passé qui est pour ainsi dire consommée, et ne pas perdre son temps à chercher des conditions impossibles. Or, au nombre des conditions impossibles nous devons mettre en première ligne le consentement, le concours, l'assentiment, la satisfaction des parties italiennes intéressées, savoir le pape et le Piémont. Mais nous ne sommes pas obligés de maintenir la papauté dans la satisfaction. Un pape *content* n'est pas nécessaire à la France, c'est un pape *libre* qu'il lui faut. Et puis ce qui prime toutes ces considérations qui sont à vrai dire plus apparentes que réelles (car le pape est libre aujourd'hui d'une liberté assez anormale) ce qui prime tout à mes yeux, c'est, je le répète toujours, de faire en sorte que la France, sans abdiquer, ne soit pas cependant l'exécuteur des hautes œuvres du destin.

Je vois d'après ce que vous me dites que

vous vous préoccupez à tort de la population romaine, c'est-à-dire des habitants de Rome et du territoire pontifical que nous gardons encore. A Rome même il n'y a pas de peuple; c'est-à-dire que la population de la ville est une agglomération de *clients* qui se tient hiérarchiquement par une espèce de communisme dans les abus, les vols administratifs, les subventions cléricales, les pensions, les aumônes, la charité, l'usure et la simonie. Tout cela plus ou moins a besoin d'un voile pour cacher ses turpitudes et d'un gouvernement *sui generis* pour les autoriser. Ceux qui réclament, qui font du bruit avec ce qu'on appelle la *fièvre unitaire,* ceux qui racontent dans les journaux les manifestations qu'ils ne peuvent venir à bout d'organiser, ceux qui écrivent des inscriptions qu'ils ne peuvent pas venir à bout de faire afficher; ceux-là ne sont pas de Rome ni même du patrimoine; ce sont des étrangers venus à Rome des autres parties de l'Italie, ou même des Marches et de l'Ombrie. Mais le peuple de Rome, et, à de très petites exceptions, le peuple des provinces que nous occupons, ne vit pas de la vie politique; que ceci soit bien ou mal, là n'est pas la question; c'est un fait dont

il faut tenir compte et dont le résultat importe à constater, parce qu'il nous permet de prévoir que cette population ne nous causerait pas, le cas échéant, les embarras que vous paraissez redouter. Si ces gens-là avaient une particule de la fièvre unitaire ou politique qui tient en ébullition les députés de M. de Cavour, ils l'auraient montrée de quelque manière car ils ont, quoi qu'on en dise, la bride sur le col, et jamais pays n'a été moins surveillé ni moins empêché; la police n'existe pas pour prévenir, et, quant à la répression, elle la pratique d'une manière brusque et violente parfois, mais tardive, inopportune et intermittente; on serait tenté quelquefois de la croire payée par le Piémont. En voici d'ailleurs une preuve toute récente, car elle est d'hier. C'est à ne pas y croire! Hier, vers deux heures de l'après-midi, au moment où on s'y attendait le moins, un convoi de 60 à 70 voitures du train de l'armée piémontaise est arrivé à la porte de Rome, dite porta Maggiore, pour entrer dans la ville. Sur le refus d'entrer signifié par le sergent d'octroi, le convoi a contourné les murs et est venu à la porta del Popolo. Là, il a passé la nuit, et tous les conducteurs et autres qui l'accompagnaient

se sont répandus dans les auberges du faubourg; ce matin de bonne heure ils sont repartis faisant route vers Florence. Ceci est tout au long sur le rapport de la place adressé aujourd'hui au général de Goyon.

Comment et par où sont-ils entrés sur le territoire pontifical? Quel est celui de nos avant-postes qui les a vu et laissé passer? Comment la police n'a-t-elle pas été prévenue de leur entrée et de leur arrivée? Ces questions attendent encore une réponse, mais vous conviendrez que si soixante voitures du train piémontais peuvent arriver à Rome et y passer la nuit sans que la police le prévienne, une population fiévreuse pourrait bien se passer la satisfaction d'une grande manifestation unitaire si elle rongeait son frein avec la rage que l'on dit et que l'on finit par faire croire! Combien le pape avait raison quand il me disait : *Buffoni, buffoni, tutti buffoni, buffoni di quà, buffoni di là, noi siamo tutti buffoni.* — Mais pour en revenir à la question qui nous occupe, soyez sans inquiétude au sujet des difficultés qui pourraient naître des habitants internés dans la zone pontificale; quelques réformes demandées au pape par acquit de conscience, accordées ou refusées

avec la bonne foi et l'intelligence ordinaire, cela suffit, du jour où il y aura de l'argent et où le gouvernement n'aura pas à en demander à ses sujets; je vous réponds qu'ils ne causeront pas grand embarras. Si par exemple on pouvait déclarer cette zone *port franc*, oh! alors tout le monde voudrait en être, et le pape deviendrait un souverain populaire!

J'ai fait savoir au roi de Naples que nous étions d'accord pour les biens farnésiens et que nous attendions de connaître le prix. Le roi a dû aussitôt s'adresser au tribunal romain dit de l'*Auditore Santissimo* qui seul a le pouvoir de permettre la vente des biens substitués, comme gardien des fidéicommis, et chargé de veiller à l'exécution des clauses du fidéicommis. Ce tribunal, qui en réalité n'est autre chose que l'expression légale de la volonté arbitraire du pape, est aussi chargé de déterminer les conditions de la vente, et j'ai même appris à cette occasion que la clause de réméré était obligatoire pour le roi et non pas de son fait. Du reste, je le répète, le pape fait dans ces sortes d'affaires tout ce qu'il veut, et, comme il veut, il impose, il dispense, il noue, il dénoue, au gré de son bon plaisir. Or, comme le prix

qu'on demandera doit dépendre naturellement des clauses du contrat, il est nécessaire avant de l'établir d'être parfaitement renseigné sur ce sujet.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 31 mars 1861.

Mon cher duc,

Bien que la solennité du jour[1] puisse s'accorder avec l'examen de la question romaine, j'attendrai le prochain courrier pour vous parler de votre note que j'ai communiquée à l'Empereur. Je dois, demain matin, m'entretenir de son objet avec Sa Majesté. Le point que je voudrais vous voir aborder, c'est celui de l'organisation à donner au résidu des États du Saint-Siège. Cette question, en apparence secondaire, a une

1. Le jour de Pâques.

réelle importance, car il est plus facile pour nous de sommer l'Italie de s'arrêter devant une certaine limite, que de condamner une population, même réduite à six cent mille âmes, à subir un régime dont les catholiques les plus ardents ne voudraient pas pour eux.

Je vois avec une réelle satisfaction que le roi et la reine de Naples songent enfin à quitter Rome. Cette résolution, de leur part, facilitera les négociations relatives aux biens personnels de la famille royale. M. de Cavour paraît animé à cet égard de bonnes dispositions. Il désire seulement connaître la liste exacte des réclamations que je lui ai annoncées. L'Empereur vous autorise à accueillir la demande, et même, sans y mettre d'affectation, à faire l'offre d'un bâtiment à vapeur pour transporter Leurs Majestés à Toulon ou à Marseille.

Sur ce, cher duc, je vous quitte pour accompagner ma femme à la messe.

Mille amitiés bien sincères.

P.-S. — L'Empereur est assez impatient de savoir à quoi s'en tenir pour les biens farnésiens. Je vous ai mandé par le télégraphe qu'il était prêt à en acquérir la totalité.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères
à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 31 mars 1861.

L'Empereur désire que vous tâchiez de faire suspendre la vente des collections Campana jusqu'à l'arrivée de M. Renier qui ne saurait tarder.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 2 avril 1861.

Mon cher ministre,

J'apprends à l'instant que le saint-père s'est trouvé mal ce matin à la chapelle Sixtine et qu'on a été obligé de l'emporter sans connaissance. On l'a couché et il a dormi pendant quelques heures. Pour le moment je ne puis

en dire davantage, mais j'ai envoyé Gabriac au Vatican savoir des nouvelles, et, avant de fermer cette lettre j'ajouterai en post-scriptum ce qu'il me rapportera. Hier le pape avait été dîner au Quirinal avec la famille royale napolitaine. Était-ce le pape qui allait dîner chez le roi, ou le roi et la reine qui étaient engagés chez le pape? C'est cette dernière version qui a été adoptée.

Je vous envoie ci-jointe la copie d'une lettre que m'a écrite madame Valentini, née princesse Marie Bonaparte au sujet d'un conflit survenu le 20 du mois dernier à Canino [1]. Elle me prévient comme vous le verrez qu'elle mettra sous les yeux de l'Empereur les lettres de son fils avec tous les détails. Avant de lui répondre j'ai prié le général de Goyon de vérifier l'exactitude des faits qui m'étaient signalés, et il m'a envoyé le rapport que je vous adresse également et qui est loin de confirmer le récit de madame Va-

1. Il y avait eu, à Canino, un conflit entre les gendarmes pontificaux et quelques habitants, au nombre desquels se trouvait le comte Valentini, petit-fils, par sa mère, du prince Lucien Bonaparte. Des coups de pistolet avaient été tirés. Le comte Valentini, qui faisait profession d'un libéralisme ardent, s'adressa à l'Empereur pour obtenir sa protection contre les persécutions dont il se croyait l'objet de la part des autorités pontificales.

lentini. J'ajouterai que depuis que je suis à Rome nous n'avons jamais reconnu la moindre inexactitude dans les rapports adressés par nos officiers au quartier général; ils sont même plutôt sévères que favorables à la gendarmerie pontificale, et, d'après ce qui a été écrit au général de Goyon les gendarmes pontificaux attaqués par des coups de pistolet n'ont fait que se défendre.

Le discours de Cavour a fait beaucoup d'impression ici sur le corps diplomatique, à cause de la persistance avec laquelle il a voulu à tout prix engager et compromettre la solidarité de l'Empereur avec sa politique agressive par rapport à Rome. L'ambassadeur d'Espagne m'en a parlé pendant plus d'une heure en témoignant une grande indignation à ce sujet.

Le roi de Naples n'a pas encore pu se procurer les papiers nécessaires pour établir sa fortune privée et celle des princes de sa famille. Il avait quitté Naples sans rien emporter et ce n'est pas pour lui chose facile que de retrouver ces documents. Aussitôt qu'il les aura il me les enverra.

On persiste à me prédire une manifestation politique pour demain à cette malencontreuse

représentation théâtrale que le général de Goyon a voulu à toute force organiser. Je l'ai prévenu par écrit et verbalement; il ne veut pas en démordre et m'assure qu'il répond de tout. J'ai épuisé tous les avertissements, et il ne me reste plus qu'à fâire des vœux pour que ce qu'on m'annonce ne se réalise pas. Le projet serait de remplir la salle d'individus soldés, qui, à un moment donné, sortiraîent de dessous leurs vêtements des drapeaux tricolores italiens en criant : Vive l'Empereur! vive Victor-Emmanuel ! mort à Pie IX! etc., etc. Ce qui me fait croire qu'il y a quelque chose de vrai là-dedans, c'est que toutes les places ont été enlevées en un clin d'œil et en bloc, de telle sorte que peu de personnes de la société ont réussi à en avoir; on sait également qu'un agent piémontais a fourni l'argent pour les payer à un nombre considérable de personnes et il n'y a aucun doute à cet égard, car on connaît l'individu et sa demeure; il a été pris sur le fait, et la police pontificale le surveille; il y a même des personnes dans le gouvernement qui ont l'air de croire que le général désire une manifestation.

Je termine à la hâte cette lettre pour aller me secouer un peu au grand air dont j'ai

absolument besoin. Ce soir j'ai vingt-huit personnes à dîner, dont M. et madame Hubert-Delisle, notre évêque d'Amiens (qui par parenthèse à une attitude excellente), M. de Cazal-Ribeiro, l'ancien ministre des affaires étrangères à Lisbonne, etc., etc.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Gabriac revient du Vatican où il a vu le cardinal Antonelli. Le saint-père va beaucoup mieux, son évanouissement n'a duré que dix minutes (ce qui me paraît énorme), on l'a ramené dans une chaise à porteurs et quand il est revenu à lui-même, son premier mot au cardinal a été : — *Facti sumus spectdculum gentibus*. Le cardinal dit que cela n'aura aucune suite.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 2 avril 1861.

Monsieur le comte,

Je crois que ma longue dépêche d'aujourd'hui pose la question de l'organisation de la Syrie dans ses véritables termes si l'on veut réellement la conduire à bonne fin. Je n'ose me flatter que lord John Russell partage tout de suite mon avis, mais il me paraît difficile de le combattre par de bonnes raisons. Le malheur de toutes les affaires concernant l'Orient, c'est que l'on s'obstine à ne pas considérer les incidents qu'elles suscitent en eux-mêmes et pour eux-mêmes : chacun veut toujours les apprécier avec ses passions, et plus encore en supposant à son voisin des arrière-pensées. Il en résulte que les transactions auxquelles on s'arrête contiennent un germe de nouvelles complications, témoin la question des principautés du Danube. En Syrie, soyez-en bien convaincu, nous n'avons qu'un but ; nous désirons sincè-

rement et uniquement qu'un peu d'ordre s'y rétablisse dans des conditions durables. Quant à penser à nous emparer, par voie d'influence, de la tête d'une route conduisant aux Indes, comme quelques journaux anglais l'ont insinué, c'est en vérité par trop absurde !

J'ai vivement regretté l'article de la *Patrie*[1]. L'absence du duc d'Aumale et du prince de Joinville ôte à la convocation des autres princes de la maison d'Orléans jusqu'à l'apparence d'une démonstration politique. Lord Cowley a eu le bon goût de ne pas me dire un mot à ce sujet et j'ai imité son exemple.

Je m'attendais à la reconnaissance du roi d'Italie par l'Angleterre, mais il me semble que le gouvernement de la reine, tout en annonçant sa résolution de passer outre, aurait pu s'entendre avec les autres puissances et leur proposer d'agir à Turin pour obtenir du gouvernement italien, en échange de sa consécration européenne, dût-elle être entourée de

1. Dans un article en date du 29 mars, M. Paulin Limayrac se plaignait amèrement de ce que plusieurs princes de la maison d'Orléans eussent figuré, à un rang officiel, à la cérémonie des funérailles de la duchesse de Kent, mère de S. M. la reine Victoria. Le gouvernement britannique était violemment pris à partie.

quelques réserves propres à mettre à l'aise la conscience des souverains du continent, certaines garanties pour le maintien de la paix.

L'Empereur n'a pas encore de parti pris, mais c'est dans cet ordre d'idées que je désirerais le voir se placer. Nous aurions tort, en effet, de heurter les cours étrangères, et, d'un autre côté, je ne comprendrais guère de notre part une conduite qui nous aliénerait l'Italie et la livrerait de plus en plus à l'influence britannique. Je serais très heureux, monsieur le comte, d'avoir votre opinion sur ce point important.

Veuillez agréer, en attendant, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — L'Empereur, en sortant des Invalides[1] aujourd'hui, a élevé le comte d'Ornano au rang de maréchal de France. La cérémonie a été très simple et très digne.

1. Où venait d'avoir lieu la cérémonie d'inauguration du tombeau de Napoléon Ier.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 6 avril 1861.

Mon cher ministre,

Vous me dites, dans votre lettre du 31 mars, que vous désirez me voir aborder le point de l'organisation à donner au résidu des États du Saint-Siège. Il n'y a pas d'organisation possible pour le moment dans les États du pape ; celle qu'on pourrait demander, dans d'autres circonstances, se rapprocherait de l'état de choses qui eût existé si le pape avait, il y a deux ans, promulgué les réformes qu'il avait consenti à accorder. Aujourd'hui, il serait ridicule d'aller lui demander des réformes ou des institutions nouvelles pour le petit bout de terrain qui lui reste. D'ailleurs, à quoi bon? Est-ce pour donner aux habitants de ce territoire des garanties contre les abus de pouvoir auxquels ils sont exposés? La meilleure garantie, celle dont l'efficacité est plus positive que toutes les clauses d'une législation protectrice, consiste

dans le voisinage des frontières qui permet à tout individu mécontent de se mettre, en deux heures, hors de portée du gouvernement pontifical et de crier en toute sûreté contre le pape. Dans des conditions pareilles il n'y a pas de tyrannie possible.

Et puis comment voulez-vous organiser quelque chose en Italie dans ce moment-ci ? En fait, aujourd'hui, le citoyen du territoire resté au pape a plus de liberté et plus de sécurité que le citoyen de Naples, d'Ancône, de Macerata, de Bologne ; il paye environ un quart en moins d'impôt que dans les provinces annexées, et il est plus heureux, car il n'a plus à subir la plus grande partie des abus de pouvoir que les autorités pontificales pratiquaient impunément à distance, et qui ne peuvent plus se produire sous l'œil de nos officiers et sous la vigilance qui commence à s'établir dans le gouvernement central.

Je crains d'user tout le crédit de mes paroles en répétant sans cesse les mêmes choses, mais je ne puis cependant raisonner sur une Italie factice, telle que l'ont faite les discours piémontais de Turin ou de Paris ! Il faut bien que je demeure dans la réalité et que je vous la dise telle qu'elle est. Ces aspirations vers Rome ne

sont pas italiennes, elles ne sont même pas piémontaises, elles sont *cavouriennes*. Que l'Empereur veuille bien choisir cinq ou six hommes intelligents, calmes, froids et sans préjugés, qu'il les envoie étudier la question sur les lieux et je me soumets d'avance à leur verdict. Que puis-je dire de plus?

Jamais je n'ai vu la fable prendre à ce point la place de la réalité! la fiction s'étend sur tout, et, vous excuserez ma franchise tout amicale, j'en découvre les traces dans ces préoccupations que vous me signalez à l'endroit des populations du territoire ou du résidu de territoire pontifical. Je le comprends parfaitement d'ailleurs, car lorsque la fiction prend assez de consistance pour devenir un élément sérieux d'agitation politique, il faut naturellement en tenir compte. Mais, après tout, les fictions ne sauraient devenir des obstacles quand on arrive à la pratique des choses. Or, voici la vérité sur la population du résidu pontifical, population essentiellement différente de celle des provinces annexées.

Rome est une ville de fonctionnaires, de marchands, de prélats, de moines et de clients; j'entends par clients, des gens et des familles

qui vivent de pensions du gouvernement, ou bien qui vivent par les cardinaux, les prélats et les couvents. Les marchands ne pensent qu'à gagner sur les étrangers, et sont pour tout ce qui augmente la sécurité et l'affluence des visiteurs. Il y avait un fonds de Romagnols et de *Marchigiani* ou *Umbriani* un peu remuants ; ils n'y sont plus, et c'est avec la plus grande peine que les agents piémontais ont pu, grâce à des sacrifices d'argent assez considérables, organiser une bande d'une centaine de jeunes artistes et d'une cinquantaine de femmes pour produire, au besoin, une manifestation. Pour vous donner une idée de la situation, je n'ai qu'à citer ce qui a eu lieu mercredi dernier à la représentation théâtrale donnée par nos soldats. Toutes les places avaient été prises et données à des personnes qui avaient promis de faire une démonstration ; on leur avait même distribué gratis des petits drapeaux aux couleurs italiennes : tout était prêt, combiné et payé (nous savons par qui et dans quelle maison). Quelques heures avant on en avertit une seconde fois le général, et il a suffi d'une petite affiche sur le péristyle du théâtre avec un piquet de quelques hommes (beaucoup moins qu'à un théâtre de

Paris) pour que personne ne songeât à bouger. Tous ces cris de douleur, qui trouvent un écho dans les prétendus manifestes que publient les journaux, ne sont qu'une comédie des plus grossières. La population de Rome est *sui generis*, comme la ville elle-même. Les proclamations des étudiants de l'Université, ces proclamations que la *Nazione*, le journal de Florence, reproduit avec tant d'emphase, savez-vous où elles sont faites? à Florence même, et envoyées à Rome à un étudiant de cinquante-quatre ans, qui les reçoit par les paquebots de Livourne, et qui reçoit aussi, par la même occasion, de quelqu'un, 30 écus romains par mois, soit 150 francs avec le remboursement des frais de distribution clandestine. Comédie, comme tout le reste! comédie qu'on ne peut empêcher, car il y aura toujours quelqu'un qui parlera au nom des Romains et demandera justice pour cette population opprimée sans que celle-ci s'en doute ou s'y intéresse le moins du monde. Notez bien que je parle ici de la population de Rome, et ce que je dis est si vrai qu'il n'y a pas un Italien appartenant au parti révolutionnaire et piémontais qui ne le sache, ne s'en préoccupe et ne s'en inquiète. Combien

de lettres n'ai-je pas vues et tenues dans mes mains, où cette inquiétude était très nettement exprimée? « Ce qu'il y a de triste », disait-on dans une de celles qui m'ont le plus frappé, « c'est que le peuple de Rome et des environs » ne nous voit pas d'un bon œil, il préfère son » repos, sa vie habituelle et son pape; nous de- » vons créer à Rome une population à nous ou » nous n'arriverons à rien. »

Ceci s'écrivait il y a environ deux ans, au moment où M. della Minerva[1] devait quitter Rome.

Après Rome il y a dans le résidu pontifical un seul centre de population qui mérite de fixer l'attention: c'est Viterbe. Or, à Viterbe, il y a environ vingt-cinq ou trente personnes qui tiennent la ville par la terreur, ou plutôt par la crainte, car terreur est de trop; il n'en faut pas tant pour intimider le peuple de ces pays, dont la lâcheté dépasse tout ce que votre imagination peut concevoir ou inventer dans ce genre.

Si, par hasard, on venait à être convaincu que les Piémontais ne doivent pas, un de ces jours entrer vainqueurs à Rome et dans tout le reste,

1. M. della Minerva avait été le dernier ministre de Sardaigne près le Saint-Siège.

si cette certitude pénétrait dans les esprits à la place des convictions contraires qu'on y a implantées, alors vous verriez, comme par enchantement, éclater des dévouements enthousiastes pour le pape.

Tout le reste du pays, excepté Viterbe, est, y compris Velletri, une campagne cultivée en pâturages et grandes cultures, peu habitée, peu divisée comme propriété, peu accessible aux intérêts industriels et politiques, et dont la population ne rentre le soir que pour éviter les fièvres nocturnes.

Il est impossible de parler sérieusement de la nécessité de soustraire ces populations au joug qui pèse si cruellement et si arbitrairement sur leurs destinées! Ils nous riraient au nez s'ils nous entendaient leur tenir ce langage, et je vous réponds que plus d'un Italien s'égaye avec son voisin de la bonne foi avec laquelle nous avons accepté pour véritable l'Italie qu'ils nous ont inventée, ou plutôt la Rome qu'ils nous dépeignent!

J'admets que dans les Romagnes, les Légations et même une très faible partie de l'Ombrie, les populations actives, laborieuses, industrielles, ont dû, plus d'une fois, gémir des entraves

apportées par l'ignorance et la corruption des autorités au développement d'une civilisation dont le peuple avait tous les germes; mais par ici ce n'est plus la même chose; la population a d'autres travaux, d'autres ressources, d'autres occupations, d'autres intérêts, d'autres habitudes; je ne sais pas si elle est plus heureuse ou moins heureuse, mais elle est comme cela, et elle est, en tout cas, parvenue à résoudre un problème fort étrange, savoir : Tirer un énorme revenu des choses qui sont à sa portée avec une dose de travail excessivement minime.

Ainsi donc, ce serait, à mon avis, charger son esprit d'un soin superflu, son cœur d'une tendresse inutile, et sa politique d'un embarras fort gratuit, que de se croire obligé d'intervenir en ce moment pour organiser l'administration de cette vaste lande et modifier le sort de ses habitants.

Je le pensais lorsque je vous écrivais le 30 mars à peu près la même chose qu'aujourd'hui, je le pense encore bien plus aujourd'hui, parce que j'ai eu l'occasion de constater, une fois de plus, l'impossibilité de compter sur une coopération quelconque du gouvernement pontifical, qui ne sortira, à aucun prix, de son

rôle passif. Il ne se prêterait même pas, le cas échéant, au dégrèvement financier indiqué dans ma note du 23 mars. Bien mieux, si on le déchargeait de toute sa dette, si on prévenait ses créanciers que sa dette est reconnue et prise par les puissances catholiques, il protesterait, il ne livrerait pas les documents nécessaires pour cette opération et il annoncerait, de son côté, le payement des coupons pour son compte et par ses agents.

Ces résolutions, qui sont *certaines*, ne permettent pas de penser au partage de la dette pontificale et à l'acceptation, bon gré, mal gré, par le Piémont, de la part proportionnelle qui devrait lui revenir. Le gouvernement pontifical, par une confusion d'idées dans laquelle il s'obstine, n'admet pas la possibilité de sauvegarder un principe par des réserves, et il ne voit d'autre moyen que l'abstention entière et absolue, en un mot, le rôle passif. Loin de s'ébranler dans cette voie il s'y fortifie.

Mais, je le répète, nous ne sauvons pas le gouvernement pontifical pour *lui-même*, nous ne le sauvons pas pour ses qualités, ses talents, ses mérites, nous ne le sauvons pas pour reconnaître ses services, ou pour lui rendre ce qu'il

nous a donné en amitié, en sympathie, en reconnaissance ; nous le sauvons malgré ses défauts, malgré son ingratitude, et malgré les fautes de sa politique égoïste, parce que nous avons besoin de la souveraineté temporelle du pape, et que si cette souveraineté temporelle doit s'éteindre, il est nécessaire qu'elle ne s'éteigne pas dans nos bras, et qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir devancé les décrets de la Providence.

J'ai appris également un autre fait qui a son importance, et que je ne puis garantir comme authentique ; c'est que le gouvernement pontifical possède de quoi marcher jusqu'au mois de novembre, qu'il a à l'heure qu'il est, dans ses caisses, le payement des intérêts de la dette publique entière du dernier emprunt, de toutes les pensions des employés, revenus des provinces occupées par les Piémontais, et de toutes les dépenses de l'armée calculée sur le pied de neuf mille hommes environ. D'ici au mois de novembre d'autres ressources lui sont promises, et le cardinal Antonelli ne paraît pas inquiet de ce côté.

Toutes ces considérations réduisent la question à la première partie de ma note du 23 mars,

c'est-à-dire à une déclaration collective des puissances catholiques ou à une déclaration isolée de la France, faisant du respect des frontières pontificales, telles que je les ai décrites, un *casus belli.*

Ceci fait et nettementfait il ne reste plus qu'à attendre. Quand l'argent manquera au pape il faudra bien qu'il prenne l'initiative de quelque chose, et une fois qu'il aura ouvert la porte, on pourra entrer en arrangement, mais il n'y a rien à espérer jusqu'à ce que les circonstances aient réagi sur le Saint-Siège, et lui aient fait palper l'absurdité de son système d'abstention passive.

Il m'est impossible de vous donner une réponse précise au sujet des biens farnésiens, si ce n'est que le roi désire personnellement conclure l'affaire; il avait même espéré pouvoir se dispenser de plusieurs formalités qu'il n'a pas réussi à écarter. La loi romaine ne le considère que comme usufruitier, et ces domaines ont des curateurs nommés par le tribunal de l'*Auditore*, qui correspond assez à la *Court of Chancery* en Angleterre. Incapable de poursuivre lui-même cette affaire devant le tribunal des fidéicommis, le roi en a confié la conduite

à un homme spécial, et on espère pouvoir prochainement arriver à une conclusion. Je sais que le roi la presse beaucoup.

On fait circuler dans le corps diplomatique une lettre d'un des chefs de mission accrédités à Paris et racontant avoir entendu M. de Persigny s'écrier :

« Nous avons jeté dans la boue la calotte du » pape, et nous verrons bien si on pourra l'en » tirer ! »

On m'a demandé si je savais quelque chose de cette vilaine anecdote ; j'ai pu répondre que non.

Quelqu'un a dit près de moi : « L'Empereur aurait donc aussi son Mérode[1] ! »

MM. Léon Renier, Cornu, etc., trouvent la place bien prise et bien défendue ; ils se démènent tant qu'ils peuvent pour arriver à un résultat convenable.

J'espère qu'ils réussiront, ils rendront compte directement de ce qu'ils font.

Je termine cette longue causerie, mon cher ministre, dans laquelle je vous ai dit beaucoup de choses pêle-mêle et en désordre comme elles

1. Le sénateur marquis de La Rochejaquelein appelait M. de Persigny *le Polignac de l'Empire.*

tombent sous la plume; excusez la forme qui me permet de gagner beaucoup de temps.

Mille amitiés et tout à vous.

P.-S. — J'ai remarqué les derniers paragraphes d'une lettre du prince Murat au duc de... Il y a là une appréciation fort habile du parti cavourien, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'Italie. Toutes les nouvelles qui arrivent de Naples coïncident pour représenter ce pays comme décidément rebelle à l'annexion piémontaise et fort peu soucieux de l'unité italienne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères
à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 6 avril 1861.

Veuillez me faire savoir la réponse du cardinal Antonelli au sujet de la demande que lui ont adressée MM. Léon Renier et Cornu. Le

gouvernement romain traiterait-il de la vente en bloc des collections et à quel prix? Ne serait-il pas possible au chargé d'affaires de laisser faire un choix donnant préférence sur les autres concurrents, et le cabinet en débattre les conditions.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 9 avril 1861.

Mon cher ministre,

Je vous communique pour vous seul un extrait d'une lettre que j'ai reçue, dans laquelle se trouve la note suivante. Cette note est la reproduction textuelle d'une conversation tenue par un employé de votre ministère à un monsieur dont la véracité n'a jamais failli. Ce monsieur l'a répété à une autre personne qui m'inspire toute confiance. C'est sur l'écriture de cette personne que je copie : « On dit que M. de Persigny n'est pas au ministère de l'intérieur pour

longtemps, qu'il arrivera *bientôt* à celui des affaires étrangères ; que M. Thouvenel éprouve des hésitations et des scrupules à l'occasion des dernières rigueurs dont le pape sera l'objet et que lorsqu'il s'agira d'exécuter le souverain pontife, M. de Persigny, qui n'a à ce sujet ni doute ni conscience, sera chargé de l'arrêt et du sacrifice. Hier, 1er avril, on racontait qu'il se préparait un travail *odieux* au ministère des affaires étrangères. Il *répugnait* au ministre, mais il était ordonné par Sa Majesté (les mots soulignés m'ont été dits par le fonctionnaire). Ce travail dont le résultat ne serait pas une solution, mais un simple délai, a pour but le dépouillement temporel du saint-père sous des apparences de modération. Il le laisse à Rome, mais non plus chez lui. Rome, dont l'administration serait mise en des mains laïques, avec un respect simulé officiel et convenu pour le pape, et sans lui laisser aucune autorité, serait une espèce de *ville libre*. On croit ce plan inacceptable pour le saint-père, et il n'a d'autre but dans la pensée gouvernementale que de permettre à l'Empereur de dire bien haut une fois de plus : « J'ai fait les derniers efforts, proposé les dernières ressources, demandé une dernière

concession, le pape a tout refusé. Que sa faute et sa ruine retombent sur lui!...»

Quoi qu'il en soit, mon cher ministre, si par hasard vous devez vous retirer, je vous prie instamment de m'en avertir, car je suis irrévocablement décidé à vous suivre dans votre retraite et ma démission sera la conséquence immédiate de la vôtre.

Le bruit s'est répandu hier que j'allais être chargé de notifier le départ de nos troupes pour le mois d'octobre. M. Odo Russell le tenait de si grosse source, qu'il a cru devoir m'écrire pour s'informer de la vérité.

Des lettres de Paris annoncent également que M. de Persigny a donné des signes non équivoques d'aliénation mentale.

L'évêque d'Amiens, qui est parti il y a huit jours, a eu ici un maintien et un langage parfaits. Je dois en dire autant de M. Hubert-Delisle, qui vous apprécie comme vous le méritez.

Tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 9 avril 1861.

Monsieur le comte,

Je viens de passer par de cruelles angoisses; mon plus jeune fils[1] a été saisi de convulsions dimanche dernier, et c'est ce matin seulement que le danger a disparu. Absorbé par de douloureuses préoccupations, j'ai un peu négligé les affaires. J'ai vu cependant M. de Châteaurenard ce matin et j'ai encore rendez-vous avec lui pour jeudi avant son départ. Je vous écrirai ce jour-là au sujet de l'étrange attitude que lord John Russell et lord Palmerston veulent prendre à l'occasion des condamnations prononcées contre leurs amis Saïd Bey Djumblatt et consorts Lord Cowley, qui connaît les masques, est assez embarrassé de son rôle. Il m'a déclaré, au surplus, qu'il n'avait aucune com-

1. Constantin Thouvenel, né au palais de Thérapia le 28 juillet 1858, mort à Paris, à l'âge de vingt ans, le 17 juin 1878. Il avait été reçu à l'école de Saint-Cyr, le premier de la promotion de 1876.

munication à me faire et notre entretien a été tout amical et confidentiel. Ce n'est pas par lui que j'ai appris que l'insistance de sir Henry Bulwer devait aller jusqu'à la menace d'une rupture diplomatique et j'ai feint d'ignorer cet excès de passion. J'ai dédaigné de poser la question sur Saïd Bey Djumblatt. J'ai simplement relevé qu'il serait aussi peu digne de la France que de l'Angleterre de voir leurs ambassadeurs se disputer, à coup d'influence, à Constantinople, la tête de ce misérable. En fait, un jugement a été rendu contre des sujets du sultan par un tribunal ottoman. C'est donc à la Porte, selon moi, et à la Porte seule, qu'il appartient d'examiner ce jugement, de l'amender ou de le confirmer en pleine et entière liberté et en suivant les règles habituelles de la procédure.

Les membres du grand conseil à Constantinople ne doivent, comme tous les juges du monde, ne relever que de leur conscience et de l'opinion publique.

Agir autrement, imposer une décision, ce serait attenter à cette indépendance et à cette dignité du sultan que les ministres britanniques font sonner si haut, lorsqu'ils ont intérêt

à le faire, et qu'ils foulent aux pieds lorsque cela leur convient.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 14 avril 1861.

Mon cher duc,

J'ai passé ma matinée aux Lazaristes[1] où l'on célébrait le jour anniversaire de la translation des reliques de saint Vincent de Paul, et, en rentrant chez moi, j'ai trouvé une convocation pour me rendre à un conseil extraordinaire aux Tuileries. Il s'agissait de prendre un parti au sujet d'une brochure très violente du duc d'Aumale[2], publiée à Versailles hier, et qui,

1. M. Thouvenel était intimement lié avec le Révérend Père Étienne, supérieur général des Lazaristes.

2. La célèbre brochure intitulée *Lettre sur l'Histoire de France*, qui eut un grand retentissement et entraîna la condamnation de l'éditeur à un an de prison et à 5000 francs d'amende. L'imprimeur fut condamné à six mois de prison et à 5000 francs d'amende.

sous prétexte de répondre aux attaques du prince Napoléon contre les d'Orléans dans son discours au Sénat, est en réalité dirigée contre l'Empereur lui-même. La saisie de cette brochure a été décidée et les tribunaux statueront. Quelques amis du prince Napoléon le poussent à offrir un duel au duc d'Aumale. Nous allons voir ce qui résultera de cet *imbroglio*, mais je doute un peu qu'il en sorte du sang[1]. Pendant que je bavarde, l'heure me presse et j'ai à peine le temps de vous dire que la note dont vous me parlez dans votre lettre confidentielle du 9 avril est un tissu d'inventions. Je n'accuse pas la sincérité de ceux qui ont mis cette histoire en circulation, mais c'est là un de ces bruits de bureau comme il en court à la douzaine.

Je vous écrirai mardi et vous dirai de quelle façon j'entends la solution de la question romaine, la solution provisoire, bien entendu, à peu près sur les bases que vous indiquez. Vos dernières lettres ont détruit l'objection

1. A la date du samedi 20 avril 1861, le comte Horace de Viel-Castel écrit dans son *Journal* : « La brochure a été saisie, et, depuis huit jours, le public n'est occupé que de savoir si le prince Napoléon ira demander raison au duc d'Aumale. L'Impératrice lui a reproché dimanche dernier de ne l'avoir pas fait. »

qui me retenait. Du moment où vous ne croyez pas les sujets qui restent au pape disposés à céder à un accès de fièvre italienne, tout devient plus facile.

On parle beaucoup ici de l'état de santé du pape. Dites-moi ce que vous en pensez et si vous croyez qu'il y ait lieu de se préoccuper du choix d'un futur successeur?

A mardi et tout à vous.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 15 avril 1861.

D'après le rapport de M. Renier à l'Empereur, le mieux serait de traiter pour l'acquisition en bloc du musée Campana. Faites-en la proposition et demandez le prix.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 16 avril 1861.

Mon cher ministre,

Je crois qu'il faut décidément renoncer à rien conclure au sujet des biens farnésiens. Les obstacles ne viennent pas du roi qui a fait tout ce qui dépendait de lui ; ils viennent en grande partie de la nature même de ces biens, des clauses fidéicommissaires qui entravent toute possibilité de les transmettre et qui n'ont pu être bien connues que le jour où on a dû examiner attentivement les titres pour arriver à l'exécution du projet ; ils viennent aussi de certaines oppositions personnelles auxquelles ces clauses fidéicommissaires donnent une force insurmontable. M. le prince d'Altomonte est venu me trouver avant-hier pour me parler de cette affaire de la part du roi, et il m'a prié de considérer cette communication comme toute confidentielle, m'annonçant qu'il me ferait prochainement une réponse motivée et catégo-

rique. Le roi, disait-il, voyant les obstacles et les délais surgir à chaque instant, avait cru devoir me faire expliquer les causes de ce retard, d'autant plus qu'il ne pouvait qu'être reconnaissant à l'Empereur de la facilité avec laquelle Sa Majesté avait consenti à toutes ses demandes. Il n'eût pas demandé mieux que de conclure et de conclure le plus tôt possible, mais les lois pontificales, auxquelles la transmission de ces biens était soumise, exigeaient : 1° le consentement formel et explicite de tous les possesseurs éventuels mentionnés dans le fidéicommis, 2° l'autorisation indispensable du pape. Or, le prince d'Altomonte m'informait confidentiellement que, malgré les instances du roi, quelques-uns des possesseurs éventuels, parmi lesquels il nomma le comte de Trani, avaient formellement refusé leur désistement, quelles que fussent les conditions avantageuses que leur offrît le roi. J'ai lieu de croire que le comte de Trapani, sans être aussi explicite, ne s'est pas montré non plus favorable au projet. En second lieu, l'autorisation du pape présentait aussi des difficultés inattendues et qui avaient causé, me dit le prince, une grande surprise au roi. Le Saint-Siège, à ce qu'il

paraît, aurait exprimé la volonté de ne pas laisser les biens farnésiens passer en des mains étrangères, et la résolution de ne permettre aux fidéicommissaires actuels de ne s'en dessaisir qu'en sa faveur, se réservant par conséquent d'en devenir lui-même l'acquéreur. En m'informant de ces faits dont il m'a garanti l'exactitude, le prince d'Altomonte m'a dit que cette détermination du Saint-Siège, bien qu'elle fût certaine et déjà connue du roi, n'avait pas cependant été formulée encore d'une manière officielle et il m'a prié de ne pas la divulguer.

En présence de tels obstacles vous penserez sans doute, mon cher ministre, qu'il faut renoncer à poursuivre cette affaire. Le roi regrette sincèrement ce résultat, car rien ne l'attachait à ce patrimoine dont les charges lui sont onéreuses dans sa situation actuelle, mais il n'est qu'usufruitier, et il n'a pas le pouvoir de secouer ces entraves.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments bien dévoués.

De l'audience de Sa Sainteté le 16e jour d'avril 1861.

Notre très saint seigneur Pie, par la Providence divine, pape IXe, agréant les désirs que Sa Majesté François II, roi illustre des Deux-Siciles, lui a exprimés par ses lettres, et ayant égard aux motifs qu'il y a exposés, a déclaré complètement libres et délivrés du lien du fidéicommis de la très illustre famille Farnèse, les bâtiments construits sur la rive droite et sur la rive gauche du Tibre, appelés vulgairement *le palais Farnèse* et *la Farnésine;* le jardin situé dans la ville et le jardin situé près de Rome, nommés le premier *Orti Farnesi*, et le second *Villa Madama*, et le château appelé *Palazzo di Caprarola*, afin que Sa Majesté Royale, ouï le conseil de famille, et après avoir reçu le consentement de Son Altesse Royale François de Paule, comte de Trapani, son oncle, comme curateur des appelés dans l'avenir au fidéicommis susmentionné, puisse librement disposer des biens susdits par contrat de vente ou d'emphytéose, à cette condition cependant, que le palais Farnèse, comme monument célèbre

d'architecture, ne pourra être aliéné (?), ou bien détaché des autres biens pour être vendu séparément (?) (*distrati*)[1] qu'en faveur de la Chambre apostolique ou du fisc pontifical. Sa Sainteté a voulu en outre, expressément, que tout laps de temps nonobstant le droit de rachat de ces biens soit réservé à perpétuité au roi lui-même et à chacun des appelés à la succession ci-dessus. En raison de quoi elle a fait une obligation spéciale à tout acheteur ou emphytéote de conserver dans leur intégrité tous les monuments de beaux-arts qui existent dans les biens susmentionnés, et particulièrement ceux qui appartiennent à la peinture et à la sculpture. Et afin de pourvoir à la conservation du fidéicommis susmentionné le roi François II ordonnera en cas de vente des biens en question, qu'il soit versé annuellement par sa cassette une somme de cinquante mille écus romains si l'aliénation est totale, et de vingt

1. *Distrati*, mot fort élastique, qui, dans ce cas, laisse aussi bien croire que le palais Farnèse ne doit être aliéné qu'en faveur de la Chambre apostolique, qu'il permet de conclure que toutes les propriétés Farnèse dont il est question peuvent être vendues en bloc par le roi de Naples, à qui bon lui semblera, mais que ce ne sera qu'à la Chambre apostolique qu'il pourra vendre le palais, s'il veut le vendre séparément. (*Note du duc de Gramont.*)

mille écus romains seulement si le palais Farnèse n'est pas compris dans cette aliénation. Son Altesse Royale susmentionnée promettra en sa qualité ci-dessus indiquée, qu'elle pourvoira à l'emploi de l'une ou de l'autre somme en rentes, et qu'elle en multipliera le produit, jusqu'à ce que l'une ou l'autre quantité d'argent soit suffisante au rachat des biens aliénés, ou à l'acquisition d'une quantité égale d'immeubles situés dans les domaines pontificaux. Devront être dressés devant Son Altesse Royale susdite, un ou plusieurs actes notariés où seront insérées toutes ces choses, les conventions et les conditions prescrites par Sa Sainteté que réclamera la nature du contrat, ainsi que telles autres plus opportunes qu'ajoutera ou approuvera l'illustre curateur.

Qu'il en soit ainsi, nonobstant toutes choses à ce contraires, et que cet autographe soit publié.

Donné à Rome, au palais du Vatican, le jour, le mois et l'an susmentionnés.

J. CARD. ANTONELLI.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 20 avril 1861.

Mon cher ministre,

Les bruits qu'on a répandus sur la santé du pape sont très exagérés, et l'indisposition publique qui a eu un si grand retentissement n'a pas eu de suites. Jeudi dernier, à l'occasion du *triduum* solennel qui, suivant l'usage, a été célébré en l'honneur de la béatification du bienheureux Labre dans l'église où il est enterré, j'ai été, comme le prescrivent les traditions, recevoir le saint-père à l'église et j'ai pu juger par moi-même de l'état de sa santé qui est loin d'autoriser des inquiétudes sérieuses. Cependant le pape approche de soixante-dix ans, il est gros et replet, soumis depuis longtemps aux atteintes d'une maladie de forme épileptique et par conséquent exposé à des crises dont on ne peut toujours prévoir les suites. Il serait bien difficile, le cas échéant, de dire sur lequel des cardinaux devrait se porter notre choix, ou du moins en faveur de qui devrait

s'exercer notre influence. Il n'y a en réalité que deux partis à considérer dans le sacré collège : le parti des jésuites et le parti non jésuite. Tous nos efforts devraient concourir à faire sortir le pape de cette dernière catégorie, et, si ce résultat s'obtenait, la plus grande partie des difficultés serait vaincue. Parmi les cardinaux, celui qui se rapproche le plus de nous et qui montre l'esprit le plus pratique et le plus conciliant est incontestablement le cardinal d'Andrea[1], il est même le seul qui ait le courage de son opinion et qui ne craigne pas de témoigner ses sympathies.

Vous trouverez dans ma dépêche de ce jour (n° 35) la reproduction scrupuleusement exacte des réponses qui m'ont été faites par le cardinal Antonelli et par le roi de Naples, à la suite de la communication qui fait l'objet de votre dépêche n° 15. Le rôle du saint-père, dans cette question délicate, est, à mon avis, ce qu'il devait et pouvait être. Après avoir reçu pendant un an l'hospitalité à Gaëte en 1849, il ne peut presser le roi de s'en aller. Quant au roi, il semble qu'il devrait comprendre la position du

1. Sur le cardinal d'Andrea, voir la note placée à l'Index, à la fin de l'ouvrage.

pape. Je crains qu'il ne soit bien jeune encore, et peu disposé à la réflexion, prenant les jours et les heures comme ils se présentent, les uns au bout des autres, et très indécis sur ses résolutions futures. Il est certain qu'il ne parle plus de son prochain départ, comme il le faisait à son arrivée et comme il me l'a dit lui-même. Cependant, j'ai peine à croire qu'il n'arrive pas prochainement à comprendre la convenance de ne pas prolonger son séjour beaucoup plus longtemps, et je ferai en sorte qu'il en soit averti très clairement si cette première démarche ne suffit pas pour l'éclairer.

Tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 21 avril 1861.

(*Pour vous seul.*)

Mon cher duc,

J'ai appris avec un vif chagrin que vous aviez ressenti de nouveau les atteintes du mal

dont j'espérais que les eaux de Vichy vous auraient à peu près délivré. Si vous croyez qu'il vous faille un congé pour la saison prochaine, n'hésitez pas à le demander. J'ai fait part à l'Empereur de votre désir de changer de poste. Sa Majesté comprend tous vos ennuis, mais Elle ne sait pas plus que moi en ce moment où il serait possible de vous placer à votre convenance. Tâchez donc de patienter et ne doutez pas de mon empressement à saisir la première occasion de vous tirer de Rome, bien que je n'apprécie pas comme vous les avantages d'un nouveau venu dans les circonstances actuelles.

N'en déplaise à la conversation dont l'écho est parvenu jusqu'à vous, je vous jure que l'Empereur n'a arrêté son esprit sur aucune solution de la question de Rome et que tout ce que l'on peut raconter à ce sujet est faux. M. Mon et le prince de Metternich m'ont parlé dans le sens que vous avait indiqué M. de Miraflores. Les cabinets de Madrid et de Vienne au surplus, ne formulent rien et c'est de nous qu'ils attendent un plan. J'ai des doutes, je vous l'avoue, sur l'utilité actuelle de leur concours. Je ne sais s'ils peuvent nous aider

à Rome, mais je suis sûr qu'ils nous embarrasseraient à Turin. Le roi Victor-Emmanuel et M. de Cavour, nonobstant de sérieuses difficultés, s'imposeront peut-être un sacrifice pour obtenir notre reconnaissance à laquelle s'opposent seuls nos scrupules catholiques. Ils n'ont rien de semblable à espérer de l'Autriche et de l'Espagne à cause des intérêts territoriaux et dynastiques de ces puissances dans les affaires d'Italie. M. de Cavour s'est-il engagé par ses discours au point de ne pouvoir se laisser arracher un désaveu? Je l'ignore, mais si je suis le maître c'est la condition *sine quâ non* qu'il devrait subir. Combinant vos idées avec les miennes, voici donc comment je concevrais la chose : L'Italie s'engagerait par un traité solennel vis-à-vis de la France, et sans faire intervenir en aucune façon la cour de Rome afin de lui laisser la pleine liberté de protester et de poser des réserves, à ne jamais attaquer les possessions actuelles du Saint-Siège et à prévenir toute agression quelconque contre le territoire pontifical. La violation de l'une ou l'autre de ces promesses constituerait un *casus belli*. Le gouvernement italien s'interdirait également la faculté de réclamer contre

la composition de l'armée du pape, et se déclarerait prêt, dans un protocole, à se charger de la portion de la dette afférente aux provinces annexées. En échange de ces obligations, placées sous notre garantie, nous évacuerions Rome. J'avais d'abord craint les mauvaises dispositions des populations, mais vos dernières lettres m'ont éclairé à cet égard et je crois avec vous que, protégé contre tout péril du dehors, le saint-père n'aura rien de sérieux à redouter à l'intérieur en organisant à Viterbe, et dans la capitale, de bonnes municipalités. Dites-moi donc au plus vite, je vous en prie, et même par le télégraphe, si vous pensez que je doive travailler sur les bases que je viens de vous exposer malgré tous les obstacles que je prévois à Turin.

Mille amitiés bien sincères.

P.-S. — Afin de ne mettre aucun indiscret, dans nos confidences, bornez-vous, si vous approuvez en général la combinaison que je propose, à me dire par le télégraphe : « J'ai reçu votre lettre et nous sommes d'accord » ; si c'est le contraire, mettez : « J'ai reçu votre lettre et vais y répondre. »

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 23 avril 1861.

Monsieur le comte,

Le temps que je voulais vous consacrer aujourd'hui a été bien mal à propos absorbé par une longue visite du ministre des cultes, et il ne me reste, à mon vif regret, que quelques minutes avant le départ du courrier. Je tiens, cependant, à vous répéter, comme je vous l'ai mandé par le télégraphe, que j'ai montré à l'Empereur votre lettre du 20 de ce mois et que Sa Majesté a été extrêmement satisfaite de la conversation que vous avez eue avec lord Palmerston. Vous avez caractérisé à merveille la nature des rapports qui devraient exister entre la France et l'Angleterre, et, en ce qui nous concerne, c'est le programme que nous voudrions suivre si nous y étions encouragés par un peu de confiance. Jamais les circonstances, et ce n'est pas la première fois que je vous en fais la remarque, n'ont mieux indi-

qué la nécessité et les avantages réciproques d'une entente entre les deux nations les plus éclairées, les plus puissantes, et, chacune à sa mode, les plus libérales du monde. L'Empereur, vous le savez comme moi, est profondément imbu de ces idées et j'apprends avec un réel plaisir que le témoignage de lord Cowley a contre-balancé les impressions erronées que lord Palmerston avait pu concevoir sur mon compte[1]. L'affaire de Grèce, en 1850, n'a été qu'un malentendu imputable à M. Wyse[2], qui ne connaissait pas son terrain. Je crois que depuis lors il m'a rendu justice.

J'espère que lord John Russell finira par se rallier à notre opinion et que l'incident rela-

1. Lord Palmerston n'avait jamais oublié l'attitude que M. Thouvenel, alors ministre de France à Athènes, avait prise contre la manifestation de la flotte de guerre britannique dans le port du Pirée, en 1850. Il lui en avait toujours gardé rancune, ainsi que de la lutte d'influence soutenue plus tard, en 1855, à Constantinople, contre lord Stratford de Redcliffe, et qui finit par le rappel de ce dernier en 1858. Aussi, lorsque M. Thouvenel fut appelé au ministère des affaires étrangères, toutes les anciennes passions de lord Palmerston se réveillèrent-elles.

Nous comptons publier ultérieurement sur l'incident de 1850, généralement connu sous le nom d'affaire Pacifico, et sur la lutte soutenue à Constantinople par M. Thouvenel contre lord Stratford de Redcliffe, des documents inédits qui ne pourront manquer d'intéresser les curieux.

2. Ministre d'Angleterre à Athènes en 1850.

tif à Saïd Bey Djumblatt se videra dans le sens de la libre décision de la Porte.

Je n'attends qu'un mot de vous pour inviter M. de La Valette à se renfermer dans une abstention absolue.

Je connais trop les Turcs pour ne pas croire que l'impression de la menace, même retirée, de sir Henri Bulwer, ne doive subsister. Saïd Bey n'a rien à craindre pour sa tête et avant peu de temps sa détention perpétuelle se trouvera transformée en un simple éloignement de la Syrie.

Je vous parlerai jeudi de la communication que m'a faite lord Cowley sur le Holstein. Elle exige un examen minutieux, mais je doute qu'elle termine ce long et obscur débat.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

L'Empereur autorise M. Renier à conclure, pour la première catégorie[1] au prix que vous m'indiquez, et pour la seconde catégorie, si la vente est indivisible, aux conditions résultant de la contre-expertise. Je suppose qu'il y aura des termes pour les payements. M. Renier doit envoyer le plus tôt possible au ministre d'État une note détaillée pour la rédaction du projet de loi.

1. Du musée Campana.

L'ambassadeur de France à Rome au ministre des affaires étrangères.

Rome, le 24 avril 1861.

J'ai reçu votre lettre et je vais y répondre.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 27 avril 1861.

Mon cher ministre

Une des raisons qui m'ont empêché de vous répondre par le télégraphe la phrase convenue pour exprimer un accord parfait, est la nécessité de vous faire observer que notre évacuation ne peut être immédiate et qu'il serait nécessaire, dans l'état actuel des forces pontificales, de donner au gouvernement deux ou trois mois au moins pour les porter au chiffre de douze mille hommes. Évacuer immédiatement serait livrer le Saint-Siège à la révolution, parce que

son armée, bien qu'en bonne voie d'organisation, n'est pas encore capable de suffire à la tâche qui lui reviendrait. Il faudrait donc, dans l'exécution du plan que vous m'indiquez, stipuler un délai de quatre mois par exemple et une évacuation graduée.

Maintenant je vous soumettrai quelques autres observations qui, bien que relatives à la forme, n'en sont pas moins fort importantes.

Pour éviter tout malentendu je commence par dire que je pense avec vous que la seule cause qui nous gêne pour la reconnaissance du royaume d'Italie est le sentiment religieux, je veux dire le sentiment catholique ; pour tout le reste nous sommes libres, et en proclamant le système de non-intervention nous avons en quelque sorte déclaré implicitement que nous accepterions les résultats d'une lutte à laquelle nous voulions rester étrangers. L'Angleterre, qui n'est pas catholique, et qui était par conséquent désintéressée, a été logique en reconnaissant.

Quant à nous, cette reconnaissance est un écueil sérieux qu'il serait plus prudent de tourner, car il sera difficile et délicat de faire une distinction entre le territoire que le pape

possède encore et celui qu'il a perdu. La reconnaissance entraînerait la sanction de la prise de ce territoire pontifical par le Piémont, et, avec cette sanction, tous les inconvénients que nous avons jusqu'ici évités du moins officiellement. Nous perdrions le bénéfice d'une longue prudence et d'une abstention que nous avons maintenue jusqu'à ce jour non sans de graves embarras. Entre autres choses, je vous citerai l'excommunication qui ne fera plus un doute dans tout le clergé français, surtout depuis que les cas qui l'entraînent ont été si nettement définis par les dernières encycliques. Je crois donc qu'il faut, si nous le pouvons, éviter de nous prononcer sur cette question, et je pense que c'est possible en faisant comprendre au cabinet de Turin que, sauf cette reconnaissance explicite, qui après tout est une formalité, nous pratiquerons avec lui les affaires et les rapports internationaux en prenant l'acceptation des faits accomplis comme base de notre conduite, jusqu'à ce que le temps, ce qui ne tardera pas énormément, ait émoussé les aspérités de toutes ces questions récemment tranchées ou (ceci pour nous) en ait déplacé les solutions.

L'inconvénient d'un traité solennel entre nous et le cabinet de Turin, serait d'être un acte synallagmatique qui nous obligerait nécessairement à reconnaître tout le royaume d'Italie, car je ne puis croire qu'on acceptât la reconnaissance pour les duchés et Naples avec une réserve pour le territoire pontifical. Or, je le répète, de même que nos antécédents nous permettent logiquement de reconnaître la conquête ou l'annexion des duchés, de Naples et de la Sicile, de même ces antécédents, savoir nos déclarations, nos protestations, nos réserves, et les paroles dites aux Chambres au nom du gouvernement, ne nous permettent guère de reconnaître l'annexion des États du pape. Notez bien que reconnaître voudrait dire ici approuver et sanctionner. Nous pouvons tolérer sans créer une situation nouvelle et pratiquer les affaires exactement comme si la possession, qui est de fait, était aussi de droit, car il faut que nos affaires se fassent, et se fassent le mieux possible n'importe avec qui ; mais si nous reconnaissons le droit là où nous l'avons méconnu jusqu'à ce jour avec un certain éclat, nous créons une situation nouvelle, et nous ravivons sur un nouveau terrain les débats parlementaires dont

nous venons de sortir. Il me semble qu'il y a quelque avantage à ne pas le faire.

Mais, comme on ne peut pas demander quelque chose au cabinet de Turin si on ne lui donne en échange ce qu'il désire, il faudrait peut-être renoncer pour le moment à l'idée de lui proposer un *traité*.

Je crains d'ailleurs que le comte de Cavour ne puisse pas, même le voulût-il très sincèrement, accorder ce que vous lui demanderiez. Il est un peu sous ce rapport comme le pape pour les transactions ; il lui est plus facile et plus désirable de subir que de consentir. S'il pouvait dire sa pensée intime sur la question de Rome, il vous dirait : « Je ne peux pas, moi, » après ce que j'ai dit, après ce que j'ai été forcé » de dire, je ne peux pas renoncer à Rome. Je » sais très bien que vous ne la lâcherez pas, et » que nous ne l'aurons pas, mais voyez ma » position : même après ce que j'ai dit, je me » tiens avec peine debout devant Garibaldi ; » que serait-ce si j'allais, par un retour, donner » de nouvelles armes à un parti qui est presque » vainqueur? Faites-moi violence, vous me » rendrez un véritable service ; vous me sau» verez peut-être, car vous montrerez à mes

» adversaires que j'ai non seulement atteint,
» mais dépassé même les limites du possible. »

Dans le silence du cabinet, ou le secret des négociations, M. de Cavour ne subira pas, je le crains, vos conditions, parce que, en définitive, le traité qui en sortirait ne ferait aux yeux de l'Italie que constater son adhésion sans rendre manifeste sa résistance et les exigences devant lesquelles il aurait dû céder. Il faut que ces exigences soient publiques, et je ne vois qu'un moyen pour les rendre telles, c'est de substituer une *déclaration* à un *traité*.

De cette façon nous ménageons le cabinet de Turin, de même que nous ménageons le pape, en ne demandant ni à l'un ni à l'autre ce qu'ils ne peuvent guère consentir.

Dans cette déclaration, le gouvernement de l'Empereur dirait très franchement, très carrément, qu'ayant résolu de ne pas intervenir dans les affaires d'Italie, il a poussé l'abstention aussi loin qu'il lui a été possible de le faire sans engager les intérêts directs de la France ; que ces intérêts comme puissance catholique exigent impérieusement l'indépendance du pape, et que cette indépendance réclame la souveraineté temporelle du souverain pontife.

En conséquence, fidèle à la politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour et qui a reçu une sanction solennelle par le vote des Chambres, le gouvernement de l'Empereur croyait devoir déclarer solennellement que toute agression contre le territoire actuellement possédé par le pape serait considéré par lui comme un *casus belli*, etc., etc., etc.

Quant aux autres questions, savoir, la composition de l'armée pontificale et l'affaire de la dette, on pourrait, je crois, s'entendre plus facilement là-dessus. La première, celle de la composition de l'armée, pourrait se négocier séparément en échange de notre évacuation, et, quant à la dette je crois que cela ne présenterait pas de grandes difficultés.

Ainsi donc, ce que je proposerais se résumerait ainsi :

1° Déclaration du gouvernement impérial, posant le *casus belli* et donnant les raisons pour lesquelles il se voit obligé à le faire ;

2° Négociation officieuse ou même officielle mais non solennelle, proposant la retraite de nos troupes en échange de la promesse de ne pas réclamer contre la composition de l'armée papale.

3° Représentations adressées au cabinet de Turin relativement à la part de la dette pontificale qui doit tomber à sa charge.

La déclaration pourrait prendre la forme d'un manifeste politique, et donnerait au gouvernement de l'Empereur une occasion solennelle et unique de bien définir sa politique, de dessiner à grands traits la différence qui existe entre sa position vis-à-vis des questions purement politiques et vis-à-vis de celles où se mêle un intérêt catholique et français. Il pourrait donc satisfaire à la fois, par un exposé très net et très catégorique, le parti libéral qui demande la non-intervention en Italie, et le parti catholique qui demande la conservation de la souveraineté temporelle du pape ; il pourrait aussi séparer forcément de la sorte le parti catholique non hostile (auquel satisfaction serait donnée) du parti catholique hostile, ou des partis hostiles qui s'abritent sous la bannière religieuse. Ce manifeste serait un document solennel que l'Espagne pourrait s'approprier si elle le voulait, mais qui, dans tous les cas, émanerait de notre initiative. Peut-être aussi y trouverait-on l'occasion de rassurer le reste de l'Europe ; en un mot, il appartiendrait au gouvernement de

l'Empereur d'en tirer tout le bénéfice possible, et son caractère spontané et unilatéral en laisse le moyen.

J'apprends à l'instant que le comte de Trani, frère du roi François II, part mercredi pour Munich où il va épouser la belle-sœur du roi. Il voyage sous le nom de comte de Santa Cecilia, avec un passeport bavarois, et débarquera à Marseille allant en Bavière, par la France et la Suisse. J'en ai prévenu M. de Maupas.

Mes plus sincères amitiés.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 28 avril 1861.

Mon cher duc,

Je me suis empressé de répondre à votre dépêche télégraphique du 22 avril et M. Renier aura pu agir sans retard. J'espère donc que la collection Campana ornera bientôt notre musée. La commission du budget, il est vrai, n'a pas

un goût prononcé pour les arts et ce ne sera pas une petite affaire que de la décider à dénouer les cordons de la bourse. Faites en sorte que M. Renier envoie le plus tôt possible au ministre d'État les éléments d'un bon exposé des motifs.

L'Empereur n'a pas envie d'acquérir la réduction en bronze doré de la colonne Trajane.

La nomination de Mgr de La Tour d'Auvergne en qualité de coadjuteur de Mgr Menjaud me met dans un grand embarras, n'ayant personne à proposer pour la place d'auditeur de rote. Connaissez-vous un candidat à m'indiquer, soit parmi les ecclésiastiques français qui se trouvent à Rome, soit ailleurs? Si notre ami Méneval avait déjà reçu les ordres, je ne chercherais pas plus loin et vous prierais de sonder ses intentions. Son noviciat doit-il durer longtemps encore et serait-il possible d'en attendre le terme avant de pourvoir à la succession de Mgr de La Tour d'Auvergne?

Les journaux parlent toujours de négociations entamées entre Paris et Turin au sujet de la question romaine. Le comte Vimercati a en effet été causer un peu avec M. de Cavour, mais il n'y a eu ni propositions ni contre-pro-

positions. A toutes les demandes de reconnaissance que l'on nous adresse, nous répondons invariablement que rien ne sera possible tant que la sûreté intérieure et extérieure des États demeurés au pape ne sera pas garantie. Défiez-vous donc de tout ce qu'on vous rapporte et ne croyez que ce que je vous écris. En dehors de Rome, où je vois par vos yeux comme si j'y étais, j'ai les opinions les plus contradictoires sur la situation vraie de l'Italie. M. de Rémusat, au risque de se brouiller avec ses amis, déclare à qui veut l'entendre que l'unité lui semble devoir réussir. Un ancien ministre des affaires étrangères du Portugal[1] qui est ici, après avoir parcouru toute la péninsule, exprime le même avis et ne croit pas aux chances de retour de la dynastie exilée à Naples. D'autres personnes, sans croire à l'unification définitive, la considèrent comme une phase à traverser jusqu'au règlement de la question de la Vénétie, et m'assurent que notre abstention ne sert que les partis anarchiques, en accroissant d'une façon nuisible à nos intérêts l'influence de l'Angleterre. Les correspondants du

1. M. de Cazal-Ribeiro.

comte Walewski, au contraire, prétendent qu'en tenant M. de Cavour en interdit nous reviendrons tout paisiblement à l'exécution de la paix de Villafranca. Cette hypothèse, il est vrai, repose sur une entente avec l'Autriche et l'Espagne, motivée par les intérêts de la papauté et qui bientôt s'étendrait au reste. Entre ces appréciations divergentes, l'Empereur hésite et je ne me sens pas moi-même assez éclairé pour lui conseiller résolument tel ou tel parti. J'attends donc avec impatience la réponse à ma dernière lettre que vous m'avez annoncée par le télégraphe.

Mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 29 avril 1861.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie d'une dépêche de lord John Russell que lord Cowley m'a communiquée officiellement. Je

vous avoue que je ne m'attendais pas à ce que mes ouvertures conciliantes au sujet de Saïd Bey Djumblatt fussent accueillies avec si peu de bonne grâce. En vous disant de remettre à lord John Russell une copie de ma dépêche du 12 avril, je n'avais nullement l'intention de provoquer une polémique avec lui; je pensais tout simplement lui fournir le moyen de peser à loisir mon argumentation. Je persiste à soutenir que la commission européenne n'était pas investie d'un pouvoir judiciaire impliquant une part directe de responsabilité dans les jugements rendus. Son rôle se bornait à apprécier le caractère et l'étendue des répressions qu'elle était chargée de provoquer, mais l'autorité turque demeurait maîtresse de ses résolutions. Si la commission de Beyrouth avait, à un degré quelconque, agi en qualité de tribunal, assurément l'opinion de la majorité, corroborée de celle du commissaire extraordinaire du sultan, devrait l'emporter sur l'opinion de la minorité, et je ne vois pas comment lord John Russell pourrait justifier l'action isolée et péremptoire qu'il a prescrite à sir Henry Bulwer sans même en informer les puissances que la question intéressait aussi bien que l'Angleterre.

En s'adressant à la Porte, le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique a reconnu, que la décision finale dépendait d'elle seule. Je ne dis pas autre chose, j'ajoute seulement que, cette décision doit être libre, et ma manière de voir, je le sais, est partagée par l'Autriche, la Prusse et la Russie. Aali Pacha enfin, prétend de la façon la plus formelle, n'avoir jamais aliéné, vis-à-vis de sir Henry Bulwer, le libre arbitre du sultan. Voilà, monsieur le comte, tout en déclarant que M. de La Valette est invité à s'abstenir de réclamer l'exécution de Saïd Bey Djumblatt, ce que je serais obligé de répondre si la pièce qui m'a été remise était destinée à figurer au *Blue Book*. Je regretterais beaucoup de continuer la discussion sur un pareil sujet, et, avant de le faire, je vous prie de demander à lord John Russell s'il ne lui conviendrait pas mieux d'en rester là en vous disant que sa dépêche ne sera pas livrée à la publicité.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — Il est bien entendu que mon seul but est de prévenir un débat inutile et irritant

et je m'en remets pleinement à vous sur la forme amicale à donner à vos observations.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 3 mai 1861.

Monsieur le comte,

Je me suis laissé gagner par l'heure du courrier et il ne me reste tout juste que le temps nécessaire pour vous dire que lord Cowley est venu hier me demander de lui rendre la fameuse dépêche de lord John Russell sur Saïd Bey Djumblatt. Voilà donc une affaire qui pouvait devenir désagréable très heureusement terminée, et je suis heureux de vous en reporter tout le mérite.

Veuillez agréer, avec mes excuses de vous quitter si brusquement, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 4 mai 1861.

Mon cher duc,

Je pars demain de très bonne heure pour la campagne et je rentrerai trop tard à Paris pour vous écrire. Je tiens, cependant, à vous remercier de votre excellente lettre du 27 avril. Je vois avec le plus grand plaisir que nous sommes d'accord sur le fond des choses et j'espère que nous parviendrons aussi à nous entendre sur la forme. Si celle d'un traité me paraît encore préférable à celle d'une déclaration, c'est qu'elle lierait le gouvernement du roi Victor-Emmanuel et le contraindrait, bon gré, mal gré, à accepter la responsabilité que je veux faire peser sur lui. Je ne lui reconnais pas comme au pape le droit d'invoquer le *non possumus*. Il va sans dire, d'ailleurs, que je prendrais mes précautions pour ne pas être accusé d'abandonner les principes, et je placerais dans le préambule du traité une phrase ainsi conçue : « S. M. l'Em-

» pereur des Français entend n'affaiblir en
» rien la valeur des réserves ou des protesta-
» tions formulées par le gouvernement ponti-
» fical. »

Je ne consentirais pas non plus à stipuler un terme pour notre évacuation. Cette partie de la question serait réglée avec le gouvernement romain, et nous lui laisserions tout le temps nécessaire pour constituer son armée.

J'ai dit quelques mots de mes idées à l'Empereur, qui incline à les accepter, mais qui ne s'est point encore prononcé. Tout ce que je vous écris a donc un caractère exclusivement personnel et confidentiel. Quelle qu'elle soit, au surplus, une solution me semble indispensable; avec des hésitations prolongées nous n'aurions plus que des adversaires dans tous les camps.

J'ai vu hier M. de Martino, votre ancien collègue[1]. Il parle de son roi avec la plus grande convenance, mais il déplore la continuation de son séjour à Rome et ne croit pas à la possibilité de sa restauration. Il est convaincu que la reconnaissance du royaume d'Italie par la France ferait cesser immédiatement l'agitation de

1. Ancien ministre des Deux-Siciles près le Saint-Siège.

Naples. A Vienne même, on s'attend à nous voir prendre ce parti.

Mille pardons de mon laconisme et mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 4 mai 1861.

Mon cher ministre,

Sauf le principe du pouvoir temporel, que je crois toujours indispensable au catholicisme, à la France, et à la dynastie impériale, je ne tiens à rien dans les choses d'Italie. Je crois que l'unité italienne serait une combinaison anti-française, et comme je suis convaincu qu'elle ne durera pas, je n'aurais pas une répugnance absolue à en consentir l'épreuve transitoire. Peu m'importe d'ailleurs qui règne à Naples, et, quant aux autres provinces du Saint-Siège, j'en ai pris mon parti. Vous voyez donc, qu'après tout, je puis étudier la situation avec un cœur calme et un esprit froid. M. de Ré-

musat a été, passez-moi le mot, empaumé par M. de Cavour, et cela avec un talent remarquable; tout a été mis en œuvre, et, comme on peut écrire sur Abélard sans cesser d'être homme, il lui est arrivé ce qui peut arriver à beaucoup d'hommes d'esprit, ayant à choisir entre une opinion peu populaire et rentrant dans la ligne politique du gouvernement auquel il n'était pas rallié, et une autre opinion plus pittoresque, plus chaude et personnifiée dans un homme d'État qui l'avait comblé de prévenances, de séductions et de déférences: il a tout naturellement choisi la seconde, d'autant plus que, comme la suite vous le prouvera, il ne se brouillera pas pour cela avec ses anciens amis, ou du moins avec ceux de ses amis qui ne portent pas grand intérêt au gouvernement de l'Empereur. L'opinion de M. de Rémusat tend à embarrasser la situation au lieu de la dégager; elle met le gouvernement de l'Empereur en présence des difficultés en les déclarant insolubles, et en proclamant la nécessité de céder et de laisser faire. Ce n'est pas que je prétende que, pour se faire une opinion, il n'a pas considéré l'état des choses et la situation apparente des affaires; mais je crois qu'il a

puisé ses exemples dans le nord de l'Italie, où tout semble converger vers l'union, du moins pour quelques semaines encore, tandis que. s'il avait étudié le midi, il aurait vu que tout, au contraire, y démontre l'impossibilité de l'union.

Quant à M. de Cazal-Ribeiro[1] c'est autre chose ; celui-là n'a rien vu du tout en fait de population, et ce n'est pas en quinze jours passés dans les ruines et les musées qu'il a pu, malgré son intelligence, se faire une idée d'une situation aussi complexe. Je l'ai vu à Rome, il a dîné chez moi, et y est venu plusieurs fois : il m'a paru très intelligent, très habile, et fort désireux de devenir le Cavour du Portugal : mais, je le répète, quelque fort qu'il soit, il n'a pas pu se faire une opinion sérieuse.

J'arrive aux correspondants du comte Walewski qui prétendent qu'en tenant M. de Cavour en interdit, nous reviendrons, à la longue, à l'exécution de la paix de Villafranca. Je ne le pense pas, de même que je ne partage aucune de ces opinions ou de ces espérances si complètes, si absolues. Je ne crois ni ne désire

1. Ancien ministre des affaires étrangères de Portugal.

aucun de ces retours superflus comme ceux des grands-ducs et ducs de la haute Italie ; mais, ce qui peut arriver en effet, c'est le partage de l'Italie en deux grands États, l'un sous la dynastie sarde, et l'autre sous qui l'on voudra. Je dis deux États et non trois, parce que je ne compte pas comme État le territoire pontifical qui me paraît difficile à augmenter pour le moment, de même qu'il est difficile à abandonner. Ce sera donc plutôt une alliance italienne au lieu d'une confédération italienne, car ils seront deux au lieu de trois. Voilà, à mon avis, ce qui peut sortir des événements et ce qui serait, pour nous, une excellente solution.

D'autres personnes pensent que notre abstention ne sert que les partis anarchiques, en accroissant d'une façon nuisible à nos intérêts l'influence de l'Angleterre. Si, comme je vous l'ai dit plus haut, je ne reconnaissais la douloureuse nécessité de traiter aujourd'hui les mots avec autant de respect que les faits vrais, je ne discuterais pas cette proposition. Les Italiens ont peu de qualités : le peu de qualités qu'ils ont sont toutes négatives, de sorte qu'on peut dire plus facilement ce qu'ils ne sont pas que ce qu'ils sont. Or, entre autres qualités négatives, ils ne

sont pas bêtes pour ce qui les concerne, et savent à quoi s'en tenir sur l'Angleterre. L'Angleterre est utile en ce moment, surtout l'Angleterre d'aujourd'hui, qui, ne l'oublions pas, ne sera pas l'Angleterre d'un prochain avenir; l'Angleterre d'aujourd'hui est utile, et, par contre, populaire, mais influente en quoi? Quand les Italiens verront les armées et l'argent que l'Angleterre tient là prêts à remuer pour eux, à vaincre pour eux, alors elle sera influente! Jusque-là vous pouvez être tranquille; ceux qui vous disent cela sont tous des Italiens qui ont intérêt à vous le faire croire, ou des anglophobes qui frémissent à l'idée d'une popularité éphémère qui s'attache aux *perfides insulaires*, comme ils les appellent, ou des personnes qui prennent les apparences pour la réalité. En vingt-quatre heures cet échafaudage d'influence s'écroulerait avec fracas, s'il lui fallait porter quelque fardeau.

Concluons de tout cela que, loin de sortir de notre abstention, il faut, au contraire, non seulement y persister, mais l'étendre et la compléter.

J'ai fait ce que vous désiriez au sujet de Méneval. Il n'est pas encore prêtre, mais cela.

ne fait absolument rien : d'abord, parce qu'il n'est pas du tout nécessaire d'être prêtre pour être auditeur de rote ; ensuite, parce qu'il pourrait, au besoin, être ordonné de suite, mais il suffit d'être tonsuré, ce qu'est Méneval. Quatre auditeurs de rote sont dans ce cas-là. Je l'ai donc sondé et ne puis encore rien dire. Sa modestie est extrême, son goût pour la retraite très arrêté ; son acceptation serait douteuse, mais je saurai à quoi m'en tenir dans deux jours. Dans le cas où cela ne pourrait se faire, vous pourriez peut-être penser à l'abbé de Rayneval, le frère de mon prédécesseur. On le dit à merveille ; sa sœur est dame de l'Impératrice ; son frère officier d'ordonnance ou chambellan du prince Napoléon, sans parler de son autre frère à Turin.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 7 mai 1861.

Monsieur le comte,

J'ai vu ce matin le ministre de la marine et ma correspondance officielle vous fait connaître le résultat de mon entretien avec lui. J'espère que le dernier obstacle est levé et que la convention relative aux coolies pourra être signée sans retard. Quant à la faculté de dénoncer cette convention, si l'autorité de l'Inde suspendait l'immigration à l'égard de nos colonies, je ne crois pas qu'elle nous soit contestée. Notre intérêt assurément nous conseillerait de n'en user qu'à la dernière extrémité; nous avons aussi à ménager notre opinion publique.

Vous voyez que nous nous mettons en mesure d'opérer l'évacuation de la Syrie au terme fixé. La pétition du commerce européen n'en est pas moins une démarche sérieuse, et, si elle eût été faite en temps opportun, c'est-à-dire avant la signature de la dernière convention, il est

probable que l'attitude de l'Angleterre aurait été moins raide. En ayant bien soin de déclarer à lord Cowley que je ne prenais l'initiative d'aucune proposition, je lui ai dit qu'il me paraissait à souhaiter que l'on parvînt à s'entendre pour ne pas livrer complètement la Syrie à elle-même pendant l'intervalle qui s'écoulera entre le 5 juin et l'installation du gouvernement local sur lequel la conférence de Constantinople est appelée à statuer. Est-il sage, en effet, au moment où une solution à l'amiable est certaine d'ici à deux mois tout au plus, de risquer de voir tout remis en question par l'explosion d'une nouvelle lutte dans le Liban? Ne vaudrait-il pas mieux laisser quinze cents Français dans la montagne pour contenir les Maronites, pendant que cinq ou six cents marins anglais débarqués à Saïda en feraient autant à l'égard des Druses? Au triple point de vue des bonnes relations de la France et de l'Angleterre, de la sécurité des populations, et des intérêts de la Porte, dont la responsabilité serait diminuée, une combinaison de ce genre offrirait, selon moi, de réels avantages à tout le monde. Lord Cowley personnellement en paraît convaincu, et Vély Pacha l'a lui-même engagé à

en écrire à Londres. Lord John Russell n'a fait encore aucune réponse. Je ne crois pas qu'il y ait à agir auprès de lui et de lord Palmerston d'une façon pressante et de nature à nous faire supposer bien gratuitement des arrière-pensées, mais peut-être en lui parlant tout à la fois de la pétition des résidents étrangers de Beyrouth et des ordres déjà donnés à Toulon pour préparer nos transports, vous sera-t-il possible de faire vibrer une bonne corde. Ce qui est sûr, en tous cas, c'est que je ne voudrais ni devant ma conscience ni devant l'Europe chrétienne, de la responsabilité qui rejaillira sur l'Angleterre, si le sang vient à couler de nouveau en Syrie.

Je vous écrirai jeudi au sujet des États-Unis.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 10 mai 1861.

Vous êtes autorisé à conclure aux conditions indiquées par M. Renier à l'Empereur. — Le tiers du prix sera soldé comptant; les deux autres tiers au mois de novembre. — Sa Majesté vous prie d'insister pour l'autorisation de mouler la colonne Trajane.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, 11 mai 1861.

Mon cher ministre,

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, et comme il en résulte qu'il n'y a pas encore un

parti pris et arrêté sur la solution provisoire qu'il faudra adopter, j'en profite pour vous soumettre de nouvelles observations. Un traité avec le cabinet de Turin aurait incontestablement l'avantage de lier le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, mais, d'un autre côté, ce système présente des inconvénients bien graves, en tête desquels se placent les difficultés d'exécution. On croit volontiers à la possibilité des choses que l'on désire, mais ici les situations sont si nettement définies qu'il est vraiment difficile de se faire illusion. Si vous n'aviez à faire qu'avec un gouvernement conquérant, parfaitement maître des forces dont il se sert, vous, plus fort que lui, vous pourriez lui dire : « Je n'admets pas votre *non possumus* »; mais ici le *non possumus* de M. de Cavour ne sera pas seulement une expression de sa volonté, ce sera la traduction fidèle de sa position. Il voudra peut-être, mais ne pourra pas. L'alliance qu'il a dû contracter avec le parti révolutionnaire est encore trop récente et trop nécessaire à ses vues, pour qu'il puisse la répudier sans tomber lui-même. Or, l'esprit révolutionnaire ne s'arrête pas, et il n'est pas dans son essence de se limiter. Son horizon doit toujours rester

ouvert aux éventualités et même aux utopies. S'il renonce aux bénéfices des incertitudes de l'avenir, il abdique et se fait conservateur. L'esprit révolutionnaire se sert de tout, mais il ne se fixe à rien, il exploite tour à tour et pour ses fins, les sentiments de nationalité, d'indépendance, d'unité ; il exploite le socialisme, le sentiment monarchique, le sentiment républicain, la démagogie, l'aristocratie, la haine de l'étranger et le secours de l'étranger, l'esprit de conquête, l'ambition des peuples ou des hommes, etc., mais il ne renonce à rien et ne fait pas de concession. Garibaldi et M. de Cavour se sont embrassés ; mais à quelles conditions? Si mes renseignements sont exacts, et j'ai des raisons de les croire sérieux, M. de Cavour aurait représenté à Garibaldi que l'argent manquait pour faire la guerre de suite et que, pour le moment, la chose nécessaire et indispensable était l'emprunt de 500 millions ; que, pour faire cet emprunt, il était nécessaire de donner à l'Europe le spectacle d'un accord pacifique et rassurant ; que l'emprunt une fois conclu, le gouvernement serait à la tête d'un fonds disponible de 200 millions environ, et qu'alors la guerre serait possible et qu'il serait

le premier à rendre directement ou indirectement sa liberté d'action à Garibaldi. Tout ceci a été écrit par un des chefs garibaldiens à son agent à Rome. Garibaldi convaincu, mais pas dupé, comme quelques personnes le croient, a rengainé son épée pour quelques semaines. D'ailleurs, que ce soit pour cette cause ou par la force des choses, je doute fort que M. de Cavour puisse s'engager à ce que vous lui demanderez. Ce sera, à mon avis, une tentative stérile, un nouvel effort de médiation qui échouera comme tant d'autres qui l'ont précédé. Les ennemis du gouvernement de l'Empereur s'empresseront d'en contester la sincérité, car, diront-ils, il était facile d'en prévoir le résultat négatif; les Italiens en feront un argument en faveur de leurs projets agressifs, car, diront-ils aussi, le gouvernement impérial savait bien que cela ne se pouvait pas quand il l'a demandé; il n'a voulu que se mettre à couvert et en mesure de répondre aux Chambres qu'il avait fait tous les efforts possibles; les étrangers, et d'autres avec eux, enregistreront ce nouvel échec à la suite de toutes les remontrances inefficaces qui remplissent l'histoire de ces dernières années, et la question n'aura pas

fait un pas. Au point où nous en sommes un acte stérile serait fort à regretter, mieux vaudrait ne rien faire du tout.

Supposons maintenant que M. de Cavour consente, et que le traité se fasse avec le préambule de réserves que vous indiquez et qui serait en effet indispensable pour conserver à la politique de l'Empereur son caractère, tel que l'a sanctionné le vote des Chambres. La reconnaissance du royaume d'Italie est le second terme du traité; c'est ce que nous donnons en échange des engagements du cabinet de Turin. Or, que signifient, en présence de cette reconnaissance, les réserves du préambule? Vous diriez : « S. M. l'Em-
» pereur des Français entendant n'affaiblir en
» rien la valeur des réserves et des protestations
» formulées par le gouvernement pontifical... »
et vous finiriez par stipuler que l'Empereur reconnaît le royaume d'Italie, c'est-à-dire la négation de ces réserves et de ces protestations; car la reconnaissance a pour but et pour effet de faire entrer dans le droit ce qui jusqu'alors a vécu dans le fait; c'est un acte qui sanctionne, qui légitime et qui impose à celui qui a reconnu le devoir de regarder comme nulles, sans valeur, et non avenues, toutes les réserves et protesta-

tions formulées contre les faits qu'il a reconnus. Le traité renfermerait donc une contradiction flagrante, qui prêterait le flanc aux attaques et aux critiques les plus sérieuses. Les réserves du préambule ne seraient qu'une lettre morte et personne ne se payerait de cette monnaie-là. Je sens fort bien que la non-reconnaissance crée une situation qui, elle aussi, n'est pas exempte de difficultés ni d'inconvénients, et je ne puis me dissimuler qu'il tarde au gouvernement de l'Empereur d'en sortir ; je le vois aussi un peu parce que vous me dites des avantages qui en découleraient ; mais ces avantages ne compenseront pas les embarras intérieurs et extérieurs d'une politique faussée, qui ne serait pas conséquente avec les principes qui lui ont servi de base jusqu'à ce jour. Reconnaissez la possession de Naples, celle de la Toscane et des duchés, vous le pouvez sans cesser d'être logiques ; mais, si vous n'entendez pas affaiblir les réserves du gouvernement pontifical, ne reconnaissez pas la négation de ces réserves. Ou le royaume d'Italie est un tout qui ne comporte pas d'exception, qui veut dire la péninsule italienne, ou bien c'est un État dans cette péninsule. Ce n'est pas toute la péninsule à vos yeux, puisque vous

êtes résolu, dans votre reconnaissance, à en excepter Rome et une zone territoriale qui, bien que réduite, n'est pas sans importance; donc c'est un État, un grand État dans la péninsule, et le principe de l'exception une fois posé, il vous est loisible de l'étendre ou de le restreindre par des réserves, suivant que l'exigent vos devoirs ou vos engagements, sans changer le caractère de votre reconnaissance, laquelle n'est pas et ne peut pas être complète et absolue, comme le désirerait le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Ces réflexions tendraient à justifier le système d'une reconnaissance partielle qui porterait sur les Deux-Siciles, la Toscane et les duchés, et qui, je le répète, pourrait se faire par le gouvernement de l'Empereur sans qu'on pût lui reprocher d'être infidèle à sa politique.

Mais le cabinet de Turin se contentera-t-il de cette reconnaissance partielle, et l'acceptera-t-il dans un traité, pour donner en échange les engagements que nous lui demanderons? Il est permis d'en douter. S'il le fait, tant mieux, mille fois tant mieux, et je vous féliciterais de tout mon cœur d'un résultat, qui, à mes yeux, serait un succès inespéré et un grand pas en avant. Je

ne sais même pas jusqu'à quel point il ne serait passage de la part du comte de Cavour d'adhérer à cette combinaison dans le cas (fort douteux) où il en aurait le pouvoir, mais, je le répète, je crains fort que cela ne lui soit pas possible.

Ainsi donc je vois d'une part une probabilité d'échec très sérieuse dans la négociation d'un traité, et, de l'autre, des motifs très graves à faire valoir contre une reconnaissance pure et simple du royaume d'Italie. Une reconnaissance partielle répondrait seule à nos engagements antérieurs et aux principes qui ont dirigé et inspiré notre politique, mais cette réserve dans l'acte de reconnaissance diminue encore les chances déjà si compromises de voir le traité accepté par le cabinet de Turin.

Voilà pourquoi je donne encore la préférence à une déclaration, qui, si elle engage moins le cabinet de Turin, a aussi l'avantage de ne pas engager notre solidarité au delà de ce que nous voulons. Cette déclaration, ne portant que sur ce qui concerne le territoire du pape et la sécurité extérieure et intérieure de son gouvernement, laisserait les autres questions entièrement libres et rien n'empêcherait ensuite de négocier par traité la reconnaissance partielle dont j'ai

parlé plus haut. Quant au territoire des anciens États de l'Église aujourd'hui annexés, on pratiquerait les affaires internationales absolument comme si la reconnaissance avait eu lieu et cela se pourrait sans difficulté.

Je crois même que la déclaration une fois faite, le gouvernement de l'Empereur en éprouvera un grand bien-être et un grand repos, car, devant un acte aussi formel, toutes les intrigues, les influences, les sollicitations se retireront et l'agitation des partis hostiles à l'intérieur perdra son prétexte le plus spécieux. La question religieuse se séparera de la question politique, car, lorsque, plus tard, il s'agira de reconnaître l'annexion des Deux-Siciles et des duchés, il sera impossible d'en faire une question religieuse et le gouvernement sera bien plus libre de ses mouvements. Il me semble que la situation, qui se produirait ainsi, serait de nature à permettre au gouvernement de l'Empereur d'attendre que le temps ait déblayé le terrain politique, soit en faisant disparaître les décombres de ce qu'il a déjà renversé, soit en relevant les édifices dont la ruine est menaçante.

Bien que je vous écrive tout ceci, mon cher ministre, sous forme particulière, je ne serais

pas fâché, je vous l'avoue, que vous vous fissiez auprès de l'Empereur l'interprète de mes idées, dans la mesure de ce que vous jugerez convenable, afin que Sa Majesté sache ce que je pense de la situation. Je m'en rapporte toutefois entièrement et absolument à ce que vous croirez bon de faire ; ainsi agissez, je vous en prie, en toute liberté.

M. de Méneval ne croit pas décidément pouvoir accepter la succession de Mgr de La Tour d'Auvergne.

Croyez, mon cher ministre, à ma bien sincère amitié.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

L'ambassadeur de France à Rome,
au ministre des affaires étrangères.

Rome, le 11 mai 1861.

L'acquisition du musée Campana avec addition des objets primitivement réservés et de ceux non portés au catalogue a été définitive-

ment conclue ce matin pour 812 000 piastres, soit quatre millions trois cent soixante-quatre mille francs.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères
à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 15 mai 1861.

L'acte de vente du musée Campana est nécessaire à la rédaction du projet de loi. Veuillez me l'envoyer par le plus prochain courrier.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 19 mai 1861.

Mon cher duc,

Je n'ai pu obtenir de M. Faugère[1] qu'il vous écrivît par ce courrier au sujet de la forme à employer pour faire agréer par le pape la nomination de Mgr de La Tour d'Auvergne. Il tient absolument à consulter le ministre des cultes. Je suis d'avis, pour ma part, qu'une note de vous au cardinal Antonelli suffirait, et c'est dans ce sens que je m'explique avec M. Rouland.

Voilà en attendant, une affaire plus difficile qui est arrangée. L'abbé Maret a reçu une bonne lettre du pape, et je suppose que le titre d'évêque *in partibus* lui sera accordé. Il y aura donc à pourvoir aux vacances de Vannes et de Montpellier. On commence à parler sérieusement, c'est à vous seul que je le dis, de nommer ensemble MM. Le Courtier et Deguerry. Ces deux prêtres ont, à eux deux, une

1. Sous-directeur au département des affaires étrangères.

clientèle qui embrasse tout Paris, et la cour de Rome aura son propre public contre elle si elle refuse l'institution canonique.

Je n'ai pas encore arrêté mon choix pour le futur auditeur de rote. On me fait un grand éloge de M. Isoard, neveu du cardinal de ce nom. M. de Rayneval n'a pas, me dit-on, les qualités nécessaires et M. l'abbé de l'Escaille n'est connu de personne.

Nous en sommes toujours au même point quant à la reconnaissance du royaume d'Italie entourée de garanties pour le Saint-Siège. L'Empereur, et je le conçois, désire sortir d'une position fausse. Je lui ai fait connaître votre opinion, mais Sa Majesté penche plutôt pour un traité que pour une déclaration et je commence à croire qu'à Turin on se prêterait à nos demandes. M. de Cavour est trop avisé pour ne pas comprendre que la guerre n'est plus possible contre l'Autriche et il a besoin de nous contre le parti de Garibaldi. J'ai lu à M. de Cadore, qui pourra vous en parler, le programme que je voudrais faire accepter. M. de Bourqueney, qui n'est pas suspect, m'a déclaré qu'il le signerait des deux mains. L'ambassadeur d'Espagne laisse dormir son

projet depuis que je l'ai invité à le formuler nettement. Le cabinet de Lisbonne refuse de s'associer aux démarches de celui de Madrid et il serait difficile de se montrer moins pressant que le prince de Metternich. J'ajouterai que l'opinion en France s'est beaucoup calmée depuis les débats de l'adresse, et que, pour bien des gens sensés, la présence prolongée du roi François II à Rome n'est pas d'un effet favorable à la cause du pape. En résumé, mon cher duc, j'espère que nous avons encore quelques semaines à passer avant de prendre un parti, et, si vous venez à Vichy, je compte que vous pousserez d'abord jusqu'à Paris pour causer avec l'Empereur et avec moi de ces graves intérêts.

Mille amitiés.

P.-S. — Le *Journal de Vérone* du 9 mai contient sous ce titre : « La Papauté aux prises avec Bonaparte », une infâme correspondance de Rome. C'est l'outrage et la haine à la plus haute puissance. Tâchez de vous procurer le numéro. Je demande satisfaction à Vienne.

M. de Souza, qui va gérer l'ambassade d'Espagne à Rome est l'un de mes meilleurs

amis. Je vous le recommande d'une façon particulière. C'est l'honneur même.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 21 mai 1861.

Mon cher ministre,

Le courrier d'aujourd'hui vous porte encore une réfutation des nouvelles que vous avez reçues de Naples. Cela complète mon rapport de samedi dernier. Il est bien regrettable que le roi François II ne comprenne pas qu'il perd tout le bénéfice de ses scrupules de conscience en persistant à rester ici, mais c'est un enfant sur lequel les considérations politiques paraissent avoir fort peu de prise. Je vous dis dans ma dépêche n° 40 qu'il y a un parti qui, bien que désavoué hautement, et même contrarié par le gouvernement pontifical et François II, n'en continue pas moins à intriguer; je crois que prochainement j'en saurai plus long sur ce sujet

et je crains qu'on ne trouve dans ces machinations secrètes la main du comte de Trapani. Je n'en suis pas encore sûr, mais je le crains, bien que je sache que le roi lui ait formellement interdit ce commerce. Le petit nombre de Napolitains qui sont à Rome, y ont apporté avec eux toutes les déplorables habitudes de duplicité et de dégradation morale sous lesquelles la dynastie de François II a sombré, et maintenant que je vois de près leur vie et leurs sentiments, je comprends cette déroute et cet affaissement. Je ne vois même pas le germe d'une régénérescence, et j'avoue qu'il me semble difficile que cette famille puisse jamais régner de nouveau. Naples sera comme le chancre de l'Italie ; c'est un pays trop malade pour que le Nord puisse se l'adjoindre impunément. Je persiste toujours à croire aux deux États futurs, mais l'État du Midi réclamera un nouveau souverain. Lequel ? *That is the question.*

Je vous parle dans ma dépêche d'aujourd'hui d'un employé qui se trouve compromis dans la spéculation des gros sous napolitains ; ce n'est ni plus ni moins que le trésorier du roi ! Il est démontré qu'il volait pour son compte à l'insu du roi et depuis fort longtemps.

« Pauvre homme, disent ses compatriotes, c'est une canaille, mais que voulez-vous, il n'est pas heureux, il est vraiment à plaindre ! »

Bosco, l'intrépide et fidèle général Bosco, mécontent de la pension que lui donnait le roi, a demandé une augmentation; le roi a refusé. Immédiatement Bosco a fait acte d'adhésion et demandé du service à Turin. Le roi s'est ravisé, il a accordé la pension, et Bosco a déchiré l'acte d'adhésion qui n'était pas encore parti, mais que j'ai vu et lu.

Tout cela est passablement dégoûtant, et j'ai cru à propos de m'éloigner absolument de tous ces gens-là. Je n'ai pas vu le roi ni personne de sa famille depuis le mois de février lorsqu'il s'agissait de la capitulation de Messine, et j'ai l'intention de persister dans cette abstention.

P.-S. — Je venais de terminer cette lettre lorsque je reçus la visite d'Odo Russell qui m'apprit certaines choses dont je crois bon de vous parler, d'autant plus qu'il les tient de sir James Hudson et de lord Cowley. Le comte de Cavour, dit-il, est prêt à s'engager au respect des frontières territoriales de ce qui reste au pape, mais seulement du côté de la terre; il consent même à

empêcher toute attaque par n'importe qui de ce côté, mais, quant à la côte, il ne veut s'engager à rien ; ce sera au pape à se défendre du côté de la mer. Comme l'a remarqué M. Russell, c'est démasquer ses batteries à l'avance, et il est évident que cette réserve a pour but de permettre à Garibaldi, après le traité qui aurait amené notre départ, de procéder à une descente et de recommencer la manœuvre de la Sicile et de Naples. Lord Cowley exprimait l'avis (je ne suis pas sûr si c'est lord Cowley ou sir James Hudson) que nous repousserions ces propositions ; pour ma part, je n'ai pas de peine à le croire.

Le voyage du cardinal Grassellini n'a pas d'importance. Il va à Paris pour sa santé qui s'est fort compromise. Bien qu'il fasse partie du petit nombre des cardinaux éclairés et modérés, il n'y a, pour le moment, rien à faire avec lui. Quand je vous verrai, je traiterai cette question avec vous, celle-là, et celle du futur pape.

Mille amitiés.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères
à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 24 mai 1861.

Veuillez me dire si M. de Nieuwerkerke[1] est arrivé à Rome.

RÉPONSE TÉLÉGRAPHIQUE

Rome, 24 mai 1861.

M. de Nieuwerkerke est arrivé, il a vu le musée. Il est très satisfait et dit que cela dépasse ses prévisions.

1. Surintendant des Beaux-Arts.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 26 mai 1861.

Mon cher duc,

L'Empereur m'a envoyé hier soir, avec le billet que vous trouverez ci-joint, une lettre adressée à la comtesse Valentini par son fils. Je vous transmets également une copie de ce factum.

Je ne sais trop comment nous pourrions nous y prendre pour inviter le gouvernement romain à remplacer, à Canino, ses troupes par les nôtres, mais je vous serai obligé de me fournir le moyen de répondre quelque chose à Sa Majesté.

M. Faugère, après avoir consulté les cultes, vous répond au sujet du coadjutorat de Mgr de La Tour d'Auvergne. Votre avis me semblait le plus sage, mais j'ai dû m'incliner devant les précédents. Je ne voudrais pas, cependant, que ce petit incident prît une importance exagérée.

Nous n'avons rien de nouveau du côté de Turin. Quel spectacle vous donne la cour exilée

de Naples! Je ne m'étonne pas après cela de l'opinion de M. de Martino sur l'impossibilité d'une restauration. L'Italie aura-t-elle son Afrique sur une plus grande échelle, avec cette différence néanmoins, que les Napolitains ne se battront pas comme les Arabes! L'Empereur est très décidé, quoi qu'il advienne, à ne pas accepter la candidature du prince Murat qui amènerait les Anglais en Sicile, et j'en suis à me demander si, tout compte fait, Victor-Emmanuel, aux prises avec des embarras de longue durée, ne vaut pas mieux pour nous qu'une dynastie étrangère?

La question de l'organisation de la Syrie marche moins mal et plus vite à Constantinople que je n'osais le penser. J'ai déjà obtenu que le chef du Liban serait *unique et chrétien* et je ne désespère pas de gagner qu'il soit *indigène*.

Mille amitiés bien sincères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 28 mai 1861.

Mon cher ministre,

M. de Cadore s'est acquitté en arrivant ici d'un message que Sa Majesté lui avait donné pour le général de Goyon. C'était une recommandation de ne pas trop éparpiller nos troupes et de les concentrer autant que possible vers Rome, quitte à les faire rayonner au besoin vers les localités qui réclameraient leur présence.

Je ne sais comment le pape a appris le message de Cadore; car celui-ci n'en a pas ouvert la bouche si ce n'est au général et à moi ; toujours est-il qu'il l'a su et qu'il s'en est fort ému. Hier il a dit à quelqu'un qui me l'a répété une heure après : — « Cela m'inquiète » beaucoup, qu'est-ce que cela veut dire? est- » ce un changement de politique? Trouve-t-on » que le territoire qui me reste est encore trop » étendu ? Comment mettre ces vingt mille » hommes à Rome? Il faudra les faire camper

» sur la place Saint-Pierre. » Et, en disant cela, il devenait fort rouge et fort ému. Je sais qu'il sera facile de calmer ces inquiétudes, mais je veux vous en prévenir, afin que vous me fassiez savoir s'il y a quelque bonne parole à lui dire quand je le verrai, ce qui ne va pas tarder, car il reçoit toujours le corps diplomatique à l'anniversaire de son avènement, et commence par moi, comme doyen.

Les ordres du général de Goyon sont si sévères pour empêcher qu'on envoie des sous napolitains dans les Abruzzes, qu'ils ont amené, il y a quelques jours, un incident comique : le cardinal Mattei, étant allé prendre possession de son nouvel évêché de Velletri, avait commandé à Spillmann, le Chevet de Rome, de lui envoyer un dîner de trente couverts. Nos détachements, soupçonnant les caisses du restaurateur, à cause de leur volume, de contenir du billon napolitain, les ont saisies et gardées pendant vingt-quatre heures, au grand détriment des convives du cardinal qui attendaient à Velletri.

Explications, excuses, mais le dîner était perdu.

Tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 31 mai 1861.

Monsieur le comte,

Ma dépêche vous fait connaître la solution probable de la question relative à l'organisation du Liban. Nos efforts eussent mérité un succès plus complet, mais il faut savoir se contenter de ce que l'on peut, et je demande à l'Empereur, qui est à Fontainebleau, d'autoriser le marquis de La Valette à en finir à des conditions dont l'ensemble, il faut le reconnaître, constituera un régime préférable de beaucoup à l'état de choses antérieur. La monomanie de l'Angleterre de nous contrarier sur un point où tout le monde s'était rallié à notre opinion, n'en est pas moins regrettable, et vous avez eu mille fois raison, de faire comprendre à lord John Russell, qu'il nous avait donné le droit de nous montrer fort réservés dans les questions où l'intérêt britannique se trouverait plus engagé que l'intérêt français.

J'ai écrit au ministre de la marine au sujet

du traitement des corsaires. Je suis personnellement d'avis de leur fermer tous nos ports, sauf les cas de relâche forcée, et de ne pas permettre la vente des prises. Avant d'exprimer un avis définitif je dois, toutefois, attendre la réponse de M. de Chasseloup-Laubat.

Je ne vois nul inconvénient que vous fassiez officiellement la demande que M. le capitaine Figeard a adressée confidentiellement à l'amirauté, pour le charbon de nos bâtiments de guerre qui relâcheront au Cap.

La convention relative aux coolies sera signée aussitôt le retour de lord Cowley.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 1er juin 1861.

Mon cher ministre,

J'ai lu la lettre de M. Valentini à sa mère; elle est évidemment écrite sous l'empire d'une

certaine surexcitation mentale et pour être communiquée à Sa Majesté, mais je ne suis pas en mesure de dire si elle représente les faits sous leur véritable aspect. Afin de vous faire connaître la vérité à cet égard, j'ai pris le seul parti utile et pratique, j'ai envoyé sur les lieux deux personnes qui me feront un rapport exact que je vous transmettrai, savoir un des secrétaires de l'ambassade et un officier d'état-major. Ils y vont en voyageurs, profitant d'une permission pour visiter le pays et les fouilles célèbres de Canino ; ils verront tout et sauront tout. Une fois que vous serez informé, vous pourrez décider en connaissance de cause ce qu'il convient de proposer à Sa Majesté. Rien ne s'oppose à ce que nous envoyions un détachement se cantonner à Canino, et, par cela même, les troupes pontificales se retireront et nous en laisseront la garde, mais ce sera encore un détachement de plus et il entre dans les plans du général de Goyon, conformément au désir manifesté par l'Empereur, d'éparpiller nos troupes le moins possible. Cependant, je le répète, si Sa Majesté le désire, nous pouvons facilement remplacer à Canino la gendarmerie pontificale. Il est incontestable que ces gendarmes

sont rudes et *prepotenti* dans l'exercice de leurs fonctions, mais il faut avouer aussi qu'on les soumet à de rudes épreuves, et, après tout, ce sont des troupes indigènes. Ainsi, le fait pour lequel on les appelle à Canino *carnifici* (bourreaux), *assasini*, *masuadieri*, *briganti*, est celui-ci : un groupe de jeunes gens leur envoie deux coups de pistolet et blesse l'un d'eux ; ils ripostent par une décharge et tuent deux personnes dans le groupe ; ceux-ci sont des héros et eux des assassins. Il est assez difficile de faire marcher la société avec cette doctrine-là.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 2 juin 1861.

Mon cher duc,

L'article de l'*Indépendance* que vous me signalez et que je n'avais pas lu est vraisemblablement sorti de l'officine de Turin où j'avais dû,

pour redresser les appréciations erronées de M. de Cavour sur l'état des choses à Rome, communiquer des extraits de vos dépêches les plus récentes. Je vais inviter M. de Rayneval à se plaindre de ce procédé ; cela vaudra mieux, je crois, que de s'en prendre à un journal connu dans le monde entier par ses commérages et dont les démentis ne servent guère qu'à exciter la verve impertinente. Mercredi prochain, d'ailleurs, j'irai à Fontainebleau pour le conseil, et ne manquerai pas de montrer l'article à l'Empereur. Je parlerai aussi à Sa Majesté de la conversation que M. de Cadore a eue de sa part avec le général de Goyon. Je ne doute pas que les raisons que vous donnez pour le maintien du *statu quo* dans la distribution de nos troupes ne soient appréciées comme elles doivent l'être.

L'Autriche et l'Espagne m'ont enfin passé leurs notes que je vous transmettrai dans quelques jours avec ma réponse, qui n'est pas encore faite. Je demanderai si les cabinets de Vienne et de Madrid placent leur sollicitude pour le saint-père au-dessus de leurs intérêts dynastiques en Italie. S'il en est ainsi, qu'ils le disent franchement, et peut-être parviendra-t-on à combiner la reconnaissance du nouveau titre du roi

Victor-Emmanuel avec des garanties sérieuses pour le pouvoir temporel du pape.

M. Rouland ne m'a rien répondu de très net sur la situation financière qu'il réserve à Bourges à Mgr de La Tour d'Auvergne. Je reviendrai à la charge. M. l'abbé Lavigerie paraît être jusqu'à présent le candidat que l'Empereur préférerait pour remplir les fonctions d'auditeur de rote. Pensez-vous que le choix soit agréé par le saint-père ?

Mille amitiés bien sincères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 7 juin 1861.

Mon cher ministre,

Pour obtenir des informations exactes sur l'état de choses actuel dans le village de Canino, j'ai pris le seul moyen qui m'offrît de véritables garanties, c'est-à-dire que j'y ai envoyé deux personnes, l'une que vous connaissez, et qui est

digne de toute confiance, M. de Piennes, secrétaire de mon ambassade, et l'autre M. Viallat, lieutenant d'état-major très intelligent et plutôt enclin à un excès de libéralisme qu'à des préjugés contraires. Ces deux messieurs ont pris pour prétexte de leur voyage le désir de profiter d'un congé de quelques jours pour visiter les tombes étrusques récemment découvertes à Canino par le prince Torlonia. Je ne puis mieux faire que de vous envoyer leur rapport constatant leurs observations et leurs impressions, mais je vous prie avec instance de ne pas dévoiler la source des informations que ce rapport portera à la connaissance de Sa Majesté et à la vôtre. Veuillez avoir la bonté d'observer à l'Empereur que je serai très reconnaissant s'il voulait bien ne pas dire à madame la comtesse Valentini que ces renseignements lui viennent des deux Français qui ont visité Canino au commencement de juin : avec les habitudes de ce pays cela deviendrait une source interminable de récriminations qui ne tarderaient pas à défrayer, aux dépens de ces messieurs, les journaux de Toscane, puis bientôt ceux de Belgique.

Vous verrez que la mission délicate dont ces

messieurs ont été chargés a été remplie avec conscience et impartialité. L'impression que me laisse la lecture de leur rapport est que la population de Canino est passive, arriérée et indifférente; qu'il y existe tout au plus une vingtaine de personnes formant le parti actif de la résistance et que tout le monde, bon gré, mal gré, y vit assez mêlé et rapproché, grâce aux femmes du pays qui paraissent partager leurs faveurs, sans distinction de classe, de profession ni de parti (y compris même les gendarmes)! Quant au danger de quelque sanglante réaction, ces messieurs n'y croient pas et ils ont été frappés du fait que, sous ce rapport, M. Antonio Valentini paraissait d'une exaltation un peu maladive qui rappelait celle de son malheureux père, lequel s'est suicidé il y a quelque temps dans un accès de transport au cerveau. Je ne puis négliger non plus cette considération que le lieu est très malsain, que déjà les fièvres l'ont envahi et que, d'ici à un mois tous ceux qui en ont les moyens, même M. Antonio Valentini, vont s'en éloigner. Qu'y feraient nos pauvres soldats, sinon d'y augmenter le nombre des fiévreux! Cependant, je le répète, il est possible d'y envoyer un déta-

chement et d'y remplacer les troupes pontificales si Sa Majesté le décide. Vous avez maintenant, au même degré que moi-même, les éléments d'information sur lesquels je puis me former une opinion; j'attends que vous me fassiez connaître la volonté de l'Empereur.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments bien dévoués.

P.-S. — J'avais écrit ce qui précède de grand matin, lorsque j'ai appris la mort du comte de Cavour. Je vous laisse à juger l'effet que va produire cette nouvelle qui est encore peu répandue dans les masses! Le pape, en l'apprenant, a levé les mains au ciel en disant: « *Prions pour lui, la miséricorde de Dieu est infinie!* » Le cardinal Antonelli croit que cela augmentera considérablement les forces du parti républicain et il s'attend à des tempêtes. Pendant que cette nouvelle arrivait à Rome, le saint-père était lui-même en proie à une de ses crises habituelles et il devait se mettre au lit dans un état de grande douleur et de grande surexcitation nerveuse. Aujourd'hui, il va mieux, mais on ne peut se dissimuler que ces crises semi-nerveuses, semi-épileptiques se

rapprochent depuis quelque temps ; l'érysipèle paraît aussi revenir à la jambe. Tout cela donne de l'opportunité aux informations que vous m'avez demandées par une dépêche confidentielle; je vous les donnerai aussi complètes que possible, ou plutôt je vous les apporterai moi-même, car je ne pourrais pas retarder mon départ au delà de la fin du mois sans m'exposer à des rechutes qui me feraient perdre le bénéfice du traitement que je suis, et je compte sur votre amitié pour accepter la date du 30 juin, bateau direct, qui me permettra d'être à Paris le 2 ou le 3 juillet.

Tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 9 juin 1861.

Mon cher duc,

Tout disparaît aujourd'hui devant le grand et triste événement de Turin. La mort du

comte de Cavour modifie profondément la situation de l'Italie et la nôtre, et, pour ne parler que de ce qui concerne Rome, je renonce tout à fait à l'idée du traité qui n'avait pas votre agrément. Je ne crois pas, cependant, qu'il faille abandonner l'Italie à tous les risques de la révolution ou de la réaction ; je suis d'avis, au contraire, de reprendre nos relations officielles avec le cabinet de Turin et de céder aux instances éplorées du roi Victor-Emmanuel ; nous reconnaîtrions donc le nouveau royaume, mais nous déclarerons aussi, de la façon la plus nette, notre intention de ne pas quitter Rome dans les circonstances actuelles.

La question, comme on dit, serait enrayée, et l'on remettrait son règlement à des jours plus calmes.

J'expose toutes mes idées à l'Empereur dans un mémoire qui part ce soir, et demain sans doute, je serai mandé à Fontainebleau.

Peut-être verrez-vous, comme moi, un indice des dispositions de Sa Majesté, dans le fait qu'elle a tenu à ce que j'adressasse, sans y faire aucun changement, ma réponse aux ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne le jour

même où nous apprenions la mort de M. de Cavour.

M. Rouland est en correspondance avec l'Empereur au sujet du prélat à présenter pour le cardinalat, en remplacement de Mgr de Mazenod. Les concurrents sont : l'archevêque de Rouen, l'archevêque d'Avignon et l'évêque de Dijon, doyen de l'épiscopat français. On parle aussi de l'archevêque de Chambéry. Mgr de Bonnechose est assurément le plus distingué de tous, Sa Majesté incline en sa faveur, mais le ministre des cultes fait quelques objections. Aussitôt la décision prise, je vous en informerai par le télégraphe.

D'après les échos de la nonciature, la nomination de l'abbé Le Courtier semblerait devoir être moins mal prise à Rome que nous ne le pensions.

L'évêque d'Amiens, renseignements recueillis, dément lui-même l'histoire des Pyrénées, et en écrit à Mgr Sacconi. En revanche, l'abbé Meglia croit, m'assure-t-on, que le choix de M. Deguerry rencontrera de sérieuses difficultés. J'espère qu'il se trompe et que la cour de Rome n'engagera pas une lutte dans laquelle l'opinion ne la soutiendrait pas à Paris.

A mon premier moment de liberté, j'irai présenter mes hommages à madame la duchesse de Gramont.

Mille amitiés bien sincères.

P.-S. — L'Empereur ira à Vichy le 5 juillet. Vous y trouverez aussi le comte Walewski.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 9 juin 1861.

Mon cher duc,

Au moment de fermer la valise, je reçois un billet de M. Rouland qui m'annonce que M. Deguerry, après avoir accepté formellement l'évêché de Marseille, le refuse aujourd'hui.

Si M. l'abbé Meglia avait raison, voilà un embarras de moins.

Tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 10 juin 1861.

(*Confidentielle.*)

Monsieur le comte,

La mort de M. de Cavour a sérieusement ému l'Empereur. Si cet événement est en effet d'une immense gravité pour l'Italie, il affecte aussi nôtre propre situation. Il nous est devenu à peu près impossible de nous maintenir sur le terrain mal défini où le rappel de notre ministre à Turin nous a placés depuis un an. Afin de me rendre un compte plus exact de mes idées, je les ai consignées dans une note que je transmets à l'Empereur à Fontainebleau et que Sa Majesté discutera sans doute au conseil de mercredi prochain. Je suis loin de fermer les yeux sur la gravité de la mesure vers laquelle j'incline, mais, d'un autre côté, je suis convaincu que si nous ne prenons pas une attitude nette et franche, il en résultera des embarras parmi lesquels je range en première ligne la possibi-

lité d'un dissentiment sérieux avec l'Angleterre, le jour où nous voudrions, seuls ou d'accord avec les puissances continentales, essayer de remettre de l'ordre en Italie.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 16 juin 1861.

Mon cher duc,

Le courrier vous apporte la nouvelle d'une résolution[1] que je vous faisais pressentir, il

1. Depuis longtemps déjà, Napoléon III était d'avis de renouer les relations officielles avec l'Italie. La faute, en effet, résidait dans la guerre de 1859. Mais, se brouiller irrévocablement sur une question de forme, avec une puissance pour la grandeur de laquelle on venait de combattre, c'était une anomalie. Mieux valait s'en faire un allié. M. Thouvenel qui, ainsi qu'on a pu le voir, ne professait pas pour le gouvernement du roi Victor-Emmanuel une tendresse illimitée, comprenait les inconvénients de cette bouderie, qui n'empêchait aucune des conséquences de la guerre d'Italie entreprise avant son entrée aux affaires, et qui, en outre, présentait l'inconvénient grave de nous priver d'une alliance qui nous avait

y a huit jours, et qui, je le crains beaucoup, n'aura pas votre approbation. Avant de sauter le fossé, j'ai passé plusieurs nuits blanches et ce n'est pas sans avoir pesé le pour et le contre que j'ai accepté la responsabilité d'un conseil

coûté assez cher pour qu'elle fût efficace. Sur les ordres précis de l'Empereur, M. Thouvenel avait donc préparé depuis plusieurs semaines, le rapport destiné à justifier aux yeux du gouvernement et de l'opinion publique, la reprise des relations diplomatiques avec l'Italie. Cependant Napoléon III, qui connaissait les sentiments intimes de l'Impératrice et qui craignait ses récriminations, avait demandé à son ministre des affaires étrangères d'apporter à chaque conseil le rapport dans son portefeuille, mais de n'en donner lecture que sur une invitation directe de sa part. Le temps s'écoulait et le rapport ne sortait pas de sa cachette. Enfin, un matin, l'Empereur dit à M. Thouvenel : « Monsieur le ministre, veuillez, je vous prie, renseigner le conseil sur l'état de nos relations avec l'Italie. » M. Thouvenel tira de son portefeuille et commença à lire le rapport concerté avec Napoléon III, qui concluait à la reprise des relations. L'Impératrice, selon son habitude, assistait au conseil des ministres. Au milieu de la lecture, Sa Majesté se leva brusquement, avec les signes de la plus violente agitation. Des larmes mêmes jaillirent de ses yeux, puis Elle quitta brusquement le salon, laissant les ministres stupéfaits. L'Empereur, après un assez long et pénible silence, dit alors, avec son impassibilité habituelle, au maréchal Vaillant, ministre de sa maison : « Mon cher maréchal, veuillez suivre l'Impératrice et occupez-vous d'Elle. » Puis le conseil poursuivit ses travaux. A partir de ce jour, Sa Majesté l'Impératrice ne témoigna plus à M. Thouvenel qu'une extrême froideur. Et pourtant, le seul tort du ministre des affaires étrangères était d'avoir reproduit la pensée de Napoléon III, et, ainsi qu'il l'écrivait dans la lettre particulière du 16 juin 1861 au duc de Gramont, de n'avoir pas cherché à effacer *une faute* dont il était innocent, par *une inconséquence* dont les suites auraient pu lui être reprochées.

d'autant plus délicat, que je le savais conforme aux sentiments intimes de l'Empereur. M. de Lamartine a pu faire dire à Dieu, après la création :

> De son œuvre imparfaite, il détourna la face
> Et d'un pied dédaigneux la lança dans l'espace.

Un souverain, si puissant qu'il soit, ne saurait en agir ainsi avec son œuvre. Je n'étais pas ministre lorsque l'expédition d'Italie a été décidée; il se peut qu'elle ait été une faute, mais, au point où en sont les choses, on ne l'effaçerait pas avec une inconséquence. L'avenir dira si je me suis trompé, et j'ai trop de franchise pour ne pas être sans quelque appréhension à cet égard; ce que j'affirme en mon âme et conscience c'est qu'une pensée pacifique et conservatrice a seule guidé ma conduite et que mon honneur, je ne parle pas de mon portefeuille dont je ferais bon marché, est lié au maintien des déclarations dont nous accompagnons notre reconnaissance, Je vous demande donc, mon cher duc, comme ministre et comme ami, d'employer tout ce que vous avez d'éloquence et de crédit personnel pour présenter sous son meilleur aspect, qui est aussi le

véritable, la résolution du gouvernement de l'Empereur.

La dépêche ci-jointe de M. Barrot, que j'ai reçue ce matin et qui vous sera renvoyée officiellement dans huit jours, me donne quelque espoir que le coup ne sera pas trop rude à Rome. Si le gouvernement pontifical, nonobstant des réserves très naturelles et que j'ai eu soin de mentionner moi-même, accepte la position territoriale que les événements lui ont faite, peut-être y a-t-il encore du remède. L'opinion française la plus exigeante ne demande rien de plus que la conservation du morceau que nous avons sauvé de l'incendie et je crois trop connaître le cœur de l'Empereur pour douter que le pape, s'il envisageait ouvertement notre conduite comme le fait M. Calderon Collantes [1], ne trouvât dans Sa Majesté un champion énergique de sa cause, ramenée ainsi dans le domaine du possible et du bon sens.

La note de MM. de Piennes et Viallat m'a complètement édifié, et je ne suis nullement d'avis d'exposer nos soldats à la fièvre pour le repos de M. Valentini.

1. Ministre des affaires étrangères d'Espagne.

C'est décidément le 4 juillet que l'Empereur partira pour Vichy. J'ai l'intention de confier mon portefeuille à M. Billault et de me mettre en chômage du 10 juillet au 10 août.

Tout à vous bien sincèrement.

P.-S.— J'oubliais de vous dire qu'un mot de M. Barrot me permet de supposer que ma note à M. Mon [1] a été assez bien reçue. Je ne m'attends pas à Vienne à la même fortune.

ANNEXE A LA LETTRE DU 16 JUIN 1861

L'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères.

Madrid, 12 juin 1861.

Monsieur le ministre,

J'ai pu enfin avoir hier une longue et sérieuse conversation avec M. le premier secrétaire

1. Ambassadeur d'Espagne à Paris.

d'Etat sur la note que M. Mon a remise à Votre Excellence le 28 mai. Je m'empresse d'en rendre compte à Votre Excellence.

Le gouvernement de la reine, en ordonnant à son ambassadeur à Paris d'écrire à Votre Excellence dans le sens de cette note, n'a pas eu l'intention de poser un acte qui fût de nature à compromettre la position de neutralité qu'il a adoptée dans la question italienne. Son but a été surtout de continuer à faire, dans l'intérêt du pape et du Saint-Siège, tous les efforts qui lui sont imposés par le sentiment catholique de l'Espagne, de la reine et de son gouvernement; mais ces efforts doivent se limiter à exercer sur les autres puissances catholiques, et sur la France particulièrement, toute l'influence que peuvent lui donner la communauté d'intérêts qui les lie et les relations amicales que l'Espagne entretient avec ces puissances. En un mot, le gouvernement espagnol propose au gouvernement de l'Empereur, de concert, il est vrai, avec l'Autriche, mais toutefois en son nom particulier, les moyens qui lui paraissent propres à sauver la papauté des nouveaux dangers qui la menacent; il désire vivement que le gouvernement de l'Empereur apprécie ces moyens au

même point de vue que lui, et, s'il y a lieu, qu'il en propose, à son tour, d'autres qui lui paraîtraient préférables. La note remise par M. Mon n'a pas eu d'autre objet ni une autre portée. Le gouvernement impérial y répondra (le gouvernement espagnol n'en doute pas) avec le même esprit de conciliation qui a animé le gouvernement de la reine en le formulant.

Votre Excellence ayant manifesté à M. Mon l'intention de répondre par écrit à sa note du 28 mai, M. le premier secrétaire d'État pense que les explications qui précèdent feront suffisamment connaître la pensée de son gouvernement.

Dans une conversation qu'elle a eue avec l'ambassadeur d'Espagne, Votre Excellence lui aurait dit que, *si l'Espagne s'abstenait de toute question politique en Italie* (ce sont les termes employés par M. Calderon Collantes) le gouvernement de l'Empereur garantirait le saint-père contre tout nouvel envahissement du Piémont. Le gouvernement de la reine Isabelle, m'a dit M. le premier secrétaire d'État, n'a nullement l'intention d'intervenir pour son propre compte dans la question italienne. Il a, par ses protestations antérieures, sauvegardé autant qu'il

était en lui les droits éventuels de la maison régnante d'Espagne en Italie, droits dont il reconnaît, d'ailleurs, que le temps et les événements ont bien diminué la valeur; il doit et veut borner là son action. Le gouvernement de la reine a la confiance la plus absolue en l'Empereur des Français et dans son gouvernement. Il reconnaît que c'est la main de la France qui, jusqu'à présent, a maintenu le saint-père en possession du territoire qui lui reste, et que si cette main puissante lui avait fait défaut, il y a longtemps que la papauté serait détruite et que le pape lui-même serait réfugié aux îles Baléares ou ailleurs. Ce que les puissances catholiques, ce que l'Espagne demande, c'est que la France continue de faire à Rome ce qu'elle y a fait jusqu'ici, qu'elle continue à protéger le saint-père dans Rome, et à lui assurer l'indépendance de l'exercice de son pouvoir spirituel, en lui conservant ce que la révolution lui a laissé de son pouvoir temporel, et l'Europe catholique n'hésitera pas à proclamer les nouveaux droits que le gouvernement de l'Empereur aura ainsi acquis à sa reconnaissance.

M. le premier secrétaire d'État m'a appris un fait qui, pour la solution de la question, telle

qu'il l'a posée, aurait une très grande importance : le nonce du Saint-Siège lui aurait déclaré, il y a trois jours, au nom et par ordre du gouvernement pontifical, que le saint-père serait décidé, aujourd'hui, à accepter la garantie des puissances catholiques pour le territoire qui est encore en sa possession; il ne renoncerait pas, toutefois, à faire valoir dans l'avenir, et lorsque les circonstances le lui permettraient, ses droits sur les autres parties des États romains que le Piémont a envahies ; ses réserves et ses protestations à cet égard conserveraient toute leur valeur, mais les puissances catholiques ne s'engageraient pas à les lui faire restituer. Le nonce a laissé entre les mains de M. le premier secrétaire d'État une note verbale dans ce sens. Le refus opposé, il y a un an, par le gouvernement du saint-père à une proposition analogue qui lui avait été faite par celui de Sa Majesté Impériale, n'aurait donc plus aujourd'hui de raison d'être dans l'opinion du gouvernement pontifical.

En résumé, monsieur le ministre, d'après ce que m'a dit M. Calderon Collantes, le gouvernement espagnol ne tiendrait pas à ce que des conférences solennelles eussent lieu entre

Votre Excellence et les représentants de l'Espagne et de l'Autriche à Paris; ce qu'il désirerait surtout, ce serait que le gouvernement de l'Empereur voulût bien rechercher, d'accord avec ces représentants, soit collectivement, soit individuellement, les meilleurs moyens d'arriver à un résultat que toutes les puissances catholiques ont un même intérêt à obtenir. Pour l'Espagne, le but principal de cette entente serait de servir, autant qu'il est en son pouvoir, les intérêts de la papauté et du Saint-Siège, et de marquer et d'assurer d'avance la place qu'elle devra occuper lorsque l'Europe se décidera à se réunir, soit pour résoudre les questions qui ont surgi en Italie, soit pour consacrer les solutions qui leur auront été données.

Le langage de M. le premier secrétaire d'État a, d'ailleurs été, dans cette circonstance, très net et très formel, et j'ai l'assurance que j'ai exactement rendu sa pensée à Votre Excellence telle qu'il me l'a exprimée.

Agréez, etc., etc.

BARROT.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 18 juin 1861.

Mon cher ministre,

On a reçu par télégraphe la nouvelle de notre reconnaissance du royaume d'Italie. La dépêche qui l'apprend indique de notre part des réserves qui ont produit une bonne impression. Cependant, comme la notion est encore vague et qu'on se refuse à en parler, je ne puis rien vous dire de plus à ce sujet.

Voici une étrange nouvelle : le comité italien national vient d'envoyer une adresse au roi François II pour le remercier de son attitude et de sa conduite au milieu des graves circonstances qui pèsent sur l'Italie.

Hier, en causant avec M. Odo Russell, j'ai appris par lui que Vimercati avait écrit à Turin, et je crois à M. Hudson, qu'il était certain d'obtenir de l'Empereur encore un morceau du territoire papal, de manière à permettre aux Piémontais de se rapprocher de Rome et de

serrer le pape de plus près. Il prétendait que l'Empereur avait promis son consentement et de donner des ordres en conséquence.

M. de Souza[1] est très bien et paraît fort de vos amis ; je lui ai parlé de votre réponse à la note de son gouvernement et il trouve que vous avez dit ce que vous pouviez et deviez dire. Il commence aussi à reconnaître une parfaite similitude entre Rome et Stamboul. Sauf la croix au lieu du croissant, c'est la même chose.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 22 juin 1861.

Mon cher duc,

Je me rends dans quelques minutes à Fontainebleau, où je passerai la journée de demain, et le temps me manque pour vous écrire. Je me borne à vous dire que l'Empereur part décidément le 4 juillet et que je prendrai mon congé

1. Ambassadeur d'Espagne à Rome.

le 8 ou le 10, pour ne revenir à Paris que le 10 août. Je désire donc bien vivement que vous combiniez vos mouvements de façon à être ici le 3 du mois prochain au plus tard, comme vous me le faites espérer.

J'ai vu ce matin M. de Gabriac et lui ai fait le meilleur accueil.

Mille amitiés bien sincères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 22 juin 1861.

Mon cher ministre,

La dépêche [1] que je vous envoie aujourd'hui ne vous sera pas désagréable, car elle vous apprendra que l'acte de reconnaissance a été

1. Dans sa dépêche officielle du 22 juin 1861 le duc de Gramont annonçait à M. Thouvenel que le Vatican avait appris la nouvelle de la reconnaissance du royaume d'Italie par la la France « avec un esprit de modération et de justice, » mais que le cardinal Antonelli continuait à ne pas vouloir admettre le principe du démembrement des Etats romains.

subi, je pourrais même dire accepté à Rome, beaucoup mieux qu'il n'était permis de s'y attendre. Je passe sous silence dans ma correspondance officielle tous les arguments que j'ai successivement fait valoir pour arriver à ce résultat. Il en est de ces efforts fatigants comme du mal de mer après la traversée ; le mieux est de n'y pas penser quand une fois le port est atteint. Ma dépêche ne dit pas un mot de plus ni de moins que la stricte réalité et je la livre volontiers aux divulgations futures du *Blue Book* de 1862.

Quant à mon opinion personnelle sur la résolution que vous avez cru devoir proposer à l'Empereur, elle n'est pas, mon cher ministre, ce que vous paraissez croire, et les dernières lettres que je vous ai écrites doivent vous l'avoir fait pressentir. Il y a tout d'abord une considération qui domine toutes les autres, c'est que vous ne pouviez guère faire autrement ; mais, indépendamment de cela, l'acte en lui-même, tel qu'il s'accomplit, se rapproche beaucoup plus de ce que je désirais que tout ce qu'il m'était donné de prévoir. La reconnaissance était inévitable. Je la voyais venir comme vient la marée sur l'Océan, sans que rien pût en

arrêter la marche, et comme j'ai un éloignement invincible pour les résistances stériles, et, en général, toutes les utopies, j'étais tout préparé à son apparition ; mais elle venait avec un traité qui m'inspirait de grandes inquiétudes, autant par dévouement et fidélité à l'Empereur que par amitié pour vous. M. de Cavour vous eût-il promis le respect de la zone réservée au pape, il était évident qu'il eût été forcé de violer sa promesse dès que le départ de nos troupes, effectué sur la foi du traité, lui eût fourni une occasion propice. Jamais alors vous n'auriez pu persuader à l'Europe que le traité avait été sincère. L'Empereur et vous-même eussiez passé aux yeux du monde, y compris la France, pour les complices de cette trame. Et puis la reconnaissance, second terme d'un traité synallagmatique, n'était pas comme aujourd'hui un acte unilatéral dont il nous appartient exclusivement de définir le caractère et la portée à notre manière et à notre guise, ce que vous avez parfaitement fait. C'était un acte sur lequel l'autre partie contractante avait des droits égaux aux nôtres, de telle façon que sa vraie signification dépendait à la fois du cabinet de Turin et du gouvernement de l'Empereur. Nos

réserves étaient annulées par cette communauté d'action. Aujourd'hui elles ne dépendent que de nous, elles sont dans le présent ce que nous les faisons, dans l'avenir ce que nous les ferons. Les faits ont pris leur place au milieu des faits; le gouvernement de l'Empereur n'a pas dit une parole ni signé une phrase dont on pût lui demander compte sur le terrain du droit. La question est bien mieux posée, et, à vrai dire, cette reconnaissance ressemble fort à la déclaration que je désirais.

A revoir et à bientôt, et, en attendant, mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 9 juillet 1861.

Monsieur le comte,

L'Empereur veut bien m'accorder le congé d'un mois dont ma tête, sinon ma santé, avait le plus grand besoin. M. Billault fera mon

intérim. Bien que les affaires générales du monde soient loin d'être en bon ordre, j'espère qu'aucune n'est assez mûre pour éclater en mon absence. Je ne serai, au surplus, qu'à deux heures de Paris et j'y reviendrais, tout en maugréant, s'il le fallait de toute nécessité. Je vous envoie, à titre confidentiel, mon dernier acte. C'est ma réponse à une lettre du baron Ricasoli écrite avant son malencontreux discours et qui m'en indiquait le programme, sans me parler de la Vénétie. J'ai cru l'occasion bonne pour exprimer nettement ma manière de voir. J'avais communiqué ma minute à l'Empereur, et Sa Majesté a bien voulu me faire savoir par le télégraphe qu'elle « l'*approuvait très fort* ».

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 19 juillet 1861.

Monsieur le comte,

Je m'empresse, en traversant Paris, de répondre quelques mots à votre lettre du 15 juillet. Ma circulaire au sujet de la fête de l'Empereur n'a été écrite que pour lever les scrupules inspirés à plusieurs chefs de mission par les termes, à leur avis, trop péremptoires des instructions données en 1853. Je laisse en réalité chacun libre d'en agir à sa guise, en appréciant les circonstances locales, et vous pouvez d'autant plus vous abstenir d'un grand dîner, que lord Cowley a renoncé à cet usage depuis deux ou trois ans.

Je suis trop heureux d'aller passer trois semaines sous mes arbres pour vous envier le plaisir d'en faire autant. Partez donc à votre convenance pour l'Écosse en laissant à M. de Châteaurenard les directions nécessaires afin que le service courant ne souffre pas de votre

absence. J'espère, au surplus, que la saison morte durera jusqu'à la fin de septembre. On ne travaille pas impunément comme je l'ai fait depuis dix-huit mois et j'avais tout à fait besoin de repos.

Je n'ai plus à vous parler du blocus fictif que l'on prête aux Américains l'intention d'établir. Je n'avais pas manqué de faire connaître mon opinion à M. Billault, et il n'a pas hésité à y conformer la sienne. Quant à la convention sur les droits des neutres, je crains qu'elle ne cache un piège et ne nous crée des embarras ; d'un autre côté, si elle est franchement présentée à Paris et à Londres, il sera à peu près impossible de la décliner.

J'ai réussi, comme vous l'avez vu, à faire accorder la grand-croix à M. de La Valette. Il a quitté Constantinople avant-hier et sera à Paris vendredi de la semaine prochaine. Il est bien regrettable que des considérations de famille nous privent de ses services à Constantinople.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — Vous savez sans doute que M. de

Bernstorff remplace décidément M. de Schleinitz. Nos relations avec la Prusse avaient pris depuis quelques mois un caractère de confiance et d'intimité qui me porte à regretter ce changement de personnes.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, 30 juillet 1861.

Mon cher duc,

Non seulement vous me faites manquer à mon serment de ne pas toucher une plume pendant ma villégiature, mais votre seconde lettre me donne comme un remords de ne pas vous avoir tout de suite remercié de la première. Les détails que vous me donnez m'ont extrêmement intéressé et nous en causerons à votre retour. La reconnaissance, dans mon idée, avait pour but principal de nous rendre notre liberté, et je vois avec beaucoup de satisfaction que j'y ai réussi. Je vous avouerai, néanmoins, que si je ne suis pas un croyant à l'unité de l'Italie, je doute entièrement du

succès de la réaction napolitaine dans les conditions où elle se manifeste. La clef de la solution est à Venise, mais cette clef ne servira que lorsque les événements encore assez obscurs qui se préparent du côté du Danube, nous permettront d'en tirer parti pour négocier avec l'Autriche. Jusque-là je regarde les espérances dont on vous a parlé et que je connais depuis longtemps, comme prématurées, mais nullement comme chimériques.

J'ai lieu de supposer sans fondement tous les projets que l'on prête à M. de La Valette. Il m'annonce sa visite pour demain et semble ne désirer rien de plus que son grand cordon. Il sait qu'il ne peut être question pour lui de Turin, et l'ami qui a relevé ce lièvre mort lui a rendu un mauvais service.

M. Billault réclame sa liberté pour le 5 août. Je serai donc à Paris cinq jours plus tôt que je ne l'avais espéré, et je partirai d'ici avant l'achèvement de ma cure de repos et de grand air. Complétez la vôtre, puisque vous en avez le temps et que les eaux vous réussissent. Je compte cependant que vous serez au nombre de mes convives du 15 août.

Mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 19 août 1861.

Monsieur le comte,

Soyez tranquille, ce n'est pas pour vous rappeler à Londres que je vais vous chercher sous vos ombrages, c'est au contraire pour vous dire d'en jouir tout à votre aise. De gros nuages, je le crains, se préparent en Amérique, en Italie et sur les bords du Danube, mais ils n'entreront pas, avant quelques semaines, dans la sphère diplomatique, et nous avons le temps les uns et les autres de faire provision de force. Je m'en félicite d'autant plus que je perds M. Benedetti et que M. de Banneville, malgré tout le bien que j'augure de lui, a un noviciat indispensable à faire.

Vous savez que je continue à marcher du même pas avec lord Russell dans les affaires d'Amérique. Je souhaite que cette preuve de nos dispositions loyales et pacifiques à l'égard de l'Angleterre, contribue à étendre l'accord à

d'autres objets que, dans l'intérêt du monde, nous devrions traiter en commun. Je ne vois pas trop ce que le cabinet de Londres a gagné à ses défiances, et peut-être est-ce une question qu'il finira par se poser. L'attitude de la Russie, dans l'affaire des principautés, a toute la valeur d'un enseignement rétrospectif, et je serais curieux de savoir si lord Palmerston pense encore que l'union de la Moldavie et de la Valachie était désirée en 1856 par la cour de Pétersbourg! N'avais-je pas raison aussi à cette époque, de vouloir régler les difficultés pendantes entre la Porte et le Monténégro, lorsque lord Stratford s'opposait aux conditions d'un arrangement équitable?

Je crois que le marquis de La Valette vous arrivera à peu près en même temps que cette lettre. Nul ne vous renseignera mieux que lui sur l'Orient et même sur Paris.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 21 août 1861.

Mon cher duc,

Le cardinal Antonelli a annoncé à M. de Cadore qu'une promotion de princes de l'Église aurait lieu dans le courant du mois de septembre et que M[gr] Sacconi y serait compris. Lorsqu'un nonce est nommé cardinal, il est d'usage, vous le savez, que la barrette lui soit remise par le souverain auprès duquel il est accrédité. M[gr] Sacconi étant absent de son poste, le cardinal Antonelli nous laisse le soin de décider si l'Empereur veut user de son droit, auquel cas M[gr] Sacconi reviendrait immédiatement à Paris. Le cardinal, toutefois, a laissé entendre à M. de Cadore, en alléguant les frais considérables qui résulteraient pour le nouvel élu d'un double voyage, qu'il lui semblait préférable d'éviter un déplacement. Avec la connaissance que vous avez des masques, vous pouvez seul me dire ce que vaut cette insinuation et si, au

point de vue de Rome, nous devons l'accueillir ou la rejeter. Que Mgr Sacconi vienne ou non ici, il est bien entendu qu'il aura toujours son cadeau et je recherche les précédents pour m'y conformer.

Le télégraphe nous annonce la perte très regrettable du cardinal Santucci.

On m'assure que M. de Moustier a passé quelques jours *incognito* à Paris et qu'il y serait peut-être encore. Je prends le parti de lui écrire en Franche-Comté où le conseil général doit le ramener, pour lui faire connaître les intentions de l'Empereur à son sujet.

Il est tout à fait faux que Mgr Nardi ait été à Châlons porter une lettre du pape à l'Empereur.

J'ai élevé de mille francs le traitement de M. l'abbé Trullet[1].

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

1. Consulteur canonique de l'ambassade de France à Rome.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 29 août 1861.

Mon cher duc,

Je m'empresse de vous annoncer que l'Empereur a signé hier, avant de partir pour Biarritz, le décret qui vous nomme à Vienne. M. de la Valette est votre successeur à Rome, et M. de Moustier est enchanté d'aller à Constantinople. Voilà donc un chassé-croisé qui s'opère à la satisfaction des intéressés. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je me félicite d'avoir pu vous être agréable. Il va sans dire que vous irez à Rome prendre congé du saint-père et ramener votre famille. M. de La Valette, qui est en Écosse, ne sera pas prêt sans doute à recueillir votre héritage avant la fin de septembre.

L'Empereur, à qui j'ai montré votre lettre, a décidé que Mgr Sacconi recevrait la barrette à Rome, mais il aura la grand-croix sans brillants comme ses prédécesseurs.

Je vous quitte en hâte pour prendre le chemin de ma campagne où je resterai deux jours.

Tout à vous de sincère amitié.

P.-S. — J'ai annoncé à Rome, par le télégraphe, la nomination de M. de La Valette.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 6 septembre 1861.

Mon cher duc,

Je vous écris quelques lignes à la hâte, avant de partir pour la campagne. L'Empereur signera demain vos lettres de rappel, mais elles ne pourront vous être expédiées que mardi prochain. Je ne connais encore que très imparfaitement les projets de M. de La Valette ; je ne suppose pas, néanmoins qu'il soit rendu à Rome avant la mi-octobre. Faites vos calculs en conséquence. Si vous devez attendre votre successeur, ou ne laisser le poste vacant qu'une huitaine de jours, je ne vois nul inconvénient à ce que

M. de Cadore revienne, comme sa femme le désire; dans le cas contraire, il faudrait qu'il prît son parti d'attendre encore un peu.

Je suppose que le démenti donné à la brochure : *Rome, l'Empereur et le roi d'Italie*, causera autour de vous quelque satisfaction. Le pape verra que la nomination de M. de La Valette n'indique pas un changement de politique.

Le comte de Rechberg m'a fait dire que le choix que l'Empereur a fait de vous pour le représenter à Vienne était *particulièrement agréable* à l'Empereur d'Autriche. A tous les points de vue, vous êtes donc le mieux partagé de vos collègues.

Si le document que je vous envoie sur l'existence du comité bourbonnien a quelque valeur, j'espère que le cardinal Antonelli parlera ferme et net au comte de Trapani. Quand on n'a pas eu le courage de se battre, on n'a pas le droit de faire battre les autres.

Tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Je crois que M. de La Valette sera ici vers le 15 septembre. La marquise est assez malade en Écosse.

[illegible]

[illegible]

[illegible] septembre [illegible]

[illegible]

Je vous serai bien reconnaissant si vous me dites confidentiellement quelles sont les intentions du département à l'endroit du logement de l'ambassade à Vienne. Comptez-vous prochainement acheter un hôtel ou un terrain?

Le marquis de La Valette sera très bien reçu malgré les intrigues de certaines gens qui veulent le représenter comme chargé d'exécuter la dernière sentence. Le pape n'y croit pas. Le parti piémontais s'affaiblit énormément, et, pour le moment, la comparaison, tout à l'avantage du territoire pontifical pour la sécurité et la paix, fait de nombreux prosélytes. Il est évident que l'avenir échappe dès aujourd'hui au Piémont et s'accommode pour d'autres combinaisons. Je ne vous dis rien du faux document

de M. Nigra. Cela commence à tourner à la mauvaise plaisanterie et à l'impertinence. Peut-être aura-t-il été fabriqué par le même individu qui, à Camerata, soulevait, il y a deux ans, la population, au moyen d'une fausse lettre de l'Empereur, parfaitement imitée. C'était un monsieur de Turin que je fis chasser à coups de bâton en démasquant l'imposture au gouverneur de Camerata.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 19 septembre 1861.

Monsieur le comte,

Je m'attendais à quelque répugnance de l'Angleterre à coopérer avec l'Espagne au Mexique, mais il m'est difficile, je vous l'avoue, d'attribuer une grande valeur à l'objection de lord Russell. A de bien rares exceptions près, les seuls protestants qui existent au Mexique sont

des Anglais et des Américains, et je ne vois pas comment le cabinet de Madrid s'y prendrait pour les persécuter. Nous ne pouvons pas nous-mêmes rédiger une constitution pour les Mexicains, mais rien ne serait plus facile, le moment venu, que de nous entendre avec l'Angleterre pour recommander au futur congrès le principe de la tolérance religieuse. Ce principe, comme tous ceux qui régissent toutes les sociétés bien organisées, ne recevra une loyale application au Mexique que si l'on parvient à y fonder un gouvernement fort et raisonnable. Ce gouvernement, pour les races latines surtout, est-il possible en dehors de la forme monarchique? Je ne le crois pas, et l'on m'assure que tous les gens honnêtes et sensés du Mexique sont de cet avis. La réunion d'un congrès, précédée d'une amnistie, comme je l'ai proposée à lord Russell, pourrait donc amener l'expression d'un vœu que nous serions, pour notre part, disposés à appuyer, en nous engageant très volontiers à décliner toute candidature d'un prince français. Le seul prétexte légitime d'une démonstration armée ne dérive assurément que de nos griefs, mais je crois qu'il serait d'un intérêt général de faire en sorte que la nation

mexicaine elle-même pût profiter des circonstances, s'il lui reste encore quelque vitalité, pour sortir avec l'aide de l'Europe de l'abîme dans lequel elle est tombée. Je suis tout à fait de votre avis sur l'accueil que les États-Unis réserveraient probablement à notre. proposition; aussi, dans mon opinion, ne s'agirait-il que de nous mettre en règle à leur égard sans attendre leur concours. Ils ont en ce moment d'autres chats à fouetter que les Mexicains, et il me semble à peu près impossible que la question du coton ne mette pas, d'ici à trois mois, l'Angleterre et la France dans la nécessité d'aviser avant tout à un intérêt vital pour la prospérité et le repos de leurs villes industrielles.

C'est le maréchal de Mac-Mahon que l'Empereur a désigné pour le représenter au couronnement du roi de Prusse. Afin d'éviter une lutte inutile de dépenses entre nos ambassadeurs extraordinaires, je désirerais bien qu'il vous fût possible de connaître discrètement le chiffre du crédit alloué à lord Clarendon pour sa mission.

Le roi de Prusse arrivera décidément à Compiègne le 6 pour en repartir le 8.

L'affaire des Principautés aura encore du

tirage; mais si les ambassades de France et d'Angleterre demeurent d'accord, elles entraîneront le reste.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — L'Empereur sera à Saint-Cloud le 30 septembre.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 20 septembre 1861.

Mon cher duc,

Je pars pour la campagne dans quelques minutes et, sans répondre à votre lettre du 14, je tiens à vous dire que, dans les calculs de votre installation à Vienne, vous n'avez pas à faire entrer la perspective d'une habitation officielle. Le conseil d'État s'est nettement refusé à l'achat du terrain dont nous avions envie de faire l'acquisition, et, à moins de trois

millions de francs, l'Etat ne saurait devenir le propriétaire d'un hôtel convenable. Je crois donc que ce que vous aurez de mieux à faire ce sera de reprendre la location de M. de Moustier.

M. de La Valette sera, comme je vous l'ai dit, à Rome du 10 au 15 octobre. A la même époque M. de Moustier aura sans doute aussi remis ses lettres de rappel. Telle était du moins son intention la dernière fois que je l'ai vu.

M. de La Valette semble disposé à s'accommoder, si vous le voulez, de la plus grande partie de vos dépouilles.

Vous pourrez parfaitement, après avoir touché barre à Vienne, revenir à Paris pour une quinzaine de jours. Je ne m'oppose pas à ce que M. La Selle vous accompagne dans votre nouvelle résidence et je tâcherai de vous donner plus tard M. de Piennes. L'ambassade de Rome, vous le comprendrez, ne doit pas se vider tout entière à l'arrivée du nouveau titulaire.

Madame de Cadore est très bien portante. J'en parle *de visu* et je crois que M. de Cadore aurait pu attendre la complète installation de votre successeur. M. de La Valette, en effet, compte faire comme vous, sonder le terrain, et revenir ici pour quinze jours ou trois semaines et

je serai fort embarrassé pour la gestion. Je cherche, sans le trouver, un premier secrétaire.

Tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Le courrier vous porte la grand-croix pour Mgr Sacconi.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 21 septembre 1861.

Mon cher ministre,

Je ne sais ce qui a pu donner lieu au bruit que les journaux accréditent (*Indépendance belge* et autres) que j'ai assisté au mariage de l'archiduc avec la princesse de Naples[1]; le fait est que je n'y ai même pas été engagé. Vous entendrez peut-être parler d'une maladie du pape, il n'a eu qu'un refroidissement de peu d'importance dont

1. S. A. I. l'archiduc Charles épousa, le 19 septembre 1861, la princesse Maria-Immacolata-Clementina, seconde fille du roi Ferdinand II de Naples. Le mariage fut béni par S. S. le pape Pie IX, dans la salle du Consistoire.

il est guéri; sa seule maladie pour le moment est son âge de soixante-dix ans. Les nouveaux cardinaux seront nommés en consistoire vendredi prochain 27. Mgr Sacconi, sur qui la grand-croix a produit l'effet d'un talisman, se pose déjà en cardinal français; il aurait bien voulu l'avoir à temps pour s'en parer le 27 au soir dans sa grande réception ou son *ricivimento*, comme cela se dit ici. Le général de Montebello est arrivé à Rome hier matin; il a vu Cialdini à Naples et annonce la fin du brigandage pour la mi-octobre. Je ne puis m'empêcher de sourire quand j'entends parler les collègues d'occasions que nous donnent quelquefois les circonstances, et qui, en vingt-quatre heures, se font une idée parfaite d'un pays, entre un dîner d'apparat et un grand cordon. Je ne suis pas aussi optimiste; mes informations, et notamment celles que je reçois des Marches, ne me le permettent pas. D'ici à peu de temps préparez-vous à recevoir de ces pays de curieuses nouvelles. Je m'occupe sans relâche de fondre mon gros établissement de manière à pouvoir partir vers les premiers jours d'octobre. Gabriac, qui est arrivé mercredi, m'a dit qu'il pensait que M. de La Valette serait

ici vers le 10 et que M. de Moustier irait à Vienne vers la même époque. Je suppose que je devrai d'abord me rendre à Paris pour y prendre mes dernières instructions. Je vois, d'ailleurs, que, dans l'état actuel des chemins de fer, c'est, malgré le détour, la voie la plus sûre et la plus prompte.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 26 septembre 1861.

Monsieur le comte,

La dépêche que je vous ai adressée sous le numéro 125 au sujet des Principautés, et celle que je vous écris aujourd'hui sur le Mexique, ne sont pas destinées à être remises officiellement à lord Russell pour figurer au *Livre Bleu*, mais je ne vois aucun inconvénient, à ce que vous les lui communiquiez, pour son information, de

même que vous les lui laisseriez lire si vous étiez tous les deux à Londres. Je crois, comme vous, que nous n'avons pas à aborder l'entretien avec le gouvernement anglais sur l'éventualité du rétablissement des formes monarchiques à Mexico. Il serait prématuré de faire entrer la question dans le domaine diplomatique. D'un autre côté, cependant, l'incapacité des races hispano-latines de l'Amérique à vivre sous le régime républicain est tellement notoire et démontrée, il en résulte pour elles-mêmes, comme pour les nations européennes en relations avec elles, un préjudice si évident, qu'il est très permis d'avoir une opinion à cet égard, ne fût-ce qu'à un point de vue purement théorique. Sans donc en écrire à lord Russell, qui nous accuserait de préparer une conspiration monarchique et catholique avec l'Espagne, peut-être, lorsqu'il viendra vous voir à la campagne, trouverez-vous l'occasion de l'amener *proprio motu* à reconnaître qu'un changement dans les institutions du Mexique serait le seul remède efficace à apporter aux maux dont souffre ce magnifique et malheureux pays. Les Mexicains assurément devraient se charger de le demander, mais ils y seraient fort encou-

ragés s'ils pouvaient penser que leurs vœux fussent entendus. L'Autriche possède assez d'archiducs pour leur en donner un, et, en ce qui nous concerne, nous n'aurions pas d'objection à y faire. Qui sait si une combinaison de ce genre n'aiderait pas au règlement de la question d'Italie?

Les nouvelles de Constantinople ne sont pas bonnes. Il ne semble pas que le nouveau sultan Abd-ul-Aziz [1] doive tenir ce que l'on avait d'abord espéré de lui. La situation financière empire chaque jour et il est difficile qu'elle se dénoue autrement que par une crise redoutable pour le repos de la Turquie. En Herzégovine et en Albanie, il se commet des atrocités dignes du moyen âge. Chrétiens et musulmans rivalisent de barbarie!

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

1. Sur le sultan Abd-ul-Aziz, voir la note placée à l'Index biographique.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 28 septembre 1861.

Mon cher ministre,

On écrit de Naples que Cialdini veut faire fusiller M. de Christen[1] et plusieurs personnes sont accourues à l'ambassade pour me supplier d'intervenir pour lui sauver la vie. Ceux qui le connaissent assurent qu'il n'y a rien contre lui que des soupçons non fondés, et qu'on ne pourrait, si on le jugeait, rien trouver à sa charge depuis qu'il est à Naples. J'ai répondu que je vous en écrirai, et je crois que, si vous pouvez le sauver, ce doit être par une prompte intervention, car on fusille en masse à Naples, ou plutôt autour de Naples, et le télégraphe n'est pas de trop pour arrêter à temps une exécution qui pourrait fort bien grossir le nombre des autres. Sa nationalité comme Français n'est pas douteuse.

1. Sur le comte de Christen et ses aventures, voir la note placée à l'Index biographique.

Je vous serai bien reconnaissant si vous voulez bien pressentir les intentions de l'Empereur, de manière que je sache si Sa Majesté désire me voir à mon passage à Paris. Il va sans dire que j'attacherais un grand prix à recueillir ses ordres avant mon départ. Gabriac resterait chargé de l'intérim entre le 9 et le 15. C'est un garçon consciencieux et intelligent qui peut vous inspirer confiance, et, comme il a rempli les fonctions de premier secrétaire pendant près de cinq mois de suite, il est fort au courant des affaires et sera très utile à M. de La Valette.

Mgr Sacconi a été au comble de la joie, en recevant votre lettre et la grand-croix. Il se fait déjà sa place au nombre des *bons* cardinaux. Mais qui peut ici répondre de l'avenir.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 12 octobre 1861.

Monsieur le comte,

L'Empereur, pendant mon séjour à Compiègne, m'avait fait part de ses idées sur le Mexique, et j'ai eu avec lord Cowley la conversation que je vous rapporte, le jour même où Sa Majesté rédigeait la lettre particulière que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe. Il me semble que ce que vous avez de mieux à faire, c'est de la communiquer à lord Palmerston et à lord Russell. Lors même que ces deux ministres ne partageraient pas l'opinion de l'Empereur, ils ne peuvent que rendre hommage à la sincérité avec laquelle elle est exprimée. Je ne compte pas beaucoup sur le concours de l'Angleterre, mais ce serait quelque chose que de n'avoir pas son opposition à combattre.

Je repars pour Compiègne dans une heure, et il me faudra y rester jusqu'à mercredi. J'espère rentrer ensuite dans mes habitudes nor-

males. La saison des affaires va de nouveau s'ouvrir, et il faut le calme du cabinet pour les traiter.

L'entrevue de l'Empereur et du roi de Prusse a été d'une cordialité extrême[1]. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les commentaires des journaux sont erronés. L'Empereur a eu le tact de n'aborder que d'une façon très générale les questions politiques et le roi lui en a su gré. Les excellentes impressions qu'il a emportées à Berlin, se développeront à leur place et à leur heure, et c'est là tout ce que nous devions désirer. Le corps diplomatique n'en est pas moins *nerveux*, et il n'est pas jusqu'à la visite du roi des Pays-Bas qui ne lui inspire des soupçons.

Les nouvelles de Chine sont mauvaises. L'Empereur est mort et le gouvernement qu'il a institué pendant la minorité de l'héritier du trône

1. Le roi de Prusse était arrivé à Compiègne le 6 octobre 1860, et, ce jour même, il y eut en son honneur, dîner de gala puis curée froide dans la cour du palais. Le lendemain 7, les souverains chassèrent à tir et visitèrent le château de Pierrefonds. Le soir, mesdames Arnould-Plessy et Augustine Brohan, ainsi que Provost, Régnier, Bressant et Delaunay représentèrent devant LL. MM. et toute la cour *le Bougeoir*, de Clément Caraguel et *les Jeux de l'amour et du hasard*, de Marivaux. Le 9 octobre, Sa Majesté Prussienne quittait Compiègne, après avoir conféré la grand-croix de l'Aigle Noir à M. Thouvenel et aux maréchaux Vaillant et Magnan.

est aussi anti-Européen que possible. Le prince Kong est exclu de la régence.

J'espère que cette lettre vous trouvera à Londres et je suis très heureux de me sentir plus près de vous.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 25 octobre 1861.

Monsieur le comte,

Il y a environ quinze jours qu'une personne est venue chez moi, de la part du duc d'Aumale, pour me signaler le sieur Lanard (Gratien) et m'informer des démarches faites par le prince auprès du duc de Newcastle dans le courant du mois de septembre[1]. Je me suis empressé de

1. Il semble résulter de cette lettre que S. A. R. Mgr le duc d'Aumale ayant eu connaissance, à la suite d'incidents que nous ignorons, d'un complot contre la personne de Napoléon III, fit prévenir le ministre des affaires étrangères du danger qui

fournir ces renseignements à l'Empereur et de prévenir le préfet de police. Le sieur Lanard lui était connu pour être venu au printemps de cette année lui dénoncer un prétendu complot qui aurait été ourdi à Genève. Il a été démontré qu'il n'y avait là, pour me servir de l'argot de la rue de Jérusalem, qu'une tentative de chantage. Lanard avait fabriqué lui-même la machine infernale dont il était venu demander le prix. M. Boittelle[1], par suite d'une confidence faite à un de ses agents secrets à Londres par un employé de la police anglaise, était au courant de ce que je croyais lui apprendre. Lanard est toujours au Havre et on le surveille de très près. Je ne connais, du reste, des communications échangées entre l'ambassade et la préfecture de police, au sujet de cet individu, que votre dépêche télégraphique chiffrée du 20 octobre, et peut-être jugerez-vous qu'il vaudrait mieux, pour notre commune responsabilité, que

menaçait l'Empereur. Cette démarche n'étonnera aucun de ceux qui ont eu l'honneur d'approcher S. A. R. Mgr le duc d'Aumale et d'apprécier la noblesse de son caractère. Toutefois, cet avis donné au ministre des affaires étrangères par un prince appartenant à une maison royale à l'égard de laquelle l'Empire s'était montré dur et injuste, dénote une générosité bien rare et qui mérite d'être signalée.

1. Préfet de police.

les informations de ce genre passassent désormais par mon intermédiaire. Le duc d'Aumale, qui n'avait pas cru pouvoir s'adresser directement au gouvernement de l'Empereur, tenait beaucoup à ce que l'on n'ignorât point à Paris l'avis donné par lui au duc de Newcastle, et Sa Majesté, je ne saurais vous le dissimuler, m'a paru s'étonner du silence gardé jusqu'à ce jour vis-à-vis de vous ou de moi par le gouvernement de la reine. Je suis convaincu qu'il n'y a là qu'un oubli, mais si le prince ne m'avait pas prévenu et qu'un attentat eût éclaté, cet oubli aurait pu entraîner de bien graves conséquences!

Je n'ai presque rien à ajouter à la dépêche que je vous écris aujourd'hui au sujet du Mexique. J'ai bon espoir d'une entente prochaine et complète. L'Empereur ne renoncera pas à indiquer dans la convention sa volonté de protéger nos nationaux partout où leur sécurité serait menacée. Sa Majesté ne consentira pas non plus à laisser subsister la phrase par laquelle les hautes parties contractantes *s'engageraient à n'employer les mesures coercitives que pour le but spécifié dans le préambule.* Il va de soi qu'un traité n'est conclu que pour son objet

précis, et il serait, à notre avis, téméraire de se lier les mains pour les éventualités qui peuvent découler de notre démonstration. La rédaction que j'ai proposée me paraît réserver de la façon la plus convenable tous les droits, y compris ceux de la nation mexicaine et je suis certain que M. Isturitz [1] vous prêtera son concours pour la faire accepter de lord Russell. Lord Cowley ne s'attend pas à de grandes difficultés. Notre intention est de placer sous les ordres de M. l'amiral Jurien de la Gravière, un vaisseau, quatre frégates, quelques avisos et canonnières et douze cents hommes d'infanterie de marine.

M. de Jaucourt n'a pas encore pris son parti définitif. S'il quitte son poste, je ne pourrai, à mon grand regret, le remplacer par M. Bartholdi, mais j'espère que M. Dutreil sera nommé troisième secrétaire et je le laisserai à votre disposition. Vous ne sauriez vous figurer toutes les difficultés que me causent le personnel dans une époque où les vacances ne répondent pas aux jeunes ambitions, et je vous prie d'être bien convaincu que pour ne pas faire ce que vous

1. Premier ministre espagnol alors en mission à Londres.

désirez, faut-il que je me heurte contre une impossibilité.

Dites-moi si M. de Contades, dont tout le monde fait l'éloge, vous conviendrait pour remplacer M. de Jaucourt.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 11 novembre 1861.

Monsieur le comte,

Je viens de passer plusieurs jours au lit sous la menace d'une fluxion de poitrine. Je suis en voie de me rétablir, mais il me reste une grande faiblesse de main et de tête et il me serait impossible de vous écrire longuement. Vous verrez que mes instructions à l'amiral Jurien (les mêmes ou à peu de chose près seront adressées à M. de Saligny) sont plus développées que

celles du gouvernement anglais, et que j'ai dû, pour me conformer à l'interprétation que l'Empereur donne à la convention, faire allusion à l'hypothèse d'une marche sur Mexico. Je ne crois pas que ce passage, dans la forme où il est rédigé, soulève de fortes objections de la part de lord Russell, et il était plus franc, en tout cas, de ne pas lui laisser ignorer nos intentions, si éventuelles qu'elles soient. Le *Times*, d'ailleurs, a publié un article reproduit aujourd'hui par les *Débats* et qui prévoit, sans nulle réticence, la nécessité d'aller dicter les conditions d'un arrangement dans la capitale même du Mexique. Demeurer à la Vera-Cruz, en butte aux manœuvres dilatoires du président Juarez et bientôt aux atteintes de la fièvre jaune, ce serait jouer un trop triste rôle!

Le général Prim est nommé commandant en chef des troupes espagnoles. D'après une dépêche télégraphique de Madrid, dont je n'ai pas encore l'explication, il paraît que le maréchal Serrano, gouverneur de Cuba, agissant en vertu d'anciennes instructions, se disposait à partir à la fin du mois dernier pour la Vera-Cruz. Dieu sait si les ordres postérieurs qui l'in-

vitaient à attendre lui seront parvenus à temps!

Je ne sais pas un mot de la lettre de M. de Lallemand[1] au prince Couza[2], mais je connais assez l'homme pour être sûr que, s'il a fait cette démarche, ce n'a été que pour repousser un coup de jarnac de sir Henry Bulwer. Tout ce qui me revient de cet étrange ambassadeur, et ce n'est pas par l'ambassade de France, est vraiment incroyable ! Il n'est entouré que de femmes perdues et de gens tarés et c'est dans les coulisses du harem, en dehors des ministres turcs, qu'il fait sa politique ! Son hostilité contre nous se témoigne à chacun de ses actes, et dans la campagne notamment, qu'il a entreprise contre la Compagnie des phares ottomans parce qu'elle est française, il dépasse toutes les bornes. Cette affaire va devenir infailliblement une cause de conflit entre les deux ambassades et peut-être serait-il bon que lord Russell examinât plus sérieusement cette affaire au sujet de laquelle je vous écrirai de nouveau.

Veuillez agréer, monsieur le comte,

1. Chargé d'affaires de France à Constantinople.
2. Hospodar des principautés de Moldavie et de la Valachie (voir l'Index biographique).

l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — La très prochaine rentrée de M. Fould ne paraît pas douteuse [1].

Le marquis de Banneville [2] au comte de Flahault.

Paris, le 14 novembre 1861.

Monsieur le comte,

Le ministre, un peu souffrant, est parti ce matin pour la campagne où il va se reposer pendant quelques jours. Il a lu cependant avant son départ vos dépêches 85 et 86, et il vous a autorisé par le télégraphe à donner copie des instructions remises à l'amiral Jurien de la Gravière. A l'égard des éventualités qui peuvent se produire dans le cours des opérations mili-

1. M. Fould fut nommé ministre des finances le 22 novembre.

2. Le marquis de Banneville venait de remplacer à la direction politique, au département des affaires étrangères, M. Benedetti nommé ministre de France à Turin.

taires au Mexique, vous savez, monsieur le comte, que la volonté formelle de l'Empereur a été d'investir notre amiral de pouvoirs qui lui réservent, en dernier ressort, toutes les décisions, et qui, le cas échéant, subordonnent ainsi la mission de M. de Saligny à la sienne. L'hypothèse d'opérations dans l'intérieur du Mexique par des forces exclusivement espagnoles n'entre pas, d'ailleurs, dans nos prévisions et l'augmentation donnée à notre effectif de débarquement indique suffisamment notre intention de prendre une part considérable à toutes les opérations. Vous connaissez du reste, à cet égard, toute la pensée de l'Empereur. Dès lors, l'adjonction au corps expéditionnaire de commissaires appelés à statuer en dernier ressort sur toutes les questions politiques qui pourraient s'élever n'entrerait pas dans les vues de Sa Majesté, et le ministre m'a chargé de vous prier de laisser tomber cette idée. En cas de divergence d'opinion, le gouvernement anglais attribue à sir Charles Wyke[1] la voix prépondérante: nous n'avons rien à y objecter; seulement, en ce qui nous concerne, nous fai-

1. Ministre d'Angleterre au Mexique.

sons, entre nos agents, une autre répartition des pouvoirs, et c'est à notre commandant militaire que nous réservons de statuer en dernier ressort.

Je saisis avec empressement, monsieur le comte, l'occasion qui m'est offerte, pour vous prier d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le marquis de Banneville au comte de Flahault.

Paris, le 21 novembre 1861.

Monsieur le comte,

Le ministre étant de retour et devant vous écrire aujourd'hui, je ne me permets de le faire que pour vous remercier de la lettre si bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois.

J'ajoute seulement que je vous croyais directement informé par M. Thouvenel du chiffre arrêté de notre effectif de débarquement au Mexique. Je suis certain, en tout cas, que lord

Cowley en a été instruit, et, par lui, son gouvernement a dû l'être.

En voici les chiffres exacts :

450 fusiliers de marine;

1280 hommes d'infanterie de marine;

500 zouaves;

200 artilleurs et une batterie de campagne montée;

25 cavaliers d'escorte.

Les Espagnols voudraient ardemment que nos troupes fussent placées sous leur commandement. Malgré la vivacité de leur désir et l'extrême satisfaction qu'ils auraient de le voir accueilli, je doute que l'Empereur y consente, mais je ne crois pas qu'il ait encore fait connaître sa décision. Il semble difficile que notre amiral, investi à la fois du commandement militaire et des pleins pouvoirs politiques, puisse être mis, même momentanément, sous les ordres du général espagnol. Or, si l'on va à Mexico, il est certain que l'amiral s'y rendra.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 21 novembre 1861.

Monsieur le comte,

Quelques jours de repos de plus m'auraient fait grand bien ; mais la roue ne tourne pas lorsque l'écureuil est hors de sa cage, et il m'a fallu revenir à Paris. Je consacre le premier usage de ma plume à vous remercier de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé.

J'ai été aussi heureux que surpris de la facilité avec laquelle lord Russell a approuvé mes instructions à l'amiral Jurien. S'il existe réellement au Mexique un parti qui veuille sortir de l'anarchie, nous avons maintenant tous les moyens de l'aider. L'amiral Jurien de la Gravière, au surplus, a autant d'esprit que de prudence, et je suis certain qu'il ne compromettra rien. L'Espagne ne nous a pas demandé de placer nos troupes de débarquement, augmentées seulement de cinq cents zouaves, sous les ordres du général Prim; notre commandant en

chef étant aussi plénipotentiaire ne peut obéir à personne ni se dédoubler, mais il trouvera moyen, par de bons procédés, de ne pas froisser l'orgueil castillan. Il marchera sur Mexico en même temps que les Espagnols si les circonstances sont favorables. Lord Cowley m'a dit que les *marines* anglais n'iraient pas au delà de Vera-Cruz et de Tampico. Le principal était que l'on ne s'opposât pas à notre mouvement, et le plus simple aujourd'hui est de se taire et d'attendre.

Vous avez de trop bonnes informations pour que je vous parle de l'intérieur. La rentrée de M. Fould a fait grand plaisir, mais on a trouvé généralement qu'il eût été préférable de ne pas insérer son rapport au *Moniteur*. J'ai quelque peine aussi à croire que le cabinet subsiste longtemps avec les éléments hétérogènes qui le composent. S'il n'y a plus de responsabilité proprement dite devant les Chambres, il n'en existe pas moins une solidarité réelle entre les hommes attelés à la même besogne, et il serait bon que, sur les grandes questions politiques, ils manifestassent les mêmes opinions.

Sir Henry Bulwer s'est adouci sur la question des phares ottomans; en revanche, il intrigue

plus que jamais dans les coulisses du sérail. Les choses vont si mal à Constantinople, que je ne comprends pas trop l'intérêt de mon ancien collègue à passer aux yeux du public pour le souffleur de la pièce. J'ai engagé M. de Moustier à ne pas lui envier ce rôle qui, je l'espère de tout mon cœur, finira par le perdre à Londres.

Il est parfaitement faux que nous songions à opposer M. Rattazzi à M. le baron Ricasoli. L'Italie a plus que jamais besoin de l'accord de ses hommes d'État pour résister aux mauvaises passions, et nous faisons ce qui dépend de nous dans le sens de la conciliation des partis honnêtes.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 28 novembre 1861.

Monsieur le comte,

Je suis revenu trop tard de Compiègne hier, pour pouvoir joindre quelques lignes à mon expédition officielle. Je partage absolument votre opinion au sujet du nouveau mode adopté pour la présentation à Sa Majesté Britannique des étrangers en délicatesse avec leurs ambassades. Il me paraît difficile que lord Russell accepte la mission qui lui est dévolue. Que la reine reçoive chez elle qui bon lui semble, personne n'a à lui faire la leçon; mais le ministre des affaires étrangères aurait, pour le moins, mauvaise grâce à se constituer l'introducteur de ceux qui sont devenus les adversaires des gouvernements avec lesquels il est spécialement chargé d'entretenir de bonnes relations.

M. de Billing vous a dit, je l'espère, tout ce que je puis faire pour vous aider à restaurer un peu l'hôtel de l'ambassade. Vous aurez

vingt mille francs tout de suite et vingt autres mille francs dans le courant du mois de janvier prochain. Quant à la liste civile, elle est médiocrement prêteuse, et je n'attends pas beaucoup des démarches que nous allons faire auprès d'elle.

Tout disparaît devant le gros incident qui s'est élevé dans les rapports des États-Unis et de l'Angleterre[1]. Pour savoir si nous aurons à remplir, comme puissance intéressée à sauvegarder les privilèges des neutres, un rôle direct et actif, il m'est indispensable de connaître comment les avocats de la Couronne, et le gouvernement anglais lui-même, envisagent les diverses questions impliquées dans l'arrestation du *Trent*, non moins que dans l'enlèvement des envoyés des États du Sud. En tout cas, et ne dût-il s'agir à nos yeux, par suite de l'opposition de nos doctrines sur l'étendue du droit de visite et de la définition des objets de contre-

1. Le capitaine Wilkes, de la marine des Etats-Unis, commandant du *San Jacinto*, avait arrêté à bord du paquebot anglais *le Trent*, MM. Mason et Slidell, qui étaient envoyés en mission en Europe par le président des États confédérés du Sud, M. Jefferson Davis. Leurs secrétaires, MM. Eustis et Mac-Farlane, furent également arrêtés. Cet incident faillit amener la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis.

bande de guerre, que d'une insulte au pavillon britannique, ne laissez aucun doute au sujet de nos sentiments. Dans le fond autant que dans la forme, nous donnons tort aux Américains, et notre opinion hautement exprimée par l'organe de notre ministre à Washington, à qui j'en écrirai jeudi prochain, secondera moralement les démarches de lord Lyons [1].

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France, à Washington [2].

Paris, le 3 décembre 1861.

Monsieur,

L'arrestation de MM. Mason et Slidell à bord du paquebot anglais *le Trent*, par un croiseur

1. Ministre d'Angleterre à Washington.
2. Bien que cette dépêche ait déjà été livrée à la publicité, dans le *Livre Jaune* de 1861, nous avons cru nécessaire de la reproduire ici pour éviter au lecteur une recherche difficile. Le ministre de France à Washington était alors M. Mercier de Lostende.

américain, a produit en France, sinon la même émotion qu'en Angleterre, au moins un étonnement et une sensation extrêmes. L'opinion publique s'est aussitôt préoccupée de la légitimité et des conséquences d'un acte semblable, et l'impression qu'elle en a ressentie n'a pas été un instant douteuse. Le fait lui a paru tellement en désaccord avec les règles ordinaires du droit international, qu'elle s'est plu à en faire exclusivement peser la responsabilité sur le commandant du *San Jacinto*. Il ne nous est pas donné encore de savoir si cette supposition est fondée, et le gouvernement de l'Empereur a dû, dès lors, examiner aussi la question que soulevait l'enlèvement des deux passagers du *Trent*. Le désir de contribuer à prévenir un conflit imminent peut-être, entre deux puissances pour lesquelles il est assuré de sentiments également amicaux et le devoir de maintenir, à l'effet de mettre les droits de son propre pavillon à l'abri de toute atteinte, certains principes essentiels à la sécurité des neutres, l'ont, après mûre réflexion, convaincu qu'il ne pouvait, en cette circonstance, rester complètement silencieux. Si, à notre grand regret, le cabinet de Washington était disposé à approuver la conduite

du commandant du *San Jacinto*, ce serait, ou en considérant MM. Mason et Slidell comme des ennemis ou en ne voyant en eux que des rebelles. Dans l'un, comme dans l'autre cas, il y aurait un oubli extrêmement fâcheux de principes sur lesquels nous avions toujours trouvé les États-Unis d'accord avec nous.

A quel titre, en effet, le croiseur américain aurait-il, dans le premier cas, arrêté MM. Mason et Slidell? Les États-Unis ont admis avec nous dans les traités conclus entre les deux pays, que la liberté du pavillon s'étendait aux personnes trouvées à bord, fussent-elles ennemies de l'une des deux parties, à moins qu'il ne s'agît de gens de guerre, actuellement au service de l'ennemi. MM. Mason et Slidell étaient donc, en vertu de ce principe, que nous n'avons jamais rencontré de difficulté à faire insérer dans nos traités d'amitié et de commerce, parfaitement libres sous le pavillon neutre de l'Angleterre. On ne prétendra pas sans doute qu'ils pouvaient être considérés comme contrebande de guerre : ce qui constitue la contrebande de guerre n'est pas encore, il est vrai, précisément fixé, les limites n'en sont pas absolument les mêmes pour toutes les puissances. Mais, en

ce qui se rapporte aux personnes, les stipulations spéciales qu'on rencontre dans les traités concernant les gens de guerre, définissent nettement le caractère de celles qui peuvent être saisies par les belligérants. Or, il n'est pas besoin de démontrer que MM. Mason et Slidell ne sauraient être assimilés aux personnes de cette catégorie. Il ne resterait, dès lors, à invoquer, pour expliquer leur capture, que ce prétexte qu'ils étaient porteurs de dépêches officielles de l'ennemi. Or, c'est ici le moment de rappeler une circonstance qui domine toute cette affaire et qui rend injustifiable la conduite du croiseur américain. *Le Trent* n'avait pas pour destination un point appartenant à l'un des belligérants. Il portait en pays neutre sa cargaison et ses passagers, et c'était de plus dans un port neutre qu'il les avait pris. S'il était admissible que, dans de telles conditions, le pavillon neutre ne couvrît pas complètement les personnes et les marchandises qu'il transporte, son immunité ne serait plus qu'un vain mot. A chaque instant, le commerce et la navigation des puissances tierces auraient à souffrir de leurs rapports innocents et même indirects avec l'un ou l'autre des belligérants. Ces der-

niers ne se trouveraient plus seulement en droit d'exiger du neutre une entière impartialité, de lui interdire toute immixtion aux actes d'hostilité, ils apporteraient à sa liberté de commerce et de navigation, des restrictions dont le droit international moderne s'est refusé à admettre la légitimité. On en reviendrait, en un mot, à des pratiques vexatoires contre lesquelles, à d'autres époques, aucune puissance n'a plus vivement protesté que les États-Unis.

Si le cabinet de Washington ne voulait voir dans les deux personnes arrêtées que des rebelles qu'il est toujours en droit de saisir, la question pour se placer sur un autre terrain, n'en saurait être résolue davantage dans un sens favorable à la conduite du commandant du *San Jacinto*. Il y aurait, en pareil cas, méconnaissance du principe qui fait d'un navire une portion du territoire de la nation dont il porte le pavillon et violation de l'immunité qui s'oppose à ce qu'un souverain étranger y exerce par conséquent sa juridiction. Il n'est pas nécessaire, sans doute, de rappeler l'énergie avec laquelle, en toute occasion, le gouvernement des États-Unis a défendu cette immunité et le droit d'asile qui en est la conséquence.

Ne voulant pas entrer dans une discussion plus approfondie des questions soulevées par la capture de MM. Mason et Slidell, j'en ai dit assez, je crois, pour établir que le cabinet de Washington ne saurait, sans porter atteinte à des principes dont toutes les puissances neutres sont également intéressées à assurer le respect, ni sans se mettre en contradiction avec sa propre conduite jusqu'à ce jour, donner son approbation aux procédés du commandant du *San Jacinto*. En cet état de choses, il n'a évidemment pas, selon nous, à hésiter sur la détermination à prendre. Lord Lyons est déjà chargé de présenter les demandes de satisfaction que le gouvernement anglais est dans la nécessité de formuler et qui consistent dans la relaxation immédiate des personnes enlevées à bord du *Trent* et dans l'envoi d'explications qui ôtent à ce fait son caractère offensant pour le pavillon britannique. Le gouvernement fédéral s'inspirera d'un sentiment juste et élevé en déférant à ces demandes. On chercherait vainement dans quel but, dans quel intérêt il risquerait de provoquer, par une attitude différente, une rupture avec la Grande-Bretagne. Pour nous, qui verrions dans ce fait une compli-

cation, déplorable à tous égards, des difficultés avec lesquelles le cabinet de Washington a déjà à lutter, et un précédent de nature à inquiéter sérieusement toutes les puissances restées en dehors du conflit actuel, nous croyons donner un témoignage de loyale amitié au cabinet de Washington en ne lui laissant pas ignorer, en cette circonstance, notre manière de voir.

Je vous invite donc, monsieur, à saisir la première occasion de vous en ouvrir franchement avec M. Seward, et, s'il vous en fait la demande, de lui remettre une copie de cette dépêche.

Recevez, monsieur, etc.

THOUVENEL.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 10 décembre 1861.

Mon cher duc,

Je ne vous ai pas écrit par le dernier courrier parce que j'étais très souffrant. Aujourd'hui, j'ai été envahi par le corps diplomatique, sans compter la longue séance que j'ai faite ce matin chez l'Empereur. Pardonnez-moi donc de retarder encore la reprise de nos bonnes habitudes.

Le conseil d'État est tellement monté contre les acquisitions d'hôtels à l'étranger, qu'il n'y a pas à songer pour le moment à reprendre les négociations si négligemment conduites par votre prédécesseur. On dirait, en vérité, que l'on veut faire tomber sur notre département toutes les fureurs économes qu'a soulevées le malencontreux et regrettable rapport de M. Fould [1].

1. A la date du vendredi 22 novembre 1861, M. de Viel-Castel écrit dans son *Journal*: « M. Fould est rentré aux affaires comme ministre des finances, à la suite d'un rapport qu'il a adressé à l'Empereur sur la situation financière de l'Empire. Son rapport et la lettre que lui a écrite l'Empereur

Il faut donc laisser passer l'orage et nous renfermer dans notre coquille.

Mille pardons et mille amitiés.

P.-S. — Nous n'avons encore rien reçu de M. de La Valette.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 12 décembre 1861.

Monsieur le comte,

J'ai eu aujourd'hui ma réception du corps diplomatique qui s'est prolongée fort tard et il ne me reste que quelques minutes avant le départ du courrier. Je me suis empressé de faire savoir à l'Empereur que le prince Albert

pour lui demander de prendre le ministère des finances, sont peu agréables pour ses prédécesseurs, dont le rapport semble accuser la loyauté. Fould est démesurément grandi, mais l'Empereur et toute l'administration sont amoindris. Il est révélé au public que la vraie situation financière lui a toujours été dissimulée et que ce n'est enfin qu'à la dernière extrémité qu'on lui a fait connaître la vérité. »

allait mieux et si Sa Majesté ne me charge pas de vous prier de faire prendre des nouvelles de sa part, c'est afin de ménager la sensibilité de la reine.

Je suis charmé du bon effet que ma dépêche à M. Mercier[1] a produit sur lord Palmerston et lord Russell. Tant que nous n'aurons pas le message du président Lincoln, il serait téméraire et oiseux de se livrer à des conjectures, mais il me semble qu'il y a dans l'air un courant pacifique, et que les Anglais et les Américains, qui sont de bons calculateurs, regarderont encore à deux fois avant de se battre. Le général Scott, qui devait passer une partie de l'hiver ici, est reparti en hâte pour Washington pour appuyer de son autorité les idées de conciliation. J'ai parlé très fortement au ministre des États-Unis dans le sens de ma dépêche et il m'a promis de rapporter fidèlement ma conversation à M. Sewart[2].

Les nouvelles de Constantinople, dans leur laconisme, me paraissent fort graves. Je ne connais pas de moyen pratique, vu la disette absolue de numéraire à Constantinople, de

1. Ministre de France à Washington.
2. Secrétaire d'État des affaires étrangères à Washington.

relever le crédit du papier et je comprends que l'on ne veuille plus d'une espèce de monnaie de près de 300 pour 100 au-dessous de son cours d'émission. On se plaignait déjà de mon temps, et le déchet n'était que de 40 pour 100. Si tel est le résultat des conseils de sir Henry Bulwer et de ses élucubrations financières, je ne lui en fais pas mon compliment; c'est déjà trop que son influence ait maintenu à la tête des affaires Méhémet-Ali Pacha, qui, sous Abd-ul-Aziz comme sous Abd-ul-Medjid, a abusé de sa qualité de beau-frère du souverain pour ruiner l'Empire à son profit. Je fais des vœux bien vifs pour que l'armée, quoique non payée et mal commandée, maintienne l'ordre public et arrête le développement de la crise, mais, avec la connaissance que j'ai du pays, il m'est difficile de ne pas éprouver une certaine inquiétude et il ne me semble pas superflu de songer, dès à présent, aux moyens de protéger les quarante mille Européens qui habitent Constantinople. Quant au mal lui-même, il ne peut être diminué que par une entente active et sincère des grandes puissances, et lorsqu'on les voit se disputer misérablement pour les questions secondaires des Principautés et de la

Syrie, est-il permis de croire qu'elles tombent d'accord dans le but d'imposer à la Turquie un gouvernement qui l'empêche de mourir?

Le marquis de Lagrange, écuyer de S. M. l'Impératrice, avait en effet déposé avant-hier au ministère une caisse à votre adresse, mais sans en indiquer le contenu. Elle vous est expédiée aujourd'hui.

Je communique à la direction des fonds vos très judicieuses observations sur l'avantage à retirer de l'emploi des timbres d'affranchissement.

Vous avez eu mille fois raison de ne pas attendre mes instructions pour communiquer à lord Russell la demande du capitaine Figeard.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 15 décembre 1861.

Monsieur le comte,

Une dépêche télégraphique parvenue cette nuit à Paris et adressée par sir Charles Phipps au roi de Portugal, nous a appris la mort du prince Albert. L'Empereur et l'Impératrice sont profondément affectés de la perte si douloureuse et si inattendue que vient de faire la famille royale d'Angleterre et Leurs Majestés transmettront elles-mêmes à Sa Majesté la reine Victoria l'expression de leurs sympathies les plus vives et les plus sincères. Le gouvernement de l'Empereur partage les mêmes sentiments, et je vous prie de vouloir bien vous en faire l'organe, au nom de tous mes collègues, auprès de lord Russell.

Si je ne vous écris pas officiellement, c'est que mes bureaux sont fermés et que demain je ne serai pas à Paris. L'Empereur m'a permis de

m'absenter deux jours pour aller rechercher à la campagne ma femme et mes enfants.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 24 décembre 1861.

Mon cher duc,

J'ai eu l'honneur de recevoir cet après-midi la visite du prince Napoléon, et, comme il ne dépendait pas de moi d'en abréger la durée, il ne me reste pas beaucoup de temps pour causer avec vous. Le prince de Metternich reflète ici les sentiments que l'on vous témoigne à Vienne et semble surtout vouloir contribuer à amener une entente entre sa cour et nous au sujet des affaires d'Orient, maintenant que la bourrasque financière qui menaçait de détacher de ses gonds la Sublime-Porte s'est un peu apaisée. Il m'a donc remis, pour lecture seulement, ne

l'oubliez pas, une lettre confidentielle du comte de Rechberg dont je vous envoie une copie pour votre seule information. Votre collègue m'a dit que ce n'était là qu'une préface et qu'il désirait, au premier jour, avoir avec moi une conversation qui ne laisse pas que de m'embarrasser, l'ambassadeur de Russie me pressant, de son côté, de lui accorder un tendre tête-à-tête. Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que je défendrai ma vertu contre l'un et l'autre prétendant, l'heure n'étant pas venue de faire un choix. L'intention très arrêtée de l'Empereur, lorsque les circonstances le permettront, est *de liquider en Orient la question d'Italie.* Aujourd'hui, la Russie voudrait que l'Autriche n'eût rien, et l'Autriche désirerait obtenir l'Herzégovine et la Bosnie pour compenser la perte de la Lombardie, sans pour cela lâcher la Vénétie. Dans ces termes, l'accord n'est pas plus possible avec Saint-Pétersbourg qu'avec Vienne et il faut nous borner à battre l'eau juste assez pour ne pas décourager les espérances. Je vous rendrai compte au surplus de mon entretien avec le prince de Metternich.

Ce que vous me dites des avantages qu'offrirait l'acquisition d'un terrain est fort tentant.

Écrivez-moi toujours, à une heure perdue, sous le timbre de la direction des fonds, et je tâcherai de me servir de vos informations si je vois jour à une demande de crédit extraordinaire.

Je ne vous quitte pas, mon cher duc, sans vous envoyer mes souhaits de bonne année pour vous et pour tous ceux que vous aimez.

Mille amitiés bien sincères.

ANNEXE A LA LETTRE DU 24 DÉCEMBRE 1861

Le comte de Rechberg au prince de Metternich.

Vienne, le 16 décembre 1861.

(Particulière.)

Je ne puis que donner mon plein assentiment aux réflexions que contient votre lettre particulière du 7 de ce mois sur la question orientale. C'est vous dire que j'approuve entièrement la ligne de conduite que vous vous tracez.

En examinant l'état de notre influence en Orient, et en la comparant à celle qu'y exerce aujourd'hui la France, vous abordez un thème qui, croyez-le bien, est l'objet de ma constante préoccupation. Je ne me dissimule nullement ce qui nous manque pour occuper la position qui devrait nous revenir de droit, vu notre situation géographique, nos nombreuses relations commerciales et politiques avec l'Orient. Je ne cesse de faire des efforts suivis pour regagner le terrain perdu, et si le succès de ces efforts n'est pas encore tel que je le souhaiterais, il faut l'attribuer aux difficultés considérables que nous avons à vaincre. Ces difficultés sont de plusieurs sortes. La première de toutes est celle qui résulte de la double attitude qui nous est forcément imposée en Orient. D'un côté, nous sommes dans la nécessité de soutenir l'intégrité de l'empire ottoman, et, de l'autre côté, nous voulons protéger les sujets chrétiens du sultan. Dans le moment actuel, nous ne pouvons pas renoncer à maintenir le trône du sultan. Dans l'impossibilité où nous serions aujourd'hui de substituer à la domination de la Porte un état de choses acceptable pour nous, nous sommes bien forcés de défendre son exis-

tence. Nous y sommes portés d'ailleurs par les principes conservateurs qui forment la base de la politique autrichienne et aussi par le soin de ménager l'Angleterre. En même temps l'intérêt de l'avenir nous fait une loi de ne pas nous aliéner les sympathies des populations chrétiennes que nous devons attirer à nous, si nous voulons un jour étendre notre influence du côté de l'Orient. Placés entre des intérêts si contradictoires, il nous est bien difficile d'éviter également de les froisser l'un et l'autre. Nous sommes amenés ainsi à suivre une politique d'atermoiements peu favorable à notre influence.

Dans les derniers temps, du reste, nous nous sommes spécialement occupés de cultiver davantage les sympathies des populations chrétiennes, et, depuis l'année passée, notre internonce à Constantinople a pour instructions de se vouer moins exclusivement aux intérêts de la Porte et de rechercher les occasions de servir les intérêts chrétiens.

Enfin, quant à la valeur personnelle de nos agents consulaires, j'avoue qu'elle ne répond pas toujours aux services que nous devons exiger. Mais ceci dépend en grande par-

tie de l'insuffisance des salaires qui ne nous permet pas d'attirer dans cette carrière des hommes aussi distingués que nous le désirerions. Je tâche cependant de suppléer aussi bien que possible aux exigences du service, et j'apporte une attention scrupuleuse aux choix que je suis dans le cas de faire.

Vous voyez, mon cher prince, que j'apprécie entièrement la gravité du sujet et que j'abonde tout à fait dans votre sens. Soyez sûr que je ne néglige aucun des moyens qui sont en mon pouvoir pour amener un jour la solution la plus conforme aux intérêts que vous comprenez si bien.

RECHBERG.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 26 décembre 1861.

Monsieur le comte,

J'ai bien peu de chose à ajouter à mes dépêches, mais je tiens à vous engager moi-même

à faire votre visite habituelle chez lord Lansdowne. Vous le pouvez d'autant mieux que M. de Châteaurenard retourne à Londres lundi.

Je veux aussi vous transmettre mes vœux bien sincères de bonne année et vous remercier encore du si utile concours que vous me prêtez à Londres. J'espère que notre attitude, dans la grosse question du jour [1], inspire quelques remords à lord Palmerston et à lord John Russell, et que nous ne verrons pas renaître de sitôt les défiances contre lesquelles vous avez eu à lutter.

L'Empereur ne donne pas de décorations le premier janvier, si ce n'est à l'armée, mais je tâcherai de saisir, avant le 15 août, une occasion de récompenser les bons services de M. Roux.

La situation intérieure du ministère me paraît toujours laisser beaucoup à désirer; la lutte se poursuit entre des éléments contraires, et il est difficile qu'elle n'amène pas une dislocation. Les personnes, d'ailleurs, étant plus en jeu que les principes, je me tiens tout à fait à

1. L'affaire du *Trent*.

l'écart, mais, ne fût-ce qu'à titre de spectateur, je m'afflige des embarras que ces divisions causent à l'Empereur.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 7 janvier 1862.

Mon cher duc,

Le prince de Metternich n'a pas repris avec moi ses conversations sur l'Orient, mais il a dû aller aux Tuileries aujourd'hui même et m'a demandé un rendez-vous pour me raconter sans doute ce qu'il aura dit à l'Empereur. Sa Majesté, que j'ai vue hier, soupçonnait le but de la démarche de votre collègue et se tenait sur ses gardes. Je présume que l'Empereur aura répété, comme moi, que l'Autriche devait, avant toute chose, s'arranger de façon à ramener à elle les sympathies des populations chrétiennes du nord de la

Turquie, c'est-à-dire modifier presque du tout au tout la politique suivie à leur égard depuis dix ans. Jusque-là, en effet, je ne vois pas comment nous pourrions exercer une action commune. Nous perdrions notre influence sans servir celle du cabinet de Vienne. Je ne comprends guère, à ce propos, la protestation formelle que le consul général d'Autriche à Belgrade a été chargé de remettre contre les actes de la Skouptchina. Je m'étais expliqué, il y a une vingtaine de jours, avec le prince de Metternich dans le sens de ma dépêche, et il m'avait paru disposé à calmer le zèle de son gouvernement pour les droits de la Porte. L'Autriche devrait-elle aussi, lorsque les Monténégrins meurent de faim à deux pas de ses frontières, laisser à la Russie le bénéfice d'une charité exclusive ?

Nous attendons au premier jour la réponse des États-Unis. M. Mercier paraît croire à la mise en liberté de MM. Slidell et Mason, mais il ajoute qu'il faut compter avec la populace tout autant qu'avec le haut commerce, et je crains que la paix ne soit jouée à pile ou face.

Je vous dis, relativement aux ouvertures du prince Sapiéha et du comte Potocki, tout ce que j'aurais pu vous écrire en lettre particulière.

L'état actuel de la Pologne est navrant, mais je n'ai pas besoin de vous développer les raisons qui ne nous permettent pas d'y porter remède. Je crois pourtant qu'il y a là une cause que l'opinion publique gagnera tôt ou tard, et nous ne devons pas empêcher ceux qu'elle intéresse si directement de la servir par les moyens qui leur semblent le mieux appropriés aux circonstances. Ce qui nous importe, c'est que la Russie ne puisse pas nous accuser d'avoir la main dans une intrigue.

Il me revient que lord Palmerston songerait de nouveau à conseiller à l'Autriche de vendre la Vénétie. L'idée lui en serait venue en lisant le rapport financier de M. de Flesser, mais je présume qu'il y réfléchira avant d'y donner suite.

Mille amitiés, mon cher duc, et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 8 janvier 1862.

Monsieur le comte,

Le métier de prophète n'est pas bon à l'époque où nous vivons, et je préfère, au lieu de me livrer à des conjectures, attendre l'arrivée du prochain courrier d'Amérique. Je crains seulement que le temps, qui s'est écoulé à Washington en délibérations sans résultat, ne profite plus aux passions qu'à la raison. M. Mercier, du reste, a pris une attitude excellente ; son langage aura préparé M. Sward à la réception de ma dépêche et nous aurons fait bien certainement tout ce qui dépendait de nous pour empêcher la guerre.

La question des duchés danois reparaît sur l'horizon avec un caractère assez menaçant[1]. Le cabinet de Copenhague vient de répondre à

1. On connaît le mot de lord Palmerston qui disait en parlant de la question des duchés de l'Elbe : « Il n'y a que deux hommes ayant compris la question des duchés ; le prince Albert qui est mort, et moi qui l'ai oubliée. »

celui de Berlin dans des termes qui me semblent exclure l'espoir d'un arrangement direct, et la diète de Francfort ne saurait tarder longtemps à reparler de la nécessité d'une exécution fédérale. La Suède, de son côté, émet l'idée d'une conférence de toutes les puissances signataires du traité de 1852, qui a implicitement garanti l'intégrité de la monarchie danoise, et j'incline à croire que c'est ainsi que finira ce long imbroglio. Notre intention, cependant, est de ne rien précipiter et d'attendre les propositions des autres cabinets sans les provoquer. Nos traditions ne nous permettent pas d'abandonner le Danemark, et nos intérêts, d'un autre point de vue, nous conseillent de ménager la Prusse avec laquelle nos relations se sont fort améliorées depuis cinq ou six mois. La Russie et l'Angleterre elle-même sont en baisse à Berlin et nous devons tâcher de faire en sorte que cette situation nouvelle, et heureuse pour nous, se maintienne le plus longtemps possible. J'ajouterai que nous sommes à la veille de signer un traité de commerce d'une réelle importance politique.

M. de Châteaurenard était au nombre des candidats que j'ai présentés à l'Empereur pour remplir la place laissée vacante par M. de Mon-

therot. Sa Majesté, après un examen scrupuleux de tous les titres, s'est décidée en faveur de M. de Belcastel qui occupait la tête sur la liste des premiers secrétaires. Né en 1816, il était aussi leur doyen d'âge, et M. de Châteaurenard était le plus jeune. Veuillez, je vous prie, lui exprimer tous mes regrets de n'avoir pu, avec l'esprit d'équité qui m'anime en ces sortes de choses, insister pour que la préférence lui fût donnée. J'espère, d'ailleurs, que sa patience ne sera pas mise à une trop longue épreuve ; il sera aidé par son mérite, et aussi par le désir de l'Empereur de placer à Londres M. de Cadore.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 14 janvier 1862.

Mon cher duc,

La conversation de l'Empereur avec le prince de Metternich a été bienveillante, mais extrêmement vague. Sa Majesté s'est bornée à con-

seiller, à l'égard des principautés du Danube, de la Serbie, du Monténégro et des populations chrétiennes de Bosnie et de l'Herzégovine, une politique plus généreuse et plus prévoyante, qui permettrait à la France de seconder l'influence de l'Autriche dans ces contrées. Le rapport du prince de Metternich n'a pu arriver à Vienne qu'après le départ du comte de Rechberg pour Venise. Le prince paraît ignorer les causes déterminantes de ce voyage et croit qu'elles se rapportent à la situation intérieure plutôt qu'à des questions étrangères.

Tout à vous.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 16 janvier 1862.

(*Particulière.*)

Mon cher ministre,

J'ai reçu ce soir votre lettre particulière du 14 et je vous en remercie beaucoup. J'ai vu hier le comte de Rechberg après le départ du courrier. Son voyage aurait été motivé par des

difficultés suscitées par l'archiduc Maximilien au sujet du budget de la marine. L'archiduc ne croit pas devoir obtempérer à la demande des ministres qui veulent soumettre le budget de la marine au contrôle de la commission parlementaire. M. de Schmerling et l'archiduc Régnier déclarent ce contrôle obligatoire. M. de Rechberg en est moins convaincu, et l'Empereur, qui paraît du même avis que l'archiduc Maximilien, l'a appelé pour chercher en commun un moyen terme de nature à donner satisfaction (apparente du moins) aux exigences constitutionnelles de M. de Schmerling, et cependant ne pas livrer à la discussion publique certaines dépenses qui divulgueraient des travaux et des augmentations d'effectif qu'on préfère continuer en secret ou du moins en silence.

Cette dernière réflexion est de moi, mais je crois pouvoir la déduire avec certitude de ce que m'a dit M. de Rechberg. Il m'a prié de ne pas parler à mes collègues de sa confidence.

Quant au Mexique il n'en a pas été question cette fois-ci, et encore moins de Naples.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 17 janvier 1862.

Monsieur le comte,

Je vous demande pardon de vous avoir un peu négligé, mais je m'occupe de la rédaction de notre exposé pour l'ouverture de la session législative et toutes les mains du ministère se fatiguent à copier les pièces destinées au *Livre Jaune*. Le triage est si délicat à faire que j'ai dû tout relire moi-même.

Lord Cowley, que j'ai vu ce matin, a bien pris la nouvelle de l'augmentation de notre corps expéditionnaire au Mexique, qui sera placé sous les ordres du général de Lorencez, gendre du maréchal Oudinot. Les Espagnols nous paraissaient en train de n'en faire qu'à leur tête et de s'exalter un peu trop des réminiscences de Fernand Cortez. Il est nécessaire de rétablir l'équilibre. Au point où en sont les choses, d'ailleurs, il devient de plus en plus probable que l'on devra s'avancer dans l'intérieur ; nous ne pour-

rions ni nous contenter d'un rôle d'auxiliaires, ni nous exposer à un échec qu'il aurait ensuite fallu venger à grands frais. C'est ce que lord Cowley, je le répète, semble avoir compris, et j'espère qu'il en sera de même de lord Russell et de lord Palmerston. Nous n'avons au Mexique aucun intérêt particulier à satisfaire, mais, si la chose est possible, l'Angleterre n'a-t-elle pas comme nous, un réel intérêt politique à empêcher cette magnifique contrée de tomber sous le joug des Américains *unis* ou *sécédés* ? Enfin si la combinaison à laquelle l'Empereur songe en faveur de l'archiduc Maximilien se réalisait, n'aurait-on pas lieu de s'en féliciter à Londres? Je pense donc que l'on n'y suspectera pas nos intentions, et que si des considérations parlementaires ne permettent pas à des ministres anglais de s'y associer ouvertement, ils nous appliqueront la doctrine « laissez faire, laissez passer ». Nous n'en demandons pas davantage.

Je suis personnellement heureux, permettez-moi cet aveu, du bon effet que ma dépêche à M. Mercier a produit en Angleterre. Les Américains raisonnables y ont vu un adoucissement à leur humiliation, mais il y a des enragés qui ne parlent de rien moins que de s'en prendre, à

la fois, à la France et à l'Angleterre ! C'est un peu fanfaron ! Je crains, néanmoins, qu'il n'y ait là-bas le germe d'un conflit inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 22 janvier 1862.

Mon cher duc,

Je suis dans toute l'horreur de la composition de mon *Livre Jaune* et de la correction des épreuves. Vous n'aurez cette fois rien à démêler avec la publicité, sauf une seule dépêche dans laquelle vous rendez compte de votre conversation avec le cardinal Antonelli au moment de la reconnaissance du royaume d'Italie. Il n'y a pas un mot qui puisse vous causer le moindre embarras. Les deux pièces que nous

vous envoyons sur la question romaine figureront dans notre recueil. Quel que soit le zèle de plusieurs sénateurs, je doute qu'il s'élève une seule voix pour sanctionner les doctrines absolues du Saint-Siège en fait de possession territoriale. Que je vous félicite de n'avoir plus à lutter sur ce terrain ingrat et que je voudrais moi-même n'avoir plus à m'y aventurer ! — Pendant que le pape ne consent à rien céder, le roi François II ne perd pas l'envie de recouvrer, et le général de Goyon lui-même en fait l'aveu. La conspiration est flagrante et nous avons arrêté dix officiers bourbonniens, allemands, français et espagnols, qui se disposaient à passer la frontière. Les Napolitains sont plus prudents, et s'en remettent aux aventuriers étrangers du soin de provoquer un mouvement national.

La conversation de l'Empereur avec le prince de Metternich n'a roulé, en ce qui concerne l'Orient, que sur des généralités dont voici le résumé : « Nous n'avons aucun intérêt à contrarier l'Autriche sur ses frontières ; sous bien des rapports, au contraire, nous désirerions l'aider, mais qu'elle tâche d'abord d'acquérir les sympathies de ces populations. » A ce

propos, je me demande comment l'autorité de Raguse peut laisser au consul de Russie le privilège de distribuer des secours journaliers en blé et en maïs aux malheureux réfugiés de l'Herzégovine ! Je n'ai pu m'empêcher de le dire au prince de Metternich, en lui annonçant que nous allions être obligés d'envoyer une aumône aux Monténégrins affamés. Je crois qu'il verrait pour sa part, avec grand plaisir, l'empereur d'Autriche en faire autant. Nous donnerons de 50 000 à 60 000 francs.

J'espère que la nouvelle de l'accroissement de notre corps expéditionnaire du Mexique a été bien accueillie autour de vous. L'archiduc Maximilien grille d'être empereur au delà des mers, et le crédit qui lui est ouvert chez M. de Rothschild doit servir à la solde de ses émissaires. Les Anglais prennent assez bien nos projets ; les Espagnols, en revanche, font grise mine et je vous engage à vous tenir à cet égard sur la réserve avec M. Aylon[1]. — Tâchez d'avoir les meilleurs rapports avec M. Balabine[2]. La Russie nous revient visiblement depuis deux

1. Ministre d'Espagne à Vienne.
2. Ministre de Russie à Vienne.

mois. Défiez-vous du prince Callimaki[1] qui est le dernier des hommes.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 23 janvier 1862.

Monsieur le comte,

Le billet ci-joint accompagnait la lettre de l'Empereur que je m'empresse de vous expédier. Ayant vu ensuite Sa Majesté à l'occasion de la réception du nouveau nonce, Mgr Chigi[2], je lui ai fait observer que nous devions examiner : 1° si le traité de cession du Texas aux États-Unis ne soumet pas à un régime particulier les embouchures du Rio Bravo, et si, par conséquent, la prise de possession de Matamoras, bien que ce port soit situé sur la rive mexicaine, n'entraînerait pas des difficultés immé-

1. Ambassadeur de Turquie à Vienne.
2. Mgr Chigi remplaçait Mgr Sacconi.

diates, avec le cabinet de Washington ; 2° si le Texas fournit au marché européen une quantité de coton de quelque importance et si l'on peut raisonnablement espérer, vu les distances à parcourir, que les récoltes de la vallée du Mississipi, les seules abondantes, arrivent jamais à Matamoras pour y être embarquées. J'ai demandé à l'Empereur de m'accorder le temps d'étudier ces deux questions, et Sa Majesté m'autorise à vous dire de suspendre l'ouverture qu'Elle vous engageait à faire, et au sujet de laquelle je vous écrirai très prochainement. Je serais charmé, du reste, d'avoir votre avis sur l'accueil que vous croiriez, le cas échéant, réservé à notre proposition. En me rappelant quelques indiscrétions de lord Russell consignées dans la correspondance de M. Adams, je crains un peu, je vous l'avoue, s'il déclinait nos offres, qu'il ne se fît peut-être auprès de lui un mérite de son refus, en représentant la France comme plus ardente que l'Angleterre dans la question du coton.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 26 janvier 1862.

Mon cher ministre,

Le comte de Rechberg m'a raconté, presque dans les mêmes termes que ceux dont vous vous êtes servi, la conversation de l'Empereur avec le prince de Metternich en ce qui touche la question d'Orient et les populations chrétiennes de la Porte, mais il a ajouté un paragraphe dont vous n'avez pas fait mention au sujet de l'Italie. D'après ce qu'il m'a dit, le prince de Metternich ayant demandé à l'Empereur s'il croyait que le gouvernement piémontais attaquerait l'Autriche, Sa Majesté aurait répondu qu'Elle pensait que cette attaque aurait lieu, car le gouvernement du roi Victor-Emmanuel y serait fatalement entraîné. L'Empereur aurait ensuite ajouté qu'il était fermement résolu à ne pas appuyer le Piémont, dans cette agression, ni moralement ni matériellement. Il aurait autorisé le prince de Metternich à en

transmettre l'assurance à son gouvernement. En me répétant ces mots, le comte de Rechberg paraissait y attacher une importance extrême et il a terminé ainsi : « Notre premier soin » serait, dans le cas d'une attaque, de nous » adresser à l'Empereur pour bien déterminer » avec la France la sphère de nos opérations. » Ceci, plus que toute autre chose, plus que l'affaire du Mexique, a contribué à placer nos relations actuelles sur un pied de confiance et de bienveillance auquel je n'étais pas habitué dans mes rapports internationaux depuis trois ou quatre ans.

Quant à l'affaire du Mexique, on nous en est fort reconnaissant, et l'archiduc Maximilien y a pris part avec ardeur. Je crois que le général Almonte, ancien ministre de la guerre au Mexique, va partir pour s'y occuper des affaires de l'archiduc. M. Ayllon, comme vous le dites, divulgue la chose dans le but de susciter des obstacles, mais je ne crois pas qu'il empêche grand'chose.

J'ai prévenu M. de Rechberg de notre achat de maïs pour le Monténégro. Il est personnellement très disposé à s'adjoindre à cette œuvre de charité ; mais il a cru devoir prendre les

ordres de l'Empereur avant de me répondre définitivement. Je vous ferai connaître la réponse dès que je l'aurai.

J'ai lu avec bien de l'intérêt votre dépêche à M. de La Valette et sa réponse. J'aurais pu vous l'adresser de Vienne sans même aller au Vatican. C'est et sera toujours la même chose. On croit parler à des hommes qui vivent de notre vie, mais en réalité on s'adresse à des édifices qui ont été bâtis pour le passé, le présent et l'avenir, et qui ne diminueront que par les coups qu'ils subiront passivement. Je suis bien heureux, je vous assure, de n'avoir plus à transmettre perpétuellement ces fins de non-recevoir.

Je suis au mieux avec Balabine et vous remercie de l'avis relatif à Callimaki : j'en ferai mon profit.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 10 février 1862.

Monsieur le comte,

Je me suis empressé de transmettre à l'Empereur la lettre du roi des Belges. Je présume qu'elle est relative aux affaires du Mexique que le roi Léopold a prises fort à cœur depuis qu'il est question de la candidature éventuelle de son gendre l'archiduc Maximilien. Le *Morning Post* a publié à ce sujet un article qui a dû lui faire plaisir et qui, peut-être, a été inspiré par une de ses conversations avec lord Palmerston.

Je garderai le plus complet silence sur les échos qui vous sont revenus d'Osborne, mais lord Cowley, avec lequel, vous le savez, mes relations sont anciennes et intimes, ne m'a pas caché qu'il craignait de voir avant peu une regrettable mésintelligence éclater entre la reine et le prince de Galles.

Je crois comme vous que l'adhésion des États-Unis aux quatre points de la déclaration

de 1856 serait une excellente chose, mais vous vous rappelez les difficultés que nous avons eues il y a quelques mois, et elles se reproduiraient aujourd'hui encore, le cabinet de Washington ne voulant accepter l'abolition de la course que si nous sommes disposés, de notre côté, à considérer comme pirates les corsaires du sud. M. Dayton[1] me disait dernièrement que son gouvernement ne demandait pas mieux que de concourir à une extension des droits des neutres, et de signer une convention qui mettrait, sur mer, la propriété privée à l'abri des atteintes des belligérants. Il me laissait entendre, qu'à ce prix, nous obtiendrions peut-être la levée du blocus des ports du Sud. Bien que faite d'une façon indirecte, cette ouverture touche à des matières trop délicates et trop controversées pour que je me sois prêté à la discuter avant de savoir confidentiellement ce que lord Russell en pense. Je vous prie donc de vous en enquérir auprès de lui.

J'ai vu M. Slidell[2], mais notre entretien n'a roulé que sur des généralités et le mot même de reconnaissance des États confédérés n'a pas

1. Ministre des Etats-Unis à Paris.
2. Agent des États confédérés du Sud.

été prononcé. M. Slidell m'a déclaré, toutefois, que la résolution de ses compatriotes était inébranlable et qu'ils accepteraient tout plutôt que de rentrer dans l'Union. En attendant, les ressources financières du Nord s'épuisent, et le moment viendra peut-être où l'idée d'une médiation ne le révoltera plus autant. La grosse difficulté sera celle des limites.

Le Sénat prépare lentement son adresse et je ne pense pas que la discussion commence avant lundi. J'en suis encore à chercher l'utilité du rétablissement de ces tournois, qui enflamment les passions sans servir les affaires.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 15 février 1862.

Mon cher ministre,

Le ministre des États-Unis d'Amérique accrédité à Vienne, M. Lothrop Moteley, dont je

vous ai déjà parlé, a reçu de son gouvernement l'ordre de se rendre à Paris et à Londres pour y seconder ses collègues dans leur mission, c'est-à-dire probablement pour contre-balancer les efforts des commissaires du Sud. C'est un homme fort intelligent, qui a longtemps habité l'Angleterre où il a de très nombreuses et de très bonnes relations, notamment avec lord John Russell. Il m'a prévenu de sa mission, et m'a demandé de lui donner une lettre de recommandation pour vous, ce que je ne pourrai lui refuser. Il demandera aussi à voir l'Empereur, et, comme de raison, M. Seward, dont il est l'ami personnel et influent, fera un très grand cas de de ce qu'il lui écrira. Il parle bien le français et connaît parfaitement l'Europe. Dans toute l'affaire du *San Jacinto* il a vu juste dès le commencement, et en a prévu le dénouement, n'hésitant pas à donner tort au capitaine américain, et regrettant que la réparation n'ait pas été plus prompte et plus spontanée. Il est moins conciliant sur ce qui concerne la guerre avec le Sud, mais c'est un homme calme, éclairé, et avec lequel on peut toujours causer avantageusement, même sans partager ses idées. Je vois d'ailleurs, par plusieurs correspondances qu'il

m'a communiquées, qu'il est fort considéré et influent chez lui, et qu'on le consulte à la fois de Washington, de Londres et de Paris (moins de Paris que des autres points). J'ai cru utile de vous prévenir de tout cela avant qu'il ne parte. J'ai appris de lord Bloomfield[1] des détails assez curieux sur ce qui s'est passé à Belgrade. Quand l'agent britannique eut remis la note par laquelle il appuyait la protestation de la Porte contre les résolutions de la Skouptchina, le prince demanda quelque temps pour y répondre. Ce temps fut employé à envoyer la note anglaise à Saint-Pétersbourg, et à demander ce qu'il fallait y répondre. Lord Bloomfield a ajouté, qu'à Londres, on avait la preuve que la Russie dominait complètement le prince de Serbie et son gouvernement, et que rien ne se faisait à Belgrade sans avoir été inspiré ou ordonné de Saint-Pétersbourg. Veuillez, si vous faites usage de cette information, ne pas citer mon collègue. Cet état de choses paraît être connu à Vienne, et je crois qu'on s'y préoccupe de notre attitude dans cette question. On voudrait, sur les questions orientales, se rapprocher

1. Ambassadeur d'Angleterre à Vienne.

de nous le plus possible, et surtout plus près que la Russie. Je serais bien aise de savoir au juste quel est, sous ce rapport, notre plus proche voisin, afin de mesurer en conséquence ce que je dis quand je suis forcé de dire.

Je ne vous parle pas de l'affaire allemande, ma correspondance contient tout ce que j'ai à écrire; en somme M. de Bernstorff n'a pas fait, je crois, une très bonne campagne; on disait hier soir que Bade se détachait sensiblement de la Prusse.

L'Empereur François-Joseph a reçu ma femme à la place de l'Impératrice absente; on continue, à la cour, comme à la ville, à se montrer résolument aimable.

Mille amitiés bien sincères, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 7 mars 1862.

Monsieur le comte,

Vous avez parfaitement préjugé mon opinion sur la modification ministérielle qui s'est opérée à Turin, et j'aurais préféré de beaucoup à la retraite de M. Ricasoli, son union avec M. Rattazzi. La dépêche de M. Benedetti vous aidera à établir qu'il était dans le même sentiment, et que M. Hudson manquerait de justice s'il lui imputait une action qu'il n'a pas exercée. C'est avec ces défiances et ces jalousies que la France et l'Angleterre ont nui, pour une part égale, à l'établissement d'un gouvernement solide et raisonnable à Athènes, et il serait déplorable de recommencer le même jeu à Turin.

Je vous envoie un véritable volume sur les affaires du Mexique. M. de Saligny[1] et sir Charles Wyke[2] sont mal ensemble depuis longtemps et

1. Ministre de France au Mexique.
2. Ministre d'Angleterre au Mexique.

c'est un embarras de plus dans une situation déjà difficile. L'amiral Jurien[1] et le commodore Dunlop[2], en revanche, s'entendent à merveille, et j'espère que cela fera compensation. Je suis convaincu, d'ailleurs, qu'au point où en sont les choses il n'y a plus qu'à les mener énergiquement, et tout ce que je demande à l'Angleterre, c'est de nous laisser faire de nos forces un usage qu'elle n'aura certes pas à regretter si le Mexique est sauvé tout à la fois de l'anarchie et de la convoitise des États-Unis. Sir Charles Wyke, que j'ai vu ici l'an dernier, me disait, qu'avec son expérience des populations de l'Amérique du Sud, il ne croyait qu'à la forme monarchique la vertu de les retirer de l'abîme. S'il était autorisé à exprimer confidentiellement la même opinion au général Doblado, ce dernier ne demanderait pas mieux sans doute, que de jouer le rôle fructueux de Monk et tout serait vite fini. Quant à nos réclamations, je puis engager M. de Saligny à les chiffrer de la façon la plus équitable, mais je ne saurais, en l'absence de tout élément d'appréciation, lui

1. L'amiral Jurien de la Gravière commandait l'expédition française.
2. Commandant de la flotte anglaise.

dicter les termes de son *ultimatum*, ni exposer ma responsabilité au point de substituer mon jugement au sien dans des matières qu'il connaît et que j'ignore.

Le *Times* arrivé ici ce matin contient sur le discours du prince Napoléon[1] une appréciation qui me dispense de vous donner la mienne. A quelque point de vue qu'on la considère, la question romaine n'en demeure pas moins un embarras immense, et je fais des vœux sincères pour qu'un plus habile ou plus hardi que moi soit appelé à la résoudre.

L'affaire des phares de Constantinople n'est pas indifférente à l'Empereur, et je voudrais bien que lord John Russell invitât sir Henry Bulwer, qui y était assez disposé avant ses dernières instructions, à la terminer par une entente avec ses collègues. Est-ce que nous avons contrarié les compagnies anglaises qui ont établi des télégraphes en Turquie, ou celles qui veulent y créer des chemins de fer ? Ne nous sommes-nous pas montrés favorables aux concession-

1. Le 1er mars 1862, pendant la discussion de l'adresse au Sénat, le prince Napoléon prononça un discours concluant à l'évacuation totale de Rome par nos troupes. Le prince disait : — « Ferez-vous de nos soldats les gendarmes d'un pouvoir condamné par l'histoire? »

naires anglais de l'emprunt ottoman? Cela étant, n'avons-nous pas droit à un peu de réciprocité?

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 7 mars 1862.

Mon cher duc,

Au lieu de vous écrire, je préférerais de beaucoup vous avoir pendant une heure dans mon cabinet pour causer de tout et de quelque chose encore. Je doute que la discussion de l'adresse profite à notre politique extérieure, et je vois le mal qu'elle fait à l'intérieur[1]. Il ne faut rien exagérer, cependant, et je vous prie de vous tenir en garde contre les bruits mal-

1. Le comte Horace de Viel-Castel écrit dans son *Journal*, à la date du lundi 3 mars 1862 : « La discussion de l'adresse est très vive au Sénat. Le prince Napoléon a déjà parlé deux fois avec talent, mais avec peu de convenance. Il s'est fait rappeler une fois à l'ordre; la seconde fois, il a demandé la cessation immédiate de notre occupation de Rome. »

veillants et absurdes que l'on fait courir sur notre compte. Nous avons, j'en conviens, un peu de grippe, mais de là à une maladie sérieuse, il y a loin grâce à Dieu.

Le prince de Metternich a très bien pris les explications que je lui ai données au sujet du discours du prince Napoléon. Entre les paroles désavouées de Son Altesse Impériale, et les assurances de l'Empereur et de son ministre des affaires étrangères, il a eu le bon sens de ne pas hésiter, et j'aime à croire qu'il en est de même à Vienne.

Pour le public, il est vrai, le discours n'en subsiste pas moins, et le *Times* contient à cet égard des appréciations piquantes mais fort justes et de nature à faire impression sur l'Empereur. Quoi qu'il en soit, il devient de plus en plus évident que la question de Rome appelle une solution, et je compte, d'ici à peu de temps vous charger de vous enquérir du degré d'appui que l'Autriche serait disposée à nous prêter, pour amener le gouvernement pontifical à se désister dans la pratique de ses doctrines absolues. La prolongation du séjour du roi de Naples au Quirinal nous crée des embarras que j'ai signalés au prince de Metternich, et là

aussi, il y aurait quelques conseils sensés à faire entendre.

La Russie est très éveillée sur ce que nous pourrions dire ou faire à Vienne au sujet de l'Orient. Le moment n'est pas encore venu d'opter; tenez-vous donc en équilibre entre le comte de Rechberg et M. Balabine. On commence à Saint-Pétersbourg à incliner vers la reconnaissance de l'Italie, et ce n'est assurément qu'en vue de l'Orient qu'on franchirait ce grand pas. On est plus hésitant à Berlin depuis le changement de ministère qui s'est opéré à Turin. Le comte de Bernstorff, cependant, est toujours favorable, personnellement, à cette mesure.

Je suis désolé de ne pouvoir rien faire pour votre hôtel. Le conseil d'État est inflexible.

Mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel à M. Mercier, ministre de France à Washington [1].

Paris, le 13 mars 1862.

Mon cher ami,

Je continue à tenir rigueur à M. Slidell, et me suis refusé aux nouvelles entrevues qu'il m'a demandées. Le moment peut venir cependant où sa présence à Paris ne serait pas inutile, ce serait si le Nord, regardant son amour-propre comme dégagé, et comprenant les difficultés de subjuguer le Sud, en arrivait à vouloir traiter. M. Slidell se trouverait alors à portée de nos conseils, et, sans vouloir prononcer trop tôt le mot de médiation, nos bons offices ne seraient peut-être pas inutiles. On continue, en Angleterre, à regarder le rétablissement de l'union comme chimérique, et lord Russell, dans un

1. Je dois la communication de cette lettre ainsi que de celles des 24 juillet, 20 août, 11 septembre, 2 octobre et 1er décembre 1862, à l'obligeance du baron Mercier de Lostende, lieutenant de vaisseau, auquel je suis heureux d'adresser tous mes remerciements.

discours que vous lirez, s'est expliqué à ce sujet avec une netteté qui produira sans doute de l'effet à Washington. Puisse, en tout cas, la crise ne pas excéder de beaucoup la durée que lui assigne encore le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique. Notre industrie souffre horriblement, et, pour bien des motifs, le malaise de nos classes ouvrières ne nous laisse pas aussi froids que nos voisins. L'Empereur, en continuant à témoigner beaucoup de bienveillance pour les États-Unis, a dit quelques mots de cette situation à M. Dayton, et ce dernier lui a répondu que son gouvernement s'occupait très sérieusement d'un embarras qui lui avait déjà été signalé, et nous procurerait avant peu du coton. Le ministre des États-Unis compte-t-il simplement sur le triomphe de la cause du Nord, ou a-t-il en vue, soit un moyen spécial, comme celui des licences, soit une proposition qui nous serait prochainement adressée? Sa Majesté n'a pu me le dire, et M. Dayton ne m'a pas offert, depuis trois semaines, l'occasion de l'interroger. J'ai cru, néanmoins, devoir vous donner cette information, qui vous mettra peut-être sur la piste de quelque chose.

D'après une dépêche télégraphique privée

qui m'est passée ce matin sous les yeux, le général Scott serait envoyé à Mexico. Vous me direz sans doute ce qu'il y va faire. L'idée de la restauration d'un trône sur le continent américain doit soulever bien des répugnances autour de vous. Nous ne voulons pas cependant imposer une forme de gouvernement aux Mexicains, et, à moins qu'il ne leur plaise de chercher eux-mêmes dans la monarchie un refuge contre le désordre qui les dévore, nous nous contenterons de nous faire payer ce que l'on nous doit.

Les débats de l'adresse tirent à leur fin. Ils ont un peu agité l'opinion publique; mais tous les bruits absurdes que la malveillance fait courir et qui traverseront peut-être l'Atlantique, n'ont aucun fondement. Les hommes de parti ont cru le moment propice pour parler plus haut. Le pays, soyez-en certain, n'y voit qu'une raison de plus de mettre sa confiance dans l'Empereur.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 15 mars 1862.

Mon cher ministre,

Vous savez déjà sans doute par le prince de Metternich, l'excellent effet produit tant à la cour qu'au ministère par les déclarations de M. Billault[1]. De tous côtés, j'en ai recueilli les témoignages, et, à vrai dire, il n'y a que les journaux révolutionnaires de Vienne, dont ces déclarations ne font pas l'affaire, qui ont voulu en diminuer la portée en les représentant comme des compliments perfides et intéressés que l'Autriche serait bientôt appelée à payer de nouveaux sacrifices. A propos des journaux viennois, je crois qu'il serait prudent de ne pas trop se lancer sur cette question de la liberté de la

1. Dans le discours qu'il prononça au Sénat le 3 mars 1862, M. Billault espérait que l'attitude ferme du gouvernement impérial exercerait une salutaire impression sur les résolutions du pape. M. Billault parla dans le même sens au Corps législatif, le 13 du même mois. Il maintenait catégoriquement le principe de l'occupation française à Rome.

presse en Autriche, parce qu'on parviendrait difficilement à prouver que la presse viennoise est moins libre que la nôtre. Je dis viennoise et non pas autrichienne, car il y a une grande différence entre le régime de la presse dans les pays qui ont accepté la constitution de février, et qui vivent légalement, et les pays qui, comme la Hongrie, etc., etc., sont dans des conditions extra-légales. A Vienne, par exemple, la presse jouit d'une liberté à peu près sans limites; il n'y a de répression que par les tribunaux, et ceux-ci acquittent presque toujours tout ce qui n'est pas une attaque directe et explicite contre l'Empereur ou la constitution.

Non! la discussion de l'adresse, telle qu'elle a eu lieu, ne profitera pas à notre politique extérieure! Je suis tout à fait de votre avis. Ces débats passionnés pèchent par un défaut capital; l'esprit pratique n'y perce pas. Ces messieurs, après de longs loisirs, après des voyages, des villégiatures, des conciliabules, viennent à l'heure dite, toucher en une séance à toutes les questions, indiquant les difficultés sans les approfondir, blâmant, critiquant, faisant des reproches et des vœux, jetant le désordre dans la politique, sans s'être auparavant le moins du monde pénétrés

de l'enchaînement des circonstances qui ont présidé à l'accomplissement des actes qu'ils discutent. Les ministres sans portefeuille, malgré leur talent élevé et incontestable, réussissent difficilement eux-mêmes à coordonner toutes les données que vous leur livrez, et, pour nous autres, ouvriers de chaque jour, nous voyons à chaque instant que ce n'est pas leur œuvre qu'ils défendent. Savez-vous l'effet que me produisent nos orateurs du Sénat, etc., etc.? C'est un peu comme si quelqu'un, un ami, à qui j'aurais prêté mon appartement, me changeait de place tous les meubles de mon cabinet, me bousculait tous mes dossiers, et me quittait ensuite avec force compliments en me laissant le soin de tout remettre en ordre. Et puis, je déplore toujours ces grandes vivacités, je les déplore doublement quand elles sont publiques, et je crois que j'ai cent fois raison.

Vous me dites que vous comptez bientôt me charger de m'enquérir du degré d'appui que l'Autriche serait disposée à nous prêter auprès du gouvernement pontifical pour l'engager à se désister dans la pratique de ses doctrines absolues. A vous dire vrai, je crois pouvoir d'avance vous répondre que l'Autriche, avec

beaucoup de formes, déclinera toute immixtion dans ces questions de Rome. A plusieurs reprises déjà, le comte de Rechberg m'a dit : « Nous n'entendons plus nous mêler de rien en » Italie, hormis la défense de notre territoire. »

Les débats de l'adresse sont un avertissement qui ne l'encouragera pas à se départir de cette politique ; quand on voit les agréments que procurent les affaires italiennes, il est assez naturel qu'on ne s'empresse guère de s'en mêler. Et puis, il ne faut pas perdre de vue que l'Autriche est directement intéressée à la continuation des difficultés avec lesquelles le gouvernement de l'Italie se trouve aux prises, et une solution amiable de la question romaine, en dégageant le cabinet de Turin de ses préoccupations romaines, le laisserait tout entier à ses aspirations vénitiennes. Ce raisonnement est trop manifeste pour qu'il ne soit pas ici sur toutes les lèvres, ou du moins dans toutes les têtes, et nous pouvons en conclure que l'Autriche ne nous aidera pas de ce côté, à moins que nous n'ayons à lui offrir des garanties ou des compensations. Faut-il néanmoins faire la démarche? Vous apprécierez cela mieux que je ne saurais le faire moi-même. Dans tous les cas, je crois qu'il

serait préférable de laisser la situation s'asseoir un peu et se reposer des secousses qui viennent de se produire.

M. de Rechberg est très préoccupé de ce qui se passe à Berlin, et craint le contre-coup des agitations qui menacent de se propager dans tout le royaume de Prusse. Il m'a demandé aussi à plusieurs reprises, si je pouvais lui dire quelles étaient vos appréciations au sujet des événements de la Grèce, et si le gouvernement de l'Empereur avait arrêté quelque chose à cet égard[1]. Je vous serai bien obligé si vous me mettez en mesure de lui répondre quelques mots; vous savez combien il importe dans notre position de ne jamais rester courts.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

1. L'impopularité du roi de Grèce, Othon Ier, augmentait chaque jour et une révolution devait amener sa chute au mois d'octobre de cette même année 1862. Les affaires intérieures de la Grèce étaient, de la part des hommes d'État autrichiens et allemands, l'objet d'une préoccupation particulière, le roi Othon, prince bavarois, comme on le sait, n'ayant pas eu d'enfants.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 30 mars 1862.

Mon cher ministre,

Le mémoire que vous me demandez sur la législation qui régit la presse en Autriche est en voie d'exécution, mais je ne puis vous l'envoyer que par le prochain courrier, attendu que l'état de transition, dans lequel tout se trouve pour le moment dans ce pays, rend ce travail plus long et plus compliqué qu'il ne le paraît au premier abord.

Je vous vois toujours aux prises avec la question romaine, et plus vous multipliez vos efforts pour sortir de cette impasse, plus vous reconnaissez la difficulté, si ce n'est l'impossibilité, de trouver ou de créer une issue. Je ne crois pas, en effet, que jamais tâche plus ardue, plus ingrate, ni plus pénible, soit échue à un ministre des affaires étrangères et à des ambassadeurs.

Nous avons jadis échangé sur ce triste sujet

tout ce qui peut s'échanger d'idées; aussi n'y reviendrai-je pas, à moins que vous ne le désiriez; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'ai la conviction que vous serez, en fin de cause, obligé de résoudre la question *d'autorité*, en imposant votre solution au Saint-Siège comme au cabinet de Turin. Cette solution ne pourra être autre chose que le projet qui avait reçu le consentement du comte de Cavour quelque temps avant sa mort; mais vous serez obligé de l'appuyer sur des garanties matérielles plus sérieuses, parce que les garanties morales que pouvait offrir l'administration du comte de Cavour n'existent malheureusement plus en faveur de l'administration actuelle. Vous aurez donc à faire ce qui se serait fait alors de soi-même; vous aurez à faire l'armée papale de douze mille hommes et les finances pontificales. Tout cela, sans le secours du pape, qui le subira passivement et avec le concours *résigné* du cabinet de Turin. On criera un peu à Turin, mais, au fond, on en prendra son parti bien plus facilement que bien des gens le croient. Il y a quelques mois, M. Rattazzi, en causant avec moi, acceptait parfaitement cette éventualité. Du reste, le gouvernement italien y gagnerait en somme,

car je trouve que ses affaires se sont considérablement empirées dans ces derniers temps, et il doit sérieusement songer à rentrer par quelque route de traverse dans le terrain du droit des gens, où les puissances me paraissent décidées à l'attendre pour le reconnaître. C'est là la grande faute de cette révolution italienne! Avec un peu plus de talent et de moralité, on aurait pu faire presque la même chose sans s'isoler. J'ai traité de la question de la reconnaissance avec M. Balabine et même avec M. de Werther[1], et j'ai pu constater immédiatement que cette dernière campagne de Garibaldi a fait un mal immense. Ce n'est plus, disent-ils, une révolution italienne, c'est un appel général contre tous les trônes et à toutes les révoltes. On cherchait même à mettre la France en jeu en me demandant comment nous laissions crier : — *A Rome !* quand nous avions dit : — *Vous n'aurez pas Rome !* La réponse était facile, car il m'a suffi de dire que je n'acceptais pas ce mot *vous laissiez crier*, attendu que nous ne nous mêlions en aucune façon de ces affaires, et que le ministère Rattazzi n'était pas plus

1. Ministre de Prusse à Vienne.

notre ministère qu'un autre. Je vous citerai encore une phrase de Balabine, qui est le fond de l'opinion officielle de son gouvernement. « Si » l'Italie existait comme État normal, nous ne » ferions pas de difficulté de la reconnaître, car » nous sommes bien disposés à cet égard ; mais » nous n'avons pas même un prétexte. Naples » est à l'état de conquête inachevée, sauf quel- » ques provinces du Nord ; les Piémontais sont » abhorrés à l'égal, si ce n'est plus que les Au- » trichiens ; reconnaître aujourd'hui, ce serait » coopérer, et c'est ce que nous ne pouvons pas » faire. » Le fait est qu'on est convaincu en Russie, en Prusse, en Allemagne, que l'état actuel de l'Italie est une transition, et on persiste à croire à une Confédération. Sur ce terrain de la Confédération, quelle que soit la position qu'y ait le Piémont, vous aurez toutes les puissances avec vous, et l'Angleterre serait forcée d'y venir [1].

Mille amitiés, cher ministre, et tout à vous.

1. On était encore bien loin, à cette époque, de l'unité italienne telle que nous la voyons aujourd'hui. Il a fallu les événements de 1866 et ceux de 1870 pour cimenter entre elles les diverses fractions de l'Italie.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 21 mars 1862.

Monsieur le comte,

Nous n'avons nullement l'intention de faire une affaire de la condamnation prononcée contre notre vice-consul à Sierra Leone. Cet agent, qui s'est mis sans doute dans ce mauvais cas par sa faute (je suppose qu'il s'agit d'une dette), s'est bien gardé de nous parler de sa mésaventure, et tout ce que nous demandons à lord Russell, c'est de nous donner les renseignements qui nous manquent.

Je vais communiquer au ministre des finances vos observations au sujet des départs de notre prochaine malle du Mexique. Le service commencera, je crois, en avril, et il me serait nécessaire de connaître exactement la date des départs de la malle anglaise. A propos du Mexique, l'Empereur est très mécontent de l'espèce de capitulation à laquelle ont consenti les plénipotentiaires des puissances alliées et

il ne s'agissait d'abord de rien moins que du rappel et du désaveu public de l'amiral Jurien[1]. On se borne heureusement à le renvoyer à ses vaisseaux. L'affaire est mal engagée, mais il n'est plus possible de s'arrêter à mi-chemin.

Lord Russell, qui tient à ses idées, m'a fait communiquer hier par lord Cowley, pour être remise à l'Empereur, une dépêche où il explique le plan d'après lequel la partie de Rome et du patrimoine de saint Pierre, à la gauche du Tibre, demeurerait au pape et serait provisoirement gardée par nos armes, pendant que tout le reste serait livré aux Italiens. Ce n'est pas là encore la solution et je ne sais si M. de La Valette, que j'attends la semaine prochaine, m'en apportera une meilleure. Il était cependant nécessaire de causer avec lui de ce qu'il voit et de ce qu'il pense, et, comme il le désirait, je l'y ai autorisé. Il ne passera que quelques jours à Paris.

1. La convention dite de la Soledad, conclue le 19 février 1862 entre les représentants des trois puissances qui opéraient au Mexique, la France, l'Angleterre et l'Espagne, et le gouvernement de Juarez, arrêtait la marche des alliés, préparait ainsi l'évacuation, et stipulait que des conférences s'ouvriraient à Orizaba. Cette convention, désavouée par le gouvernement impérial, fut ratifiée par l'Angleterre et l'Espagne. A partir de ce moment, la France agit seule au Mexique.

Je crois que le roi Othon a autre chose à faire qu'à conspirer contre la Turquie, et, tout en me tenant en éveil, je n'ai pas les mêmes craintes que lord Russell de ce côté. Il serait curieux de voir l'Angleterre, qui a encouragé les annexions d'Italie et refusé de s'entendre avec nous pour empêcher Garibaldi de passer de Sicile dans le royaume de Naples, interdire au besoin, par la force, aux *Garibaldos*, des expéditions de même nature. J'en ai fait en riant l'observation à lord Cowley qui n'a trop su que dire. Je déplorerais de nouveaux désordres dans le monde et notre politique essayera de les conjurer, mais l'Angleterre, après ce qu'elle a fait, est-elle bien fondée à contester que la Grèce ait sur l'Épire, la Thessalie et la Crète des *droits* moindres que le Piémont sur la Toscane, les États romains et les Deux-Siciles? Le principe de non-intervention change-t-il de valeur avec les lieux et les intérêts?

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 22 mars 1862.

Mon cher duc,

M. Baroche, à qui j'ai donné la substance du paragraphe de votre lettre du 15 mars relatif à la presse en Autriche, a tenu à ce que je vous en demandasse le développement. Soyez donc assez bon pour m'envoyer ce travail quand vous aurez trouvé le temps de le faire ou de le faire faire.

Cette malheureuse question de Rome épuise ma santé et mon intelligence ! Si encore elle ne se compliquait pas des intrigues napolitaines, et si notre drapeau, en abritant le Saint-Siège, ne couvrait pas le foyer d'une guerre civile ! M. de La Valette m'a demandé à venir à Paris; je l'attends la semaine prochaine, et nous verrons ensemble quel parti il y a à tirer du double effet d'irritation et de consternation que les débats de l'adresse ont produit sur l'entourage du pape et sur Sa Sainteté elle-même. Une

solution de droite ou une solution de gauche ont à peu près les mêmes dangers par leurs conséquences possibles, mais le *statu quo* nous expose au mécontentement des uns et des autres et entretient dans le pays un malaise dont la plupart des préfets demandent le terme avant les élections. Je désire sincèrement que la Russie et la Prusse reconnaissent l'Italie, et elles ont été à la veille de s'y décider, parce que l'idée d'un congrès pour régler la situation temporelle du pape et en imposer le respect à l'Italie, serait peut-être moins chimérique aujourd'hui, et qu'il serait assez difficile à l'Autriche et à l'Espagne de se refuser à y prendre part. Une idée plus chimérique encore, c'est celle de la réconciliation de Rome et de Turin au moyen de négociations dont nous serions les intermédiaires, et je ne m'y suis prêté que pour en démontrer l'impossibilité. Nous pourrions peut-être nous en tirer en disant au roi Victor-Emmanuel : « Voici ce que nous voulons, acceptez-le, sinon nous resterons à Rome », et au pape : « Voici ce dont vous devez vous contenter, sinon nous quitterons Rome », mais le refus du roi laisserait subsister notre principal embarras, *l'occupation*, et la

résistance du pape pourrait-elle nous autoriser à le livrer à ses sujets? Nous vivons à une époque, mon cher duc, où la modération devient un véritable supplice pour les esprits qui repoussent cependant la logique des révolutionnaires et celle des réactionnaires! Vous ne regrettez pas les cardinaux, et vous avez raison; pour moi, je retournerais très volontiers auprès de *mes pachas*, si le tourment moral dans lequel je vis devait durer longtemps encore! Pour me rendre service, plaidez donc, autant que vous le pourrez, sans vous exposer à blesser le comte de Rechberg, la cause de la reconnaissance auprès de vos collègues de Prusse et de Russie. Le baron de Brunnow[1] et le baron de Budberg[2] ne cessent d'écrire en ce sens à Saint-Pétersbourg, et le comte de Bernstorff, avant le changement de ministère, faisait demander au prince Gortchakow son concours pour triompher des derniers scrupules du roi Guillaume.

L'Empereur est très mécontent de l'accord que les plénipotentiaires des puissances alliées ont conclu avec le gouvernement mexicain, et

1. Ambassadeur de Russie à Londres.
2. Ambassadeur de Russie à Berlin.

l'amiral Jurien, qui a signé ce malencontreux arrangement, est invité à reprendre simplement son commandement naval. J'espère que l'arrivée du général de Lorencez avec nos renforts aura modifié la situation et nous saurons dans quelques semaines ce qu'il y a à penser des chances de l'archiduc Maximilien.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 2 avril 1862.

Monsieur le comte,

M. Billault à qui j'ai fait part, puisque son nom s'y trouvait mêlé, de l'action intentée à M. Douard, paraît n'y attacher, en ce qui le concerne, aucune importance. Il a eu, il est vrai, quelques relations avec le propriétaire du *Morning Chronicle*, mais il affirme que M. Douard n'en a jamais été l'intermédiaire. Vous avez eu parfaitement raison, d'ailleurs, de juger que la position de ce dernier était incompatible avec

la qualité de membre officiel de l'ambassade.

J'ai fait ce que j'ai pu pour défendre l'amiral Jurien de la Gravière et surtout pour le préserver du désaveu dont il est l'objet ce matin dans le *Moniteur*. L'Empereur est malheureusement convaincu que l'amiral a compromis notre position par sa déférence pour le général Prim, et je me suis heurté à un parti pris. M. de Saligny aurait eu le même sort si ses pleins pouvoirs n'eussent pas été subordonnés à ceux du commandant en chef. Il faut bien avouer que l'arrangement signé avec le général Doblado, et dont vous trouverez ci-joint le texte, est un monument d'humiliation pour les représentants des trois puissances alliées lorsqu'on le rapproche du préambule de la convention de Londres. Notre consul général à la Havane nous écrit que l'indignation ne s'y dissimule pas. Lord Cowley m'a dit hier que lord Russell était, au contraire, *très satisfait des nouvelles du Mexique*. Il admettra, je l'espère, que nous ne soyons pas de son avis et que les *marines* du commodore Dunlop s'étant embarqués au moment où nos troupes marchaient en avant, nous demeurions désormais les seuls juges des exigences de notre dignité militaire. Les

instructions de M. de Saligny et de M. le général de Lorencez se résument en deux mots; elles se bornent à leur prescrire de tirer, sans témérité comme sans faiblesse, le meilleur parti possible d'une situation mauvaise.

Je ne sais pas encore si le prince Napoléon se propose d'assister à l'ouverture de l'Exposition. M. Rouher a le projet d'aller à Londres vers le 15 mai et d'y rester environ un mois. J'ai le désir d'y passer une semaine avec lui, mais Dieu sait si je le pourrai.

Les ambassadeurs japonais arriveront ce soir ou demain matin à Marseille. Tout le malentendu provient des agents français et anglais à Alexandrie qui ont fait du zèle en sens contraire, comme c'est malheureusement leur habitude. Quant à la confusion, elle est à peu près inévitable avec le télégraphe, mais enfin tout est réglé.

L'Empereur a fait un excellent accueil à M. de La Valette et je suppose que M. de Goyon ne tardera pas à avoir un successeur.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 6 avril 1862.

Mon cher ministre,

Je profite du départ de Mosbourg pour vous écrire un mot. L'Empereur est arrivé jeudi matin, et, le jour même, il réunissait les ministres, sans cependant que cette activité inusitée fût motivée par aucun fait extraordinaire. Il voulait simplement faire connaître ses idées sur la marine dont le budget se discutait le soir. Le comte de Rechberg est invisible depuis quelques jours, pour cause de rougeole; il ne l'a pas, mais son fils l'a, et, comme ici on redoute fort l'épidémie, je crois qu'il profite de cette frayeur pour se reposer. Il devait dîner chez moi jeudi, mais il n'est pas venu. J'ai commencé une série de dîners que je vais continuer jusqu'à ce que tous les personnages officiels, diplomatiques, etc., y aient passé. Je remarque que c'est encore ce qui plaît le plus, tout comme au vieux temps des électeurs; mais on ne reste pas à

table de midi à six heures comme on le faisait alors.

Il est toujours question ici du retour du marquis de La Valette à Rome et des soi-disant difficultés avec le général de Goyon. Je connais trop toutes ces aspérités pour ne pas croire qu'il y ait quelque chose de vrai dans ces rumeurs.

J'entends beaucoup parler du jeune Leuchtenberg comme successeur adopté du roi Othon. Ce choix convient-il à l'Empereur? Bien que rebaptisé en Romanow, ce jeune prince a du sang français dans les veines. Je ne serais pas surpris non plus si notre traité de commerce avec la Prusse et le *Zollverein* faisait naître ici l'idée qu'il serait bon de penser à quelque chose de semblable.

Il faut maintenant que je vous parle d'une croix de chevalier de la Légion d'honneur pour le comte Hector de Gallenberg, chambellan de l'Empereur d'Autriche. M. de Gallenberg est, de toute la cour et de la société viennoise, celui qui, incontestablement, s'est mis le plus en mouvement pour triompher de l'espèce de mauvais vouloir, peut-être de rancune, qui se manifestait contre l'ambassade de France. De ce

mauvais sentiment, je crois pouvoir l'affirmer, il ne reste plus de traces, du moins apparentes. Des personnes, comme par exemple le prince Schwarzenberg, qui, depuis trente ans, n'avaient pas mis les pieds aux réceptions solennelles de l'ambassade, y ont toutes paru et la glace est brisée. Je n'entends pas attribuer tout cela au comte de Gallenberg, ce ne serait pas mon intérêt, mais je dois reconnaître qu'il s'y est employé de tout son cœur. Désigné pour servir d'introducteur pendant les trois journées, il y a mis un tact et une ardeur qui ont puissamment contribué au succès de cette cérémonie si importante ici, car elle décide de la suite des relations sociales. Vous pourriez dire à l'Empereur que le prince Esterhazy m'a prié instamment de m'adresser à Sa Majesté pour tâcher d'obtenir ce témoignage de satisfaction. J'ajouterai que l'intérêt très grand que prend à cette affaire le vieux prince Esterhazy, toujours si bien pour l'Empereur et pour la France, est peut-être à prendre en considération.

Mes plus sincères amitiés.

P.-S. — J'ai reçu une carte qui m'a étonné. C'est celle du duc Auguste de Saxe-Cobourg-

Kohary, qui a épousé la princesse Clémentine d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe. J'ai rendu la visite. Il est venu au-devant de moi le lendemain, chez le comte de Rechberg, et m'a dit qu'il désirait faire ma connaissance. Nous en sommes là. Est-il parti pour Londres avec la duchesse?

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 8 avril 1862.

Mon cher duc,

Je veux tout d'abord vous remercier des renseignements que vous m'avez transmis sur les eaux de Francesbad. J'espère en profiter quand la saison sera venue, et si l'envie vous prend de faire l'essai de Carlsbad peut-être trouverons-nous le moyen de nous rencontrer.

La présence de M. de La Valette à Paris a mis au vif, sinon la question romaine, du moins la question Goyon. Cet excellent général, à

l'époque où vous l'aviez auprès de vous, ne possédait pas encore le privilège de la *plume blanche*, et il paraît que la tête lui en a tourné. Votre successeur est à bout de patience. L'Empereur, à qui la déclaration en a été faite, reconnaît que le droit est du côté de M. de La Valette, mais Sa Majesté cherche un tempérament qui ménage l'amour-propre de M. de Goyon. L'affaire en est là, et tout me porte à croire qu'elle s'arrangera. Le fâcheux de l'histoire, c'est que la publicité s'en soit emparée, et que l'on s'efforce de donner un caractère politique au règlement d'un conflit d'attributions entre deux autorités françaises. Aux yeux des uns, le succès de M. de La Valette serait une menace pour le pape ; selon les autres, le maintien de M. de Goyon deviendrait un désaveu de ma dépêche du mois de janvier. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'interprétation serait fausse dans les deux cas, mais, ce qui est vrai, c'est qu'il existe aux Tuileries et dans le sein du conseil, un double courant qui obligera tôt ou tard l'Empereur à manifester plus clairement ses volontés. Quant à moi, mon cher duc, je pense avec vous qu'il n'y a rien de pratique à faire en dehors de ce dont il avait été question

avant la mort de M. de Cavour. *Interdire à l'Italie toute agression contre le territoire pontifical, et laisser au pape le temps d'organiser son administration civile et une force armée, deux ou trois ans par exemple, après quoi nous quitterons Rome; voilà la seule combinaison à laquelle on puisse prêter les mains avec la chance de la voir aboutir.*

M. Rattazzi a été assez confus de ma réponse à sa circulaire, et j'ai tout lieu de croire qu'il ne retombera pas dans la même faute. Une personne en qui j'ai confiance, et qui voyage en ce moment en Italie, m'assure que les déclamations du comité de Gênes et les promenades de Garibaldi ont ouvert les yeux à bien des gens, et que, si le ministère a du courage, le moment est bon pour faire de l'ordre. M. d'Haussonville, de son côté, revient de Naples convaincu de l'impossibilité d'une restauration, et étonné des racines que l'idée unitaire a jetées dans les classes actives de la société. La Sicile, en revanche, est en plein brigandage.

Mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 10 avril 1862.

Monsieur le comte,

J'ai communiqué au prince Napoléon la lettre de lord Granville. Les cérémonies officielles ne sont pas du goût de Son Altesse Impériale, et il aurait préféré, je crois, n'aller à Londres qu'à la fin de mai. Quoi qu'il en soit, il prendra les ordres de l'Empereur et j'aurai soin, s'il ne le faisait pas lui-même, de vous tenir informé, en temps opportun, de ses intentions définitives. Si le prince assiste à l'ouverture de l'Exposition, j'ai quelque idée que le ministre du commerce l'accompagnera. Il m'a paru qu'il désirerait aussi m'avoir avec lui, mais ma place serait moins indiquée à ses côtés que celle de M. Rouher, et ce n'est qu'un peu plus tard que j'aurai le plaisir de vous voir. Je ne sais encore si l'état de santé de ma femme me permettra de l'emmener avec moi.

Je suis, comme vous, d'avis que le corps diplomatique, du moment où le vœu lui en a été exprimé par la reine, ne peut se dispenser d'assister en uniforme à la cérémonie de l'ouverture de l'Exposition.

Nous possédons les envoyés japonais depuis deux jours. Ils sont horriblement laids, mais je les crois des personnages assez sérieux et fort réfléchis. Il n'en est que plus nécessaire, selon moi, de convenir avec lord Russell de ce que nous aurons à leur dire. L'Empereur les recevra dimanche prochain.

N'en déplaise aux journaux prétendus officieux, qui ne sont faits sans doute que pour dérouter leurs lecteurs, j'ai toujours lieu de penser que M. de La Valette aura gain de cause. Vous le verrez, d'ailleurs, dimanche ou lundi si rien d'ici là ne dérange ses projets.

L'heure de la signature m'envahit et il me faut vous quitter un peu plus tôt que je ne l'aurais voulu. Je dois vous dire encore, cependant, que je désirerais avoir quelques renseignements précis sur l'organisation administrative de la Cité de Londres. Je pense que votre chancelier pourra facilement me rédiger une note substantielle à ce sujet, et je vous serai recon-

naissant de me l'envoyer *le plus tôt possible.*

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 14 avril 1862.

Monsieur le comte,

J'espère que M. le marquis de La Valette est arrivé ce matin à bon port, et qu'il vous aura trouvé tout à fait remis de votre indisposition, bien que le temps ne soit favorable ni pour les voyageurs ni pour les grippés. S'il vous parle d'un certain *travail*[1] qui occupe en ce moment

1. L'Empereur s'ingéniait à trouver une solution quelconque de la question romaine, qui ne cessait de le préoccuper, et il s'était un instant demandé si l'organisation intérieure de la cité de Londres, qui jouit, comme on le sait, de franchises très étendues, ne pourrait pas, dans quelques-unes de ses dispositions, être appliquée au pape, à Rome. Mais l'impossibilité de cet expédient fut vite démontrée, et, ainsi que l'écrit spirituellement M. Thouvenel au comte de Flahault, il était manifeste que « *saint Paul ne pouvait pas servir d'exemple à saint Pierre.* »

l'Empereur, il vous aidera à deviner l'usage auquel était destinée l'étude que je vous demandais sur l'organisation de la Cité de Londres, et votre étonnement, que je comprends à merveille, n'en sera pas diminué.

La note de M. Herbet[1], au surplus, suffit pour démontrer que saint Paul ne peut pas servir d'exemple à saint Pierre.

Je ne crois pas non plus que le discours de lord Palmerston facilite la solution de la question romaine[2].

Lord Cowley m'a paru médiocrement satisfait du rôle joué ici par M. Lindsay[3] et je doute que lord Palmerston et lord Russell en soient plus contents. Ces intermédiaires officieux gâtent plus d'affaires qu'ils n'en arrangent. M. Lindsay, d'après ce que m'a dit lord Cowley, aimant à exagérer son importance, il m'a paru utile de

1. Le directeur des consulats au département des affaires étrangères.

2. Dans son discours, lord Palmerston signalait les inconvénients résultant du maintien des troupes françaises à Rome, et il manifestait le vœu de voir l'Autriche évacuer bientôt la Vénétie.

3. Membre de la Chambre des communes, partisan de la « reconnaissance » des États confédérés du Sud, M. Lindsay cherchait à entraîner le gouvernement impérial dans cette voie.

vous informer exactement de ce qu'il a à faire ici, et c'est déjà bien assez selon moi.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 23 avril 1862.

Monsieur le comte,

Vous savez déjà que si je n'ai pas répondu tout de suite à votre lettre du 16 avril, c'est que je me suis éloigné de Paris pendant quelques jours. J'avais été au Havre pour respirer l'air de la mer; j'ai simplement gagné la grippe qui ne m'a pas encore abandonné. J'espère, d'après ce que m'a dit M. de La Valette, que vous êtes délivré de la vôtre, et que vous n'êtes plus condamné à la réclusion. Les affaires, du reste, n'ont pas en ce moment une grande vivacité, et je vous prie bien instamment de n'en prendre qu'à votre aise.

L'Empereur, à qui j'ai cru devoir communi-

quer votre dépêche relative à M. Lindsay, m'a chargé de vous dire qu'il ne lui était pas un instant entré dans l'esprit de rien faire en dehors de vous. Sa Majesté, *avec la facilité que vous lui connaissez*, s'est laissé, passez-moi le mot, un peu *exploiter* par son interlocuteur. Ce dernier a profité de l'occasion pour essayer de se donner de l'importance, mais *on* est éclairé aujourd'hui sur la valeur de son crédit, et cette petite leçon peut avoir son utilité. Quant à moi, permettez-moi de l'avouer, j'en suis presque à ne pas regretter cet incident, qui vous a inspiré quelques paroles à mon adresse dont je vous remercie bien cordialement.

La prétention de la commission internationale de faire payer à vos secrétaires le droit de vous accompagner à l'ouverture de l'Exposition, me paraît aussi originale qu'exorbitante et j'espère que lord Russell y mettra bon ordre.

Je connaissais depuis longtemps l'affaire du comte de Christen[1]. Lady Jersey embellit un peu l'histoire de son héros. Quoi qu'il en soit, l'Impératrice a daigné s'intéresser à lui et nous

1. Voir à l'Index placé à la fin de l'ouvrage la note consacrée à M. de Christen et à son entreprise. Voir également à l'Index la note sur lady Jersey.

avons la promesse formelle que, quel que soit l'arrêt prononcé par les tribunaux de Naples, le roi usera de son droit de grâce. La réorganisation de la justice, dans les provinces napolitaines, a seule retardé le procès de M. de Christen, mais je crois, d'après ce que nous savons de ses menées, qu'il doit se féliciter de n'avoir pas été traduit devant un conseil de guerre au moment de son arrestation.

Nous attendons demain la reine des Pays-Bas qui sera rejointe le 6 mai par le roi.

Le courrier de la Havane est arrivé à Cadix, mais nous n'aurons nos dépêches que dans trois jours. Si elles contiennent quelque chose d'important, je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 23 avril 1862.

Mon cher duc,

J'ai voulu profiter des fêtes de Pâques pour aller respirer l'air de la mer, et j'y ai tout bêtement gagné une grippe qui me tourmente depuis huit jours. Il ne m'en faut pas moins donner ce soir à dîner aux ambassadeurs japonais auprès desquels *vos amis* les Siamois étaient des Adonis.

Le fameux incident Goyon-La Valette[1] est, grâce au ciel, en voie de solution. M. de La Va-

1. Le comte Horace de Viel-Castel écrit à la date du lundi 14 avril 1862 : « Le marquis de La Valette est venu à Paris avec l'espoir de faire rappeler le général de Goyon, qu'il accuse de trop de condescendance envers le gouvernement pontifical, et qu'il aurait voulu réduire à n'être qu'un commandant de l'armée française, recevant ses instructions de l'ambassadeur et ne communiquant, soit avec le pape, soit avec son gouvernement, que par l'intermédiaire du représentant de la France. » On a vu précédemment que les rapports du duc de Gramont avec le général comte de Goyon n'avaient pas non plus été très faciles. Toute question politique mise de côté, il était évident que des difficultés s'élèveraient entre le général commandant le corps d'occupation français et l'ambassadeur de France représentant *la personne du souverain*.

lette repartira pour Rome dans une dizaine de jours et M. de Goyon reviendra ici en congé. Une fois à Paris, on le décidera à renoncer lui-même à son commandement. Tout cela n'est qu'une scène de plus à l'éternelle comédie : « Beaucoup de bruit pour rien. »

L'Empereur a jugé à propos d'envoyer l'escadre à Naples pendant le séjour du roi Victor-Emmanuel. Les intrigues du Quirinal, qui prennent une couleur franchement légitimiste, et le parti que l'on songe à tirer au Vatican de la présence de nos quarante-cinq évêques, ont paru exiger un acte de vigueur de notre part. Nous n'aurions rien à gagner non plus à laisser les anglais accroître en Italie leur influence à nos dépens. On ne semble pas douter que notre démonstration n'ait pour effet de décourager le brigandage et de donner au gouvernement plus de force morale pour dominer Garibaldi et ses adhérents, ce à quoi, je dois le dire, il se déclare tout disposé pour peu que nous l'aidions.

Le prince de Metternich est, à son grand désappointement, père d'une seconde fille[1].

Et le comte de Chambord, est-il réellement

1. La princesse Antoinette Pascaline, née le 20 avril 1862.

destiné à jouir prochainement des honneurs de la paternité, comme quelques journaux le prétendent ? Si vous en savez quelque chose, veuillez me le dire.

Nous n'aurons que dans deux ou trois jours nos dépêches du Mexique. Le résumé télégraphique envoyé de Cadix au ministre de la marine, paraît indiquer une amélioration assez notable dans la situation.

Comment a-t-on pris à Vienne le discours de lord Palmerston[1] ?

J'ai été charmé de faire ce que vous désiriez pour le comte de Gallenberg[1].

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

1. Le discours cité plus haut, dans lequel lord Palmerston réclamait l'évacuation de la Vénétie.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 23 avril 1862.

Mon cher ministre,

Je profite du départ de M. de Nettancourt pour vous adresser, avec cette lettre particulière, une dépêche confidentielle[1] qui, sans reposer sur des données authentiques, mérite

1. Dans cette dépêche confidentielle du 23 avril 1862, le duc de Gramont, signalant à M. Thouvenel la mauvaise impression produite sur le gouvernement autrichien par le langage de lord Palmerston au Parlement anglais, annonçait en outre la présence à Vienne de M. Klindworth. Cet agent secret aurait été chargé par lord Palmerston de chercher à opérer un rapprochement entre l'Angleterre et l'Autriche, nécessité, d'après le premier ministre anglais, par le rapprochement qui semblait s'opérer entre la France et la Russie. M. Klindworth n'aurait rien épargné pour jeter, à Vienne, les esprits dans la défiance à l'égard de la France. « Il aurait même été plus loin, ajoute le duc de Gramont, et, abordant la question italienne, il aurait fait assez bon marché des Italiens et de l'unité, déclarant que l'Angleterre et le ministre qui l'envoyait, ne prenaient à ces affaires qu'un intérêt relatif, dont le principal mobile était de tenir en échec l'influence que la France prétendait exercer exclusivement dans la péninsule. »

On lira plus loin le curieux mémoire de M. Klindworth sur cette question.

cependant d'être prise en considération. Je ne l'appelle pas authentique parce que, comme de raison, je n'ai pas entendu de mes oreilles ce qu'a pu dire M. Klindworth, mais tout me fait présumer, même le langage du comte de Rechberg, que les informations de ma dépêche ont un grand fond de vérité. Il est indigné contre lord Palmerston et contre l'attitude du cabinet anglais en général, et me laisse clairement entrevoir qu'il a des raisons particulières de s'étonner de ce qui vient de se passer.

Je veux vous remercier de l'empressement avec lequel vous avez pris en considération ce que je vous ai écrit pour le comte de Gallenberg.

Mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 29 avril 1862.

Monsieur le comte,

L'heure me presse tellement, que je dois ajourner la lettre que j'aurais voulu vous écrire en réponse à la curieuse confidence de lord Russell. Je n'ai pas encore vu M. de Morny qui me donnera, je l'espère, de bonnes nouvelles de votre santé; mais je veux vous dire tout de suite que j'avais cru, sur la foi de M. de La Valette, faire une chose qui vous convenait en assignant un autre poste à M. de Couronnel. La destination d'Athènes, où j'ai passé plusieurs années, n'est nullement une défaveur, surtout depuis la nouvelle organisation du service des attachés, mais je n'en reviens pas moins très volontiers sur ma décision, et vous pouvez la considérer comme non avenue.

L'Empereur a définitivement tranché le différend entre M. de La Valette et le général de

Goyon[1], en faisant expédier à ce dernier l'ordre de se rendre immédiatement en congé à Paris.

Veuillez agréer, monsieur le comte, avec mes regrets de vous quitter si vite, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 1er mai 1862.

Mon cher ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer les informations suivantes, qui me sont parvenues au sujet de la mission secrète dont je vous ai entretenu dans ma correspondance confidentielle du 23 avril.

Le prétexte apparent de la mission confiée par lord Palmerston à M. Klindworth, serait de le renseigner sur les meilleurs moyens de seconder l'Autriche dans les embarras intérieurs

1. Le général comte de Goyon fut remplacé à Rome par le général comte de Montebello.

de son gouvernement. Venu une première fois à Vienne dans le mois de décembre dernier, il n'y aurait fait qu'un court séjour, et y serait revenu seulement depuis environ un mois. A son retour, il aurait donné à entendre, et même fourni la preuve, que la sphère de sa mission s'était élargie pendant son absence, et c'est alors qu'il aurait, pour la première fois, abordé la question vénitienne, et, en général, la question italienne, tant avec le comte de Rechberg, qu'avec le comte Maurice Esterhazy, ministre sans portefeuille, ayant avec ces deux personnages des conférences très fréquentes. Il a même été reçu par l'Empereur dans la première semaine d'avril, et devait l'être encore avant le départ de Sa Majesté.

Le caractère de l'agent est loin d'offrir des garanties d'intégrité, et je n'en voudrais d'autres preuves que celles que le hasard vient de placer sous ma main. J'ai lieu de croire que ses talents ne sont pas au service d'un seul maître, et qu'il tient à la disposition de quelques autres cabinets des relations, des conseils, ou des informations que ses travaux habituels lui donnent l'occasion de recueillir.

Une des Légations allemandes accréditées à

Vienne, a reçu dernièrement de lui, un mémoire dont j'ai été à même de prendre connaissance. Bien que le caractère de l'auteur lui enlève une grande partie de son intérêt, j'ai l'honneur de vous en envoyer la traduction à titre de spécimen [1].

Mille amitiés.

MÉMOIRE écrit par M. KLINDWORTH et résumant les idées qu'il est chargé de faire valoir et de développer à Vienne et près d'autres cours allemandes.

Vienne, le 31 mars 1862.

(Traduction.)

A chaque crise européenne qui précédait une guerre ou qui la faisait pressentir, l'histoire a toujours fait voir que les grands cabinets euro-

1. Nous n'avons pas cru devoir abréger la note de M. Klindworth, malgré l'étendue de certains développements un peu longs du début. Le milieu, et surtout la fin de ce document, renferment les plus curieux renseignements sur les remaniements territoriaux de l'Europe tels que les méditait Napoléon III, ainsi que des aperçus non moins curieux sur la Prusse, le roi Guillaume et son successeur.

péens s'occupaient activement de la question des alliances. Ce cas se produit aujourd'hui. Une courte esquisse fera voir quelle est actuellement la situation réciproque des divers États et les motifs qui les attirent l'un vers l'autre, ou les repoussent.

La France bonapartiste est sans contredit la cause principale de l'inquiétude et du désaccord qui règnent dans les différents cabinets.

En effet, il n'y a plus maintenant en Europe de droit des gens. Il a été remplacé par le droit de la force. Le principe de la légitimité, cette première et dernière ancre de salut, de tout ordre, non seulement politique mais encore civil, est fortement ébranlé.

Deux princes sont à la tête de ce bouleversement : l'Empereur des Français et le roi de Sardaigne. L'Autriche et la Turquie sont les principales victimes ; la Russie et la Prusse les témoins intéressés de ce procès européen. La Russie serait bien aise d'utiliser les troubles qui menacent l'Europe centrale pour éluder le traité de Paris et pour regagner sur la Turquie le terrain que la guerre de Crimée lui a fait perdre. Quant à la Prusse, sa politique est uniquement appliquée à implanter à son profit en

Allemagne le principe des annexions inauguré par le Piémont, et à profiter des agitations révolutionnaires pour annexer, sans tirer l'épée, les petits États allemands.

Dans cette éventualité, deux groupes d'alliance se dessinent particulièrement.

Le premier de ces groupes serait formé de la Grande-Bretagne et de l'Autriche ; le second, de la France et de la Russie.

Aucun de ces groupes n'est encore formé en ce moment. Ils sont, au contraire, à l'état d'enfantement.

De grandes difficultés empêchent leur formation. Si ces difficultés n'existaient pas, il en serait fait de la paix de l'Europe; car l'existence de ces groupes en face l'un de l'autre, est depuis longtemps impossible et devient tous les jours plus insupportable. Je m'explique.

La France et l'Angleterre ne peuvent pas continuer à vivre ensemble. Les Bonapartes sont forcés de s'étendre. Ne pouvant gouverner à l'intérieur, il faut qu'ils s'occupent de l'extérieur. La conquête et la propagande dans les masses, voilà leur mission. S'ils la négligent, leur existence est compromise. Les guerres de Crimée et d'Italie les ont fait vivre jusqu'à pré-

sent. Si aucun événement ne se produit à l'étranger et si le gouvernement français n'a pas le courage d'en faire naître, une révolution en France devient tous les jours plus imminente. Tout est prêt pour cela aujourd'hui, avec l'alliance anglaise, et, aussi longtemps qu'elle durera, les Bonapartes ne peuvent pas faire un pas hors de leurs frontières. La fatalité de leur position est, qu'ils sont placés dans ce dilemme : la rivalité de l'Angleterre ou la nécessité de leur conservation.

Les hommes d'État anglais, soit qu'ils prévoient des éventualités auxquelles les Bonapartes ne seraient pas étrangers; soit qu'ils leur prêtent, dans un moment désespéré, l'idée de prendre l'initiative d'une guerre, cherchent une alliance sur le continent, et leurs regards se fixent surtout sur l'Autriche, mais sur une Autriche forte, car l'Angleterre n'a que faire d'une alliance avec une Autriche faible. C'est pourquoi les hommes d'État anglais mettent à leur alliance deux conditions : 1° l'ordre dans les finances; 2° la pacification de la Hongrie. Ces deux bases sont le point sur lequel reposent les négociations qui ont lieu depuis quelques mois entre les cabinets de Vienne et de Londres.

On peut assurer que, jusqu'à présent, ces négociations n'ont encore malheureusement amené aucun résultat. Cependant, elles suivent leur cours, et elles ont principalement pour base des conseils pour la pacification de la Hongrie et pour le rétablissement de l'ordre dans les finances. Telles sont les difficultés qui s'opposent encore à une entente entre l'Angleterre et l'Autriche. Il reste maintenant à démontrer ce qui empêche une alliance véritable entre la Russie et la France.

Le principal de ces empêchements est aujourd'hui, et fort heureusement pour l'Europe, la Pologne.

L'Empereur Napoléon s'est exprimé confidentiellement à cet égard avec le prince Gortchakow. Personnellement, il se soucie peu de la Pologne, mais il ne peut pas le laisser voir. Une grande partie de ses partisans et de son entourage ne le lui permet pas. Il a donc proposé au prince Gortchakow :

1° De donner à la Pologne une constitution libérale ;

2° De faire de la Pologne une seconde géniture (*sic*).

Quant à l'Orient et à l'Allemagne, a ajouté

l'Empereur, les deux cabinets sont heureusement d'accord.

A ce premier obstacle s'en ajoute un autre, et il vient de la Prusse.

D'après les arrangements secrets entre Paris et Pétersbourg, la Prusse doit céder à la France les provinces rhénanes (le Palatinat bavarois aurait le même sort), et elle recevrait, comme dédommagement, le Holstein, le Schleswig et les villes hanséatiques. L'Empereur Napoléon demande en outre, en Orient, l'île de Candie.

Toutefois, les sentiments personnels du roi Guillaume s'opposent à ces combinaisons, de même que le principe des nationalités. Le roi actuel de Prusse regarde toutes les alliances avec les Napoléons, comme une offense à la mémoire de son père et de sa mère, tandis que ses ministres, et en particulier M. de Bernstorff, sont assez attirés vers la France. Toutefois, le roi, comme ses ministres, pensent qu'ils se perdraient dans l'esprit public en Allemagne, s'ils cédaient seulement à la France, cette ennemie éternelle, un seul village allemand. Tous ces obstacles, de quelque nature qu'ils soient, sont connus à Pétersbourg.

L'Empereur des Français ne presse pas moins

le prince Gortchakow de faire une nouvelle tentative d'alliance avec la Prusse, car il sait que, sans la Prusse, il n'y a pas d'alliance possible et solide avec la Russie, et de faire naître une crise en Prusse. Si le roi, *dans lequel lord Palmerston a dit qu'il y avait l'étoffe de deux Charles X*, ne se prête pas à cette combinaison, on le ferait abdiquer, car, avec la personne du prince royal, on aurait la main parfaitement libre.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Paris, le 2 mai 1862.

Mon cher ministre,

Décidément le vent qui souffle à Vienne est depuis quelques jours un vent de libéralisme. Hier, la responsabilité ministérielle, avant-hier, des résolutions très progressistes discutées pour la première fois dans le cabinet. Ce pays-ci se transforme évidemment et il se redresse, non

pas sur ses vieilles jambes et en nous tournant le dos en politique et même ailleurs, mais sur des jambes nouvelles qui pourraient un jour, au besoin, emboîter le pas avec nous si nous savons nous y prendre! Ma dernière conversation avec le comte de Rechberg (n° 25) vous intéressera, je l'ai rendue presque mot pour mot. Quant à l'intrigue Klindworth, ce n'est plus que de la chronique rétrospective; mais le mémoire que je vous envoie a fait les délices de plus d'une petite cour d'Allemagne, soyez-en certain, et il a valu de grands compliments à son auteur.

M. de Rechberg m'a demandé à propos de quoi notre flotte allait à Naples fêter le roi Victor-Emmanuel. « Ne pourrait-on pas », a-t-il ajouté, « rester tranquille de part et d'autre en » ce qui touche l'Italie? » Je lui ai dit que je supposais que c'était une réponse aux intrigues antidynastiques dont on avait constaté l'existence à Rome. Il a répondu que ces intrigues étaient aussi maladroites que regrettables. On nous avait écrit, d'ailleurs, a-t-il ajouté, que la présence de quelques navires français et anglais à Naples serait demandée par le gouvernement piémontais pendant le séjour du roi de Piémont, afin d'en imposer au peuple napolitain et d'em-

pêcher toute démonstration nationale contre les Piémontais.

Les journaux d'hier annoncent dans leur bulletin télégraphique le retour et même l'arrivée de M. de Goyon à Paris. Il y a trois ans, cela aurait pu amener une solution ; aujourd'hui c'est trop tard pour en amener une bonne, mais cela peut nous faire avancer vers une médiocre, qui est la seule qui nous reste. En tout cas, c'est toujours une bonne chose, à mon avis.

D'après tout ce que j'entends ici, la grossesse de la comtesse de Chambord est un faux bruit sans cause ni effet. C'est un canard, de même que le voyage du comte à Rome.

De Trieste on écrit qu'il est parti du monde pour la côte napolitaine. Les autorités fermeraient les yeux sur ces embarquements. Est-ce vrai? Je ne puis dire ni oui ni non.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Le comte de Rechberg m'a fait voir une dépêche où on lui écrit que Mirko a pris tout le blé que nous avons envoyé au Monténégro et qu'il le vend aux Monténégrins au poids de l'or. C'est assez dans son genre.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 2 mai 1862.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une lettre de l'Empereur dont j'ai été autorisé à prendre connaissance. Je serais mal venu à médire de l'écriture de personne, mais vous aurez, je crois, quelque peine à déchiffrer celle de Sa Majesté. Il s'agit encore de ces malheureuses affaires du Mexique. Les plaintes de lord Cowley m'ont paru, si je puis ainsi m'exprimer, purement conservatoires, et j'espère que vous trouverez lord Russell disposé, sinon à nous approuver, du moins à nous laisser faire. C'est, vous le savez, tout ce que nous lui demandons. Si nous nous créons des embarras, l'Angleterre n'en aura ni les charges ni la responsabilité ; si, au contraire, nous réussissons, comme je veux le croire encore, elle n'aura pas assurément à le regretter. Je conçois que l'on prescrive à sir

Charles Wyke de se tenir dans la réserve et même à l'écart jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie; ce qui me semblerait aussi regrettable qu'inutile au point de vue des intérêts britanniques, ce serait qu'on l'encourageât à prendre à l'égard de nos agents une attitude d'opposition. Je recommande à M. de Saligny d'avoir soin, tout en gardant sa liberté d'action, de ménager, autant que possible, l'amour-propre de son collègue et d'éviter les écritures qui aigrissent les rapports sans avancer les affaires.

L'Empereur m'a paru très contrarié de la démarche de M. Mercier[1], et j'ai de nouveau acquis la certitude que Sa Majesté entendait ne rien faire aux États-Unis en dehors d'un complet accord avec l'Angleterre. Je ne manquerai pas, au surplus, de vous mettre à même de communiquer à lord Russell le rapport de M. Mercier aussitôt que je le recevrai.

Les envoyés japonais, qui comptent vous faire visite, m'ont prié de vous les recommander. Je les ai trouvés très peu maniables, et il me paraît

1. M. Mercier, ministre de France à Washington était allé à Richmond conférer avec M. Jefferson Davis, président des États du Sud.

douteux que l'on puisse traiter utilement avec eux.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 17 mai 1862.

Monsieur le comte,

J'ai bien peu de chose à ajouter à ma volumineuse expédition. Les affaires du Mexique ont pris la regrettable tournure que laissaient pressentir les dernières nouvelles, et nous voilà seuls chargés de débrouiller ce chaos de difficultés. A un point de vue local, ce n'est peut-être pas un malheur, mais il ne faut pas nous dissimuler que l'abandon dont nous sommes l'objet de la part de nos alliés, doit accroître considérablement notre responsabilité, surtout en cas de revers. Je veux espérer, cependant, que sept mille Français bien commandés au-

ront raison des bandes mexicaines, et il ne dépendra pas de moi, notre amour-propre une fois sauf, de décider l'Empereur à retirer son épingle du jeu. Les instructions de M. de Saligny lui recommandent de la façon la plus formelle de ne pas produire lui-même la candidature de l'archiduc Maximilien, et nous ne la soutiendrons que si elle était réellement acceptée par le pays. Tout ce que le général Prim dit et écrit à ce sujet n'est qu'une mauvaise défaite, et le dépit que lui fait éprouver la perte de ses espérances personnelles l'entraîne trop loin! Je suis à peu près certain que le gouvernement espagnol est de mon avis, mais il avait à faire à trop forte partie pour être obéi. Il va maintenant être obligé de choisir entre le commandant en chef de son armée et le capitaine général de Cuba[1], et ce conflit pourra bien se résoudre à Madrid par une crise ministérielle. Les journaux anglais ont l'air de nous dire : « Qu'alliez-vous faire dans cette galère? » Il n'y a pas de malveillance cependant, dans l'ensemble de leurs appréciations, et je persiste à espérer que lord John Russell et lord Palmerston, satisfaits d'être

1. Le maréchal Serrano.

sortis tant bien que mal d'une affaire qui ne leur plaisait pas, ne prendront pas leur grosse voix pour nous accuser d'avoir violé la convention de Londres. Je crois que ma dépêche à Madrid réfute d'une façon assez plausible cette imputation, et que des puissances amies doivent savoir, comme les gens bien élevés, suivre chacune leur chemin sans incriminer leurs intentions.

Je crains que la Porte, par son entêtement à ne pas traiter avec le Monténégro, ne se prépare de sérieux embarras et ne s'épuise en hommes et en argent pour un mince résultat. J'ai voulu vous mettre en mesure d'exprimer franchement notre opinion, mais vous pouvez attendre que lord Russell vous la demande.

Le général de Goyon quitte Rome demain et M. de La Valette y pourra retourner à la fin de la semaine prochaine. Sa position y est devenue très difficile, et il lui faudra toute son habileté pour s'en tirer.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 24 mai 1862.

Mon cher duc,

Le général de Goyon est arrivé à Paris depuis deux jours et l'on ne saurait lui contester le mérite d'avoir bien employé son temps. Il ne retournera pas à Rome, mais l'Empereur le fait sénateur. Nous entendrons de belles choses à la prochaine discussion de l'adresse! Rien n'empêche plus M. de La Valette de reprendre le chemin de son poste où sa position ne sera ni agréable ni facile entre les espérances des libéraux et les craintes des partisans du pouvoir temporel! La vérité, cependant, est que la question n'a pas fait un pas. L'Empereur rêve toujours un mariage impossible[1]; pour moi, je reste

1. Le 20 mai 1862, dans une lettre adressée à M. Thouvenel, et qui ne parut au *Moniteur* qu'au mois de juillet, Napoléon III s'exprimait en ces termes : « Depuis que je suis à la tête du gouvernement en France, ma politique a toujours été la même vis-à-vis de l'Italie : seconder les aspirations nationales, engager le pape à en devenir le soutien plutôt que l'adversaire; en un mot, consacrer l'alliance de la religion et de la liberté. » L'idée que poursuivait Napoléon III était certainement belle,

ferme dans les idées que vous connaissez et qui sont à peu près les vôtres. Dieu sait seulement à quelle époque il y aura assez de lassitude et de sagesse dans les esprits, pour proposer une solution ne donnant gain de cause aux passions d'aucun parti! La tâche sera peut-être moins ardue si le gouvernement italien rompt décidément en visière avec Garibaldi. Une émeute réprimée à Gênes avec l'assentiment des Chambres modifierait heureusement la situation. Mais y a-t-il dans M. Rattazzi l'étoffe d'un Casimir Périer? Il est équitable, néanmoins, de lui tenir compte de ce qu'il a fait jusqu'à présent, et je suis curieux d'apprendre ce qu'en pense M. de Rechberg. M. Benedetti[1] m'écrit

raisonnable et généreuse. Par malheur, l'ambition du Piémont et les résistances impolitiques de Pie IX rendaient cette idée irréalisable. C'était le *mariage impossible* dont parle ici M. Thouvenel. Les choses auraient sans doute changé de face sans M. de Cavour, d'une part, et Pie IX, de l'autre. L'Empereur terminait sa lettre à son ministre, en exprimant l'espoir de voir les États du Saint-Siège, après une délimitation préalable, reconnus par le royaume d'Italie, et le pape donner aux municipalités et provinces qui resteraient dans sa possession, des privilèges qui leur permettraient de s'administrer pour ainsi dire elles-mêmes. Il y avait là, avec des esprits moins absolus que ceux qui dominaient alors à Rome et à Turin, les éléments d'une transaction, mais, sans parler de Victor-Emmanuel, prisonnier de la révolution, Pie IX ne voulut entrer en discussion sur aucun point.

1. M. Benedetti était alors ministre de France à Turin.

que le prince Napoléon a poussé très vivement à la répression, et que son langage a été beaucoup plus calme et plus sensé sur Rome qu'on ne devait s'y attendre après son discours.

Lord Bloomfield a remarqué, comme vous, que le comte de Rechberg s'exprimait avec une certaine sévérité au sujet des intrigues dont le Quirinal est le centre. Il croit même que des représentations ont dû être faites à François II[1] pour lui faire comprendre les inconvénients de sa présence à Rome. Pensez-vous réellement que l'on ait été jusque-là? En attendant, M. de Cabarrus persiste à me parler des enrôlements du prince Petrulla à Trieste.

La nomination de M. de Bismarck[2] doit produire à Vienne une certaine impression. Le nouveau ministre de Prusse à Paris, dit-on, a plus d'imagination que son gouvernement n'a d'énergie. On m'assure, du reste, qu'il est dans les meilleurs sentiments à notre égard, et, à défaut d'autre chose, j'aurai certainement avec lui des conversations intéressantes. La recon-

1. A cette époque, le roi François II semblait n'avoir pas perdu tout espoir de remonter sur le trône.
2. M. de Bismarck succédait, en qualité de ministre de Prusse à Paris, au comte de Pourtalès qui venait de mourir.

naissance de l'Italie revient sur l'eau à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

J'espère que l'essai des eaux de Carlsbad vous a réussi, et que vous pourrez bientôt les boire à leur source. Ma femme ira sans doute vers le 20 juin à Francesbad. Je compte toujours l'y conduire, mais je n'y ferai qu'une très courte apparition. Si j'ai un congé, c'est sous mes arbres que je veux en jouir. Il me faut une cure de repos.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 27 mai 1862.

Monsieur le comte,

Je vous écris un peu à l'improviste. La valise ne devait pas partir aujourd'hui, mais M. de La Valette m'a prié de vous l'expédier pour des papiers qu'il envoie aux États-Unis, et je me suis

trouvé pris de trop court. Je ne veux pas tarder, cependant, à vous remercier de votre très intéressante lettre d'hier. On nous avait déjà parlé des manifestations orléanistes de Londres. Personne ici n'y a, jusqu'à présent, attaché beaucoup d'importance, mais ce qui est plus fâcheux, c'est le mécontentement de nos jurés et de nos exposants, ainsi que l'abandon complet dans lequel on les laisse. M. Le Play n'est pas évidemment l'homme de la chose, et je ne serais pas étonné que M. Rouher se décidât à aller s'établir à Londres dans le courant de juin pour remonter le moral de nos industriels et s'occuper lui-même de leurs intérêts. Je présume toujours que le prince Napoléon ira, vers la même époque, visiter l'Exposition. Il ne manque pas de gens qui l'accusent de ne pas oser se montrer là où est le duc d'Aumale, et il ne faut pas qu'un tel bruit puisse s'accréditer.

Je regrette que lord Russell songe encore à entretenir le Parlement de la question romaine. Il devrait mieux se rendre compte de l'effet de ses paroles, et comprendre, dans l'intérêt même de la cause qu'il défend, que toute apparence de pression de la part de l'Angleterre, ne saurait qu'accroître les difficultés du gouverne-

ment de l'Empereur et nous river au *statu quo.*

J'ai remis à lord Cowley deux notes de M. de Persigny et de M. Billault relatives à la citation de l'ancien éditeur du *Morning Chronicle*. Il pense que ces documents suffiront pour déterminer la cour du banc de la reine à déclarer son incompétence. Si cette communication n'a pas le résultat qu'on en attend, j'aurai soin de vous en informer.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 30 mai 1862.

Mon cher ministre,

M. de Rechberg m'ayant demandé l'autorisation de communiquer les documents relatifs au Mexique à l'archiduc Maximilien qui était de passage à Vienne; je n'ai pas vu d'inconvénient à y consentir, d'autant plus que ces

documents mettent parfaitement en évidence la loyauté comme la fixité des intentions de l'Empereur. Cette communication l'a beaucoup intéressé, et il paraît y avoir été fort sensible. Je conclus de quelques paroles du comte de Rechberg, que l'archiduc Maximilien a l'intention d'écrire à l'Empereur une lettre toute privée et toute confidentielle, pour lui dire qu'il serait désolé si la bienveillance que Sa Majesté lui a témoignée devenait la source de quelques complications politiques, et qu'il espérait bien que, dans un pareil cas, l'Empereur n'hésiterait pas à sacrifier ce qui peut lui être personnel dans les projets auxquels il a bien voulu associer sa destinée.

Je crois que lord Bloomfield a été un peu trop loin dans ses suppositions, en pensant que le gouvernement autrichien avait fait quelque démarche sous forme de conseil auprès du roi François II pour l'engager à s'éloigner de Rome. Le fait est que le comte de Rechberg pratique la politique d'abstention, dans toute la rigueur du terme à l'endroit des affaires d'Italie, que ce soit au nord au centre ou au midi. Il a eu l'occasion il y a quelques jours, en parlant avec le nonce, et, plus tard, en répondant à une lettre

de M. de Bach, de dire et d'écrire qu'il ne comprenait pas pourquoi le Saint-Père ne renvoyait pas M[gr] de Mérode et ne profitait pas de quelque occasion pour diminuer la tension des rapports de son gouvernement avec la France; mais là s'est bornée toute son action et il a défendu au baron de Bach, ainsi qu'au comte Széchény, de se mêler à quoi que ce soit à Rome, sous quelque prétexte que ce fût. Le nonce est allé réclamer contre un article du *Journal de Vérone* qui gourmandait assez vertement le gouvernement pontifical. M. de Rechberg lui a répondu : « Si vous aviez lu la discussion de l'adresse au Sénat français, vous sauriez que je n'ai rien à faire avec le *Journal de Vérone.* »

Quant aux enrôlements de Trieste, M. de Cabarrus m'en a aussi écrit, mais je crois que je vous ai donné la vraie explication dans mes dernières dépêches. C'est aussi l'opinion de lord Bloomfield, et il y a été confirmé par une lettre de lord Napier, qui a vu lui-même une centaine de ces Napolitains déserteurs, assiégeant la maison du prince Petrulla et troublant, à son grand désespoir, le repos qu'il était allé y chercher avec une personne qui n'est pas la

princesse Petrulla. Lord Napier passait par Trieste en se rendant à Athènes.

La nomination de M. de Bismarck ne plaît pas à Vienne et M. de Rechberg, qui lui reconnaît beaucoup de talent, craint qu'il ne s'en serve avec avantage, auprès de vous personnellement. « Si M. de Bismarck, m'a-t-il dit, avait » eu une éducation diplomatique complète, il » serait un des premiers hommes d'État d'Alle- » magne si ce n'est le premier ; il est courageux, » ferme, exalté, plein d'ardeur, mais incapable » de sacrifier une idée préconçue, un préjugé, » une idée de parti, à n'importe quelle raison » d'un ordre supérieur ; il n'a pas le sens pratique » de la politique, c'est un homme de parti dans la » force du mot, et, comme il a du charme et de » l'influence en affaires, et que, d'ailleurs, il nous » est hostile, nous ne voyons pas ce choix sans » déplaisir ni sans inquiétude. » J'ai répondu que vous aviez précisément les qualités qui manquaient au nouveau ministre de Prusse, que vous étiez calme et profondément imbu du sens pratique de la politique ; qu'en conséquence je croyais pouvoir rassurer M. de Rechberg sur la crainte qu'il avait de vous voir subir l'influence de l'imagination prussienne de M. de

Bismarck. « En tout cas, a-t-il ajouté, ce n'est » pas un ami que nous aurons là. — Qu'im- » porte, ai-je répondu, vous voyez ici chaque » jour des gens qui certes ne sont pas nos » amis, et qui sont les vôtres ; cependant je » me fais un plaisir de reconnaître que rien ne » peut dépasser l'aménité de nos rapports réci- » proques et je crois que nous avons lieu l'un et » l'autre d'être satisfaits de la nature des rela- » tions qui existent entre nos gouvernements. »

Mille amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault

Paris, le 6 juin 1862.

Monsieur le comte,

Lord Cowley n'est pas encore en mesure de me dire exactement l'époque du passage du prince de Galles. Il croit cependant que Son Altesse Royale ne quittera Malte que mardi prochain. Si l'Empereur ne modifie pas ses

projets, il ira s'établir à Fontainebleau vers le milieu de la semaine, avec sa maison seulement, et c'est là que le prince de Galles pourrait lui faire visite dans les conditions que lui impose le deuil de la reine. J'ai dit, au surplus, à lord Cowley que tout se passera conformément au programme qu'il m'indiquera lui-même.

Le prince Murat, nonobstant la qualification qu'il se donne sur ses cartes, n'a pas d'autre position légale que celle qu'il tient de l'Empereur. Il est simplement du nombre des membres de la famille de Sa Majesté ayant rang à la cour, avec le titre d'Altesse et celui de Monseigneur, encore ce dernier n'est-il que de courtoisie. Il ne peut donc prétendre qu'à des égards particuliers, mais non à des *honneurs* proprement dits , et c'est ainsi que l'Empereur l'entend, tout en vous remerciant des politesses que vous voudrez bien faire à son cousin.

On vous parlera peut-être de la présence de M. le baron de Budberg à Paris. Il n'a aucune mission et vient tout simplement reconnaître le terrain pour succéder au mois de septembre ou d'octobre au comte Kisseleff, qui, à mon vif regret, renonce à son ambassade. On rencontre

difficilement un caractère plus honorable et un esprit plus modéré. Le baron de Budberg, du reste, est un homme fort distingué et qui se rend compte de la position vraie de son pays en Europe. Il est assez favorable à l'Italie, et ma seule conversation politique avec lui a eu pour objet la reconnaissance du nouveau royaume, que je l'ai engagé à recommander à Saint-Pétersbourg et à Berlin, dans un intérêt de paix et de conservation.

Lord Cowley, qui m'en avait déjà dit quelques mots, m'a passé hier soir une note pour me demander une nouvelle convention relative à la répression de la traite. Vous avez mis le doigt, dans votre entretien avec lord Russell, sur notre principale difficulté. Ce sont les orléanistes qui attaquent le plus vivement le traité de commerce, et Dieu sait ce qu'ils diraient à l'occasion du *droit de visite !* Ajoutez que M. Billault a pris jadis dans cette question, contre M. Guizot, une attitude dont le souvenir le gênerait beaucoup. Quoi qu'il en soit, la proposition de lord Cowley sera examinée avec le plus grand soin et avec le réel désir de ma part d'arriver à une combinaison satisfaisante. Vous pouvez le dire à lord Russell en le priant

seulement de ne pas trop me presser et surtout de ne rien ébruiter à l'avance.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 7 juin 1862.

Mon cher duc,

Je vous sers comme vous le désirez et la lecture de notre courrier ne gênera pas la digestion de vos eaux. Vous avez parfaitement fait de ne pas attendre que le mal vous eût envahi pour aller à Carlsbad, et j'espère bien fermement que votre résolution aura conjuré la crise qui vous menaçait. Ma femme a été moins sage que vous, elle est retombée dans ses souffrances, et les médecins ne veulent plus la lâcher avant les premiers jours de juillet. C'est à cette époque que j'irai à Francesbad en profitant du séjour de l'Empereur à Vichy. Je

ne ferai, du reste, qu'y toucher barre, une semaine au plus.

M. de Bonnières vous aura mis au courant de ce que j'ai tenté pour empêcher les Monténégrins d'être accablés. Je crois que l'Autriche, en acceptant ma proposition, a fait une bonne chose pour elle-même. C'est une sorte de retour à sa politique orientale de 1852 qui lui était plus profitable que celle inaugurée à Constantinople par le baron de Prokesch[1].

Je vous remercie d'avoir rassuré le comte de Rechberg sur mes dispositions à me laisser séduire par M. de Bismarck. Je lui dois la justice de dire qu'il ne l'a pas encore tenté. Il va, au surplus, retourner à Berlin et ce n'est qu'à la fin de la session des Chambres prussiennes que nous saurons si nous devons le garder à Paris. En attendant, nous perdons le comte Kisseleff qui sera remplacé par le baron de Budberg. Ce dernier est venu tout simplement se montrer et tous les commentaires des journaux sont sans fondement.

Adieu, mon cher duc, buvez tranquillement et croyez-moi bien sincèrement tout à vous.

1. Ambassadeur d'Autriche à Constantinople.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 9 juin 1862.

Monsieur le comte,

M. de Persigny vient de m'annoncer qu'il se proposait de partir demain ou après-demain pour Londres où il passera quelques jours avec sa femme et ses enfants. Ayant remis à un avoué le soin de suivre le procès intenté contre lui par M. Glover, il ne voit pas d'inconvénient à son voyage. J'espère qu'il ne se trompe pas, mais, en tout cas, j'ai cru devoir vous informer de sa prochaine arrivée.

M. Rouher, de son côté, pense toujours se mettre en route du 15 au 20 et le prince Napoléon choisira sans doute le même moment pour visiter l'Exposition.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 12 juin 1862.

Monsieur le comte,

Le prince de Galles est allé passer une partie de la journée à Fontainebleau, et j'aurai l'honneur de dîner ce soir avec lui chez lord Cowley. Je crois que Son Altesse Royale sera demain rendue à Londres.

Ma dépêche ne traduit que très faiblement l'impression pénible qu'a causée à l'Empereur la nouvelle que sir Charles Wyke avait traité avec le gouvernement de Juarez et était retourné à Mexico.

Du moment où nous voulions aller plus loin que l'Angleterre, nous devions prendre notre parti de la voir s'arrêter en route et nous laisser poursuivre seuls, à nos risques et périls, une politique qu'elle jugeait mauvaise ou aventureuse. Ce à quoi nous ne nous attendions pas, c'était à une volte-face aussi complète. En réalité, sir Charles Wyke passe d'un camp dans l'autre, et prête son appui moral à l'adversaire

que nous combattons. Sa retraite, eût-elle même le caractère d'un abandon, se concevait à la rigueur; sa présence à Mexico est un acte d'opposition à notre égard, et tout le monde lui donnera cette fâcheuse interprétation. L'Empereur me disait avec une sorte de tristesse : « Est-ce la récompense que méritait ma con- » duite lors de l'affaire du *Trent ?* » Lord Russell assurément, ne saurait se faire d'illusion sur la valeur des garanties que lui offre le gouvernement de Juarez ; quelle presse y avait-il donc à lui demander le règlement des réclamations anglaises qu'aucun autre pouvoir établi à Mexico, à la suite de notre expédition, ne se fût avisé de refuser? Quel intérêt contraire aux nôtres l'Angleterre a-t-elle au Mexique ? Quelles sympathies peut-elle avoir pour les hommes qui y dominent en ce moment et dont elle avait eu à se plaindre autant que nous ? N'y a-t-il pas enfin la question d'Amérique, plus grave pour elle que pour nous-mêmes, et à laquelle il n'est pas bon de préluder par un désaccord patent sur un point si voisin ? Si M. Wyke a oublié tout cela, j'espère que lord Russell s'en souviendra, et s'arrangera de façon à ce qu'aucun incident local, mettant son agent en conflit

avec notre dignité ou simplement nos nécessités militaires, ne trouble l'harmonie générale qui existe dans les rapports des deux cabinets et que je me suis constamment attaché à maintenir et à fortifier. Vous savez mieux que personne comment il faut parler à *notre ancien ami lord John*, et je suis bien certain que vous ne lui épargnerez pas la mercuriale qu'il mérite.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — Je pense que M. Rouher partira décidément lundi pour Londres. Il se conformera à tout ce que vous jugerez bon pour les visites aux ministres de la reine.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Carlsbad, le 14 juin 1862.

Mon cher ministre,

J'ai bien regretté que mon départ pour ces ennuyeuses eaux ait coïncidé avec la petite

négociation que vous venez de mener à si bonne fin pour les affaires du Monténégro ; je suis bien satisfait cependant de voir que tout ait marché suivant vos désirs ; j'avais laissé le comte de Rechberg dans d'excellentes dispositions qui ne se sont pas démenties, et qui, je l'espère, persisteront. Pour ne pas laisser de lacune dans la correspondance officielle, j'ai écrit quelques lignes qui n'ont qu'un sens rétrospectif et qui vous parviendront datées de Vienne. D'ailleurs, il y a pour le moment calme plat, et, grâce à l'obligeance de M. de Rechberg, j'ai ici un service de dépêches parfaitement organisé, qui me tient en rapports continuels avec lui et mon ambassade. Vous savez sans doute que la Prusse n'en a pas fini avec Cassel. Ses exigences indisposent les autres petits États d'Allemagne, et le gouvernement autrichien paraît vouloir se détacher de l'action commune dans cette question. Il y a eu échange de dépêches assez vives de part et d'autre, et une dernière note aurait, il y a quelques jours, déclaré à Berlin que désormais on laissera la Prusse poursuivre seule contre l'électeur le redressement des griefs qu'elle croit avoir ; on accuse de mauvaise foi la politique d'indécision

et de tergiversation du cabinet de Berlin et on s'en montre très mécontent. Le duc de Brunswick, qui est pour quelque temps à Hietzing, jette feu et flamme contre le roi et contre M. de Bernstorff, mais il craint par-dessus tout que M. de Bismarck ne devienne ministre! On parle de la possibilité de la prochaine entrée des Prussiens dans l'électorat.

Il y a ici beaucoup de monde, et la grande-duchesse Hélène y tient cour, sans étiquette, mais avec force politique. Elle est libérale, approuve fort l'envoi du grand-duc Constantin à Varsovie, mais le regrette beaucoup à Saint-Pétersbourg, où, dit-elle, son influence est très utile. Son frère, le prince Auguste de Wurtemberg, général de la garde prussienne, est avec elle; il n'a pas l'air d'aimer ce qui se passe en Prusse. Quant à la grande-duchesse, elle ne perd pas une occasion de parler contre l'Autriche, et elle est du parti de la grande Prusse. Elle reçoit des dépêches et des correspondances de tous les coins du globe, et s'occupe de tout, avec beaucoup d'esprit, moins de mesure, et une grande hardiesse dans ses vues.

J'ai eu des conversations intéressantes avec quelques Danois, et je vois qu'il y a un parti à

la cour qui est plus porté pour le point de vue allemand de la question des duchés de l'Elbe que pour le point de vue du ministère ; il paraît redouter avant tout une propagande scandinave.

Le baron de Meysenbug a définitivement remplacé M. de Koller au ministère des affaires étrangères, comme directeur politique. C'est un homme d'idées assez réactionnaires, mais il n'est pas appelé à exercer d'influence sur les affaires, et d'ailleurs il est conciliant et d'un caractère aussi obligeant qu'honorable. En somme, si rien ne vient donner aux idées une autre direction, je crois que le cabinet et le gouvernement, ce qui n'est pas tout à fait la même chose ici, entrent petit à petit dans une voie qui tend à rendre l'avenir plus facile.

J'avais oublié de vous dire qu'ayant appris que la légation de Russie faisait célébrer un service pour l'anniversaire de la naissance de l'empereur Alexandre, j'ai cru devoir m'y rendre. Je m'y suis trouvé seul du corps diplomatique avec les Russes. On y a paru fort sensible. Ils viendront au service du 15 août.

Mille amitiés, cher ministre, je ferme ma lettre pour aller, non pas boire à votre santé

(c'est trop mauvais), mais me noyer une seconde fois aujourd'hui, afin de pouvoir reprendre avec plus de suite les affaires qu'il vous plaira de m'envoyer.

Croyez-moi toujours bien sincèrement votre affectionné.

P.-S. — Je ne vous dis rien de l'Italie, on n'en a pas ouvert la bouche à Vienne, si ce n'est pour exprimer quelque crainte d'envoi d'armes ou d'émigrés du côté de la Dalmatie. Je crois cependant que l'attitude de M. Rattazzi a été assez justement appréciée. Quant à Rome on ne s'en occupe pas plus que si Rome n'existait pas. J'en suis même très étonné, mais c'est un fait.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 20 juin 1862.

Monsieur le comte,

J'ai été très heureux d'apprendre que lord Russell était revenu sur sa première impression,

et que la convention signée par sir Charles Wyke avec le gouvernement de Juarez ne serait pas ratifiée[1]. Cette convention, en effet, ne donnait pas aux intérêts britanniques d'autres garanties que celles qui résultaient de l'emprunt contracté avec les États-Unis, et les conditions de cet emprunt lui-même équivalaient, dans un temps donné, à la vente en détail du Mexique. Je m'étonne que l'on ait eu à Londres un moment d'hésitation à ce sujet, mais tout est bien qui finit bien. Ce que je voudrais maintenant, ce serait que lord Russell se replaçât dans les termes de la dépêche qu'il a écrite à sir Charles Wyke après la rupture des conférences d'Orizaba, et que l'Angleterre, tout en continuant à ne pas participer à notre expédition dans l'intérieur du pays, jugeât à propos de renvoyer une petite garnison à la Vera-Cruz. Il y a à la Jamaïque un régiment noir qui pourrait, fort utilement pour nous, recevoir cette destination. J'en ai dit quelques mots à lord Cowley. Nous nous occupons de l'envoi de nos renforts, et l'amiral Jurien est arrivé juste à

1. Il fallut toute l'insistance de M. Thouvenel auprès de lord Cowley, et du comte de Flahault auprès de lord John Russell, pour arriver à ce résultat.

temps pour nous fournir des renseignements utiles. Malgré notre insuccès de Puebla, je crains plus la fièvre jaune que les Mexicains, et l'époque à laquelle débarqueront nos troupes est précisément la plus mauvaise. Il faut donc qu'elles emportent leurs transports avec elles afin de n'avoir qu'à traverser la Vera-Cruz. A dix lieues de là, il n'y a plus de danger.

L'Empereur vous approuve fort d'avoir cédé vos droits au vice-roi d'Égypte, tout en faisant sentir à la duchesse de Wellington que c'était de votre part une concession gracieuse [1].

M. Billault se décide à constituer un avoué pour se mettre à l'abri des poursuites du sieur Glover et il écrit à ce sujet à M. Douard une lettre que je fais mettre dans la valise.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

1. Il s'agissait d'une question de préséance.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 28 juin 1862.

Monsieur le comte,

M. Billault a fait un très beau discours sur le Mexique[1], mais j'aimerais mieux savoir le général de Lorencez en sûreté à Orizaba[2].

C'est avec une vive impatience que j'attends le courrier. Il est décidé que le gros de nos renforts ne partira qu'à la fin d'août pour arriver à la Vera-Cruz au commencement d'octobre, époque de la cessation du *vomito negro*. Les trois mille hommes que l'on va embarquer séjourneront à la Guadeloupe, dans un camp situé sur les hauteurs et que l'on dit salubre.

1. Le 26 juin 1862, M. Billault avait prononcé un remarquable discours sur les affaires du Mexique. M. Billault disait : « La France est restée seule avec son drapeau et une poignée d'hommes, parce que la France ne se détermine pas volontiers, malgré les conseils qu'on lui donne, à reculer. » M. Billault ajoutait que l'Empereur n'avait pas l'intention d'imposer un gouvernement au Mexique, mais qu'il entendait y établir « la sincérité dans les relations ».

2. Le général de Lorencez était entré à Orizaba le 24 juin, mais on l'ignorait encore à Paris.

Un aviso les précède, et ils ne continueront leur route jusqu'à la Vera-Cruz que si le général de Lorencez croit leur présence indispensable au salut de son corps d'armée.

Le marquis de La Valette m'annonce par le télégraphe, que le pape refuse absolument les dernières propositions qu'il était chargé de lui faire. Elles étaient, cependant, aussi larges que le comportent les circonstances et n'allaient à rien moins qu'à offrir au Saint-Siège *la garantie positive* de ce qui lui reste de domaine temporel. Pendant que l'on se montre si inflexible à Rome envers l'Italie, on s'adoucit beaucoup à Saint-Pétersbourg et à Berlin, et je ne crois pas que la reconnaissance de la Russie et de la Prusse soit maintenant bien éloignée. Le roi de Portugal, de son côté, demande la main de la princesse Pie, sœur de la princesse Clotilde. La nouvelle est certaine.

Je n'ai rien à ajouter à ma dépêche sur la Serbie[1]. Il me semble que si la conférence

1. Le traité de 1856 avait laissé aux Turcs le droit de tenir garnison dans la citadelle de Belgrade, ce qui était, vu la constitution d'une principauté de Serbie, une situation, il faut le reconnaître, bien anormale! Le but de cette mesure était d'éviter que l'Autriche ne mît la main sur Belgrade. Les Turcs, afin de punir les Serbes de leurs sympathies pour les insurgés

qui doit se réunir à Constantinople s'inspire d'idées pratiques et ne recherche que les moyens de faire vivre en paix les Turcs et les Serbes, sans exagérer des droits plus irritants qu'utiles, elle viendra assez vite à bout de sa tâche.

Savez-vous ce que c'est qu'une dame mystérieuse qui s'est installée dans un des principaux hôtels de Londres, et que l'on a fait passer successivement pour l'Impératrice et la princesse Mathilde?

M. Rouher et M. de Persigny, à ce qu'il paraît, ont été malades. C'est probablement M. Fould qui ira distribuer les récompenses à nos exposants le 11 juillet, à moins que le prince Napoléon ne retourne à Londres à cette époque, ce qui me semble difficile à l'approche des couches de la princesse. Je ne veux pas me charger de cette mission pour laquelle je serais impropre; je suis du reste extrêmement fatigué

de Bosnie et d'Herzégovine, ouvrirent subitement le feu de la citadelle sur Belgrade, menaçant de détruire la ville. L'irritation des Serbes fut portée à son comble et la conférence réunie à Constantinople, ayant toujours par méfiance contre l'Autriche, confirmé aux Turcs le droit de rester dans la citadelle de Belgrade, le mécontentement des Serbes ne put se calmer, et la question resta ouverte. Ce ne fut qu'en 1867 que les Turcs évacuèrent la citadelle de Belgrade.

et les fêtes et les cérémonies m'achèveraient.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 7 juillet 1862.

Monsieur le comte,

Je ne m'attendais ni à l'honneur que me fait l'Empereur ni au plaisir de vous voir si tôt[1]. M. Fould est souffrant, et c'est hier seulement, à l'issue du conseil, que Sa Majesté a décidé que j'irais à Londres si le prince Napoléon n'y restait pas. Si je ne savais pas me trouver sous votre bienveillant patronage, je serais très embarrassé de mes mouvements sur un terrain qui m'est si complètement inconnu. Soyez

1. L'Empereur avait désigné M. Thouvenel pour représenter le gouvernement impérial à Londres, à la cérémonie des récompenses décernées aux exposants par le jury international.

donc assez bon pour arrêter un programme auquel je souscris d'avance. Je partirai mercredi par le train du matin, de façon à arriver à Londres à six heures. Je donne rendez-vous jeudi dans la matinée à M. Le Play, pour prendre langue avec nos exposants, et, tout de suite après j'irai vous voir.

L'Empereur ne savait pas hier que le prince Napoléon dût revenir aussi vite; je ne suis moi-même rentré à Paris que depuis une heure, et c'est demain seulement que je pourrai me présenter chez Son Altesse Impériale.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 8 juillet 1862.

Mon cher duc,

Le prince Napoléon qui devait assister à la distribution des récompenses décernées à nos

exposants, est rappelé à Paris par l'imminence des couches de la princesse[1], et j'ai appris hier soir seulement, que je le remplacerais, M. Rouher étant à Clermont avec l'Empereur. Je pars demain, et vous pouvez vous faire une idée du tohu-bohu dans lequel je suis. Je vous envoie sur le Mexique une pièce très intéressante, que j'ai reçue d'un Français établi là-bas et que j'ai connu jadis à Constantinople. Je crois que c'est un tableau exact de la situation du pays.

S. A. I. l'archiduc Maximilien sera peut-être curieux de lire ce document, et vous pouvez le communiquer au comte de Rechberg, en lui en faisant remarquer le caractère strictement confidentiel. C'est pour l'usage de l'Empereur qu'il a été imprimé, et je n'en ai moi-même que l'exemplaire ci-joint.

J'ai hâte de vous savoir sorti de votre crise.

Mille pardons de vous quitter si vite et mille amitiés bien sincères.

1. S. A. I. le prince Napoléon Victor-Jérôme-Frédéric est né à Paris le 18 juillet 1862.

M. Thouvenel à Madame Thouvenel.

Londres, le 10 juillet 1862.

Ma chère entant,

Je suis arrivé hier à bon port à sept heures. Le temps nous a favorisés bien plus que je ne l'espérais, et notre traversée n'a pas été mauvaise. J'avais une excellente cabine où j'ai pu m'étendre, et j'ai dormi d'un somme de Calais à Douvres où lord Cowley m'a donné un *luncheon* des plus confortables. Nous avons ensuite repris le chemin de fer en compagnie des musiques des zouaves et des gendarmes de la garde qui charmeront nos oreilles à la distribution des récompenses. Le comte de Flahault m'attendait à la gare et a eu l'obligeance de me conduire à l'hôtel Clarendon. J'y suis fort bien installé. Nous avons dîné tranquillement, M. de Saint-Ferriol[1] et moi, et la soirée étant belle, nous en avons profité pour nous promener dans les rues du voisinage qui sont

1. Attaché au cabinet de M. Thouvenel (voir l'Index).

les plus brillantes. Ce matin, chose incroyable, j'ai été réveillé par un soleil radieux et j'ai encore pu faire une course incognito. Londres est une magnifique ville, mais, autant que j'en puis juger, elle a beaucoup moins gagné que Paris depuis vingt ans. Le temps me manque, d'ailleurs, pour te parler de mes impressions, et je veux seulement te donner de mes nouvelles avant que je sois envahi. Je commencerai à une heure avec le comte de Flahault ma tournée de visites. J'espère, grâce à Dieu, que tout le reste se passera assez simplement, et que j'éviterai le banquet de la Cité qui ne doit avoir lieu que le 16. M. Rouher revient pour y assister, c'est en quelque sorte en son honneur qu'il est donné, et ma présence y est inutile. A moins d'obstacle imprévu, je pense donc pouvoir repartir mardi matin, ou peut-être mercredi, si je vois le moyen d'employer une journée à Oxford.

M. Le Play, le commissaire de l'Exposition, a interrompu ma lettre. J'ai rendez-vous avec lui lorsque M. de Flahault m'aura quitté, et comme je craindrais de manquer l'heure de la poste, j'en reste là.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 15 juillet 1862.

Mon cher ministre,

Je suis de retour à Vienne depuis le 7 de ce mois, et j'ai repris, comme vous le verrez par ma correspondance, les affaires de l'ambassade. J'espère que la diversion forcée, que vous avez dû faire à vos travaux ordinaires en allant à Londres, vous aura un peu reposé, bien qu'à vrai dire je ne le croie guère. J'ai remis au comte de Rechberg le mémoire sur le Mexique, qui paraît sage et bien pensé, en lui recommandant le secret qu'il m'a promis. Voulez-vous que je vous le renvoie quand il me le rendra?

J'ai éprouvé quelque embarras pour ma correspondance officielle. Je vois, et vous verrez comme moi, qu'elle est presque toujours d'une nature confidentielle, car elle raconte des conversations qui évidemment ne doivent pas être publiées et qui cependant doivent être rappor-

tées. Faut-il mettre tout cela dans la correspondance politique numérotée *en bis*, et puis-je l'y mettre avec la certitude que cela ne sort pas du cercle pour qui c'est écrit? Je pourrais bien l'écrire en lettre particulière, mais j'y vois l'inconvénient de dégarnir la correspondance politique de choses qui sont presque nécessaires pour lui donner une suite et un enchaînement; sauf avis contraire, je tâcherai de séparer, autant que possible, le confidentiel du non-confidentiel; mais dans un poste comme celui-ci, où je reçois sans cesse des confidences, je pourrais presque dire des dénonciations, tantôt contre la Russie, tantôt contre l'Angleterre ou la Prusse, toute ma correspondance devrait, à la rigueur, être numérotée *en bis*, et, dans tous les cas, si elle voyait le jour à l'aide du *Livre Jaune*, on me tiendrait ici en quarantaine et on ne me dirait plus rien. Du reste, je ne sache pas que nous ayons aucun intérêt ni avantage à publier autre chose que celles des dépêches de nos agents qui ont pour but de définir une situation, ou de constater la marche suivie par le gouvernement de l'Empereur dans telle ou telle affaire.

Un article de la *Patrie*, annonçant un traité

entre la France et la Russie, produit ici une véritable sensation. D'après le journal, il y aurait entente parfaite sur l'Italie, cela va sans dire, mais aussi sur les questions d'Orient, et même aussi sur la question danoise. Y a-t-il quelque fondement à cette pompeuse annonce? On ne manquera pas de m'en parler et je serais bien aise de savoir si je dois dire quelque chose.

On assure ici que la Russie est en pleine révolution, et que, d'ici à peu de temps, ce vaste Empire se disloquera. Je crois qu'on exagère beaucoup, mais la situation est inquiétante. Quant à l'Autriche, elle aussi paraît vouloir se révolutionner, mais de la bonne manière, et le gouvernement prend les devants; cependant il y a des difficultés bien graves aussi à surmonter dans ce pays, et je ne sais si l'on pourra les vaincre.

Adieu, mon cher ministre, mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 21 juillet 1862.

Monsieur le comte,

J'ai avant tout à m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt pour vous remercier, ainsi que madame la comtesse de Flahault, de votre excellent accueil, et vous répéter encore combien j'ai été heureux des quelques jours que j'ai passés auprès de vous. Votre indulgence, je n'en doute pas, m'est acquise, sans qu'il me faille vous tracer le tableau de ce que j'ai eu à faire depuis mon retour. J'ai payé cher une absence d'une semaine, et c'est malgré moi que je devrai bientôt recommencer l'expérience pour conduire ma femme aux eaux de Bohême.

La dépêche télégraphique de l'Empereur que vous m'avez renvoyée, et dont j'aurais beaucoup hésité à me servir si je l'eusse reçue à temps, vous aura prouvé l'exactitude de ce que je vous disais à ma dernière visite[1]. Mon premier soin

1. On verra plus loin ce que contenait cette dépêche.

a donc été d'écrire à Sa Majesté dans le but de calmer son impatience, et je lui ai exposé en quelque sorte, au moment où lord Palmerston parlait, les arguments qui ont décidé M. Lindsay à retirer sa motion[1]. Plus j'examine la question, plus je pense aux embarras financiers et autres de l'expédition du Mexique, plus je regarde la précipitation que nous mettrions à entrer en conflit avec les États-Unis comme un acte inopportun et dangereux. Il me paraît impossible que le cabinet de Washington ne soit pas amené à calculer bientôt l'énormité de ses sacrifices; mais je crois, qu'à l'heure qu'il est, une intervention étrangère exciterait jusqu'à

1. Le 18 juillet, M. Lindsay, à la Chambre des communes, avait rédigé une motion tendant à la reconnaissance des États du Sud et à l'intervention, par médiation ou *autrement*, dans le but de faire cesser la lutte. Lord Palmerston combattit l'opportunité de cette motion et en obtint même le retrait. Sur le fond de la question, l'opinion du célèbre lord paraît avoir été plutôt favorable à la reconnaissance du Sud. En effet, dans un discours prononcé en août de cette année 1862, il disait qu'il y aurait de réels avantages à reconnaître le Sud, non pas pour en faire une « nation nouvelle », mais pour mettre ainsi fin à la guerre, estimant que toute autre intervention active des puissances ne pourrait amener que de plus grands malheurs. Au mois d'octobre, M. Gladstone s'écriait : « Le président Jefferson Davis a fait du Sud une nation. » Les intérêts du coton faisaient oublier à ces hommes d'État libéraux la question de l'esclavage. Napoléon III penchait à cette époque très sensiblement du côté de la reconnaissance du Sud. M. Thouvenel n'était pas partisan de cette ligne de conduite.

la folie l'amour-propre des masses dans le Nord. Je ne concevrais pas enfin que nous fussions plus pressés que l'Angleterre; que nous risquâssions de prendre seuls à notre charge une besogne dont elle retirerait le profit et de retourner contre nous les sentiments qu'elle excite chez les Américains. Je sais donc à lord Palmerston le plus grand gré de son discours qui vient en aide aux idées modérées et temporisatrices que je tâche de faire prévaloir sans être certain d'y réussir longtemps encore.

J'ai pensé qu'il pouvait être utile de m'expliquer à cœur ouvert par votre organe sur les affaires de Serbie, dans le sens où j'en ai moi-même entretenu lord Russell. Le maintien de l'empire ottoman, tant qu'il plaira à Dieu de le laisser subsister, est un principe auquel nous sommes aussi attachés à Paris qu'on l'est à Londres; mais nous croyons que, dans l'intérêt de son application, il faut écarter des relations de la Porte avec la Serbie, tout ce qui serait de nature à produire, tôt ou tard, une crise qui embraserait le nord de la Turquie. Donner de bons conseils au gouvernement du sultan, ce n'est pas contraindre sa volonté qui demeure libre, c'est dégager notre responsabilité dans des

événements que notre plus vif désir est de conjurer.

Voilà la Prusse qui a reconnu l'Italie, et il n'est pas impossible que l'Empereur de Russie en fasse autant. Garibaldi est deux fois coupable et deux fois insensé de choisir un pareil moment pour agiter son pays et nous provoquer par des injures et des menaces. A Turin même on semble craindre qu'une expédition ne se prépare en Sicile contre le littoral des États romains, et nous sommes obligés d'envoyer deux frégates croiser entre Orbitello et Terracine avec ordre de s'opposer, par la force, à toute tentative de débarquement. J'ai invité notre consul général à Palerme à porter cette mesure à la connaissance de ses collègues afin que les navires étrangers sachent à quoi ils s'exposeraient en prêtant leur concours aux chemises rouges. Vous jugerez s'il ne serait pas utile d'en dire, dans la conversation, quelques mots à lord Russell. Du moment où Garibaldi, autant qu'il dépend de lui, nous déclare la guerre, et annonce tout haut qu'il veut faire à Rome une seconde édition des Vêpres Siciliennes, nous avons le droit incontestable de prendre nos sûretés.

J'ai oublié de mentionner dans ma dépêche

sur la Serbie, que bien loin d'encourager à Belgrade les demandes des Serbes, en ce qui concerne la forteresse, nous les préparons, au contraire, à prendre leur parti du maintien d'une garnison turque. M. Tastu[1], qui est un esprit calme et juste, croit, qu'à moins de limiter le chiffre des troupes et de ne pas tenir habituellement armés les bastions qui battent la ville, il sera à peu près impossible d'empêcher la population d'émigrer. Quant aux autres points, il ne doute pas que leur refus ne soit le signal d'un soulèvement universel, et que le prince Michel n'ait à choisir ou de s'en faire le chef ou d'abdiquer le pouvoir. J'ai quelque lieu de croire que les appréciations du consul général d'Angleterre se rapprochent assez de celles de notre agent.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

1. Le consul général de France à Belgrade (Voir l'Index).

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 23 juillet 1862.

Mon cher duc,

J'ai appris avec un bien vif plaisir que vous étiez satisfait de votre séjour à Carlsbad, et j'espère que votre mal vous laissera tranquille jusqu'au moment où vous pourrez le noyer, l'an prochain, d'une façon définitive dans ces eaux salutaires. Je n'ai pas renoncé à Francesbad pour ma femme, et c'est dimanche prochain, à huit heures du soir que je compte me mettre en route avec elle. Nous nous arrêterons d'abord à Wurtzbourg pour prendre les conseils du docteur Scanzoni, que l'on dit très habile, et j'irai déposer ma chère malade au lieu qu'il m'indiquera, Francesbad ou tout autre. Je ne ferai absolument que le chemin, et mon absence ne dépassera pas une semaine. Je n'aurai donc, à mon grand regret, aucune occasion de vous voir. Si je prends des vacances, ce sera au mois de septembre, au retour de ma femme, et

je les passerai simplement sous mes arbres, auprès de Fontainebleau. Mon voyage à Londres, comme vous l'avez justement deviné, n'a été qu'une fatigue de plus ajoutée à celles que j'accumule depuis bientôt trois ans. J'ai été content, néanmoins, de pouvoir causer avec lord Russell et lord Palmerston. Leur principal tort c'est d'appartenir, le second surtout, à une génération qui a disparu des affaires partout ailleurs qu'en Angleterre; mais leur position, dans le Parlement et dans le pays, ne leur permet pas, grâce à Dieu, d'en faire à leur tête. Je les ai rassurés sur le prétendu pacte d'alliance conclu entre la France, la Russie et l'Italie. Que nos rapports soient excellents à Saint-Pétersbourg, que, sur quelques points des affaires de détail en Orient, les idées de la Russie se rapprochent des nôtres, la chose est vraie, mais que nous songions à nouer avec elle, sans tenir compte de sa situation intérieure, je ne sais quelle intrigue politique à laquelle serait mêlée l'Italie, et dont notre sang et notre or pourraient éventuellement faire les frais, une semblable supposition est dénuée de fondement. Y croire ce serait faire injure à notre bon sens autant qu'à notre loyauté. L'Empereur, moins que

jamais, ne veut être un trouble-fête en Europe, et, en amenant les puissances du Nord et peut-être l'Espagne, à reconnaître l'Italie, nous avons cru faire une œuvre de *paix* et de *conservation*. On se tromperait du tout au tout à Vienne si l'on attribuait un autre mobile à notre conduite. Les mêmes sentiments nous animent dans les affaires de Serbie. Il y a là le germe d'une complication dangereuse pour la Turquie, et, à certains égards aussi pour l'Autriche. Nous n'avons nullement l'idée d'émanciper la Serbie, nous regardons au contraire le lien de vassalité qui l'unit à la Turquie comme aussi essentiel à l'équilibre des puissances, que la vassalité de l'Égypte et de la Moldo-Valachie. Mais, pour que ces situations toujours délicates puissent durer, il nous paraît nécessaire d'éviter tout ce qui peut les tendre et produire des conflits, sans rien ajouter aux droits utiles de la Sublime-Porte. Nous n'avons pas la prétention d'imposer nos idées, mais nous croyons faire une chose loyale en ne les dissimulant pas. La Russie, quoi qu'on en pense, a perdu beaucoup de son influence sur les populations slaves de la Turquie, et le moyen le plus sûr pour la Porte, comme pour le cabinet de Vienne, de compléter

ce que la guerre de Crimée a commencé, ce serait de suivre une conduite opposée à celle qu'elles semblent adopter, c'est-à-dire de faire en sorte que ces populations n'aient nul intérêt à diriger leurs regards et leurs espérances vers le cabinet de Saint-Pétersbourg. Tout est local en Orient, et si la Serbie était satisfaite, elle s'occuperait de ses voisins autant que de la Chine. Mécontente, au contraire, elle peut devenir un point de ralliement et provoquer autour d'elle une crise qui, en dehors de sa participation, ne serait jamais sérieuse. Quant au système de compression pur et simple, il a fait son temps, même en Turquie, et je serais désolé que l'Autriche persistât à le considérer encore comme la base de sa politique en Orient, surtout sur ses frontières. Qu'elle y exerce une influence même prépondérante, ce serait dans la nature des choses et nous le trouverions très bon, nous souhaitons seulement qu'elle sache s'y prendre, et ce n'est pas en flattant l'amour-propre sénile de la Porte qu'elle atteindra ce but. .

Je ne veux pas vous parler des affaires de Rome, le sujet est trop triste, et les pièces que je vous envoie n'ont pas besoin de commen-

taires pour vous édifier. L'Empereur, heureusement est armé d'une patience égale à la ténacité du Saint-Siège.

Nonobstant les protestations de M. de Rechberg, il nous est difficile de voir dans l'accession subite de l'Autriche au *Zollverein,* autre chose qu'une machine de guerre contre notre traité. Je reconnais, d'ailleurs, que c'est la Prusse plutôt que nous que l'on veut atteindre; mais il est trop tard pour que nous lui faussions compagnie, et M. de Clercq est retourné hier à Berlin pour signer le traité.

Je n'ai pas besoin du document mexicain que je vous ai transmis il y a quinze jours, et vous pouvez le laisser à M. de Rechberg s'il veut le garder dans son tiroir[1]. Trois mille hommes sont partis et le général Forez s'embarque lundi. Il sera suivi, à la fin d'août, par des renforts qui porteront à 25 000 hommes au moins l'effectif de notre armée. Notre succès militaire n'est donc pas douteux, et j'espère, avec ce qui nous revient de là-bas, que le succès politique, dans les conditions désirées par l'Empereur, n'est pas impossible. L'Espagne est en train de se re-

1. Il nous a été impossible de retrouver le document auquel il est fait ici allusion.

pentir de ses fautes et je ne m'étonnerais pas qu'elle ne nous proposât un de ces jours de rentrer dans l'alliance. L'Angleterre se tiendra à l'écart, mais sans malveillance.

Adieu, mon cher duc, et mille bonnes amitiés.

M. Thouvenel à M. Mercier,
ministre de France à Washington.

Paris, le 24 juillet 1862.

Mon cher ami,

Votre lettre du 6 juillet, qui m'a vivement intéressée, m'a paru marquée au coin de la sagesse, et je ne crois plus à la possibilité de restaurer l'ancienne Union, moins à cause des derniers échecs des armées fédérales, que des dispositions inébranlables du Sud. Je suis fermement du côté de ceux qui regardent comme prématurée et dangereuse notre intervention immédiate dans le débat. Cette opinion est aussi celle du cabinet britannique et

j'aurais été mal reçu par lord Palmerston et lord John Russell, si j'eusse réellement été à Londres remplir la mission que les journaux m'ont attribuée [1]. Je ne saurais toutefois vous dissimuler que le nombre des personnes plus impatientes que moi augmente tous les jours, et qu'il sera difficile, en Angleterre comme en France, de résister à leur pression, si, d'ici à peu de temps, un éclair de bon sens n'illumine pas M. Lincoln [2] et M. Sewart [3]. M. Slidell [4] s'agite, l'Empereur l'a vu à titre privé, et il se vantera sans doute de cette faveur, beaucoup plus qu'il n'y aurait lieu de le faire; enfin, il s'est mis d'accord avec M. Mason, et nous recevrons demain, lord Russell et moi, une note qui nous demandera officiellement la *reconnaissance du Sud.* Si les deux représentants du gouvernement de Richmond eussent eu plus de patience, ils auraient fait preuve d'habileté, et leur démarche, aujourd'hui, ne saurait atteindre son but. C'est un symptôme cependant dont il faut tenir compte et je

1. D'engager les ministres anglais à reconnaître le Sud.
2. Président des États-Unis.
3. Ministre des affaires étrangères des États-Unis.
4. M. Slidell et M. Mason étaient les agents du Sud en Europe.

serais extrêmement peiné que le gouvernement fédéral nous donnât une cause légitime de mécontentement. Veillez donc bien à ce qu'il ne se compromette pas dans les affaires du Mexique et ne procure point à Juarez de l'or destiné à se changer en plomb ou en fer contre nos soldats [1]. La ratification du traité Corwin vaudrait autant pour le Sud qu'une victoire en bataille rangée. J'ai cru nécessaire, mon cher ami, de vous indiquer le vent qui souffle ici, mais je vous recommande en même temps, dans un intérêt purement patriotique, de ne pas vous laisser gagner par l'influence dont les articles du *Constitutionnel* et des journaux officieux portent l'empreinte ; de ne voir les choses qu'avec vos yeux et de ne les juger qu'avec votre esprit, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent. Que des écrivains irresponsables comptent quatorze heures à midi, le mal n'est pas très grand, mais ma montre, que je suis décidé à ne régler que d'après la vôtre, doit marquer la minute même.

Tout à vous de cœur.

1. C'est sans doute dans la question du Mexique qu'il faut chercher la cause des sympathies que l'Empereur éprouvait alors pour le Sud.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 26 juillet 1862.

Mon cher ambassadeur,

Je vous suis bien reconnaissant d'avoir pris l'initiative d'un changement de protocole qui sied beaucoup mieux à la nature de nos sentiments réciproques et je suis heureux de suivre votre exemple. Permettez-moi de vous le dire, mon existence ministérielle est un fait accidentel et transitoire, et j'avais besoin d'y être encouragé par mon doyen dans la carrière diplomatique, pour abandonner avec lui les formules officielles. Merci donc et bien sincèrement merci de l'avoir fait avec tant de cordialité[1].

On ne m'avait pas dit, en me remettant en traduction la dépêche de l'Empereur, qu'elle m'eût été expédiée en chiffres et je craignais que Sa Majesté ne m'eût écrit en clair. Voici

1. Le général comte de Flahault, né le 21 avril 1785, était alors âgé de soixante-dix-sept ans passés, et M. Thouvenel, né le 11 novembre 1818, n'avait que quarante-quatre ans.

ce qu'elle contenait : « *Demandez au gouverne-* » *ment anglais s'il ne croit pas le moment venu* » *de reconnaître le Sud*[1] ». Lord Palmerston s'est chargé de répondre, et nous avons du moins l'avantage de ne pas lui avoir posé la question. Les agents officieux du gouvernement de Richmond, toutefois, ne se déclarent pas battus et M. Slidell m'a remis hier une pièce analogue à celle que lord Russell a dû recevoir au même moment de M. Mason, concluant à la *reconnaissance immédiate* comme un moyen sûr d'amener la paix. Soit, mais si je m'en rapporte à une lettre de M. Mercier, écrite après les derniers événements, il faudrait d'abord, avant d'en arriver là, que la France et l'Angleterre risquassent la guerre avec les États-Unis. L'opinion de notre ministre à Washington est aussi ferme, aussi catégorique à cet égard que celle de notre consul à Boston. En revanche, il ne désespère pas que les fédé-

1. L'Empereur, très occupé de la lutte dont les États-Unis étaient le théâtre, avait chargé M. Thouvenel, pendant son voyage à Londres, où il était allé représenter le gouvernement impérial à la cérémonie de clôture de l'Exposition, de s'entretenir avec lord Palmerston et lord John Russell de la situation en Amérique. Le texte de la dépêche de l'Empereur à M. Thouvenel fixe donc sur les dispositions de Napoléon III à cette époque dans la question d'Amérique.

raux, livrés à eux-mêmes encore deux ou trois mois, ne comprennent la nécessité de renoncer à la chimère du rétablissement de l'Union. J'ai envoyé tout cela hier à l'Empereur en le priant d'attendre mon retour et même le sien à Paris pour examiner ces grosses questions. Je vois avec beaucoup de satisfaction que, sur ce point comme sur les autres, nous sommes d'accord, et votre aide me sera peut-être nécessaire pour nous épargner une aventure qui serait plus sérieuse que celle du Mexique.

Les conférences ont médiocrement commencé à Constantinople et il serait essentiel que lord Russell, tout en gardant son avis sur Belgrade puisqu'il est difficile de l'en faire changer, invitât, par le télégraphe, sir Henry Bulwer à s'entendre pour tout le reste avec M. de Moustier. Nous ne voulons être les avocats ni des Serbes, ni des Turcs ; ce que nous demandons, c'est un état de choses qui les empêche de se mettre de nouveau aux prises. Sir Henry Bulwer a adopté pour système d'être toujours de l'avis des Turcs et de flatter leurs manies ; lord Stratford, au contraire, leur imposait ses volontés, s'occupait de leur bien et se souciait peu de leur amour-propre. En Serbie, notam-

ment, l'Angleterre, jusqu'à la guerre de Crimée, avait une politique libérale et généreuse. Elle avait très bien compris que c'était nécessaire pour empêcher cette principauté de tout attendre de Saint-Pétersbourg. En contentant les Serbes, dans la mesure du juste et du bon sens, on pourra les modérer. Si on leur refuse tout, ils se soulèveront, et les vaisseaux de la Grande-Bretagne ne seront pas d'un grand secours à la Porte dans les Balkans. Omer Pacha, quoi qu'on en dise, ne vient pas à bout des Monténégrins ; s'ils tiennent, comme c'est possible, jusqu'au mois de septembre, on ne pourra rien contre eux, et si les Serbes, rejetant les avis de la conférence, se mettent à leur tour de la partie, je n'assurerais certainement pas la domination turque dans le Nord, de Scutari à Varna. On ne gouverne plus nulle part par la force seule ; les Turcs n'échappent pas à cette loi générale de notre époque, et, en ne le leur cachant pas, nous croyons être autant leurs amis que ceux qui les excitent à épuiser les restes de leur vitalité en efforts vains et dangereux. Un chemin de fer de Constantinople à Belgrade coûterait moins qu'une campagne militaire et la connexité des intérêts

matériels vaudrait mieux pour le maintien de la suzeraineté du sultan que les canons de la forteresse.

Nos idées à cet égard sont très arrêtées et ce n'est pas de notre faute si la Russie les partage. La Prusse et l'Italie en font autant.

Rien n'empêche non plus lord Russell de se rendre un compte exact de la situation de la Porte à l'égard de ses provinces slaves, et, s'il l'étudie à fond, peut-être trouvera-t-il que nous n'avons pas tort et que le meilleur moyen d'enlever des adhérents à la Russie, c'est d'en faire à la France et à l'Angleterre.

Ma femme est en effet plus souffrante que jamais et je pars demain pour la conduire à un médecin célèbre de Wurtzbourg qui nous indiquera les eaux où elle doit aller. Je me bornerai à l'y installer et mon absence n'excédera pas huit ou dix jours. Pour parer à toutes les éventualités, cependant, j'ai prié l'Empereur de confier mon intérim à M. Rouher, afin de ne pas retarder quelques négociations commerciales dans lequel il est mon coplénipotentiaire.

Veuillez agréer, mon cher ambassadeur,

l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — On paraît s'attendre à Turin à une émeute à Palerme.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 31 juillet 1862.

Mon cher ministre,

Je ne puis vous dire à quel point votre lettre m'a intéressé et satisfait. Je ne croyais pas à ce traité secret avec la Russie, mais j'y crois moins encore aujourd'hui. On peut s'entendre sur bien des points sans contracter de ces alliances inutiles, qui ne sont que des embarras presque toujours stériles. D'ailleurs, la Russie me paraît aujourd'hui le plus malade des États de l'Europe.

Que votre jugement est juste sur lord Palmerston ! Un homme de sa valeur et qui serait de cette époque, ne persisterait pas,

comme le fait ce ministre antédiluvien, à vouloir exploiter ici-même de vieux souvenirs et de vieilles rancunes qui n'ont presque plus de contemporains à Vienne ! Je retrouve à chaque pas des traces d'une malveillance non équivoque à notre égard ; on est à se demander ce qu'il veut. Je crois qu'avant tout il veut des votes aux Chambres. Des votes, c'est pour lui la patrie, la gloire, l'humanité et la philosophie ! Sa vie entière est une question de majorité. Sans l'Angleterre, je suis sûr que le cabinet de Vienne eût marché avec nous dans les affaires de Serbie. Cependant on ne croit pas ici autant que vous que le mouvement soit local, mais on pense que les Serbes manquent des ressources nécessaires pour l'étendre au gré de leurs désirs. Du reste il y a peu d'enthousiasme à l'endroit de la Turquie, et vous en seriez bien convaincu si vous aviez vu avec quel air calme et dégagé M. de Rechberg m'a dit : « Il faut bien nous entendre si vous croyez » que le moment d'en finir avec la Turquie soit » venu ; nous désirons combiner avec vous ce » qu'il faut faire et marcher entièrement d'accord ; si vous pensez qu'il faut soutenir encore » la Porte, il est nécessaire pour nous qu'elle

» soit assez forte et assez organisée pour que » son territoire ne soit pas un foyer de » constante ébullition à nos frontières. » Il était impossible d'envisager avec plus de calme la fin de l'empire ottoman ; cependant l'Autriche n'est pas prête pour de tels événements et elle préfère de beaucoup l'ajournement de la crise.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 7 août 1862.

Mon cher ambassadeur,

Je suis arrivé ce matin et me trouve si fatigué de ma route que je vous aurais écrit demain seulement si je n'avais craint que lord Russell ne quittât Londres avant que vous puissiez l'entretenir encore une fois des affaires de Serbie et que vous n'attendissiez vous-même un mot de moi pour vous diriger vers les montagnes d'Écosse. Tâchez de bien convaincre lord John Russell de la loyauté de nos

intentions. Tout ce que nous demandons c'est un arrangement qui, en laissant la forteresse de Belgrade entre les mains des Turcs, puisqu'ils y tiennent, soit cependant de nature à être accepté par le gouvernement serbe et à ne pas placer le prince Michel dans la nécessité de faire un coup de tête. Sir Henry Bulwer a été assez violent, à ce que mande M. de Moustier, et son attitude a encouragé les Turcs, déjà soutenus par l'internonce d'Autriche[1], à se renfermer dans leur système de résistance inerte et inintelligente. La prétention de détruire une partie de la ville pour étendre les glacis de la forteresse, est tellement exorbitante, que je demande par le télégraphe au marquis de Moustier de me fixer exactement sur ce point. En admettant que les Turcs gardent, avec Belgrade, deux forts sur le Danube, qui peuvent avoir une certaine valeur, dans le cas seulement improbable d'une guerre avec l'Autriche, je ne vois pas à quoi peut leur servir la bicoque de Chabatz, sur la Save. Si le pays se soulevait, la garnison n'aurait qu'à mettre bas les armes. Je crois donc qu'il y a là encore une

1. L'ambassadeur d'Autriche à Constantinople, baron de Prokesch, portait encore le titre d'internonce.

concession à demander à Constantinople pour faciliter une solution qu'il serait imprudent de retarder davantage.

La mort de ce pauvre Sampayo me cause une bien vive peine. Je perds en lui mon plus ancien camarade de carrière. Je proposerai M. de Châteaurenard à l'Empereur avec les deux autres secrétaires les plus anciens, et si Sa Majesté veut disposer de la place de Londres pour M. de Cadore, je lui en laisserai l'entière facilité.

Agréez, mon cher ambassadeur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 14 août 1862.

Mon cher ambassadeur,

Vous trouverez l'explication de ma dépêche dans la pièce ci-jointe que lord Cowley m'a communiquée en traduction à titre confidentiel, et à laquelle il m'a semblé convenable de ne

pas répondre par écrit d'une façon plus directe. Jamais, soyez-en certain, nous ne ferons à la Russie de concession essentielle en Orient, mais nous devons tenir compte de son attitude, quel qu'en ait été le mobile, au début de la guerre d'Italie et dans l'affaire de Savoie. Dans ces deux circonstances, elle nous a aidés à contre-balancer l'action ouvertement hostile de l'Angleterre contre nous, et c'est à Londres qu'il faut d'abord s'accuser avant de nous jeter la pierre. La politique, au surplus, ne se fait pas avec des rancunes, et le programme que je trace de celle que nous voulons suivre en Orient est conforme au programme de lord Russell. J'aurais long à vous dire à ce sujet, mais le temps me manque tout à fait aujourd'hui et j'y reviendrai une autre fois.

Les nouvelles de Sicile sont meilleures. En revanche on nous menace pour demain d'une grande démonstration à Rome. M. de La Valette n'y croit pas et le général de Montebello[1] est

1. Le général comte de Montebello fut nommé commandant du corps d'occupation de Rome en remplacement du général comte de Goyon, en mai 1862. A ce propos, le comte Horace de Viel-Castel écrit dans son *Journal*, le jeudi 29 mai 1862 : » Le général de Montebello est nommé commandant des troupes qui forment la garnison de Rome. Ce n'est pas une forte tête ni un chaud partisan du pouvoir temporel. Madame

prêt à l'affronter. La situation n'en est pas moins mauvaise et lord Russell n'a pas à s'applaudir de l'usage que l'on fait de ses dépêches sur la question romaine. Si Garibaldi, en désespoir de cause, se jette sur la Grèce et sur l'Épire, comme on prétend qu'il pourrait en avoir l'intention, l'Angleterre regrettera d'avoir attisé le feu dans la péninsule, et l'avenir lui réserve peut-être la tâche de faire, seule, dans le golfe de l'Adriatique, ce que nous lui avions proposé de faire en commun dans le détroit de Messine!

J'ai l'espoir que le choix de l'Empereur s'arrêtera sur M. de Châteaurenard, mais M. de Cadore étant en ce moment chargé d'affaires, il ne pourra se rendre à Londres avant le mois d'octobre. Dites-moi donc comment vous entendez organiser le service de l'ambassade pendant votre séjour en Écosse. M. de Châteaurenard, à mon avis, pourrait attendre quelques semaines l'arrivée de son successeur.

Agréez, mon cher ambassadeur, l'expression de mes sentiments de bien sincère attachement.

de Montebello exècre le roi *galant homme*; elle n'a pas voulu lui être présentée lorsque dernièrement elle passait à Turin... On m'affirme que La Valette et Montebello ne peuvent, dès à présent s'entendre, et qu'ils sont en froid. »

NOTE DE L'ÉDITEUR

[En août 1862, Garibaldi rentre en scène. Après avoir dirigé sur Catane une expédition qui avorta, il se transporta en Calabre avec environ deux mille hommes. Il marcha sur Reggio, mais trouva devant lui le général Cialdini et les troupes de Victor-Emmanuel. Il fut battu le 27 août. Retiré à Aspromonte après cet échec, Garibaldi y fut attaqué par le colonel Pallavicini, et se vit forcé de se rendre après avoir reçu une grave blessure à la jambe. On le transporta à la Spezzia, et de là, à Caprera, sa résidence habituelle.]

M. Thouvenel à M. Mercier, ministre, de France à Washington.

Paris, le 20 août 1862.

Mon cher ami,

La déplorable crise que traverse l'Italie absorbe toutes mes préoccupations cette semaine, et, par-dessus le marché, M. de Banneville[1] est absent. Ne vous étonnez donc pas de ne rien recevoir de nous. Ce que je tiens à vous dire cependant, c'est que je suis beaucoup plus rassuré sur nos dispositions, et que notre politique d'attente et d'abstention est enfin considérée comme la seule qui soit, en ce moment, raisonnable et pratique. M. Slidell, cette fois encore, en est donc pour sa démarche, et je ne suppose pas qu'il la renouvelle. Je n'en fais pas moins des vœux ardents pour que le parti de la paix se dessine, sous l'influence des événements. Ce que je voudrais, si l'on était le

1. Le directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères.

maître de ses désirs ou de ses rêves, ce serait la formation de deux *confédérations fédérées* passez-moi le barbarisme. Le Nord et le Sud feraient chacun leurs lois, et, s'il ne se les garantissaient pas, s'engageraient tout au moins à respecter réciproquement leurs institutions, fussent-elles particulières. Ils auraient la même représentation au dehors et le même régime économique. On aurait à examiner la question de savoir s'il est possible de s'entendre sur la formation d'un Sénat mixte, peu nombreux, et chargé uniquement de constater l'existence de la fédération des deux républiques. Je vous livre, au courant de la plume, mes idées qui peuvent être absurdes, mais, si elles ont une valeur quelconque, je m'en remets à vous du soin de les élaborer, comme aussi je vous confère le droit absolu de les critiquer et de les modifier. En tout cas, si l'heure d'une médiation réelle ou d'une action officieuse venait jamais à sonner, il serait utile d'avoir une ébauche d'arrangement en poche.

Je vous quitte en hâte, en vous serrant affectueusement la main.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 22 août 1862.

Mon cher duc,

Quel que soit mon regret de ne pas vous voir, je crois que vous faites très sagement de ne pas compromettre l'effet de votre cure. Je renonce aussi, mais pour d'autres motifs, à aller présider mon conseil général[1]. L'Empereur est attendu ici le 25 et je ne veux pas manquer l'occasion de parler encore une fois avec lui des grosses affaires pendantes, avant qu'il ne m'échappe pour cinq semaines. On est bien malheureux, mon cher duc, lorsqu'on ne l'a pas désiré, de se trouver mêlé à la question romaine, et si j'ai eu la bonne chance de vous retirer de la tempête, plaignez-moi doublement d'être resté exposé à ses fureurs. La mollesse des autorités italiennes en Sicile fait à peu près le pendant de la conduite des autorités napolitaines en 1860. J'es-

1. Le conseil général du département de la Meuse dont M. Thouvenel était président.

père, cependant, que l'on aura plus de tête à Turin qu'à Naples, et l'envoi du général Cialdini à Palerme, avec la dictature militaire et civile, annonce l'intention de jouer sérieusement la partie. S'il en est ainsi, on la gagnera, mais il y a un terrible *après* qui nous regardera à notre tour. Les perplexités de mon esprit, je n'ose dire de ma conscience, sont grandes, et je voudrais être plus vieux de deux ou trois mois. Le maintien du *statu quo* à Rome n'est plus possible longtemps, à quelque point de vue que l'on se place, et, que l'on se décide à tourner à droite ou à gauche, le chemin abonde en précipices. Si nous convoquions un congrès, personne n'y viendrait. Si nous prenons seuls une résolution, tout le monde nous jettera la pierre. Il ne suffit malheureusement pas de dire : « Qu'allions-nous faire dans cette galère, » il nous faut faire voguer la galère ou nous sauver à la nage.

La mort si imprévue de ce pauvre Sampayo m'a causé un vif chagrin. Il était mon plus ancien camarade de carrière et j'appréciais toutes ses bonnes qualités. Il laisse peu de fortune, mais, malgré cela, la loi est impitoyable et il me sera à peu près impossible de faire

quelque chose de convenable pour sa veuve, qui est au-dessus d'un secours et sans droit à une pension.

Si, comme je le pense, M. de Wimpffen est nommé troisième secrétaire, je vous enverrai volontiers M. Debains dont on me dit beaucoup de bien. Quant à votre troisième secrétaire, ne tardez pas à me parler de lui, car je vais m'occuper d'un classement général et rétablir la *spécialité des postes*, qui sera ma seule digue contre les exigences des familles. Aujourd'hui ce n'est pas seulement le grade que l'on demande, c'est telle résidence et non telle autre, et personne ne veut aller en Amérique. M. de Cadore remplace à Londres M. de Châteaurénard.

Je n'ai pas cru un mot des racontages des journaux. Nous avons signé notre traité avec la Prusse et nous l'aiderons jusqu'au bout à le faire accepter [1]. Si elle n'y parvient pas et

1. A l'occasion du traité de commerce entre la France et la Prusse, en 1862. Le comte de Beust écrit dans ses *Mémoires* : « La Prusse venait, pour la seconde fois, d'agir en dehors de ses alliés du *Zollverein*. En 1852 elle avait conclu un arrangement séparé avec le Hanovre et les États limitrophes ; en 1862 elle venait de conclure le traité de commerce avec la France. Tandis qu'en 1852 la politique avait joué un rôle décisif, il s'agissait cette fois d'un progrès et même, en quelque sorte, d'un tour de force économique, auquel la Prusse avait été contrainte par suite de l'abus du veto de la part des autres

qu'elle offre de se lier à nous à partir de 1865, nous ne repousserons pas ses propositions. Pour mille raisons, nous ne devons pas désirer plus qu'elle l'entrée de l'Autriche dans le *Zollverein*.

Mille amitiés bien sincères.

M. Thouvenel au marquis de Châteaurenard, chargé d'affaires de France à Londres.

Paris, le 26 août 1862.

Mon cher marquis,

C'est bien sincèrement que j'ai joint mes félicitations au protocole officiel et que je vous répète ici combien j'ai été heureux de pouvoir contribuer à votre avancement [1].

membres du *Zollverein*... La protestation éclatante du cabinet de Vienne contre les tendances ambitieuses de la Prusse, précipita la conclusion du traité de commerce et la reconnaissance du royaume d'Italie par le cabinet de Berlin. »

1. Le marquis de Châteaurenard venait d'être nommé ministre de France à Cassel.

Le temps me manque tout à fait pour écrire aujourd'hui à M. de Flahault. Dites-lui que j'ai déjà agi à Turin en faveur de M. de Christen. J'ai la certitude qu'il n'y a pas à craindre de le voir subir sa condamnation aux galères de Naples, mais les circonstances présentes ne permettront peut-être pas de faire immédiatement grâce à un agent de François II, renvoyé déjà une fois sur notre demande, et sans jugement.

Lord John Russell a pris depuis quelque temps une habitude qui ne me plaît pas, celle de m'adresser des mercuriales, et des leçons diplomatiques. J'espère que ma réponse d'aujourd'hui, que je n'ai pas voulu lui faire attendre, calmera un peu son zèle de pédagogue. Lord Cowley m'a également lu une autre dépêche dans laquelle lord Russell lui parle de la dernière conversation qu'il a eue avec vous et semble fort intrigué de ma dépêche à Saint-Pétersbourg du 18 août, jointe à une expédition récente que j'ai faite à M. de Flahault. Il paraît que vous auriez fait allusion à cette pièce, en ajoutant que vous n'étiez pas autorisé à la lui laisser lire. Vos paroles lui ont mis la puce à l'oreille, et je ne demande pas mieux que de

l'en débarrasser. Montrez-lui donc, sans lui en remettre copie, ma dépêche à M. de Montebello, ou plutôt lisez-la lui vous-même. Je me demande, en effet, si ces mots : « Nous étions *convenus* d'avance de nous renfermer dans les limites du possible, etc., » ne réveilleraient pas dans son esprit l'idée du fameux protocole secret[1] et peut-être faudrait-il y substituer ceux-ci, en lisant : « Nous étions *résolus* d'avance. »

Je reçois à l'instant une dépêche télégraphique m'annonçant que l'officier prussien envoyé de Vienne à Belgrade, a déclaré que le périmètre *militairement nécessaire* était *politiquement impossible*. Le ministre de Prusse, en conséquence, se rangera à l'avis des représentants de France, de Russie et d'Italie, et s'opposera à la destruction d'une partie importante d'une ville, sous prétexte de donner plus d'air et

1. Lord John Russell croyait à l'existence d'un traité secret entre la Russie et la France, traité auquel le duc de Gramont fait également allusion dans une lettre précédemment citée dans ce volume. L'imagination des hommes d'État anglais était hantée par les craintes que leur inspirait la politique française. Pour ménager leur susceptibilité, on en arrivait à remplacer un mot déjà vague, par un mot plus vague encore et malgré ces attentions les méfiances ne se calmaient pas ! Elles éclataient sur tous les points, même en Serbie !

d'aisance à une forteresse! Je me refuse à croire que lord Russell veuille faire plus de dommage aux Serbes avec un protocole, que les Turcs avec leurs canons, et j'espère, en fin de compte, que tout s'arrangera.

Je me trouve vous avoir écrit plus longuement, non que je ne voulais, mais que je pensais avoir le temps de le faire. Vous jugerez s'il ne convient pas, dès lors, d'envoyer à M. de Flahault une copie de ma lettre.

Recevez, etc...

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 31 août 1862.

Mon cher ministre,

Personne ne peut comprendre mieux que je ne le fais, les ennuis et je peux dire les tourments que doivent vous causer les événements d'Italie! La position fâcheuse qui nous est échue, la pesante solidarité dont nous ne pou-

vons nous débarrasser n'est pas votre œuvre, et il est bien dur d'avoir à en débrouiller les tristes conséquences. Jamais faute ne fut plus fatale que celle qui, en 1850[1], perpétua notre occupation alors qu'il était si facile de s'en aller! Mais les récriminations contre le passé ne servent à rien, c'est vers l'avenir qu'il faut tourner nos regards, et je ne serais pas surpris si la crise actuelle venait, à un moment donné, ouvrir quelque porte d'issue dont il vous fût possible de profiter. Pour le moment, il me semble nécessaire de ne rien faire et de peu dire. L'œuvre de 1859 n'est pas menacée, je parle de cette partie de l'œuvre qui est nôtre, et que

1. Rappelons ici que c'est le 24 avril 1849 que les troupes françaises, commandées par le général Oudinot, débarquèrent à Civita-Vecchia. Le prince Louis-Napoléon était alors président de la République, le pape Pie IX, chassé par la révolution, était réfugié à Gaëte, et un triumvirat, composé de MM. Mazzini, Armellini et Saffi, avait proclamé la République romaine. L'Assemblée nationale décida l'envoi d'un corps français dans les États romains, pour contre-balancer l'influence de l'Autriche qui venait d'écraser le Piémont à Novare, pour protéger nos nationaux aussi bien contre la révolution que contre la réaction, enfin pour maintenir notre influence en Italie. L'arrière-pensée du prince Louis-Napoléon en intervenant dans les États romains, était certainement d'y rétablir le pape, mais en obtenant de lui un gouvernement libéral. Nos troupes devaient rester vingt ans à Rome! Le vote de l'Assemblée nationale du 16 avril 1849 marque donc bien le point de départ de toutes les difficultés de la question romaine.

nous ne pourrions voir défaire sous nos yeux. L'Autriche ne bougera pas, et ne cherche pas à courir après une influence dont elle a fait son deuil. L'agitation de l'Italie est donc intérieure. Si le gouvernement du roi triomphe partout, il sera beaucoup plus fort qu'avant, et, par conséquent, plus capable de traiter avec indépendance, moins dominé par la pression des opinions extrêmes. Si Garibaldi l'emporte dans le Sud (car je crois son succès impossible dans le Nord), il y aura là un état de choses tellement intolérable, que l'Europe sera nécessairement appelée à s'en mêler. Dans ce second cas, les autres viendront prendre avec nous leur part d'une solidarité qui n'est effrayante que parce qu'elle pèse sur nous seuls. Dans le premier cas, le gouvernement du roi, plus libre et plus éclairé, comprendra la nécessité de se placer au plus vite sur le terrain du droit, en compagnie des autres gouvernements de l'Europe, et aura, je le pense, le bon esprit d'imposer silence aux aspirations dont la formule officielle et un peu fanfaronne lui a seule fermé la porte d'un congrès. Avec quelques notes sur Rome et sur Venise, le congrès n'est pas impossible, c'est mon opinion. Je ne vois que l'Angleterre qui

refuserait une fois, deux fois peut-être, et viendrait à la troisième.

Ce congrès résoudra-t-il la question d'une manière parfaite, durable? Cela ne nous est pas nécessaire. Depuis longtemps on ne fait en Europe que de la politique de transition, de provisoire, de report. Je ne dis pas que ce soit de bonne politique; mais la question italienne est ainsi posée qu'on ne peut pas, avec les données actuelles, la bien résoudre. Il nous faut d'abord en sortir, et, pour ce faire, il suffit d'un expédient si nous ne trouvons mieux. Le congrès serait cet expédient.

Une fois nous dehors, il sera beaucoup plus facile de la traiter à fond.

Quant aux Italiens, je vais vous dire une énormité que vous ne croirez probablement pas et qui vous fera peut-être hausser les épaules en vous félicitant de m'avoir éloigné de là, ce dont, par parenthèse, je vous remercie chaque jour en mon cœur. Quant aux Italiens! Ils accepteront *tout*, *tout*, *tout* ce qui sera décidé. Rome ou la mort, feu de paille! Venise ou la mort, feu de paille! Rage, désespoir, fureurs extrêmes et agressions imprudentes? Dans les journaux peut-être, chez quelques garibaldiens

qui se sont fait une seconde nature à l'exemple de leur chef, peut-être encore, mais la masse italienne se résignera avec une souplesse qui vous émerveillera. Je suis pour mon compte aussi sûr de cela que si je le voyais déjà de mes propres yeux. C'est que moi j'ai vécu neuf ans dans ce pays-là, je connais la véritable Italie et les vrais Italiens, je sais quels sont les sentiments et les habitudes de ces êtres passifs et sensitifs, qui, comme de subtils échos, répètent et enflent tous les sons qu'on leur fait répéter, pourvu qu'on ait la force de crier ferme devant eux. J'ai vu naître aussi et se façonner, sous mes yeux, l'Italie factice, l'Italie d'opéra-comique dont on s'est servi dans ces derniers temps. Il y a même plusieurs de ses chefs, Rattazzi entre autres, qui, avec moi, peuvent difficilement me regarder sans rire comme les augures d'autrefois[1].

Aussi c'est pour cela que je ne valais plus rien pour l'Italie, et que vous auriez eu cent fois

1. Le duc de Gramont avait été pendant cinq années ministre de France à Turin avant d'être ambassadeur à Rome. Il avait donc vu de près, et connu, tous les promoteurs du mouvement italien et savait à quoi s'en tenir sur les hommes et les choses d'alors, ce qui donne une importance toute spéciale à son urieux témoignage.

raison de m'en retirer, quand bien même vous ne l'eussiez pas fait par amitié pour moi. J'en savais trop sur ces affaires-là, je gênais tout le monde! Non seulement en Italie, mais en France aussi, les circonstances m'en avaient trop appris. Je l'ai regretté quelquefois je vous l'assure: Par exemple, je ne saurais vous dire avec quel sentiment de tristesse j'ai tenu dans mes mains le prix vénal de *tous* les journaux; ce qu'on paye de Turin au *Constitutionnel*, au *Siècle*, etc., etc., et ce que demandait la *Presse*, ce qu'elle a fini par recevoir, ce qui a été refusé à la *Patrie* (qui vient de contracter récemment sur une autre base), et enfin le singulier marché de l'*Indépendance belge*, dont le hasard m'a donné les détails! Mais en voilà assez, trop peut-être, sur ce sujet, les hommes et les fautes ne servent pas de raisonnement !

Ce qui est certain, du moins pour moi, c'est que je ne me trompe pas sur le caractère du peuple italien, et que, une fois cette tempête passée, quelles que soient les suites de la bourrasque qui souffle aujourd'hui sur la péninsule, ce que vous voudrez sérieusement y faire s'y fera si vous le voulez. S'il entre dans vos vues de faire un royaume d'Italie, et un État du pape

à côté, défini, respecté et garanti, et une Vénétie non menacée et non publiquement convoitée, vous pourrez le faire et je crois que sur ces bases un congrès n'est pas impossible.

Cela ne durera pas, me direz-vous, mais qu'importe, il nous faut sortir de la position où nous sommes et nous n'avons pas d'autre voie.

Donc, mon cher ministre, je crois que les événements actuels vous préparent un terrain moins difficile, moins inerte que celui sur lequel vous êtes depuis longtemps condamné à gémir sans pouvoir rien faire, si ce n'est d'enregistrer la marche indécise de l'opinion publique et l'impuissance de vos efforts pour la satisfaire. Quoi qu'il arrive, vous serez mieux qu'avant, et, comme on dit en terme d'artilleur, plus près de vos pièces[1].

1. Rappelons ici que le duc de Gramont avant d'entrer dans la vie politique avait été officier d'artillerie (Voir l'Index biographique).

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 1er septembre 1862.

Mon cher ambassadeur,

J'espère que ma dépêche d'aujourd'hui, s'il devenait nécessaire de la lire à lord Russell, mettrait fin à ses obsessions au sujet du fameux *protocole secret*[1]. Lord Cowley, je le dis à son honneur, paraissait embarrassé et presque honteux d'avoir à se faire encore l'organe des méfiances de son chef! Il faudra bien, du reste, que la question de Serbie se règle, et mes soucis sont ailleurs. C'est de l'Italie que je parle. Je donnerais beaucoup, mon cher comte, pour une heure de conversation avec vous sur cette grave matière. Nous ne saurions nous y tromper, l'heure de la solution approche, et je crains que l'Empereur ne soit amené à prononcer, avant longtemps, un mot fatal pour l'une des causes

1. Le soi-disant protocole secret signé entre la France et la Russie.

qu'il voulait si sincèrement concilier et servir. Sa résolution est très hésitante et l'influence cléricale, à l'heure qu'il est, tend à dominer auprès de lui l'influence libérale. Je prends les gros mots pour mieux dépeindre les choses. Afin de vous mettre à même de juger la situation au point de vue romain, je vous envoie, à titre confidentiel, trois pièces qui ne laissent rien dans l'ombre. Pour ne pas en multiplier les copies, soyez assez bon pour me les renvoyer lorsque vous les aurez lues. La politique qui prétend aujourd'hui amener un accord entre le pape et le roi d'Italie peut amuser M. de La Guéronnière et le journal *la France*. Elle n'a plus à mes yeux aucune valeur pratique. Le pape disait à M. de La Valette et à M. le général de Montebello, en les recevant assez mal, comme vous le verrez: « *Qu'on ne pouvait être à la fois l'ami des Italiens et celui du pape.* » Je crains en effet que le dilemme ne se pose en ces termes. Tant que Garibaldi poursuivait ses aventures, notre devoir était tracé. Avant deux mois, l'Italie, sous une forme ou sous une autre, reprendra son œuvre, l'Angleterre l'y aidera par une succession de notes désagréables et nous ne serons plus libres. Vous avez assez

bonne idée de moi, mon cher ambassadeur, pour ne pas douter des angoisses de mon esprit; en réalité je n'ai eu à faire qu'un relevé des conséquences d'une conduite cléricale ou d'une conduite libérale, et, sans méconnaître les inconvénients de la seconde solution, je les crois moindres que les dangers de la première pour l'Empereur *personnellement*, pour la dynastie et pour la France. Il m'a semblé que lorsqu'un problème était aussi ardu, aussi redoutable que la question romaine, le plus simple était encore, pour l'examiner, de prendre pour règle les principes de son origine. Napoléon III, poussé au pied du mur, doit-il agir comme le ferait Henri V? A la franchise de mon langage, mon cher ambassadeur, vous jugez de la sincère amitié que vous m'avez inspirée et de ma confiance dans vos conseils. Parmi mes collègues, M. Delangle, M. Billault, M. Rouher, M. Baroche, M. de Persigny, M. Rouland, M. Fould, le maréchal Vaillant, M. de Chasseloup-Laubat, avec les nuances de leur caractère, pensent comme moi et nous avons avec nous M. Troplong et M. de Morny. Le comte Walewski, le maréchal Randon et M. Magne, sont seuls dans le camp adverse, mais ils ont *une auxi-*

liaire puissante[1] et l'air de la cour leur est favorable. La partie qui doit bientôt s'engager est donc très indécise. La proposition qui sera

1. L'Impératrice Eugénie, il nous sera permis de le rappeler, puisqu'il est fait ici une allusion directe à son influence, s'occupa souvent de politique. Cette souveraine n'eut jamais une grande sympathie pour M. Thouvenel, qui, de son côté, ne subissait pas son ascendant. De là, des froissements, et une lutte sourde qui ne fut pas étrangère à la chute de ce ministre. Le comte Horace de Viel-Castel, dans ses *Mémoires*, la plupart du temps si durs, et souvent même si injurieux sur la cour et le haut personnel gouvernemental du second Empire, raconte que, la veille du départ de l'Empereur pour Biarritz, après le conseil des ministres, l'Impératrice dit à M. Thouvenel des choses *si poignantes*, qu'il s'écria : « Madame, si l'Empereur m'avait dit la moitié de ce que Votre Majesté m'a fait entendre, ma démission serait déjà envoyée. » Napoléon III, malgré ces intrigues, témoignait à son ministre des affaires étrangeres une réelle amitié dont il lui prodigua les preuves lors de sa sortie du ministère, puis, plus tard, quand il le nomma grand référendaire du Sénat, et enfin pendant la longue maladie qui l'emporta prématurément à l'âge de quarante-sept ans. Nous pouvons donc dire, sans crainte d'être démenti, que si M. Thouvenel conquit rapidement l'estime et souvent même l'amitié des hommes d'État français et étrangers de son temps, il ne fut jamais ce que l'on aimait à appeler alors *bien en cour*. Son caractère indépendant ne se pliait pas à certaines exigences. Napoléon III, dont la grande bonté excusait bien des défaillances qui se produisaient dans son entourage, se montrait étonné de ce que, non seulement M. Thouvenel ne lui demandât rien, mais encore de ce qu'il refusât tous les avantages matériels et honorifiques dont il voulut, à plusieurs reprises, le gratifier, notamment après l'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France. S'il est facile de citer quelques exemples d'avidité parmi les hommes qui ont occupé de grandes situations sous le second Empire, la justice stricte oblige également de dire que les exemples de désintéressement et de parfaite honorabilité furent bien plus nombreux.

débattue, soit à Biarritz, si les circonstances deviennent pressantes, soit seulement au retour de l'Empereur, pour peu qu'on puisse attendre jusque-là, est celle-ci : « Doit-on, au risque de » tout rompre, demeurer dans le *statu quo?* ne » faut-il pas, au contraire, prendre texte des » refus persistants du pape, pour fixer un terme » à l'occupation? »

J'avais encore mille choses à vous dire et le sujet serait presque inépuisable. Je vous quitte donc, mon cher ambassadeur, en faisant appel à votre expérience, et en vous exprimant tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 6 septembre 1862.

Mon cher duc,

Je profite du départ de l'Empereur pour me reposer un peu à la campagne. Je ne suis venu

à Paris que pour expédier votre courrier et les paperasses officielles feront tort à ma correspondance privée. Je veux cependant, vous remercier de votre bonne lettre du 31 août. La question romaine, en effet, est plus que jamais à l'ordre du jour, et on est heureux d'en entendre parler par un homme de bon sens comme vous. Le congrès serait assurément le meilleur expédient, et je crois que tôt ou tard on y arrivera, mais j'incline à penser que nous devrions d'abord déclarer notre ferme intention de ne plus supporter *seuls* le poids d'une situation que la conscience ou l'obstination de la cour de Rome ne nous permet pas de modifier. Le succès remporté contre Garibaldi, du reste, a jeté le Vatican et le Quirinal dans une profonde affliction[1], et, la veille même de la déconfiture du héros de Marsala, Mgr Chigi était venu me déclarer *qu'il faisait des vœux pour lui*[1], le triomphe de la révolution en Italie lui semblant le meilleur moyen d'y rétablir l'ordre, par une combinaison

1. Le 27 août, Garibaldi avait été battu et fait prisonnier à Aspromonte par le colonel Pallavicini qui commandait les troupes italiennes sous les ordres du général Cialdini. Par une singulière contradiction comme la politique en offre souvent, une balle italienne avait assez grièvement blessé le héros de l'indépendance de l'Italie.

de baïonnettes françaises et autrichiennes [1]? La déception, vous le voyez, a été grande. Quant à moi, j'ai été très content, mais aussi très surpris ; je ne m'attendais pas à un dénouement si prompt, et je craignais toujours que nous n'eussions à tirer des coups de fusil.

Voilà, grâce à Dieu, l'affaire de Serbie terminée, au moins à Constantinople, et j'espère que les Serbes auront la sagesse de se contenter des résultats obtenus. M. de Prokesch s'est montré plus conciliant à la fin, et je vous en reporte tout le mérite. J'espère que vous déciderez aussi le comte de Rechberg à ne pas servir les passions de l'internonce contre le Monténégro. L'Autriche a une belle occasion, aujourd'hui que l'amour-propre des Turcs est satisfait, de se concilier les sympathies de cette sauvage, mais héroïque petite population. Les Russes sont assez émus de l'issue d'une aventure qu'ils n'ont pas suffisamment déconseillée. Le prince Gortchakow m'aurait très volontiers

1. Il faut reconnaître que si la cour de Rome se renfermait alors dans l'immobilité dont elle espérait le salut, elle ne craignait pas, en dessous, d'user de tous les moyens pour sortir de l'impasse où elle se trouvait. Il ne faut pas oublier que les acteurs de la pièce étaient des Italiens, qu'ils habitassent Rome ou Turin.

entraîné dans une campagne à *deux*, mais je lui ai tout de suite répondu que je ne l'entamerais qu'à *cinq*. Le Monténégro n'étant pas même cité dans le traité de Paris, l'Italie n'a rien à y voir.

Je suis un peu inquiet de la démarche de la Prusse et de l'Autriche à Copenhague. On fait au Danemark des conditions impossibles. Que dirait-on à Berlin, si l'on demandait une constitution particulière pour le duché de Posen, tout en le fondant dans la monarchie, et que dirait-on à Vienne si l'on demandait de soumettre la constitution commune à l'approbation de la Diète de Hongrie? Il est clair que la logique et la bonne foi ne mènent pas le monde.

M. de Bellune n'offrant que peu de sûreté, il m'a fallu le remplacer, et je n'ai vu que M. de Mosbourg, qui, par son esprit sage et modéré me donnât confiance. Je l'attends pour désigner son successeur qui sera sans doute M. de Bondy.

Mille amitiés, mon cher duc et tout à vous.

P.-S. — Que dites-vous de M. de La Guéronnière qui veut que le pape sécularise lui-

même son gouvernement? C'est encore plus fort que de le réconcilier avec l'Italie !

M. Thouvenel, à M. Mercier, ministre de France à Washington.

Paris, le 11 septembre 1862.

Mon cher ami,

Les dépêches télégraphiques postérieures à votre lettre du 26 août n'ont pas tranché l'incertitude dans laquelle vous étiez encore à cette époque, au sujet de la situation respective des armées belligérantes. Les amis du Nord, comme ceux du Sud, chantent victoire, et, dans le doute, j'imite la réserve du sage. Cette même réserve, grâce à Dieu, continue à prévaloir en ce qui concerne notre politique, et les appréhensions que je vous exprimais sont, en ce moment, dissipées. Nous attendrons donc le résultat des élections, tout en faisant des vœux pour que le

parti de la paix soit sérieusement représenté dans le sens du Congrès.

Votre idée de vous servir du Mexique pour vider la question américaine trouvera peut-être un jour sa place, mais il faut, avant cela, que nous soyons bien convaincus de l'impossibilite de toute autre combinaison, et je vous engage jusque-là, à n'en pas souffler mot à M. Sewart.

Si grosses que soient les affaires d'Amérique, nos préoccupations les plus immédiates s'appliquent à l'Italie. Le *statu quo* à Rome est devenu à peu près impossible, mais il est presque aussi dangereux de le rompre par la droite que par la gauche, et je doute malheureusement que l'Europe nous aide à trouver un compromis.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 13 septembre 1862.

Mon cher ambassadeur,

Je profite de l'absence de l'Empereur pour passer à la campagne une partie de la semaine, et ma correspondance doit nécessairement en souffrir un peu. J'ai été tellement envahi aujourd'hui, que je n'ai que le temps de vous remercier de votre bonne et amicale lettre du 5 septembre et de vous prier de dire à M. le duc de Morny que l'Empereur ne veut s'occuper de la question romaine qu'à son retour. Une lettre que j'ai reçue de lui hier, tout en trahissant une tendance assez marquée à un nouvel ajournement, laisse complètement la discussion ouverte entre nous. Il n'y a donc pour le moment aucune résolution à prendre.

Veuillez agréer, mon cher ambassadeur, l'expression de mon bien sincère attachement.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 15 septembre 1862.

Mon cher ministre,

Je vous envoie une note sur les affaires de Rome, où j'ai voulu traiter, à un point de vue exclusivement pratique, la question du départ de nos troupes.

Le travail de M. de La Guéronnière[1] est bien écrit sans doute, mais où cela aboutit-il? N'est-il pas puéril aujourd'hui de prendre pour base de son système deux impossibilités comme la réconciliation du Saint-Siège avec le royaume d'Italie, ou la sécularisation faite par le pape du gouvernement pontifical? M. de La Guéronnière mériterait qu'on le nommât ambassadeur de France à Rome! N'êtes-vous pas frappé comme je le suis de l'inaptitude des écrivains et des orateurs quand il s'agit de serrer un peu la

1. Le travail de M. de La Guéronnière auquel il est fait allusion ici, concluait à la création d'une fédération italienne avec deux royaumes, l'un du nord, l'autre du sud, le pape gardant Rome et un territoire très limité dans la campagne romaine.

discussion des questions de politique extérieure. A première vue, ces questions semblent faciles et du domaine de tous; tout le monde croit pouvoir en discourir, chacun croit les posséder; mais, quand la discussion s'avance, c'est alors que brille l'absence de notions, le manque de pratique des affaires, et l'auteur s'égare sans s'en douter. En vérité ce n'est pas l'esprit de corps qui dicte en ce moment mes paroles, mais il me semble que l'expérience démontre tous les jours davantage que la diplomatie est une vraie science, qui s'apprend par la pratique, comme la guerre et comme l'administration.

Ma correspondance officielle ne vous dit rien de nouveau, parce que je n'ai pu faire causer le comte de Rechberg ni sur le Danemark ni sur l'Italie : il est malade avec la fièvre depuis deux jours; le frisson l'a pris chez moi, à la campagne que j'habite, à une demi-heure de Vienne. Je crois que l'insistance de lord Russell sur le soi-disant protocole signé par nous avec la Russie est l'œuvre du prince Gortchakow lui-même. Le comte de Rechberg en avait entendu parler, et il m'a dit tenir de source certaine que le prince Gortchakow un jour, en parlant à un ministre étranger à Saint-

Pétersbourg (le belge, croit-on), de l'identité de nos opinions sur les affaires d'Orient, avait ajouté ces mots : « L'entente est parfaite, mais il y a mieux, elle est définie, et nous avons des garanties de sa durée. » Il paraît que le ton et l'air de mystère avec lequel il aurait prononcé ces paroles avaient produit une vive impression sur le ministre étranger, lequel aurait confié ses soupçons aux légations d'Autriche et d'Angleterre. Le comte de Rechberg n'y aurait pas attaché grande importance parce que, dit-il, il *connaît* le prince Gortchakow, et ensuite, parce qu'en somme, l'entente parfaite de la France et de la Russie n'est pas à ses yeux de nature à exister très longtemps sur toutes les affaires d'Orient. Mes dénégations ont achevé de le rassurer, mais il savait, qu'en Angleterre, on persistait, même encore à l'heure qu'il est, à croire au protocole secret.

Je ne connais pas M. de Bondy, mais j'en ai toujours entendu dire beaucoup de bien, et il sera bienvenu ici de M. de Rechberg, qui le connaît. Quant à M. de Mosbourg, que vous en dire? Vous savez bien ce que vous faites en me le prenant ; il est un excellent premier secrétaire, et il sera un chargé d'affaires sûr, prudent

et conciliant. Quand je le verrai, je lui recommanderai de ne pas se laisser mettre le grappin dessus, comme on dit vulgairement, par une ou deux vieilles sorcières, à Rome, qui sont assez à craindre pour leurs intrigues et leur fausseté, et qui profitent de ce qu'elles ont été françaises pour travailler avec plus d'assurance contre la France. La tactique de ces vieilles sirènes consiste à vouloir toujours distinguer l'homme du monde du fonctionnaire : « Ce n'est pas à l'ambassadeur que je parle, c'est au duc de Gramont, et à lui j'oserai dire..... N'osez pas, princesse, car je vous avouerai que malgré l'envie que j'ai de vous plaire, je ne suis pas encore venu à bout de découvrir un moyen loyal et honnête de séparer le duc de Gramont de l'ambassadeur. » Voilà un échantillon. Adieu, mon cher ministre.

NOTE SUR LES AFFAIRES DE ROME.

Vienne, le 15 septembre 1862.

Les affaires de Rome ont été, jusqu'à ce jour, discutées et étudiées à un point de vue

plus théorique et philosophique que pratique.

La doctrine qui condamne le pouvoir temporel de la papauté a été accréditée par de puissants auxiliaires; on a soulevé des discussions interminables dans le but de séparer la question politique de la question religieuse.

Cependant les opinions sont restées à peu près ce qu'elles étaient en principe, et la discussion n'a fait que confirmer les uns et les autres dans leurs premières convictions. Il est temps de quitter un champ d'action aussi stérile.

Il faut se placer carrément en face des faits tels qu'ils sont.

Après avoir proposé au Saint-Siège, sous maintes formes diverses, de transiger avec le gouvernement italien, on a essuyé des refus tellement catégoriques, qu'il n'est plus permis de conserver sous ce rapport la moindre illusion.

Les réponses du Saint-Siège n'ont pas varié. Elles se sont toujours reproduites en termes pour ainsi dire identiques ; quelles que soient les promesses qui lui ont été faites, quels que soient les dangers dont on fait valoir la menace, quels que soient les garanties et les avantages offerts, en compensation du concours réclamé pour un accommodement, ce concours a été

refusé comme chose impossible et contraire aux devoirs et à la conscience du saint-père.

Le Saint-Siège subira, mais il ne participera pas par un concours spontané, ou une adhésion conditionnelle, à des actes contre lesquels il est tenu de protester.

Ce langage n'est pas celui du pape Pie IX, c'est celui de la papauté. Le successeur de Pie IX le tiendrait comme le pape actuel.

Tout rapprochement entre la papauté et le gouvernement italien est désormais impossible, si ce rapprochement exige du Saint-Siège un acte quelconque d'adhésion ou de concours.

Il n'y a de système praticable que celui qui laisserait le Saint-Siège demeurer en face des événements dans le rôle exclusivement passif qu'il suit depuis l'origine du mouvement.

C'est donc en dehors du Saint-Siège, sans sa participation et sans son adhésion, que doivent être combinés les projets de solution des affaires de Rome, si on veut arriver à un résultat quelconque.

Ceci posé, définissons la situation du gouvernement de l'Empereur à Rome.

L'armée française y garde le pape depuis treize ans, et, depuis le mouvement italien, elle

défend contre toute invasion le patrimoine de saint Pierre et la zone actuelle dite territoire pontifical.

Le gouvernement de l'Empereur désire rappeler ses troupes d'Italie, et cependant il ne veut pas livrer le pape à ses ennemis. En dehors des opinions philosophiques sur la nécessité ou la non-nécessité du domaine temporel de la papauté, il y a une opinion d'honneur qui arrête le départ de l'armée française, parce que ce départ serait la perte de la papauté que la France défend depuis treize ans, non seulement pour elle, mais aussi pour le monde catholique dont elle s'est fait avec plus de zèle que de prudence peut-être, l'unique mandataire en Italie.

Ainsi donc, d'une part, le gouvernement de l'Empereur désire rappeler ses troupes de Rome, et, de l'autre, il en est empêché parce que le départ de ses troupes est le signal de la chute du pape, et qu'il ne convient pas à la France de livrer ceux qu'elle défend.

C'est ainsi que la question se résume dans sa formule la plus simple et la plus exacte.

Toutes les questions secondaires, toutes les considérations qui se rattachent aux affaires de

Rome, comme autant d'éléments intrinsèques devant concourir un jour peut-être à une solution radicale, ne sauraient modifier aujourd'hui la situation telle qu'elle vient d'être définie.

Le domaine temporel de la papauté est nécessaire selon les uns; il ne l'est pas selon les autres.

Rome est indispensable à l'unité de l'Italie selon les uns; Rome lui serait fatale selon les autres.

Le cabinet de Turin doit attendre que la France lui livre le pape et son territoire, selon les uns; selon les autres, l'Italie doit arracher Rome à la France.

Sur chacune de ces questions il y a deux opinions, mais il n'y en a plus qu'une dès qu'il s'agit d'apprécier la nature ingrate du rôle que la France s'est donné, ou plutôt qui lui est échu par suite des événements.

Il n'y a plus qu'une voix parmi les hommes vraiment patriotes, et sincèrement dévoués à leur pays comme au gouvernement de l'Empereur; cette voix crie qu'il n'est plus possible de conserver davantage une position faussée jusque dans sa base.

Le pape a le droit de se défier des amis, des

alliés, des soutiens du gouvernement qui l'a spolié et dont les menaces l'entourent.

L'Italie s'irritera en proportion de nos lenteurs. Ennemie du pape, elle se tournera contre ses défenseurs.

Il nous faut donc sortir à tout prix de cette situation.

Pour en sortir il n'y a qu'un seul moyen, c'est de rappeler nos troupes d'Italie.

Pour que nos troupes puissent quitter l'Italie, il n'existe qu'un seul moyen, c'est de faire en sorte, qu'après leur départ, le pape et son territoire soient à l'abri de tout danger.

Laissons donc dans le champ de la discussion ouvert aux publicistes, toutes les considérations religieuses, philosophiques et morales, qui sont, il faut en convenir, légitimement inhérentes à la question romaine, et plaçons-nous, pour agir, sur le terrain de la pratique, dégagé de tout ce qui n'est pas action,, et action immédiate.

Il faut trouver, en dehors de tout concours du Saint-Siège, un moyen de garantir l'inviolabilité du territoire actuel de la papauté après le départ des troupes françaises, de manière à rendre ce départ possible.

Commençons par bien établir que les situa-

tions mal engagées ou faussées par des événements dont le cours n'a pu être maîtrisé, ne comportent pas en général des solutions radicales. Elles se résolvent plutôt par des expédients, qui, peu à peu, à l'aide du temps et des tempéraments partiels qui en sont la conséquence, effacent les aspérités et produisent une seconde situation moins rapprochée des origines violentes, plus malléable, et qu'il est alors donné de résoudre d'une façon définitive, en tenant compte des raisons religieuses, philosophiques, morales et sociales, éléments indispensables d'une solution radicale.

Ce serait perdre son temps que de chercher aujourd'hui à formuler une combinaison parfaite et définitive. Elle ne serait pas applicable à l'état de choses actuel, et une théorie de ce genre, quelque brillante et profonde qu'elle fût, n'aurait à nos yeux ni le mérite ni la valeur du plus petit expédient, au moyen duquel nos troupes pourraient, sans déshonneur pour le présent ni pour l'avenir, s'embarquer à Civita-Vecchia.

C'est donc à dessein que nous avons resserré la question dans ces étroites limites, et l'avons amoindrie jusqu'à sa plus simple expression, renonçant à la recherche d'un plan général,

mais marquant nettement la difficulté du moment, celle qui pour la France réclame un prompt remède.

Il ne saurait être question, comme garantie d'un traité entre les deux adversaires. Le concours du Saint-Siège y ferait défaut.

Peut-on traiter avec le cabinet de Turin? Que lui donnerait-on en échange de son désistement? Il n'y a plus rien à lui donner, et, quant à ses relations avec la papauté, nous n'avons aucun moyen de les modifier. — Il n'y a donc plus de traité possible entre la France et l'Italie sur les affaires de Rome. Il faut que l'inviolabilité du territoire pontifical résulte d'un fait, et d'un fait à la fois matériel et politique, car la lettre seule d'une déclaration serait impuissante dans l'état actuel des esprits, et nos troupes, pour partir, ont besoin de laisser derrière elles une garantie dont la puissance soit efficace; il y va de l'honneur de la France; sans cette garantie efficace, le départ n'est pas possible.

Dans l'ordre des faits matériels, il n'y a d'autre garantie efficace que la force militaire; il faut donc que l'armée française, en quittant Rome, laisse derrière elle une force militaire suffisante pour constituer avec la déclaration

d'inviolabilité et l'engagement de la faire respecter, un obstacle sérieux à toute insurrection ou invasion.

Quelle sera cette force militaire? Le mieux serait certainement qu'elle fût une armée pontificale de douze ou quinze mille hommes, et c'est peut-être ce qui adviendra dans un temps donné; mais aujourd'hui cette armée n'existe pas, et les bataillons peu nombreux, qui servent le Saint-Siège, sont loin de répondre aux conditions requises pour la défense de son territoire dans les circonstances actuelles.

Il faudrait donc former l'armée pontificale; la former sans le concours du Saint-Siège, qui ne s'y prêtera pas, et avec toutes les difficultés qui naissent à chaque pas sur ce terrain classique de l'inertie et de l'opposition passive. Une pareille entreprise demanderait des années et la France ne peut attendre.

Une armée pontificale pourra peut-être un jour suffire pour garder le territoire de la papauté, mais aujourd'hui elle ne le peut pas.

Il faut une armée étrangère, et nous, Français, nous trouvons que l'heure est venue de retirer la nôtre.

Chacune des propositions qui nous ont

conduits à ces conclusions se rattachent ensemble par un lien qu'il nous paraît difficile de rompre, et si la logique est quelquefois inexorable, nous croyons qu'elle fait ici sentir sa plus vive pression.

Supposons maintenant que, sous l'empire des idées que nous venons d'exposer, le gouvernement de l'Empereur veuille enfin se dégager de la question romaine et rappeler ses troupes.

Sans déclaration, sans traité et sans congrès, il s'adresse par de simples notes aux puissances catholiques, et leur dit, qu'ayant dû renoncer à l'espoir de ramener l'accord entre la papauté et l'Italie, et reconnu l'impossibilité de conserver à la papauté son domaine temporel actuel, sans qu'il soit occupé par des troupes étrangères, il a jugé convenable de les appeler à concourir avec lui à la garde de ce territoire. La France ne doit pas se charger plus longtemps toute seule de ce mandat, qui est celui de la catholicité entière. Elle invite les puissances catholiques à le partager avec elle. Les occupations mixtes ont des inconvénients que l'expérience a trop souvent démontrés pour qu'il soit possible d'y avoir recours encore; mais chaque puissance occuperait successivement le territoire pontifical

pendant une période déterminée. Le chiffre de l'armée d'occupation ne devrait pas dépasser un maximum de douze ou quinze mille hommes. La France, ayant occupé le territoire pontifical depuis treize ans consécutivement, ses troupes l'évacueraient dans l'espace de six ou trois mois, et seraient remplacées par celles d'une des deux puissances catholiques, les troupes françaises ne devant revenir sur le territoire pontifical qu'au tour marqué par la succession des périodes.

Le gouvernement de l'Empereur, désirant par ces propositions inaugurer une ère de paix, et éviter tout ce qui pourrait devenir une cause de discordes, il serait convenu qu'aucune des puissances consentantes ne se croirait autorisée à se prévaloir de cet accord pour occuper le territoire pontifical malgré le saint-père et nonobstant son opposition [1]. — Il serait également

1. Il faut répondre de suite à une objection qui pourrait se produire. Si aucune des puissances consentantes ne peut occuper le territoire pontifical sans l'agrément du saint-père, le pape, dira-t-on peut-être, intervient par cela même dans l'accord des puissances; cet accord dépend donc de son concours et deviendra impossible parce que ce concours sera refusé. Le saint-père n'a aucun concours à donner à l'accord des puissances. Les Français quittent Rome, les Autrichiens demandent au pape s'il s'oppose à ce qu'ils remplacent les Français. Le pape consent; il peut accepter un secours; il ne

convenu que l'armée d'occupation du territoire pontifical serait considérée par les puissances consentantes, comme placée sous leur protection et leur garantie collective, et, pour ainsi dire, neutralisée par rapport à tous les autres événements, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient surgir en Europe. Par contre, elle ne saurait, pour aucun motif et dans aucun cas, être détournée du but spécial de sa mission, ni éloignée du territoire confié à sa défense.

Continuons l'hypothèse : l'Autriche, l'Espagne, l'Italie peut-être ont adhéré à ces propositions.

Dans six mois les troupes françaises s'embarquent à Civita-Vecchia. Elles s'embarquent sans remords car elles sont remplacées. Elles n'ont livré personne. Mais enfin elles n'y sont plus!

Deux ans se passent. Les Autrichiens remplacent les Espagnols, ou les Espagnols les Autrichiens. Deux ans se passent encore.

Quatre ans dans une situation pareille à celle où nous sommes, quatre ans pour des affaires

croit pas pouvoir renoncer à un droit, et considère les transactions comme l'équivalent d'une renonciation. (Note du duc de Gramont.)

comme celles de l'Italie, quatre ans sans que la France soit à Rome, ce n'est déjà plus un expédient, c'est presque une solution.

En tout cas ce n'est pas un système théorique dont la pratique dépendant de l'assentiment papal est certainement impossible, c'est un acte unilatéral, et par conséquent toujours exécutable.

Que si les puissances catholiques n'acceptent pas les propositions de la France; alors la situation change entièrement de face. Ce n'est plus la France qui s'éloigne de Rome, c'est l'Europe catholique qui n'y veut plus aller. Dans ces conditions toutes nouvelles et bien différentes de celles qui existent aujourd'hui, la question se dégage de ses difficultés les plus ardues.

Vienne, le 12 septembre 1862.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 25 septembre 1862.

Mon cher duc,

Je me suis empressé de transmettre à l'Empereur votre remarquable note sur la question romaine. Le fardeau, comme vous le dites fort bien, pèse sur nous tous, et vos coups d'épaule ne sont pas de ceux que l'on dédaigne. La première partie de votre travail démontre avec une force irrésistible la nécessité de quitter Rome, et votre raisonnement venant en aide au mien, aura, je n'en doute pas, frappé Sa Majesté. Dès 1860, vous vous le rappelez, j'avais proposé un système reposant sur une rotation de garnisons catholiques qui auraient maintenu l'ordre à Rome, pendant que l'armée pontificale, alors en voie de reconstitution sous la main du général Lamoricière, aurait gardé les provinces. Le royaume de Naples existait à cette époque, les Marches et l'Ombrie n'avaient pas été envahies, le vicariat pour les Romagnes

n'était pas encore une impossibilité absolue, et l'on pouvait concevoir que le pape, je ne dis pas Pie IX, consentît un jour à laisser les Sardes monter comme les autres, à leur tour, la garde au Vatican. Aujourd'hui tout se passerait entre nous, les Autrichiens et les Espagnols qui n'ont pas reconnu l'Italie: les Bavarois, les Belges et les Portugais, ne pourraient prélever sur leur. effectif normal, et moins encore sur leurs ressources budgétaires, un corps de douze à quinze mille hommes. Nous aurions l'avantage de quitter la Ville-Éternelle, mais nous devrions y cautionner, nos successeurs et nos embarras, pour changer de forme, n'en existeraient pas moins. Je crois donc toujours que la première chose à faire c'est de limiter, fût-ce à un an ou quinze mois, la durée de notre occupation[1]. Nous déclarerions aux Italiens que toute attaque dirigée après notre départ contre les frontières pontificales, équivaudrait, à nos yeux, à un cas de guerre. Nous dirions enfin au pape que nous sommes prêts à examiner, de concert avec les autres puissances, les propositions dont il

1. Cette idée, qui devait amener un mois plus tard la retraite de M. Thouvenel, fut reprise par son successeur, M. Drouyn de Lhuys, lors de la signature de la *convention de septembre*.

voudrait prendre l'initiative. Je ne me dissimule, croyez-le bien, mon cher duc, aucun des défauts, aucune des faiblesses de ce plan, mais il se rattache à nos antécédents, et, puisque le Saint-Siège ne veut entendre à rien, il est assez naturel que notre patience se lasse sans que l'on ait pour cela le droit de nous taxer de trahison. Le *Moniteur* de ce matin [1] contient les pièces

1. Dans la dépêche qu'il adressait le 31 mai 1862 au marquis de La Valette, ambassadeur de France à Rome, et que publiait alors le *Moniteur*, M. Thouvenel, précisant les conditions qui lui semblaient les plus propres à garantir, en présence de l'état de choses récemment inauguré en Italie, l'indépendance, la dignité et la souveraineté du Saint-Siège, établissait les quatre points suivants :

1° Maintien du *statu quo* territorial, le saint-père se résignant, sous toutes réserves, à n'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restaient, tandis que l'Italie s'engageait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Église possédait encore; le souverain pontife consentant à se prêter à cette transaction, le gouvernement de l'Empereur devait tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne;

2° Le transfert, à la charge de l'Italie, de la plus grande partie, sinon de la totalité de la dette romaine ;

3° La constitution, au profit du saint-père, d'une liste civile destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets ;

4° La concession par le saint-père de réformes, qui, en lui ralliant ses sujets, consoliderait, à l'intérieur, un pouvoir déjà protégé au dehors par la garantie de la France et des puissances européennes.

M. Thouvenel terminait en disant que, si ces bases de négociation n'étaient pas admises, le gouvernement impérial songerait à sortir d'une situation qui, en se prolongeant « fausserait sa politique. » Le cardinal Antonelli, ou plutôt Pie IX par la

que vous connaissez, et qui, en mettant l'opinion publique en possession d'éléments certains d'appréciation, lui fourniront l'occasion de se manifester peut-être avec assez de force pour rendre nôtre tâche moins ardue et moins pénible. Il était temps, d'ailleurs, de fermer le robinet d'eau tiède de M. de La Guéronnière. L'Empereur est fort innocent des élucubrations actuelles de *l'archi-brochurier*, mais c'est lui qu'on en rend responsable, et il ne se passe pas de jour que je n'aie à signaler à M. de Persigny des germes de complots ourdis à Gênes, à Bruxelles, à Genève et à Londres. Rien ne se décidera avant le retour de Sa Majesté, mais il faudra à cette époque prendre un parti, et une lutte sérieuse s'engagera dans le sein du conseil. Quelle en sera l'issue? Le métier de prophète, même à courte échéance, n'est pas de mon goût. Le comte Walewski, uniquement soutenu par M. Magne et le maréchal Randon, tous les autres étant avec moi, se

voix du cardinal Antonelli, répondit que le Saint-Siège ne pouvait entamer une négociation que sur la base de l'*intégrité* des possessions pontificales. C'était une fin de non-recevoir pure et simple. La suite des événements a prouvé la valeur de cette politique de résistance absolue, et il est permis de douter que le Saint-Siège retrouve, d'ici longtemps, une situation matérielle comparable à celle que la France lui *garantissait* en mai 1862.

croyait hier sûr du succès. La publication de ce matin, autorisée par l'Empereur à la grande surprise du ministre d'État, égalise au moins les chances, et ce n'est qu'au dernier moment, j'en suis convaincu, que Sa Majesté dira son dernier mot.

M. de Mosbourg est retourné auprès de vous, où il désire rester. J'ai été fort content de lui, et ne lui imposerai la corvée de Rome que si j'y étais absolument forcé. M. de La Valette revient en congé et sera ici dans une semaine. M. Saillard restera chargé d'affaires *ad interim* pendant la fonte des cloches et nous verrons ensuite ce qu'il y aura à faire. M. Debains ne tardera pas à aller vous rejoindre, et il n'est pas impossible que je vous rende M. de Piennes.

J'ai peu de choses à ajouter à ce que je vous ai déjà écrit au sujet du Monténégro. J'admets la route militaire, ou plutôt le passage par un parcours déterminé, car les Turcs ne font guère de routes, mais, en bonne conscience, l'établissement des blockhaus me semble excessif, et je serais très heureux que le comte de Rechberg se joignît à nous pour demander que cette condition fût revisée par une entente entre la Porte et les puissances qui ont participé à

l'arrangement de 1858. L'Italie n'a rien à y voir.

Le Liban s'agite de nouveau et je crains que nous n'ayions avant peu maille à partir de ce côté.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — La Prusse va avoir un ambassadeur à Paris et nous lui rendrons la pareille à Berlin. La chose était décidée avant le départ de M. de Bismarck[1]. Son entrée aux affaires produira

1. M. de Bismarck avait été nommé, le 22 septembre, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de Prusse. C'est alors que se livra cette lutte mémorable du roi Guillaume et de son premier ministre contre le Parlement, qui devait donner de si grands résultats! Cette période avait laissé dans l'esprit du roi de Prusse des souvenirs si profonds, qu'il écrivit plus tard, dans ses notes de dernière volonté, à la date du 31 décembre 1866, les lignes suivantes : « Que nos descendants n'oublient pas qu'il a pu y avoir des temps comme » ceux qui se sont écoulés de 1861 à 1866! » Le 4 octobre de cette même année 1862, M. de Bismarck écrivait au comte de Beust : « Je ne sens pas le besoin d'engager la Prusse sur les » chemins de la *politique sarde*, et quand bien même quel » qu'un le voudrait, il n'aurait guère les moyens de passer de » la théorie à la pratique..... A l'intérieur, mon premier soin » sera de *réagir* contre les exigences grandissantes du Parle- » ment ainsi que des fonctionnaires imbus de parlementarisme » et de conserver à la couronne ses droits. Je tiens cette tâche » pour possible sans rompre avec les engagements qu'impose » la constitution, et je crois qu'il suffira de fortifier les senti- » ments de fidélité au roi. »

partout en Allemagne une forte impression. S'il acquiert l'art de se modérer, il jouera un rôle important. La situation intérieure de la Prusse, du reste, doit suffire aujourd'hui à son activité.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 27 septembre 1862.

Mon cher ambassadeur,

Je suis vraiment honteux de ne prendre la plume que pour m'excuser de ne pas vous écrire. L'Empereur sera ici le 4 octobre et y passera le reste du mois. J'abuse donc un peu de l'autorisation qu'il m'a donnée de partager ma semaine entre Paris et la campagne. Je regardais comme très utile que le duc de Morny fût ici au retour de Sa Majesté. M. de La Valette arrivera mercredi prochain et le moment approche où il faudra discuter sérieusement la question romaine. La publication de nos

pièces n'a pas résolu le problème, mais l'effet en est généralement bon et dégage un peu notre responsabilité. Les affaires d'Amérique, d'un autre côté, devront forcément attirer notre attention, et il est regrettable, au point de vue d'une pacification si nécessaire pour les intérêts européens, que l'un des deux partis ne l'emporte pas décidément sur l'autre.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'approuve la démarche privée que vous avez faite auprès de lord Palmerston au sujet de cet odieux meeting de Newcastle[1]. Ces déplorables incidents ont heureusement moins d'importance en Angleterre qu'ailleurs et le nouveau journal *la France*[2] fait un vilain métier en prenant texte pour exciter l'opinion publique contre nos voisins. Il ne se passe guère de jour que je n'aie à signaler au ministre de l'intérieur des symptômes de complots ourdis en Italie, en Suisse ou en Belgique par les disciples de Mazzini, et il

1. Meeting mazzinien et antifrançais.
2. Le journal *la France* avait été fondé en août 1862 par M. de La Guéronnière. Cette feuille cherchait, selon l'idée favorite de son fondateur, à concilier les idées libérales avec la papauté. Dans une série d'articles sur la question romaine, ce journal cherchait à démontrer que l'évacuation de Rome n'aurait d'autre résultat que de faire triompher la politique anglaise.

faudra, je le crains, prendre pendant quelque temps des *précautions* auxquelles répugne l'Empereur.

J'ai refusé de m'associer à une protestation de la Russie contre l'arrangement imposé au Monténégro. Je voudrais bien que lord Russell m'en sût gré, et m'aidât à obtenir de la Porte l'abandon de la clause relative à l'établissement des blockhaus dans l'intérieur du pays. Ce sera une cause de conflits incessants.

Agréez, mon cher ambassadeur, l'expression de mes sentiments de bien sincère affection.

M. Thouvenel à M. Mercier,
ministre de France à Washington.

Paris, le 2 octobre 1862.

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre du 14 septembre et votre dépêche du cap Race. Si, comme vous le

croyez, et comme je le désire bien vivement, nous approchons du dénouement, de loin, la situation paraît encore très confuse. M. Dayton à qui, je le suppose, M. Sewart a envoyé un coup de longe, est devenu aussi affirmatif que son patron, et se dit plus que jamais certain de la défaite du Sud. Je ne lui ai pas caché que mon opinion différait de la sienne, et que mon devoir, par cela même que j'étais un ami de son gouvernement, consistait à ne pas encourager trop vivement ses espérances. Son attitude affligée, au surplus, contrastait avec son langage rodomont, et je le crois trop honnête homme pour ne pas écrire ce qu'il pense. Lord Russell n'est de retour à Londres que depuis quelques jours, et j'attends moi-même que l'Empereur soit rentré à Saint-Cloud pour aborder sérieusement la question des États-Unis. Je désire que lord Lyons[1] vous rejoigne avec des instructions élastiques, du genre de celles que vous m'indiquez, mais nous voilà bien près des élections américaines et je me demande si nous ne devons pas attendre, avant de nous décider, l'élément d'appréciation qu'elles nous fourni-

1. Alors ministre d'Angleterre aux États-Unis.

ront. Si la reconnaissance du Sud, dans votre opinion raisonnée[1], doit conduire à la paix, je n'hésiterais plus à la conseiller, mais, si cette résolution, sur laquelle il n'y aurait pas moyen de revenir, mettait le feu aux poudres dans le Nord, et nous forçait à belligérer, de compte à demi avec l'Angleterre, je vous avoue que j'y réfléchirais mûrement. Le Mexique, la question d'Amérique, et, par-dessus le marché les affaires de Rome, c'est vraiment trop à la fois!

Adieu, mon cher ami, je vous écrirai officiellement dès que j'aurai concerté quelque chose avec l'Empereur. Jusque-là, aidez-moi par des dépêches impartiales et calmes comme vous savez les faire.

Tout à vous de cœur.

1. Beaucoup d'hommes politiques, à cette époque, tant en France qu'à l'étranger considéraient la reconnaissance du Sud comme le moyen le plus sûr d'amener la fin de la guerre de la Sécession.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 2 octobre 1862.

Mon cher ministre,

La publication des documents au *Moniteur* a produit ici une forte sensation,. non pas à cause des documents eux-mêmes, car on les connaissait déjà, mais à cause du sens que l'on donne à l'acte de leur publication. On le regarde comme un prélude destiné à préparer l'opinion publique à l'abandon de Rome. Sur cette question de l'abandon de Rome, il y a deux sentiments en Autriche, et peut-être en Allemagne, qui marchent de front, bien qu'ils soient différents. D'une part, on redoute l'abandon de Rome à cause de ses conséquences, parmi lesquelles on compte, en première ligne, la nécessité pour l'Italie de se tourner contre la Vénétie et de faire la guerre à l'Autriche; de l'autre, on désire, sans trop oser le dire tout haut, le départ de nos troupes, parce qu'on voit dans la chute du pape un grand affaiblissement moral

de l'influence française, et surtout le commencement pour l'Italie d'un régime révolutionnaire et anarchique, qui ne tarderait pas à réagir fortement contre l'unité italienne et lui porterait un coup décisif. Or, si cette crise doit avoir lieu, il est évident que l'Autriche est intéressée à ce qu'elle ait lieu plus tôt que plus tard.

Quant au plan dont vous me parlez dans votre lettre, on ne croit pas ici, d'après ce que j'ai recueilli, que ce soit là l'intention du gouvernement de l'Empereur, et on paraît s'attendre plutôt à une évacuation immédiate, ayant franchement pour but avoué de faire, comme on dit, sauter le pape et d'en finir une bonne fois. Quand je dis, *on croit*, je serais peut-être davantage dans le vrai en disant *on veut paraître croire*, car il me semble impossible qu'on puisse sérieusement prêter au gouvernement de l'Empereur le projet d'un abandon aussi absolu.

Vous savez quelle est mon opinion personnelle; je ne crois pas les affaires de Rome susceptibles d'une bonne solution : elle n'existe pas ; elle n'est pas trouvable ; il faut commencer par une solution défectueuse, pour substituer à la situation actuelle une situation plus maniable. De même que vous ne vous dissimulez pas les

défauts de votre plan, je reconnais tous les défauts du mien; ce que je voulais avant tout c'est examiner un système pratique. Je crains que vous ne puissiez jamais pratiquer le vôtre, car, à l'expiration de la période que vous fixerez, qu'elle soit d'un an ou de dix-huit mois, quand le moment du départ sera venu, vous vous trouverez dans une position plus difficile encore qu'aujourd'hui, car, pour cette heure de notre départ, il aura été donné un rendez-vous solennel, officiel en quelque sorte, au parti révolutionnaire, dont les phalanges s'organiseront à mesure que nos bataillons leur feront place. De sorte que l'acte de livrer le pape à ses ennemis sera plus précis, plus défini qu'il ne le serait aujourd'hui, où ces mêmes ennemis n'ont pas été convoqués à jour fixe pour l'enlever.

Avez-vous aussi prévu le cas où le pape demanderait aux Autrichiens de venir nous remplacer? Pourrez-vous faire la guerre pour empêcher cela? Et si vous voulez faire la guerre pour l'empêcher, êtes-vous sûr que la France, c'est-à-dire la Chambre, ouvrira les crédits de cette nouvelle guerre européenne?

Il y aurait peut-être un moyen terme entre votre plan et le mien, c'est la formation d'une

armée pontificale sérieuse et capable de défendre le pape contre les complots de l'intérieur pendant au moins quatre ou cinq ans après notre départ. C'est là, croyez-moi, le point essentiel. Il ne faut pas que la phase qui suivra immédiatement notre départ soit pour le Saint-Siège une phase d'anéantissement. Si le pouvoir temporel doit s'éteindre, il s'éteindra, mais, au nom de l'intérêt et de la durée de la dynastie impériale, il ne faut pas qu'il s'éteigne du fait de l'Empereur.

Il faut donc en partant : 1° laisser le pape garanti au dehors par notre *casus belli*; 2° garanti au dedans par une force réelle ; et, au besoin, il faut faire cette force. Si vous ne voulez pas de l'occupation successive des Autrichiens et des Espagnols, effacez les distinctions de nationalité, créez une force catholique, organisée par un comité mixte ; comme serait une force fédérale, par exemple. Un budget formé de cotisations des puissances catholiques; un corps de recrutement neutre et mixte; un général élu par la commission internationale; des légions catholiques formées sous le contrôle de la commission ; tout cela occupant le territoire pontifical à notre place. Remarquez

que, dans ces légions, les Italiens ne seraient pas exclus en principe. Je ne dis pas que ce soit facile à faire, mais cependant cela se peut, j'en suis certain; je ne dis pas que ce soit une belle fin, ni que ce soit bien durable, mais c'est un moyen d'empêcher que le Saint-Siège ne saute sur les talons de nos soldats, et que l'Empereur aux yeux de l'Europe, et, ce qui est bien pis, aux yeux de la France, ait, par dépit ou par lassitude, trahi la papauté et livré le pape à ses ennemis. Je vous parle de tout cela, mon cher ministre, parce que je crois vous prouver mon amitié en agissant ainsi. Je suis sûr que je m'entendrais avec vous sur toutes les autres questions, et, comme vous le savez, nous nous sommes presque toujours en effet trouvés d'accord; de plus j'ai la plus grande estime pour vos talents qne j'admire réellement; de plus encore j'ai pour vous une sincère amitié, et, ce qui chez moi ne gâte pas l'amitié, de la reconnaissance pour bien des petites et des grandes choses dont je garde la mémoire. Voilà pourquoi je ne me sens pas tranquille quand je crois vous voir marcher un peu vite sur un terrain qui ne me paraît pas sûr. Déblayez-le avant d'avancer; ne vous mettez pas

à dos tout un parti qui ne demande, après tout, que des tempéraments, et qui, j'en ai la conviction, se ralliera très sincèrement à tout ce que vous proposerez si cela n'est pas par trop radical, bien différent en cela des hommes exagérés qui ne comprennent pas que l'Empereur ne peut ni ne doit se contenter d'emboîter le pas dans l'ornière tracée par le char des gouvernements qui ont précédé le sien. Du reste, je garde bonne espérance ; étranger aux tiraillements dont je devine l'existence, je ne fais qu'un vœu : c'est de vous voir conduire à bien, avec toute la confiance de l'Empereur, le dénouement d'une situation des plus compliquées et dont les difficultés sont d'autant plus amères qu'elles ne viennent pas de votre fait et vous ont été léguées par la force des choses.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 4 octobre 1862.

Mon cher ambassadeur,

L'Empereur, qui avait d'abord fixé son retour à demain, le remet à mercredi et je ne crois plus guère à son arrivée avant la fin de la semaine. Vous pouvez donc, en toute conscience, prolonger votre séjour en Écosse et ne rentrer à Londres que lorsque les affaires vous y rappeleront d'une façon plus sérieuse qu'en ce moment. Dites-moi toujours l'époque à laquelle il vous convient que M. de Cadore aille prendre possession de son poste. M. de La Tour d'Auvergne ne tardera pas à lui rendre sa liberté.[1] Il recevra bientôt le titre d'ambassadeur, par suite de la proposition que nous a faite la Prusse d'élever d'un rang sa représentation diplomatique à Paris. Il en sera de même à Londres.

Lord Russell, fatigué de se tenir tranquille,

1. Le prince de La Tour d'Auvergne était ministre de France à Berlin.

a été pris d'un nouvel accès, et lord Cowley a été chargé de me communiquer une dépêche plus maladroite encore que la circulaire du général Durando. Le principal secrétaire d'État nous invite à livrer à l'Italie *sa capitale légitime*, dans le double intérêt de la paix du monde et du catholicisme! J'ai dit à lord Cowley de demander de nouveaux ordres à Londres, et de tâcher de faire comprendre à lord Russell que toute intervention de sa part irait à l'encontre du but qu'il se propose. Le moyen sûr, en effet, de populariser chez nous le maintien de l'occupation de Rome, c'est de laisser supposer que l'Angleterre en désire le terme et y attache une importance politique ou religieuse. J'ai ajouté que les principes émis par lord Russell étaient si étranges, si contraires au droit des gens qu'il me serait impossible de ne pas les réfuter dans un document officiel. J'espère donc qu'il y réfléchira à deux fois avant de me faire remettre la copie de son *factum*. Cette démarche serait d'autant plus inopportune, que l'on se calme un peu à Turin et que je ne regarde pas comme impossible qu'on y accepte, avec quelques variantes, les conditions dont on n'a pas voulu à Rome. On commence à sentir que l'on a fait

fausse route en réclamant *la capitale* et qu'il serait préférable de nous offrir des garanties de nature à justifier notre évacuation. Le résultat, je le crains bien, sera à peu près le même, mais les formes ont de la valeur dans les choses humaines, et c'est ce que lord John Russell oublie trop.

Le marquis de La Valette est arrivé et se propose, je crois, d'aller bientôt chasser en Angleterre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que l'*Indépendance* me fait jouer un rôle de matamore avec l'Empereur qui n'a jamais été et ne sera jamais le mien. Le jour où je croirais ne plus être utile, je me retirerais sans bruit, et je n'en ferai pas la menace.

Veuillez agréer, mon cher ambassadeur, l'expression de tout mon attachement.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 11 octobre 1862.

Mon cher duc,

Le temps me manque totalement pour vous écrire. Je reviens de Saint-Cloud et l'on m'attendait déjà pour la signature. Le projet de lord Russell n'a aucune chance d'être accepté à Copenhague et nous n'avons pas à vous associer à un échec certain. Ne prenez donc la dépêche qui vous en parle que comme un document d'information.

Vos réflexions sur la question romaine et sur *mes embarras* sont toujours marquées au coin du bon sens et de l'amitié. Je ne suis pas, n'en déplaise à l'*Indépendance*, un capitaine Fracasse, et je ne précipiterai rien. Les Italiens, au surplus, en sont à comprendre que la circulaire du général Durando[1] est une faute, et je les crois en train de chercher un terrain de discus-

1. Dans cette circulaire, l'Italie réclamait Rome pour capitale.

sion moins inacceptable. Nous désirons de plus en plus évacuer Rome, mais nous saurons nous arranger de façon à n'être accusés ni de trahison ni d'impatience. Le Parlement italien ne se réunit qu'en décembre et nous avons du temps devant nous.

Que dit-on à Vienne de l'entrée de la reine de Naples au couvent? N'ayant qu'une dépêche télégraphique, je me perds en conjectures.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 13 octobre 1862.

Mon cher ambassadeur,

Nous sommes décidément à la veille de la crise que je prévoyais. L'Empereur, sans entrer avec ses ministres dans l'examen des graves questions pendantes, semble résolu à les inviter *tous* à donner leur démission et à

reconstituer ensuite le cabinet sous l'influence que représente le comte Walewski[1]. Le prince de La Tour d'Auvergne ou M. Drouyn de Lhuys serait mon successeur. Ma retraite, en soi, aurait peu de valeur, mais si MM. Fould, Rouher, Baroche et Billault, comme ils y paraissent disposés, ne veulent pas entrer dans la combinaison préparée par le comte Walewski, l'ensemble de la situation deviendrait singulièrement grave au point de vue intérieur. Le duc de Morny en est très frappé, et doit exprimer demain toute son opinion à l'Empereur. Il m'est impossible de vous en dire davantage aujourd'hui. En attendant le bulletin suivant, veuillez agréer, mon cher ambassadeur, l'expression des sentiments de bien sincère amitié d'un ministre *in extremis*.

1. Le comte Walewski représentait une influence différente de celle de M. Thouvenel. La divergence de vues entre ces deux ministres datait de loin. Elle n'altéra jamais d'ailleurs la nature de leurs relations, qui furent constamment froides, mais courtoises.

Le comte de Flahault à M. Thouvenel.

Londres, le 17 octobre 1862.

(Particulière et confidentielle.)

Mon cher ministre,

Morny vous aura communiqué ma correspondance avec lord Palmerston, et j'espère que vous m'aurez approuvé d'avoir relevé et réfuté quelques opinions avancées par lui et qui m'ont paru contraires aux principes internationaux généralement admis; je croyais nos communications closes, mais j'ai depuis reçu une lettre de lui et vous la trouverez ci-incluse, ainsi que ma réponse, dans laquelle j'ai cru utile d'appeler son attention sur les démarches maladroites de lord John Russell, qui ne peuvent avoir pour effet que de retarder et peut-être même de rendre impossibles les mesures qu'il désire nous voir prendre[1].

1. Lord John Russell ne cessait de réclamer, à tout instant, l'évacuation de Rome.

Je suis charmé que vous ayez refusé de recevoir la copie de sa dépêche que lord Cowley avait l'ordre de vous laisser.

Ne trouvez-vous pas qu'il est singulier que dans un gouvernement constitutionnel et parlementaire, un membre du cabinet consente à recevoir d'un pays étranger une marque de satisfaction et de reconnaissance qui le place dans une position exceptionnelle relativement à ses collègues? Il y a bien des gens que cela étonne. Vous aurez sans doute vu qu'une statue est offerte au ministre des affaires étrangères d'Angleterre, au nom de la ville de Milan, comme témoignage des sentiments qu'on lui porte pour l'intérêt qu'il n'a pas cessé de manifester en faveur de l'unité italienne.

Je suis arrivé à Londres, mais je n'ai encore vu personne, et, en vérité, je pourrais dire qu'il n'y a personne à voir, car le peu de gens qui s'y trouvent sont si malheureux et si honteux d'y être qu'ils aiment mieux ne pas se montrer.

Je serais bien aise de savoir dans quel sens vous désirez que je parle, si lord Palmerston aborde la question d'Amérique, lorsque nous nous verrons. Vous remarquerez que, dans sa

lettre, il considère que le temps approche où il faudra s'en occuper.

Morny m'a paru très décidé dans votre sens, sur la question qui vous occupe [1].

Croyez, mon cher ministre, à mon bien sincère attachement.

Lord Palmerston au comte de Flahault.

Broadlands, 26 septembre 1862.

Mon cher Flahault,

J'ai reçu votre lettre du 24. En la terminant, vous dites que, si Thouvenel eût été avec vous, vous lui auriez lu celle que je vous avais écrite. Il eût été presque superflu de le faire, car lors-

1. La question de l'évacuation de Rome à un terme fixe. Le comte Horace de Viel-Castel, dont il ne faut accueillir les aperçus qu'avec défiance, mais dont nous avons souvent pu contrôler le dire, grâce aux documents que nous avons en main, écrit à la date du jeudi 12 octobre 1862, à propos de la crise ministérielle : « Morny fait semblant de vouloir se retirer. Il prétend qu'il ne peut abandonner ses amis. »

que j'ai vu lui, Persigny et Rouher à diverses reprises cette année à Londres, j'ai pensé que je ne dépassais pas les limites d'une franchise amicale en parlant à chacun d'eux, mais spécialement à Thouvenel, longuement, au sujet des mêmes choses sur lesquelles je vous ai écrit.

Nous sommes inquiets ici, dans le Sud, de cette maladie des bêtes à laine qui semble prendre des proportions, et est une chose sérieuse pour les mangeurs de moutons. Elle existe aussi dans le nord de l'Allemagne et pourrait devenir une *calamité européenne.*

Il semble que le moment approche où il sera à propos que la France et l'Angleterre offrent leurs bons offices aux parties en lutte dans l'Amérique du Nord, en vue de la paix, sur la base de la séparation.

6 octobre 1862.

Par suite d'une erreur cette lettre est restée sous un monceau de papiers au lieu d'être mise à la poste, le jour où elle a été écrite. Je ne l'ai pas fait à dessein à cause de ce que je vous

disais pour vous dissuader de montrer ma lettre précédente à Thouvenel.

Ce qui est arrivé à Hyde-Park, hier et le dimanche antérieur, nous le devons au gouvernement français [1].

C'est une des conséquences malheureuses de l'occupation française à Rome, qui crée des troubles permanents dans bien des parties de l'Europe. Et il y a, je suppose, de par le monde, de bonnes gens qui pensent que toutes ces haines et animosités, tous ces actes de violence, tous ces emprisonnements à Rome et toutes ces atrocités sur le territoire napolitain, contribuent à favoriser les intérêts de la religion et sont en harmonie avec l'amour fraternel que l'on dit être l'esprit du vrai christianisme.

1. Le meeting de Hyde-Park du 5 octobre 1862 réunit plus de cent mille personnes. Les Irlandais criaient : « Vive le pape! » les garibaldiens : « Vive Garibaldi! » Une terrible collision qui dura deux heures se produisit; il y eut de nombreux blessés. Les *garibaldiens* restèrent maîtres du terrain, et prononcèrent de violents discours. Lord Palmerston rejeta la responsabilité de ces scènes sur le gouvernement français.

Le comte de Flahault à lord Palmerston.

Jullyallau (?), 9 octobre 1862.

Mon cher Palmerston,

Je suis sûr qu'en tenant aux trois personnes que vous mentionnez le même langage que celui contenu dans votre lettre à moi, vous n'avez trouvé que l'assentiment, et je n'ai pas disconvenu dans ma réponse qu'il y ait en France des personnages chez qui vos opinions trouveront des sentiments réciproques; mais cela ne rend pas l'exécution moins difficile, parce que l'opinion et le sentiment catholique, y sont tous deux opposés, et je vous prie d'user de votre bonne influence auprès de John [1] pour l'empêcher d'écrire des dépêches à Paris pour obtenir l'évacuation de Rome par nos troupes, car leur seul effet est de rendre impossible ce qui (je le répète) est très difficile.

Laissez les légitimistes ou les orléanistes ou

1. Lord John Russel.

le parti clérical avoir cette arme en leur pouvoir pour dire que l'abandon de la ville sainte et de la tête de l'Église a été obtenu de la France catholique par la pression de la protestante Angleterre, et cela produira une clameur générale.

J'ai réussi à dissuader John de porter la question au Parlement, mais il a jugé à propos d'écrire une dépêche à Cowley pour être communiquée à Thouvenel, en lui en laissant une copie, mais j'ai des raisons pour croire qu'il n'a pas consenti à la recevoir, et je crois que, s'il fait une seconde tentative, cela produira uniquement une réponse désagréable, et prolongera notre occupation pour une période indéfinie.

Je crois, comme vous, qu'aucun homme de bien, ayant du sens commun, ne peut supposer que les horreurs que vous mentionnez puissent contribuer à favoriser les intérêts de la religion ou sont en harmonie avec l'amour fraternel qui doit être l'esprit du vrai christianisme, mais je ne crois pas non plus que vous ayez raison d'attribuer à notre occupation de Rome les rixes dans lesquelles une des parties combattantes est composée d'Irlandais catholiques, qui, très

probablement, seraient plus exaspérés si nous abandonnions le chef de leur religion à l'amour de ses sujets.

Je suis bien aise de passer de ces différences d'opinion à la calamité des moutons, qui nous priverait de la seule nourriture à laquelle vous et moi nous tenions, mais il est vraiment terrible de penser à toutes ces maladies dont la Providence nous afflige, le vin, les pommes de terre, maintenant le bétail, et Dieu seul sait ce qui peut venir après !

Nous partons lundi prochain, et après une ou deux visites chemin faisant, pensons être de retour à Londres vers la fin de la semaine. Je vous prie, lorsque vous y viendrez, d'avoir la bonté de me le faire savoir, pour que j'aie le plaisir de causer un peu avec vous.

M. Benedetti, ministre de France à Turin à M. Thouvenel.

Turin, le 15 octobre 1862.

Mon cher ministre,

J'ai tout reçu et j'attends. Rien de ce que je puis encore apprendre ne me surprendra. J'y étais préparé d'avance, ce qui cependant ne m'empêchera pas d'en être profondément affligé. Je ne suis certes pas indifférent au sacrifice que je suis résolu à m'imposer; mais mon plus gros chagrin sera celui de voir triompher à Paris la politique de Mgr de Mérode et des plus implacables ennemis de la France impériale. Je n'aurai absolument rien à me reprocher. J'aurai dit avant ce que je répéterai après. Triste consolation que j'étais loin d'ambitionner!

M. Nigra tient son gouvernement exactement informé, et je n'ai pas besoin de vous dépeindre l'état d'anxiété dans lequel sont les ministres, et le roi lui-même, depuis trois jours. « La situation qu'on nous fait, me disait hier M. Rat-

tazzi d'une voix émue, est si pleine de périls de toute sorte que je n'ai jamais eu le courage de me demander ce que nous pourrions faire dans une si triste éventualité! »

Vous comprendrez que je me sois abstenu de toute suggestion tendant à faciliter un accord, en présence des informations transmises par M. Nigra. J'aurais été, je crois, écouté sur tous les points, si j'avais pu parler avec quelque chance de me rendre utile.

Tout à vous de cœur.

Napoléon III à M. Thouvenel.

Saint-Cloud, le 15 octobre 1862.

Mon cher monsieur Thouvenel,

Des considérations politiques m'ont engagé à vous remplacer au ministère des affaires étrangères; mais en me décidant à me séparer d'un homme qui m'a donné tant de preuves de son dévouement, je tiens à lui dire que mon estime

et ma confiance en lui ne sont nullement altérées. Je suis persuadé que dans toutes les positions que vous occuperez je pourrai compter sur vos lumières comme sur votre attachement, et je vous prie, de votre côté, de croire toujours à ma sincère amitié[1].

NAPOLÉON.

1. Cette lettre fut insérée dans le *Moniteur* du 19 octobre. M. Drouyn de Lhuys remplaça M. Thouvenel au ministère des affaires étrangères. Le marquis de La Valette suivit M. Thouvenel dans sa retraite, et fut remplacé à Rome par le prince de La Tour d'Auvergne. M. Benedetti, qui fit de même, eut pour successeur à Turin le comte de Sartiges. Le comte de Flahault donna également sa démission d'ambassadeur à Londres. Les ministres, collègues de M. Thouvenel, après avoir offert leur démission à l'Empereur, rentrèrent presque tous dans la nouvelle combinaison. La retraite de M. Thouvenel, les démissions qui l'accompagnèrent et le remaniement ministériel qui en fut la conséquence, produisirent une vive impression dans le monde politique à cette époque. La question romaine passionnait alors la presse et l'opinion publique. Le parti *libéral* craignit un mouvement rétrograde. L'idée réactionnaire sous l'influence de laquelle le remaniement ministériel avait eu lieu, reprit espoir. A Rome, la chute de M. Thouvenel, que l'on savait partisan de l'évacuation à un terme fixe, fut accueillie avec faveur par le parti ultra. L'anecdote suivante prouve cependant que le cardinal Antonelli ne se faisait guère d'illusions sur l'avenir. M. Émile Ollivier était à Rome au mois d'octobre 1862, lors de la rentrée de M. Drouyn de Lhuys au quai d'Orsay. M. Émile Ollivier dit au cardinal Antonelli : « Vous voilà contents, M. Thouvene quitte le ministère. » — « Non, répondit le cardinal, c'est alors que nous commençons à trembler, ce sont *nos amis* qu'on chargera de nous exécuter. » Le cardinal Antonelli sentait venir la convention de septembre.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

M. Thouvenel
à M. Benedetti, ministre de France à Turin.

Paris, le 16 octobre 1862.

Drouyn de Lhuys est ministre des affaires étrangères. Après avoir donné leur démission, Rouher, Fould, Persigny et Baroche ont consenti à rester. Si c'est, à mon sens, regrettable pour eux personnellement, peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi, car un remaniement prochain du ministère est inévitable. Je souhaite ardemment que l'on ne se trouble pas à Turin, que l'on persiste dans la voie de modération où l'on venait d'entrer pour les affaires de Rome, et, si c'est possible, que les grands intérêts de l'Italie réunissent les hommes importants dans les conseils du roi. La Valette a donné sa démission et écrit à l'Empereur pour l'assurer simplement de son dévouement. Je crois que vous feriez bien de vous borner à demander la disponibilité et à écrire aussi à Sa Majesté.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 17 octobre 1862.

Mon cher ministre,

Le télégraphe m'apprend au moment où le courrier va partir votre démission et la nomination de votre successeur. Vous me croirez sans peine quand je vous dirai que c'est avec un sentiment de regret bien réel que je reçois cette nouvelle. Je ne puis, comme de raison, discuter avec vous les motifs de votre retraite, car je ne saurais les apprécier en connaissance de cause. J'avais espéré que vous ne feriez pas du programme italien un *casus sine quâ non*; je l'avais espéré parce que je ne voyais, ni dans vos actes officiels, ni dans la nature de nos institutions, rien qui pût créer entre vous et ce programme une solidarité aussi complète. Je l'espérais aussi peut-être parce que je le désirais, et parce que j'attachais un prix infini à ces relations établies entre nous sur le pied d'une confiance si réciproque et si amicale.

Quant à moi, je compte bien que les circonstances n'y changeront rien. Vos services, j'aime à le croire, ne manqueront pas au gouvernement de l'Empereur; j'en serais désolé et pour nous et pour lui, car, si j'ai différé d'opinion avec vous sur quelques points particuliers, je n'en serais pas moins le premier à déplorer une réaction brusque ou un retour violent qui serait à mes yeux chose fatale pour tous.

Je vous avais écrit une longue lettre, elle n'est plus de saison, et je vous envoie ce petit mot à la hâte par le courrier qui part à l'instant. J'espère avoir de vos nouvelles, et je me flatte de l'idée qu'en quittant le ministère vous me conserverez toute la bonne amitié que vous m'y avez montrée et que je compte vous garder toujours.

Sophie, reine des Pays-Bas à M. Thouvenel.

Stuttgart, le 17 octobre 1862.

En lisant, il y a quelques semaines dans le *Moniteur* la nomination de M. de Wimpffen[1], je voulais vous écrire pour vous remercier. Je m'arrêtais en pensant aux nombreuses occupations du ministre des affaires étrangères. Aujourd'hui, je n'écris plus au ministre, j'écris à M. Thouvenel. J'ai besoin de le remercier de son extrême obligeance ; je veux lui dire que je n'en perdrai jamais le souvenir.

Dans l'histoire de votre pays, dans l'histoire de notre temps, vous conserverez une belle et honorable page. S'il ne vous a pas été donné de résoudre les grandes questions qui occupent notre époque, l'opinion publique et la justice de

1. La reine des Pays-Bas avait recommandé particulièrement le baron de Wimpffen à M. Thouvenel. Nous avons cru devoir insérer ici cette lettre et les suivantes pour donner une preuve de la considération dont jouissait M. Thouvenel en Europe. Tout le monde connait le rôle important que jouait alors la reine Sophie des Pays-Bas, qui s'occupait très activement des questions diplomatiques et qui fit souvent parvenir à Napoléon III des renseignements utiles. (Voir l'Index biographique.)

l'histoire doivent vous tenir compte de vos efforts. Ils ne peuvent pas être perdus!

Permettez-moi d'ajouter que je suis heureuse de vous connaître, et que je tiens à vous répéter l'expression de tous les sentiments de haute estime et de véritable amitié avec lesquels je ne cesserai jamais d'être votre bien affectionnée.

SOPHIE.

Le comte de Flahault à M. Thouvenel.

Londres, le 18 octobre 1862.

Je n'ai pas besoin, j'espère, de vous dire avec quelle peine j'ai lu, en arrivant à Londres, le décret qui m'a appris que vous aviez cessé d'être ministre des affaires étrangères. Vous savez que je ne partageais pas entièrement votre opinion et celle de La Valette sur la politique italienne et romaine, et que je prévoyais de grands dangers et des complications inextricables comme devant résulter du parti quel qu'il fût, auquel on s'arrêterait; mais j'avoue que je ne

m'attendais pas à rien d'aussi fâcheux et d'aussi regrettable à mes yeux que ce qui vient d'arriver. Aussi n'ai-je pas hésité à prier l'Empereur de vouloir bien accepter ma démission. Ce n'est pas un parti pris en conséquence de telle ou telle politique adoptée par Sa Majesté en Italie, mais parce que je perds en vous un ministre avec lequel je m'entendais et qui m'inspirait une entière confiance.

Croyez, mon cher ministre, que je conserverai de nos relations le plus agréable et ineffaçable souvenir, et comptez à jamais sur mon sincère et inaltérable attachement.

P.-S. — Ne pensez-vous pas qu'il serait convenable de donner connaissance à l'Empereur des deux lettres particulières que je vous ai adressées hier[1]. Si cela vous gêne, vous pourriez le faire par Morny.

1. On a lu plus haut ces deux lettres.

Extrait d'une lettre privée de lord John Russell à lord Cowley.

18 octobre 1862.

Pray express to Thouvenel how much I regret the absence from the Councils of the Emperor of a man in whose liberal sympathies I had so much confidence, and in whese views I recogniged a true European Statesman.[1]

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Thoury-Ferrottes[1], par Voulx (Seine-et-Marne)
Octobre 1862.

Mon cher duc,

C'est dans la petite retraite que j'avais eu la prévoyance de me ménager, que je reçois votre

1. La terre de Lamothe, située à Thoury-Ferrottes, en Seine-et-Marne, entre Fontainebleau et Montereau, avait été achetée par M. Thouvenel en 1854, au marquis de Bonneuil.

bonne lettre du 17 octobre. Le témoignage public que l'Empereur m'a donné, en se séparant de moi[1], répond mieux que je ne le pourrais le faire moi-même à vos amicales préoccupations. Je n'ai quitté le ministère ni en *disgracié*, ni en *mécontent*, et Sa Majesté sait que mon dévouement ne tenait pas à ma position. Il est des moments où il est utile à la chose publique que de nouveaux acteurs entrent en scène, et je me félicite de me trouver, à mon tour, assis au parterre. On ne fait pas impunément le métier de ministre pendant trois ans et j'avais besoin de me reposer. La santé de ma femme, sans être aussi mauvaise, grâce à Dieu, que le disent les journaux, réclame une attention que je puis maintenant lui vouer. Au point de vue de mes intérêts de famille, mon éloignement du quai d'Orsay est donc un double profit.

Je n'ai pas besoin de vous répéter, mon cher duc, tout le prix que j'attache à votre amitié, et je vous remercie d'avoir été le premier à considérer nos excellentes relations comme désormais placées au-dessus des vicissitudes de notre carrière publique. Nous nous sommes éprouvés

1. La lettre de l'Empereur du 15 octobre.

l'un et l'autre, et, sans nous faire de compliments, nous nous sommes trouvés de bonne trempe.

Mille amitiés, mon cher duc, et tout à vous de cœur.

M. Thouvenel à M. Mercier,
ministre de France à Washington.

Ce 1er décembre 1862.

Mon cher ami,

Vous ne serez pas resté longtemps, je l'espère, sous l'impression que vous a inspirée votre lettre du 10 novembre. Les journaux officieux voulaient à toute force tuer ma femme pour justifier ma retraite. L'Empereur, par sa lettre, a daigné, *lui-même*, leur donner un démenti et rétablir la vérité des situations.

J'ai quitté le ministère parce qu'il n'y avait plus de négociations possibles avec Rome de la part du signataire des dernières instructions du marquis de La Valette. Je me suis donc

sacrifié à ma dignité, comme à celle de la politique que l'on veut encore suivre, ce que je ne blâme pas, mais dont, aux yeux de mes adversaires aussi bien que de mes amis, la considération due au gouvernement de l'Empereur et à son principal instrument ne me permettait plus d'être l'organe. Il ne me reste que de souhaiter, sans l'espérer, meilleure chance à mon successeur, et de jouir, dans le calme de ma conscience, du repos après lequel je soupirais depuis si longtemps !

Je me suis fait un devoir de communiquer à M. Drouyn de Lhuys [1] toutes vos lettres particulières depuis le mois d'août. Je crains qu'il ne se soit inspiré un peu trop vite de leur contenu, mais, sachant combien l'art est difficile, je m'abstiens de toute critique, bien certain du parti que vous êtes homme à tirer de ce que l'on met entre vos mains. Bon courage, donc, mon cher ami, et, s'il ne m'appartient plus de récompenser vos succès, nul n'y applaudira de meilleur cœur que moi.

Mille amitiés bien sincères.

1. Successeur de M. Thouvenel au ministère des affaires étrangères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Vienne, le 15 janvier 1863.

Je ne puis admettre, mon cher Thouvenel, que le mouvement des affaires, en interrompant les correspondances officielles, mette fin également aux relations individuelles, surtout quand celles-ci ont pour base une estime et une affection que je crois réciproques. Après vous avoir eu si longtemps pour collègue et pour chef, vous me restez comme ami, j'en suis certain, et vous pensez la même chose de moi. Aussi, j'ai un grand désir d'avoir de vos nouvelles autrement que par les journaux qui me disent que vous êtes de retour à Paris. Vous allez bientôt rentrer pour quelques semaines dans le domaine de la politique, par la discussion de l'adresse; mais, si je ne me trompe, les débats ne s'annoncent pas comme devant être aussi bruyants ni aussi animés que l'an passé. C'est qu'aussi, je ne sais pas trop ce qu'il reste à dire sur les questions à l'ordre du jour. On les retrouve à peu près au même point qu'aupara-

vant, et on a dit déjà tout ce qu'on peut en dire. Quant à moi, je suis, pour le moment, hors de cause, et le canton que je garde n'est pas celui sur lequel on chasse. Il s'y passe cependant des choses importantes, ni plus ni moins qu'une révolution complète dans les esprits, dans les mœurs et dans les institutions; mais tout cela se fait sans bruit et avec assez de bon sens. Le gouvernement, sans prendre la direction du mouvement, n'y résiste pas ouvertement, et cède au moment opportun. La révolution prend ainsi le caractère d'une transformation, et, de part et d'autre, on se sait gré d'éviter les conflits violents. Vous avez lu dans les journaux la dernière campagne de M. de Bismarck. Il est difficile d'aller plus loin en paroles, et, dans d'autres temps, on aurait pu croire que la mèche des canons était allumée ; mais il a senti que le terrain lui manquait sous les pieds, et il s'efforce aujourd'hui d'atténuer l'effet de ses discours. En somme, depuis six mois, la Prusse, sans le vouloir, ne fait que jouer le jeu de l'Autriche, et il arrivera un moment où l'Autriche sera le gouvernement libéral de l'Allemagne.

Hier, on nous a présenté un nouveau candidat pour la Grèce, le duc régnant de Saxe-

Cobourg, et on croit ici qu'il acceptera, à cause de son goût pour les aventures, et aussi pour le costume qui lui paraît très séduisant; mais on le redoute et on n'en veut pas. C'est encore une idée de lord Russell. Je ne compte pas, à moins de circonstances imprévues, aller en France avant le mois d'août prochain, après avoir été à Carlsbad, et, comme rien ne vous attirera sans doute de ce côté, je ne vous reverrai pas avant cette époque. J'espère donc que, d'ici là, vous ne m'oublierez pas.

Veuillez, je vous prie, faire agréer mes hommages à madame Thouvenel, et croyez toujours à mes sentiments dévoués et à ma bien sincère amitié.

Le comte de Flahault à M. Thouvenel.

Londres, le 21 février 1863.

Cher monsieur Thouvenel,

C'est avec une vive satisfaction que j'ai aperçu votre écriture sur la lettre que vous avez bien voulu m'adresser.

J'ai souvent demandé de vos nouvelles, et notre ami La Valette m'en a donné quelquefois, mais c'est loin de valoir quelques mots venant directement de vous.

Je savais que vous aviez accepté la présidence du conseil de la Compagnie de l'Est [1] et je m'en étais réjoui, parce que, bien que le repos puisse vous paraître doux, une complète oisiveté n'est pas bonne après une vie aussi constamment occupée et agitée que la vôtre l'avait été dans ces derniers temps. A votre âge, il faut avoir quelque chose à faire; au mien c'est différent et l'oisiveté est peut-être le seul plaisir qui reste, et, en lisant les correspondances

1. M. Thouvenel avait accepté la présidence du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, le 24 octobre 1862, après sa sortie du ministère.

politiques qui ont été publiées depuis votre sortie, je me réjouis bien souvent de n'y être mêlé d'aucune manière.

J'avais lu le compte rendu de votre discours [1], et je puis vous dire en toute vérité, que

1. Dans le discours qu'il prononça au Sénat, le 29 janvier 1863, trois mois après avoir quitté le ministère, M. Thouvenel rappelait les quatre points sur lesquels, dans sa dépêche du 31 mai 1862, il invitait le marquis de La Valette à appeler la plus sérieuse attention de la cour de Rome. Se défendant de toute pensée hostile à l'égard du Saint-Siège, M. Thouvenel constatait que *l'immobilité qui est la force de la religion, devient la perte des couronnes.* Il ajoutait, qu'après avoir fait connaître à la cour de Rome, avec la plus entière franchise, la nature des concessions qui paraissaient indispensables au gouvernement impérial pour sauvegarder le reste des États pontificaux, et après avoir vu le principe même de ces concessions rejeté sans discussion, il ne lui avait plus paru possible de poursuivre les négociations sur un terrain autre que celui sur lequel il s'était si nettement placé.

La suite des événements a prouvé que les nouveaux efforts faits à Rome n'eurent pas plus d'effet que les anciens. Voici, en effet, ce que M. Drouyn de Lhuys, le successeur de M. Thouvenel au ministère des affaires étrangères, devait écrire, vingt mois plus tard, en septembre 1864 : « Combien de raisons n'avons-nous pas de souhaiter que l'occupation ne se prolonge pas indéfiniment? Elle constitue un acte d'intervention contraire à l'un des principes fondamentaux de notre droit public, et d'autant plus difficile à justifier pour nous, que notre but, en prêtant au Piémont l'appui de nos armes, a été d'affranchir l'Italie de l'intervention étrangère. » On revenait donc fatalement au principe de l'évacuation de Rome, moins de deux ans après la chute de M. Thouvenel, et ce fut M. Drouyn de Lhuys qui signa, le 15 septembre 1864, avec le marquis Pepoli, cette fameuse convention de septembre qui spécifiait que l'évacuation de Rome par nos troupes devait être terminée en deux années au plus. A la suite de cette convention, la capitale de l'Italie fut transportée de Turin à Florence.

puisque vous vous décidiez à parler, il était impossible de le faire avec plus de talent, de mesure et de convenance. Vous êtes sorti du ministère avec l'estime générale, du moins de ce pays-ci[1] et je regarde comme un grand malheur que vous ayiez dû renoncer à gérer les affaires étrangères de l'Empereur. Vous auriez probablement évité des complications que j'entrevois et que je redoute.

J'espère que la santé de madame Thouvenel ne vous donne pas d'inquiétude et vous permettra d'exécuter votre projet de venir à Londres cet été. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous serions heureux de vous voir tous les deux.

Croyez bien aux sentiments très sincères que je vous ai voués.

1. Le comte de Flahault passait une grande partie de l'année en Angleterre. Il ne vint définitivement à Paris que quand l'Empereur le nomma grand chancelier de la Légion d'honneur, le 22 janvier 1864. Il garda ces hautes fonctions jusqu'au 1er septembre 1870, date de sa mort. (Voir l'Index.)

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 8 avril 1864.

Mon cher duc,

A en croire la *Correspondance autrichienne*, vous seriez en route pour Paris, mais je révoque en doute la nouvelle, puisqu'on vous expédie ce soir un courrier.

J'ai sur la conscience, mon cher duc, dirai-je le regret ou le remords, de n'avoir pas, malgré votre appel amical, continué avec vous une correspondance qui m'était si précieuse. Je vous dois à cet égard un mot d'explication, et je profite pour vous le donner de l'occasion sûre qui m'est offerte. Pendant les premiers mois qui ont suivi ma retraite, les nombreuses lettres que j'ai reçues des divers coins du monde me sont parvenues portant des traces visibles d'effraction; j'ai su que mes réponses avaient eu le même sort et j'ai pris, à partir de ce moment, le sage parti du silence. Je n'en garde pas moins le souvenir de ceux qui, comme

vous, ont été pour moi plus que des collaborateurs, et jamais l'indifférence ne succédera à l'intimité des rapports que j'ai entretenus avec eux.

Vous êtes mieux placé que moi, mon cher duc, pour apprécier les résultats de notre politique extérieure. Le dedans est aussi transformé que le dehors, et, bien qu'il faille se défier des alarmistes, il est devenu nécessaire de compter avec des difficultés qui n'existaient point, ou que l'on pouvait dédaigner il y a deux ans. Le cabinet, malheureusement, offre toujours le même spectacle, les opinions et les caractères y sont en lutte et l'on s'attend à des changements assez considérables après la clôture de la session.

J'espère que vous êtes content de votre santé et que vos douleurs ont été noyées dans les eaux de Carlsbad. Pour moi, j'ai été dolent tout cet hiver. Des rhumatismes ambulatoires me tourmentent tantôt dans les membres, tantôt dans la région du cœur, et j'attends que le mal se fixe quelque part pour le combattre plus énergiquement. Le soleil d'Égypte eût été l'hiver un excellent remède, et il est fâcheux que l'on m'ait chargé si tard de l'arbitrage de l'af-

faire de Suez [1]. Le désert, avec ses 45 degrés à partir du 15 mai, n'a rien de très tentant, et je désire beaucoup que ma conscience ne me contraigne pas à faire une promenade caniculaire dans les sables de l'isthme.

Adieu, mon cher duc, et croyez à l'expression des sentiments de bien sincère amitié avec lesquels je suis

Tout à vous.

1. M. Thouvenel avait été nommé, le 4 mars 1864, président de la commission chargée d'examiner les questions pendantes entre le vice-roi d'Égypte et la Compagnie de l'isthme de Suez.

FIN DU TOME SECOND

INDEX BIOGRAPHIQUE

AVERTISSEMENT

Nous avons cru utile d'accompagner les noms cités dans cette correspondance et dans les notes, de quelques indications biographiques. La plupart des personnages dont il est question sont trop connus pour que nous ayons jugé nécessaire de rappeler le détail de leur existence ; aussi nous sommes-nous borné, dans l'Index biographique placé à la fin de cet ouvrage, à indiquer sommairement les dates principales de leur carrière.

Nous ne sommes entré dans certains développements que lorsqu'il s'agissait de personnes dont les noms revenaient fréquemment, de celles dont on ne pourrait que difficilement consulter la biographie, ou enfin lorsque nous avons été assez heureux pour recueillir des renseignements inédits.

Pour faciliter la tâche du lecteur, nous avons fait suivre la notice consacrée à chaque nom propre, de l'indication des pages où le nom est cité, à l'exception toutefois des notices relatives à S. M. l'Empereur Napoléon III, S. S. le pape Pie IX, MM. le duc de Gramont, le comte de Flahault et Thouvenel, dont les noms reviennent trop fréquemment pour être l'objet d'une nomenclature.

L. T.

A

Aali Pacha, né en 1815, l'un des plus célèbres hommes d'État de la Turquie contemporaine, était de modeste naissance. Distingué dans les bureaux de la Porte par le grand-vizir Réchid Pacha, il devint d'abord premier drogman du Divan impérial. Depuis lors, il ne cessa pour ainsi dire pas d'être, ou grand-vizir ou ministre des affaires étrangères. Il était grand-vizir quand il vint représenter la Turquie au congrès de Paris en 1856. Aali Pacha, malgré ses allures modestes, avait amassé une grande fortune, provenant à la fois des dons perpétuels du sultan et du vice-roi d'Égypte, et de ses traitements qui s'élevaient parfois annuellement à plus de six cent mille francs de notre monnaie. Toutefois, le désordre empêcha cette fortune de durer. Les mœurs d'Aali Pacha étaient douteuses, et il était, au fond, ennemi de toute influence européenne. Sa puissance fut incontestée depuis la mort de Réchid Pacha et elle se maintint sous le règne d'Abd-ul-Aziz qui, en 1867, lors de son voyage en Europe, lui laissa, moins le titre, exercer les fonctions de régent. Pendant la guerre de 1870, Aali Pacha s'adressa en vain aux puissances dans le but de provoquer une intervention pacifique. Ce n'était pas par sympathie pour nous qu'il fit cette démarche, mais son esprit politique n'augurait rien de bon pour la Turquie de l'amoindrissement de la France. Ce fut Aali Pacha qui, vers la même époque, sanctionna la « déneutralisation » de la mer

Noire, exigée par la Russie au lendemain de nos revers, et qui porta ainsi un coup grave à ce traité de Paris qu'il avait signé en 1856! Une profonde rivalité le séparait, ainsi que Fuad Pacha, du grand-vizir Réchid dont ils étaient tous deux les créatures. Aussi Réchid Pacha, grand seigneur hautain et vindicatif, ne montrait-il jamais la résidence d'Aali Pacha, située à Bebek, sur la rive de Bosphore opposée à celle où s'élevait son palais d'Emirghian, sans dire, en parlant de son ancien protégé : — *Ce cochon d'en face!* Aali Pacha que, malgré cette invective, il faut placer au nombre des plus habiles ministres de l'empire ottoman, est mort en 1871. (Voy. II, 88.)

ABD-EL-KADER [1807-1887]. (Voy. I, 161.)

Le sultan ABD-UL-AZIZ, né en 1830, deuxième fils du sultan Mahmoud, succéda en 1861 à son frère le sultan Abd-ul-Medjid. Abd-ul-Aziz est mort en juin 1876. (Voy. II, 176, 207.)

Le sultan ABD-UL-MEDJID, né le 23 avril 1823, succéda en 1839 à son père le sultan Mahmoud. Le sultan Abd-ul-Medjid est mort en 1861. (Voy. II, 207.)

ABÉLARD [1079-1142]. (Voy. II, 93.)

M. ADAMS. (Voy. II, 231.)

Mgr AFFRE, né en 1793, archevêque de Paris, fut tué, victime de son dévouement, sur une barricade, pendant l'émeute de Juin 1848. (Voy. I, 350.)

Salvatore AGUGLIA. (Voy. II, 7, 8, 9, 13, 14.)

AHMET VEFICK EFFENDI était d'origine chrétienne, on dit même qu'il était *Keulé*, c'est-à-dire esclave né dans la maison du grand-vizir Khosrew Pacha, qui lui fit donner de l'éducation et assura son avenir. Esprit distingué, mais hautain, indépendant et paradoxal, il ne fut jamais très prisé par les sultans qui se sont succédé depuis trente ans sur le trône ottoman. Après la guerre russo-

turque de 1877, Ahmet Vefick Pacha devint cependant *Bach Vekil* ou premier ministre, titre qui remplaça pendant quelques années celui du grand-vizir. Chargé à plusieurs reprises de missions importantes, notamment en Perse, à Belgrade, à Paris, ayant occupé en outre les fonctions de ministre de la justice, Ahmet Vefick Pacha vit dans la retraite, en philosophe, dans sa maison de Rouméli-Hissar, sur le Bosphore, au milieu de ses livres dont il a réuni une importante collection. Lors de son ambassade à Paris, au moment des troubles sanglants dont la Syrie venait d'être le théâtre, M. Mocquart, secrétaire de Napoléon III, avait fait représenter sur l'une des scènes de Paris une pièce intitulée *les Massacres de Syrie*. Ahmet Vefick Pacha fit, à ce sujet, des représentations tellement hautaines à M. Thouvenel, alors ministre des affaires étrangères, que celui-ci parlant de l'entretien qu'il venait d'avoir avec l'ambassadeur turc, laissa échapper cette phrase : « En vérité, Ahmet Vefick Effendi se croit ambassadeur de Soliman le Magnifique ! » Les ennemis d'Ahmet Vefick Pacha, plaisantant son goût pour les livres, ont comparé son érudition à une bibliothèque en désordre. Son intégrité au surplus, chose rare en Orient, n'a jamais été contestée par personne. (Voy. I, 426, 466.)

La duchesse d'Albe, née en 1825, était la sœur aînée de S. M. l'Impératrice Eugénie. La duchesse d'Albe mourut pendant que l'Empereur et l'Impératrice accomplissaient leur voyage d'Algérie, en août 1860. (Voy. I, 281.)

Prince Albert de Prusse. (Voy. I, 298.)

Le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819, épousa la reine Victoria en 1840. Il mourut en 1861. (Voy. II, 205, 209.)

Don Camille, prince Aldobrandini, né le 16 nobembre 1816, ministre de la guerre au service des États

de l'Église, marié le 9 août 1841 à donna Marie, fille du prince d'Arenberg, morte le 3 août 1861, et le 15 septembre 1863 à donna Marie, fille du comte Hunyady de Kéthély. (Voy. I, 357, 438.)

L'Impératrice de Russie, douairière, Alexandra-Feodorowna, veuve de l'Empereur Nicolas, était la fille du roi de Prusse, Guillaume III. (Voy. I, 284, 298.)

Alexandre II, Empereur de Russie, né le 29 avril 1818, était le fils aîné de l'Empereur Nicolas et de l'Impératrice Alexandra-Feodorowna, fille du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse. Monté sur le trône le 2 mars 1855, marié en 1841 à la princesse Marie, fille du grand-duc Louis II de Hesse, l'Empereur Alexandre II mourut assassiné, le 1er mars 1881. Il avait épousé morganatiquement, peu de temps avant sa fin tragique, la princesse Dolgorouki, qui reçut à cette occasion le titre de princesse Youriefski. (Voy. I, 204, 270, 284, 287, 290, 291, 293, 296, 297, 323.)

La comtesse Alfieri. (Voy. I, 212, 223.)

Le général Almonte, né vers 1812, mêlé de bonne heure aux agitations dont le Mexique fut le théâtre, devint aide de camp de Santa-Anna et prit part, en cette qualité, à la lutte contre l'Amérique en 1836. Devenu ensuite secrétaire d'État, puis ministre à Washington, il combattit de nouveau pendant la guerre de 1847 et fut envoyé comme ministre à Paris. Pendant l'expédition française au Mexique, il suivit l'état-major français, et fut dictateur (1862) dans les provinces occupées par nos troupes. Nommé lieutenant de l'Empire (1864) par l'archiduc Maximilien, il reçut peu après le titre de grand maréchal de l'Empire du Mexique. Nommé en 1866 ministre à Paris, le général Almonte est mort en mars 1869. (Voy. II, 233.)

Don Giuseppe Gravina Requesenz, prince d'Altomonte,

aujourd'hui prince de Comitini, appartient à une très illustre famille sicilienne, dont l'origine remonte aux princes de la dynastie normande qui fonda la monarchie en Sicile. Son père le prince de Comitini, mort à Nice en 1888, ancien ministre d'État, fut le négociateur de la plupart des traités de navigation et de commerce conclus par le royaume des Deux-Siciles avec les puissances, sous le règne de Ferdinand II. Attaché à Florence, secrétaire à Rome, puis ministre plénipotentiaire près du Saint-Siège, le prince d'Altomonte continua à représenter François II auprès du pape, malgré les événements, jusqu'en 1867, époque à laquelle il rentra dans la vie privée[1]. (Voy. I, 362, 457, 458 ; — II, 10, 59, 60, 61.)

Le cardinal Amat, né à Cagliari en Sardaigne, en 1796, fut successivement délégué apostolique à Bénévent, puis nonce à Naples et à Madrid. Créé cardinal le 19 mai 1837, il devint cardinal-légat à Ravenne et à Bologne (1841-1842), cardinal-chancelier (1852) et cardinal-doyen (1867). Le cardinal Amat est mort le 30 mars 1878, peu après le conclave. (Voy. I, 401 ; — II, 5.)

L'évêque d'Amiens. (Voy. II, 34, 53, 135.)

Le cardinal d'Andrea, né à Naples en 1812, d'abord employé dans les Légations, puis secrétaire de la congrégation du concile, préfet de l'Index, et cardinal en 1852, était considéré comme un esprit ardent, mais favorable à la politique de transaction. En 1860, étant cardinal évêque suburbicaire, il eut avec le pape Pie IX

1. Je dois tous les renseignements que l'on trouvera dans ces *Notes* sur les personnages de la cour du roi François II, à l'extrême obligeance du duc de San Martino de Montalbo, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles, à qui je suis heureux de pouvoir adresser ici tous mes remerciements.

AUGUSTE, duc de Saxe-Cobourg-et-Gotha, né le 13 juin 1818, mort le 27 juillet 1881. (Voy. II, 271.)

Le duc D'AUMALE, né à Paris le 16 janvier 1822, est le cinquième enfant du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie. Il épousa, le 25 novembre 1844, la princesse Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille du prince de Salerne, morte le 6 décembre 1869. (Voy. II, 36, 56, 57, 181, 182, 183, 307.)

L'archevêque d'AVIGNON. (Voy. II, 135.)

M. Maxime D'AZEGLIO était né à Turin en 1801. Il appartenait à une noble famille piémontaise. Après s'être occupé d'art avec succès et s'être fait un nom dans les lettres, M. d'Azeglio, patriote ardent, fut nommé colonel des volontaires romains, lors de la campagne de 1848 contre l'Autriche et placé dans le corps d'armée que commandait le général Durando. Il fut grièvement blessé à Vicence, et, aussitôt après la défaite de Charles-Albert à Novare, il fut choisi par le roi Victor-Emmanuel II pour présider le cabinet auquel échut la tâche ingrate de négocier avec l'Autriche victorieuse, et de panser les plaies du pays. Quoique partisan très résolu des idées libérales, M. d'Azeglio, qui était dépassé dans cette voie par le comte de Cavour, lui céda le pouvoir le 30 octobre 1852. M. d'Azeglio n'a cessé, jusqu'à sa mort, survenue en 1866, de prendre une part considérable aux événements politiques de l'Italie, soit comme sénateur, soit comme gouverneur de la province de Milan, et son nom, tant comme homme politique que comme littérateur, doit figurer au premier rang parmi ceux qui déterminèrent le mouvement national italien. Il avait épousé, vers 1830, la fille du comte Manzoni, le célèbre poète et patriote milanais. (Voy. I, 241.)

B

Le baron DE BACH, homme d'État autrichien, d'abord avocat, devint ministre de la justice après 1848, puis ministre de l'intérieur en 1849. Nommé ministre d'Autriche près du Saint-Siège en 1859, il conserva ces fonctions jusqu'en 1867. (Voy. I, 46, 184, 228, 232; — II, 310.)

M. BAROCHE est né à Paris le 18 novembre 1802. D'abord avocat, il devint bâtonnier de l'ordre des avocats en 1846. Député de Rochefort en 1847, il siégea dans l'opposition. Envoyé à la Constituante après 1848 par la Charente-Inférieure, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, et devint procureur général près la Cour d'appel de Paris, puis vice-président de l'Assemblée législative. En 1850 il fut nommé ministre de l'intérieur. Démissionnaire le 9 janvier 1851, il devint ministre des affaires étrangères le 10 avril 1851 et donna sa démission le 26 octobre de la même année. Après le coup d'État, il devint président du conseil d'État et, en juin 1863, ministre de la justice. M. Baroche, qui était entré au Sénat en 1864, était en outre membre du conseil privé et grand-croix de la Légion d'honneur. Il est mort le 29 octobre 1870. (Voy. I, 305, 358, 443; — II, 262, 381.)

Victor-Petrovich BALABINE remplit les fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de Russie à Constantinople (avril 1851), de conseiller d'ambassade à Paris (septembre 1853), à Vienne (juin 1855). Le 2 juillet 1860 il fut nommé envoyé extraordinaire de Russie près la cour

d'Autriche, et, le 12 août 1864, ministre en disponibilité. M. Balabine est mort le 25 novembre 1864. (Voy. II, 229, 234, 257, 258.)

Le marquis DE BANNEVILLE, après avoir été directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères (1861) fut successivement ambassadeur à Berne (1866-1868), à Vienne (1871-1873) et enfin ministre des affaires étrangères du 23 novembre au 13 décembre 1877. Le marquis de Banneville est mort le 13 juin 1881. (Voy. II, 159, 188, 190, 364.)

Le chevalier BARLUZZI, mort aujourd'hui, était attaché à la secrétairerie d'État pontificale. Il était spécialement chargé des questions de protocole. (Voy. I, 272, 273, 274.)

M. Adolphe BARROT, ministre au Brésil (1849), à Lisbonne (1849), à Naples (1851), a été ambassadeur à Madrid du mois d'août 1858 au mois d'octobre 1864. Il était le frère de M. Odilon Barrot et de M. Ferdinand Barrot, sénateur et ministre sous le second Empire. (Voy. II, 141, 142, 147.)

M. BARTHOLDI fut successivement ministre à Washington (1873) et à La Haye (1877). (Voy. II, 184.)

M. DE BAYE. (Voy. I, 217.)

M. DE BEC DE LIÈVRE, officier dans l'armée pontificale. (Voy. I, 380.)

M. BÉCLARD, après avoir rempli les fonctions de consul général de France à Jassy, devint ministre à Tanger de 1862 à 1864. (Voy. II, 19, 20.)

Le baron de BELCASTEL a été ministre à Weimar (1862-1867). (Voy. I, 298 ; — II, 222.)

Mgr BELLA, prélat romain. (Voy. I, 349.)

Le duc DE BELLUNE, secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège. (Voy. II, 386.)

M. Vincent BENEDETTI, né à Bastia le 29 avril 1817, fut d'abord élève consul et consul au Caire, puis à Palerme

(mai 1848). Sorti de la carrière consulaire pour entrer dans la carrière diplomatique, M. Benedetti fut nommé premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople (mai 1855) et resta longtemps chargé d'affaires pendant la guerre d'Orient. Nommé ministre à Téhéran, puis directeur des affaires politiques, M. Benedetti remplit les fonctions de secrétaire au congrès de Paris en 1856. Appelé au poste de ministre à Turin en 1861, M. Benedetti donna sa démission le 18 octobre 1862. Le 5 novembre 1864, il fut nommé ambassadeur à Berlin. Dans un volume imprimé en 1871, et intitulé *Ma mission en Prusse*, ouvrage qui eut un grand retentissement, M. Benedetti a combattu les accusations dont il a été l'objet à l'occasion des événements de 1870. Depuis la guerre franco-allemande, M. Benedetti s'est retiré de la vie politique. Il a été élu membre du conseil général de la Corse le 11 août 1872, et il avait été élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur le 1er septembre 1866. (Voy. I, 202, 222, 256, 315 ; — II, 159, 188, 304, 437, 439, 440.)

Mgr Berardi, qui possédait la confiance du cardinal Antonelli, remplit les fonctions de sous-secrétaire d'État à la secrétairerie d'État pontificale. Son frère, aujourd'hui le marquis Berardi, était connu, dès 1860 pour ses sympathies piémontaises. Mgr Berardi est mort il y a quelques années. (Voy. I, 165.)

M. Bermudez de Castro, marquis de Lema, né en 1814, fut ministre d'Espagne au Mexique (1844), à Naples (1853) jusqu'à la chute du roi François II, et ambassadeur à Paris en 1865. Il est mort à Madrid le 12 mars 1876. (Voy. I, 347, 362.)

Albrecht, comte de Bernstorff, né le 22 mars 1809, fut successivement attaché à la légation de Prusse à Hambourg (1834-1835), secrétaire à Saint-Pétersbourg

(1835-1837), à Paris (1837-1840), chargé d'une mission à Naples (1840-1842), à Paris (1842-1845) envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Munich (1845-1848), à Vienne (1848-1852), à Naples (1852-1857), à Londres (1857-1861), ministre des affaires étrangères (octobre 1861-septembre 1862), de nouveau ministre à Londres (1862-1867), enfin ambassadeur, d'abord de la Confédération de l'Allemagne du Nord, puis de l'Empire d'Allemagne à Londres, de 1867 à 1873. Le comte de Bernstorff est mort le 26 mars 1873. (Voy. II, 157, 240, 246, 264, 294, 322.)

M. Bertani, né à Gênes en 1810, disciple de Mazzini, l'un des organisateurs de l'armée garibaldienne, député en 1861. (Voy. I, 423.)

Le comte de Beust, né à Dresde le 13 janvier 1809, entra au ministère des affaires étrangères de Saxe (1831), devint chargé d'affaires de Saxe à Munich (1841), ministre à Londres, ministre des affaires étrangères (1848), démissionnaire en août 1866 ; appelé le 30 octobre au service de l'Autriche comme ministre des affaires étrangères, puis chancelier de l'Empire, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres puis à Paris, mort assez récemment. (Voy. I, 189, 190 ; — II, 368.)

M. Billault était né à Vannes en 1805. D'abord avocat à Nantes, il fut nommé député en 1837 et siégea dans l'opposition. Sous-secrétaire d'État en 1840, il rentra ensuite dans les rangs de l'opposition et y resta jusqu'en 1848. Il fit partie de la Constituante et fut nommé député après le coup d'État. Président du Corps législatif, deux fois ministre de l'intérieur en 1854 et en 1859, M. Billault devint ministre sans portefeuille de 1860 à 1863, et soutint pendant cette période la politique impériale avec un incomparable talent. M. Billault est mort en 1863. (Voy. I, 2, 311, 358, 443, 469, 494 ; — II, 3, 15,

22, 142, 153, 156, 158, 250, 265, 308, 314, 326, 327, 381.)

Le baron DE BILLING remplit longtemps au ministère des affaires étrangères les fonctions de directeur des fonds et de la comptabilité. Il est mort ministre plénipotentiaire. (Voy. II, 195.)

Le chevalier BILLY, vice-consul de France à Pesaro. (Voy. I, 300.)

Le comte, depuis prince DE BISMARCK-SCHŒNHAUSEN est né le 1[er] avril 1815. Membre de la Diète de la province de Saxe (1846), de la Diète générale (1847), il devint en 1851 ministre de Prusse à Francfort. En 1852 il passa à Vienne, en 1859 à Saint-Pétersbourg, et en 1862 à Paris. Nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères le 22 septembre 1862, l'importance de son rôle dans les luttes intérieures du royaume et dans les destinées de l'Europe n'a pas diminué un instant depuis. Nommé chancelier de la Confédération en 1867 et membre héréditaire de la Chambre des seigneurs en 1868, le prince de Bismarck est grand chancelier de l'Empire d'Allemagne depuis 1871. (Voy. I, VIII, IX, 293 ; — II, 305, 311, 312, 322, 411, 451.)

Lord BLOOMFIELD fut ambassadeur d'Angleterre à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Sa femme, lady Bloomfield a laissé d'intéressants *Mémoires*. (Voy. II, 239, 305, 309, 310.)

Le cardinal BOFONDI, né à Forli en 1785, fut créé cardinal diacre du titre de Santa-Maria in Portico, le 21 décembre 1846. Le cardinal Bofondi est mort le 2 décembre 1867. (Voy. I, 401 ; — II, 5.)

M. E. BOITTELLE, né à Cambrai le 22 février 1813, suivit d'abord la carrière militaire jusqu'en 1841. Nommé sous-préfet de St-Quentin en 1852, il devint ensuite préfet de l'Aisne, puis de l'Yonne. Appelé à la préfecture de police

après l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), il garda ces fonctions jusqu'en 1866, époque à laquelle il fut nommé sénateur. M. Boittelle est rentré dans la vie privée depuis le 4 septembre 1870. (Voy. II, 182.)

Le prince Napoléon-Charles BONAPARTE, né à Rome le 5 février 1835, est fils du prince de Canino, Charles Bonaparte, fils aîné du prince Lucien, et de la princesse Zénaïde, fille du roi Joseph. Capitaine aux tirailleurs algériens, ayant pris une part brillante à la campagne du Mexique, et à celle de 1870, le prince Napoléon-Charles Bonaparte a épousé, le 25 novembre 1859, la princesse Marie-Christine, fille du prince Ruspoli. Le prince Napoléon-Charles Bonaparte est le frère cadet du cardinal Bonaparte, le chef de cette branche de la famille Bonaparte qui réunit en elle la descendance de Lucien et celle de Joseph, tous deux frères de l'Empereur Napoléon Ier. (Voy. I, 236.)

Le prince Joseph BONAPARTE, né le 13 février 1824, était le fils aîné du prince de Canino (né à Paris le 24 mai 1803, mort le 29 juillet 1857, fils du prince Lucien, frère de Napoléon Ier) et de la princesse Zénaïde-Julie, née le 8 juillet 1802, fille du roi Joseph Bonaparte. Le prince Joseph Bonaparte était le frère aîné du cardinal Bonaparte, de la marquise de Roccagiovine del Gallo, de la comtesse Primoli, de la comtesse de Campello, de la princesse Gabrielli, du prince Napoléon-Charles, marié à la fille du prince Ruspoli, et de la comtesse de Cambacérès. (Voy. I, 322.)

Le prince Lucien BONAPARTE [1775-1840], frère cadet de Napoléon Ier. (Voy. II, 31.)

M. BONCOMPAGNI, né le 25 juillet 1804, d'abord magistrat, devint ministre de l'instruction publique en octobre 1848, puis ministre des travaux publics et de nouveau ministre de l'instruction publique. Après Novare

il fut l'un des plénipotentiaires désignés pour traiter de la paix avec l'Autriche. Ministre de la justice (1853), président de la Chambre (1857), ministre à Florence (1857), il devint en 1859 commissaire extraordinaire du roi Victor-Emmanuel en Toscane, lieutenant du prince de Carignan, et enfin gouverneur général des provinces de l'Italie centrale. M. Boncompagni est mort le 15 décembre 1880. (Voy. I, 53, 59.)

Le comte DE BONDY a rempli les fonctions de ministre de France à Cassel de 1864 à 1866. (Voy. II, 386, 392.)

Mgr DE BONNECHOSE, né à Paris le 30 mai 1800, fut d'abord magistrat et remplissait les fonctions d'avocat général à Besançon, quand il donna sa démission en 1830 pour entrer dans les ordres. Évêque de Carcassonne en novembre 1847 et d'Évreux en 1854, Mgr de Bonnechose fut créé cardinal le 21 décembre 1863. Prédicateur et écrivain éminent, Mgr de Bonnechose était le frère du littérateur de ce nom. Mgr de Bonnechose est mort le 28 octobre 1883. (Voy. II, 135).

Le marquis DE BONNEUIL. (Voy. II, 446.)

M. DE BONNIÈRES DE WIERRE a été ministre à Téhéran (1867-1871). (Voy. II, 316.)

Don Marc-Antoine, prince BORGHÈSE, né à Paris le 23 février 1814, marié d'abord le 11 mai 1835 à la fille du comte de Shrewsbury, et ensuite, le 2 décembre 1843, à donna Thérèse de La Rochefoucauld, fille du duc d'Estissac, succéda à son père le 29 mai 1839. (Voy. I, 356, 357, 438.)

Ferdinand BENEVENTANO, des barons DEL BOSCO, appartenait à une ancienne famille sicilienne établie depuis plusieurs siècles à Syracuse. Entré fort jeune dans un régiment de la garde royale, doué d'une très belle prestance, Bosco fut rapidement distingué par la société de Naples et de Palerme où il eut de grands succès,

tout en faisant une belle et honorable carrière militaire. Son adresse à l'escrime était célèbre. En 1860, dans les rues de Palerme, à la tête des troupes restées fidèles à la cause royale, il arrêta un instant la marche triomphale de Garibaldi, et ne céda que sur l'ordre d'arrêter la résistance qui livrait la ville au pillage. Plus tard, à Milazzo, il lutta vaillamment de nouveau contre Garibaldi ; mais, atteint d'une grave attaque de goutte, à Salerne, il dut remettre son épée à Garibaldi, qui la lui rendit à la condition qu'il ne servirait pas pendant trois mois. Ce délai expiré, le général Bosco se rendit à Gaëte et exécuta plusieurs sorties, voyant tomber à ses côtés les généraux Ferrara, ducs de Sangro et de San Vito et Traversa. Le général Bosco est regardé comme le principal organisateur de la défense de Gaëte. Il fut particulièrement bien accueilli en Espagne par la reine Isabelle et mourut fidèle à la cause qu'il avait vaillamment défendue. (Voy. II, 117.)

M. Boswell. (Voy. I, 335.)

Le comte de Bourbon-Chalus, frère cadet du comte de Bourbon-Busset, commandait le corps des guides de Lamoricière, avec le grade de lieutenant. Après le licenciement de ce corps, M. de Bourbon-Chalus resta dans l'armée pontificale avec le grade de capitaine d'état-major. (Voy. I. 116.)

Le baron, puis comte de Bourqueney, né à Paris en 1800, fut d'abord attaché à la rédaction du *Journal des Débats* et maître des requêtes au conseil d'État. En 1840, il était secrétaire de l'ambassade de France à Londres, que dirigeait alors M. Guizot, et, après l'échec du traité du 15 juillet, il signa, en qualité de chargé d'affaires, la convention des Détroits, qui faisait rentrer, la France dans le concert européen. En 1841 il fut nommé ministre, et, en 1844, ambassadeur à Constantinople.

Il fut second plénipotentiaire de France au congrès de Paris, plénipotentiaire aux conférences de Zurich en 1859, ambassadeur à Vienne en 1856 et sénateur. M. de Bourqueney est mort le 26 décembre 1869. (Voy. II, 113.)

Bozzino, agent secret du roi Victor-Emmanuel II. (Voy. II, 7.)

Le baron Brenier, né en 1806, consul général à Varsovie, à Livourne (1845), fut nommé directeur des fonds au département des affaires étrangères en 1848. Chargé de l'intérim de ce département (24 janvier-10 avril 1851), il fut nommé, en 1855, ministre à Naples. Il garda ces fonctions jusqu'à la chute de François II. Sénateur en 1861, le baron Brenier est mort le 27 mars 1885. (Voy. I, 84, 93, 100, 101, 102, 103, 216.)

M. Bressant, de la Comédie-Française. (Voy. II, 180.)

Madame Augustine Brohan, de la Comédie-Française. (Voy. II, 180.)

Le baron de Brunnow, né à Dresde le 31 août 1796, entra fort jeune dans la diplomatie russe, et assista aux congrès de Troppau et de Laybach. Il fut ensuite secrétaire à Londres (1820-1823), au congrès de Vérone, attaché au général Voronzow pendant la campagne contre les Turcs, puis attaché à la personne du comte de Nesselrode qui l'employa dans diverses négociations diplomatiques. Nommé ministre à Darmstadt en 1839, il fut nommé ambassadeur à Londres en 1840, après avoir négocié le mariage du grand-duc Alexandre, depuis l'empereur Alexandre II, et il prit une large part aux négociations qui amenèrent, le 15 juillet 1840, la conclusion du célèbre traité de la quadruple alliance, qui fut un si grave échec pour la politique française. Accrédité auprès de la Confédération germanique en 1855, le baron de Brunnow fut désigné pour représenter, de concert avec le comte Orlow, le gouvernement russe au

congrès de Paris en 1856. Après avoir un instant représenté la Russie à Berlin, il fut nommé de nouveau ambassadeur à Londres, le dernier poste qu'il ait occupé. Le comte de Beust a tracé, dans ses *Mémoires*, un portrait peu flatté du baron de Brunnow. (Voy. II, 264.)

Le duc DE BRUNSWICK, (Auguste-Louis-Guillaume-Maximilien-Frédéric), né le 25 avril 1806. (Voy. II, 322.)

Le baron DE BUDBERG, successivement chargé d'affaires de Russie à Francfort (1846), ministre à Berlin (1851), à Vienne (1856), de nouveau à Berlin (1858), fut nommé ambassadeur de Russie à Paris au mois de novembre 1862 en remplacement du général comte Kisseleff. Il eut un jour, dans une gare de chemin de fer, une violente altercation avec M. de Meyendorff; à la suite de cet incident, qui se termina par un duel, le baron de Budberg donna sa démission. Retiré à Saint-Pétersbourg il y est mort le 28 janvier 1881. (Voy. I, 296, 297; — II, 264, 313, 314, 316.)

Sir Henry LYTTON BULWER, né en 1804, fut envoyé a la Chambre des communes en 1830, et remplit ensuite les fonctions de secrétaire de légation à Bruxelles (1835), à Constantinople (1837), à Paris (1839). Nommé ministre d'Angleterre à Madrid, en 1843, il fit, mais en vain, la plus vive opposition à la conclusion des mariages espagnols dont la négociation fut si brillamment conduite à Paris par M. Guizot et à Madrid par le comte Bresson, puis, vers 1848, il combattit énergiquement les mesures dictatoriales du maréchal Narvaëz avec lequel il eut des discussions qui firent alors grand bruit. Il eut même un jour avec le maréchal une altercation tellement violente que Narvaëz, hors de lui, menaça de le jeter par la fenêtre (*sic*). Sir Henry Bulwer reçut le soir même ses passeports et la rupture des relations diplomatiques entre l'Espagne et l'Angleterre dura deux ans. En 1849,

sir Henry Bulwer fut nommé ministre aux États-Unis, puis, en 1852, en Toscane. Il remplaça lord Stratford de Redcliffe, en qualité d'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, en 1858. Son rôle en Orient fut actif, mais l'extrême originalité, qui était, avec beaucoup d'esprit, l'un des traits distinctifs de son caractère et qui donnait à ses allures et à son existence une singularité célèbre dans le monde diplomatique d'alors, nuisit à son influence. Sir Henry Bulwer est mort à Naples le 23 mai 1872. (Voy. I. 320, 379; — II, 55, 73, 87, 88, 187, 193, 243, 353, 359.)

Le comte Buol-Schauenstein, né le 17 mai 1797, entra de bonne heure dans la carrière diplomatique et fut successivement attaché à Florence (1816), secrétaire à Paris (1822), à Londres (1824), ministre d'Autriche à Carlsruhe, à Darmstadt (1831), à Stuttgard (1838), à Turin (1848), à Saint-Pétersbourg (octobre 1848). Devenu conseiller intime, il accompagna, en 1851, le prince de Schwarzenberg aux conférences de Dresde. Si l'on en croit les *Mémoires* du comte de Beust, alors ministre du roi de Saxe, le rôle du comte Buol à Dresde ne fut pas brillant. Devenu ambassadeur à Londres, il fut désigné en 1852, après la mort subite du prince de Schwarzenberg, pour le poste de ministre des affaires étrangères et de premier ministre d'Autriche. Plénipotentiaire au congrès de Paris en 1856, chargé de présider à la politique extérieure de son pays pendant la guerre d'Orient, à une époque où la diplomatie autrichienne hésitait entre l'alliance prusso-russe, et l'alliance anglo-française, le comte Buol-Schauenstein eut l'infortune d'arriver aux affaires au commencement de cette période fatale qui devait amener pour l'Autriche la perte de ses possessions italiennes, d'abord, et de sa situation en Allemagne, ensuite. Le comte Buol quitta le pouvoir en 1859

et fut remplacé par le comte de Rechberg, auquel il était réservé de diriger la politique autrichienne dans des conditions plus critiques encore. Le comte Buol-Schauenstein est mort le 28 octobre 1865. Le chancelier prince de Metternich le définissait ainsi : — *Un couteau à pointe acérée, mais sans tranchant.* (Voy. I, 46.)

C

L'abbé CABANIS. (Voy. I. 162.)

Le marquis DE CADORE, après avoir servi dans la marine française, entra dans la diplomatie et devint, en 1864, ministre à Bade, puis, en 1867, ministre à Munich. Devenu duc de Cadore par la mort de son père, ancien pair de France et fils aîné de Jean-Baptiste Nompère de Champagny, créé duc de Cadore par Napoléon Ier en 1809, M. de Cadore fut chargé, au début de la guerre de 1870, d'une mission en Danemark, que nos désastres empêchèrent d'aboutir. (Voy. I, 7, 52, 150, 242; — II, 113, 122, 128, 161, 165, 171, 222, 360, 362, 368, 423.)

La marquise DE CADORE, depuis duchesse de Cadore, fille du marquis de Bonneval. (Voy. II, 171.)

M. Saturnino CALDERON-COLLANTÉS, né en 1798, fut nommé à vingt-deux ans député aux Cortès (1820). Partisan décidé des idées constitutionnelles, il siégea presque constamment aux Cortès, devint ministre de l'intérieur, et se rangea parmi les adversaires d'Espartero. Très mêlé aux événements politique de l'Espagne, M. Calderon-Collantés, après avoir été sénateur, membre du conseil royal, reçut le portefeuille des affaires étrangères le 1er juillet 1858. Il quitta le pouvoir en janvier 1863, après

avoir défendu devant les Chambres la conduite du général Prim au Mexique, lors de la triple expédition hispano-anglo-française qui prit fin à la convention de la Soledad. M. Calderon-Collantès est mort à Paris le 10 octobre 1864. (Voy. II, 141, 144, 146.)

Le prince CALLIMAKI, connu en Orient sous le nom de Beyzadé Callimaki, fils du hospodar de Moldavie, appartenait à une grande et importante famille fanariote. D'abord exilé comme beaucoup de membres influents des familles du Fanar (on appelle ainsi le quartier des Grecs à Constantinople), il fut rappelé en Turquie par le grand vizir Réchid Pacha qui aimait à s'entourer d'obligés, surtout quand ils appartenaient à d'illustres familles. Ministre à Paris vers 1851, puis ambassadeur à Vienne, le prince Callimaki possédait une grande fortune dont il avait été l'artisan. Il est mort vers 1874. (Voy. II, 230, 234.)

Le commandeur Giuseppe CANOFARI appartenait à une bonne famille de robe. Attaché d'abord à la personne du duc de Laurenzana, lieutenant général du roi en Sicile, il entra ensuite dans la diplomatie, fut secrétaire à Londres, chargé d'affaires à Madrid, puis, en 1852, à Turin, où malgré la tension des rapports entre le Piémont et Naples, il sut se créer une situation si exceptionnelle, qu'en 1860 le comte de Cavour qui l'appréciait fort, fit à M. Canofari des offres brillantes qui furent d'ailleurs déclinées. Appelé à remplacer à Paris le marquis Antonini, M. Canofari vit sa mission prendre fin avec la chute du roi François II. Nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Gaëte, il avait reçu l'ordre de rester à Paris où il servait plus activement la cause royale. Après les événements de 1860, M. Canofari continua à habiter Paris, et mourut en 1872 victime d'un accident de voiture. Peu de temps avant sa mort, il avait été

chargé par le roi François II d'une mission officieuse auprès des empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Jouissant de l'estime particulière de la maison royale de Naples, très répandu à Paris dans le meilleur monde, hôte assidu du salon de M. Thiers et également bien accueilli dans le monde légitimiste après avoir été particulièrement apprécié dans la société du second Empire, le commandeur Canofari a laissé à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un esprit distingué et d'un caractère aussi élevé que sûr. (Voy. I, 360, 362, 367, 386, 434.)

Le commandeur CARAFFA appartenait à une des branches de la noble et ancienne famille napolitaine des ducs de Traetto, qui compte parmi ses illustrations le pape Paul IV, Caraffa de la Stradera. Entré dans la diplomatie et envoyé d'abord à Rome, le commandeur Caraffa passa ensuite à Vienne, puis, en 1840, à Paris, où il était chargé d'affaires lorsque survint la grosse question des soufres de Sicile, qui faillit amener la guerre entre Naples et l'Angleterre et entraîna la chute du prince de Cassero, ministre des affaires étrangères. Rappelé dans son pays, M. Caraffa occupa jusqu'en 1852 un poste dans l'administration intérieure, puis reçut le portefeuille des affaires étrangères qu'il garda huit années, et qu'il occupa avec dignité, distinction et habileté au milieu de circonstances critiques. En 1860 le commandeur Caraffa rentra dans la vie privée et n'en sortit plus jusqu'à sa mort. (Voy. I, 101, 102.)

M. Clément CARAGUEL, littérateur français (né en 1819). (Voy. II, 180.)

L'amiral prince CARRACIOLO. (Voy. I, 468.)

M. CARREY, qui devint depuis député de Seine-et-Oise, fut envoyé à diverses reprises pendant les années 1860, 1861, 1862, par M. Thouvenel, en Italie, chargé de missions confidentielles. (Voy. I, 484.)

Le comte DE CAVOUR, issu d'une ancienne famille originaire du Piémont, était né à Turin en 1810. D'abord militaire, puis journaliste, il devint député en 1849, puis ministre du commerce et des finances en 1850. Président du conseil en 1852, M. de Cavour quitta le pouvoir le 14 juillet 1859, fut remplacé par M. Rattazzi, et rentra aux affaires le 21 janvier 1860. Le rôle politique du comte de Cavour, le véritable fondateur de l'unité italienne, est trop connu pour que nous cherchions ici à le retracer. Il fut un grand patriote, servi par une merveilleuse intelligence et une audace constamment heureuse, mais, pour arriver à son but, tous les moyens lui paraissaient bons. Le comte de Cavour mourut le 7 juin 1861. Sa mort eut un immense retentissement et servit même la cause de son pays, en hâtant la reconnaissance du royaume d'Italie, qui était son œuvre. Ses dernières paroles, adressées au religieux qui l'assistait à l'heure suprême, furent, dit-on, celles-ci : — *Frate, frate, libera Chiesa, in libero Stato.* « Frère, frère, l'Église libre dans l'État libre! » (Voy. I, VI, 4, 38, 49, 59, 66, 75, 89, 98, 178, 194, 195, 198, 205, 207, 212, 214, 222, 223, 224, 230, 234, 238, 257, 268, 320, 342, 345, 352, 367, 390, 393, 394, 402, 422, 431, 463, 493; — II, 2, 7, 14, 17, 25, 29, 69, 79, 80, 84, 86, 93, 94, 102, 103, 104, 105, 108, 113, 117, 128, 132, 133, 134, 137, 152, 273, 304.)

M. DE CAZAL RIBEIRA, successivement ministre de Portugal à Paris et à Madrid, a été également ministre des affaires étrangères en Portugal. (Voy. II. 34, 85, 94.)

Donna Francesca BERIO, duchesse de SAN CESAREO, était la seconde fille du marquis Berio, chef d'une famille d'origine génoise établie à Naples, très connu par son talent littéraire, et qui occupa une place distinguée parmi les écrivains de son temps. Très remarquée dans les salons de l'aristocratie napolitaine, ainsi que

ses sœurs, dont l'une épousa le duc d'Ascoli, grand sommelier de la couronne et devint dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse. Donna Francesca Berio épousa don Gennaro Marulli, duc de San Cesareo, d'abord chevalier d'honneur du roi Ferdinand II, puis grand écuyer. Devenue veuve, la duchesse de San Cesareo fut attachée à la personne de la reine Marie-Sophie et elle accompagna à Gaëte cette jeune et noble princesse, dont la courageuse attitude excita tant de sympathies. Après la chute de Gaëte, la duchesse de San Césareo suivit la cour en exil et ne renonça à son poste d'honneur auprès de la reine de Naples que lorsque l'état de sa santé ne lui permit plus de le remplir. La duchesse de San Cesareo est morte à Naples il y a quelques années. (Voy. I, 415.)

L'archevêque de Chambéry. (Voy. II, 135.)

Le comte de Chambord, né le 29 septembre 1820, était le fils posthume du duc de Berri, assassiné le 13 février 1820, et de la princesse Caroline, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles. Marié le 16 novembre 1846 à Marie-Thérèse, fille du duc de Modène, le comte de Chambord est mort sans postérité, le 24 août 1883. (Voy. II, 282, 297, 381.)

La comtesse de Chambord, fille aînée de François IV, duc de Modène, née le 14 juillet 1817, morte en 1887. (Voy. II. 297.)

Le général Changarnier, né à Autun en 1793, entra au service sous la Restauration et se signala en Afrique. Il devint général de division en 1843. Envoyé à l'Assemblée constituante par le département de la Seine, en 1848, il fut nommé commandant supérieur de la garde nationale de Paris sous la présidence du général Cavaignac et sous celle du prince Louis-Napoléon. Arrêté au 2 décembre 1851, il se tint à l'écart sous le

second Empire, mais reprit du service en 1870 et fut attaché à l'armée de Metz. Élu député à l'Assemblée nationale, en 1871, le général Changarnier est mort en 1877. (Voy. I, 242.)

Le roi CHARLES X [1757-1836]. (Voy. II, 295.)

Le roi CHARLES-ALBERT, était né en 1798. Appelé au trône en 1831, à défaut d'héritier direct du roi Charles-Félix, il abdiqua, le 23 mars 1848, après la défaite de Novare, en faveur de son fils Victor-Emmanuel II. Le roi Charles-Albert mourut à Oporto en 1849. (Voy. I, 30.)

L'archiduc CHARLES-SALVATOR, né le 30 avril 1839. (Voy. II, 172.)

Le prince CHARLES de Prusse. (Voy. I, 297.)

Le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT, né en 1805, devint ministre de la marine en 1851 et en 1860. Il avait été ministre de l'Algérie en 1859. Député à l'Assemblée nationale en 1871, le marquis de Chasseloup-Laubat est mort le 17 décembre 1873. (Voy. I, 2; — II, 125, 381.)

Le marquis DE CHATEAURENARD, fut attaché en 1844 au cabinet de M. Guizot. Successivement secrétaire à Carlsruhe (1847) révoqué en 1848, secrétaire à Madrid (1849), à Vienne (1850), attaché en qualité de secrétaire à M. de Bourqueney au congrès de Paris (1856), premier secrétaire à Turin (1856), à Saint-Pétersbourg (1857), à Londres (1859), il fut nommé ministre à Cassel en août 1862. Le marquis de Châteaurenard a rempli ensuite (1867) les fonctions de ministre à Washington (1864), à Stuttgart (1867), à Dresde (1869), à Berne (octobre 1870-novembre 1871). Élu conseiller d'État par l'Assemblée nationale en juillet 1872, le marquis de Châteaurenard donna sa démission en janvier 1879, lors de l'élection de M. Grévy à la présidence de la République. (Voy. I, 128, 317; — II, 54, 155, 216, 221, 222, 360, 362, 368, 369.

Mgr CHIGI, né à Rome le 3 mai 1810, n'entra que tard

dans les ordres. Après avoir représenté le Saint-Siège au couronnement du czar Alexandre II, il devint nonce à Munich, puis à Paris en septembre 1861. Créé cardinal le 20 décembre 1873, Mgr Chigi est mort le 15 février 1885. (Voy. I, 40; — II, 230, 384.)

Le comte Théodule DE CHRISTEN, d'abord capitaine aux zouaves pontificaux, passa ensuite, avec le grade de chef de bataillon, au service du roi de Naples. Vers le mois de septembre 1860, il organisa, avec l'assentiment de François II, à qui il avait été chaudement recommandé par Mgr de Falloux, une colonne de volontaires royaux, qui se jeta dans les Abruzzes. Le comte de Christen, à la tête d'une poignée d'hommes résolus, résista vaillamment, près de Banco, à un détachement piémontais commandé par le général de Sonnaz, et un arrangement conclu entre les belligérants laissa M. de Christen libre de se retirer où bon lui semblerait, à la condition qu'il s'engageât à ne plus guerroyer dans les Abruzzes et la Calabre, tant que le roi de Naples tiendrait dans Gaëte. Au mois de mars 1861, sur l'intervention du duc de Gramont, le roi de Naples conclut avec le roi Victor-Emmanuel une convention aux termes de laquelle les volontaires de la colonne Christen bénéficieraient des conditions de la capitulation de Gaëte. En juin 1861, le comte de Christen se rendit à Naples sous un faux nom, mais, reconnu, il fut arrêté et enfermé dans la prison de Santa-Maria-Apparente, où il resta près d'une année, soumis aux plus rigoureux traitements. En juillet 1862, il fut traduit devant la cour d'assises de Naples et condamné à dix ans de galères pour conspiration contre le gouvernement du roi d'Italie. Il aurait probablement été fusillé sans les hautes influences qui agirent alors en sa faveur et en tête desquelles il faut placer celles de S. M. l'Impératrice Eugénie, et de lady Jersey, que le dévoue-

ment chevaleresque du comte de Christen à la cause monarchique touchaient vivement. M. de Christen entra au bagne de Naples ainsi que plusieurs condamnés politiques, au nombre desquels se trouvait un Carraciolo, mais il n'y resta que peu de jours et fut transporté, au mois de février, dans une maison de relégation située à Gavi, près de Gênes, puis, en mars, dans la citadelle d'Alexandrie. Au mois de novembre 1863, le roi Victor-Emmanuel lui accorda sa grâce. M. de Christen se rendit alors à Rome, mais le gouvernement italien obtint du gouvernement français son expulsion des États du pape. Après une existence aventureuse, le comte de Christen est mort en 1870. (Voy. II, 177, 279, 280, 370.)

Le général CIALDINI, duc de Gaëte, est né le 8 août 1811. Lancé dans le mouvement libéral en 1831, il dut quitter l'Italie et s'engagea dans la légion d'Oporto, au service de don Pedro. De là il passa en Espagne, combattit les carlistes et obtint le grade de lieutenant-colonel. En 1848 il revint en Italie et fit la campagne de 1849 contre les Autrichiens avec le grade de colonel. Chargé du commandement de la 3e brigade piémontaise en Crimée, le général Cialdini devint aide de camp du roi et général de division en 1859. Comme commandant des troupes sardes, le général Cialdini était devant Gaëte, à Messine, à Ancône (1860), enfin à Castelfidardo. Il fut créé général d'armée en même temps que Garibaldi et Fanti. Entré au Parlement italien en 1861, il fut envoyé à Naples du 9 juillet au 1er novembre comme lieutenant général du roi. Il arrêta la marche de Garibaldi à Aspromonte (1862), commanda un corps d'armée en 1866, devint président du conseil en 1867 et ambassadeur à Paris le 22 juillet 1876. (Voy. I, 237, 238, 300, 363, 367, 389, 410, 412, 421, 423, 424, 484 ; — II, 173, 177, 367, 384.)

Le marquis DE CONTADES, premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres. (Voy. II, 185.)

M. DE CORCELLE, né le 27 juin 1802, fut élu en 1837 député de l'Orne. Nommé par ce même département à l'Assemblée constituante en 1848, il fut envoyé à Rome le 1er août 1849 avec mission de désavouer le traité signé par M. de Lesseps avec le gouvernement qui siégeait alors à Rome. Retiré des affaires publiques après le 2 décembre 1851, M. de Corcelle fut élu député par le Nord, le 6 février 1871. Nommé ambassadeur de France près du Saint-Siège le 10 janvier 1872, il garda ces fonctions jusqu'au 20 octobre 1876. (Voy. I, 320, 321, 322, 337, 338.)

M. CORNU. (Voy. II, 49, 50.)

Fernan CORTEZ [1485-1547]. (Voy. II, 225.)

Le général COSENZ, ancien officier napolitain, prit part à la défense de Venise en 1848. (Voy. I, 422.)

Le général DE COURCY, général de division, commandant le corps expéditionnaire du Tonkin, mort à Paris il y a quelques années. (Voy. I, 251.)

Le comte DE COURONNEL, secrétaire de l'ambassade de France à Londres. (Voy. II, 286.)

Don Raffaele d'Aragon, comte de COUTROFIANO, était le frère cadet du prince de Squinzano, le chef d'une noble et ancienne maison. Commandant la place de Naples en 1860, le général de Coutrofiano accompagna François II à Gaëte et fut chargé par ce prince d'une mission en Russie. Quoique sans fortune, ce général refusa de servir le nouveau gouvernement et mourut à Londres, peu d'années après les événements de 1860, dans une situation voisine de la gêne. Il avait épousé une Française Mademoiselle d'Argy, dont il n'eut pas d'enfants. (Voy. I, 216.)

Le prince COUZA, né à Galatz en 1820, fut choisi en

août 1858 comme hospodar des deux principautés de Moldavie et de Valachie. Renversé le 23 février 1866, il fut remplacé par le prince Charles de Hohenzollern, depuis roi de Roumanie. Le prince Couza est mort à Heidelberg le 5 mai 1873. (Voy. I, 427 ; — II, 187.)

Le comte Cowley, né le 15 juin 1804, était le fils du premier comte de Mornington, créé baron, puis comte Cowley en 1828, et le neveu du duc de Wellington. Entré dans la carrière diplomatique en 1824, il fut attaché à Constantinople à la mission de sir Stratford Canning (1838) et fut accrédité en 1851 auprès de la Confédération germanique. En 1852 il fut nommé ambassadeur d'Angleterre à Paris, en remplacement du marquis de Normanby. Plénipotentiaire au congrès de Paris (1856) avec lord Clarendon, lord Cowley conserva son poste jusqu'au mois de juillet 1867. Le comte Cowley est mort le 15 juin 1884. Il avait épousé en 1833 Olivia Cecilia Fitzgerald de Ros. (Voy. I, 24, 25, 129, 242, 325, 328, 333, 380, 426, 461, 485, 486, 487 ; — II, 21, 36, 54, 72, 73, 99, 117, 125, 178, 184, 225, 226, 235, 260, 261, 266, 277, 298, 308, 312, 313, 314, 318, 325, 333, 360, 370, 379, 424, 435, 446.)

D

M. Jefferson Davis, président des États confédérés, pendant la guerre de la Sécession, né le 3 juin 1808. (Voy. II, 196, 299, 339.)

M. Dayton, ancien ministre des États-Unis à Paris. (Voy. II, 236, 248, 415.)

M. Debains, après avoir rempli les fonctions de secré-

taire dans divers postes diplomatiques, notamment à Berlin, devint agent et consul géneral de France à Belgrade. (Voy. II, 368, 410.)

L'abbé Deguerry, né à Lyon en 1797, devenu prêtre en 1820, fut aumônier du 6e régiment de la garde royale sous Charles X, et se distingua comme prédicateur. Successivement chanoine de Notre-Dame, curé de Saint-Eustache (1845), de la Madeleine (1849), il fut nommé évêque de Marseille en juin 1861, mais n'accepta pas ces fonctions épiscopales. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, l'abbé Deguerry fut arrêté comme otage par les fédérés, et fusillé le 27 mai aux côtés de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, et du président Bonjean. L'abbé Deguerry avait été créé commandeur de la Légion d'honneur en 1868, après avoir dirigé l'éducation religieuse du prince impérial. (Voy. II, 112, 135, 136.)

M. Delangle, né le 6 avril 1797, débuta au barreau de Paris et devint bâtonnier de l'ordre des avocats en 1837. Successivement avocat général à la cour de cassation (1840), procureur général de la cour de Paris (1847), député de la Nièvre, il devenait premier président de la cour de Paris (1852) et sénateur. Ministre de l'intérieur en juin 1858, garde des sceaux en mai 1859, vice-président du Sénat en 1863, procureur général près la cour de cassation en 1865, grand-croix de la Légion d'honneur, M. Delangle est mort en 1869. Il était depuis 1859 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. (Voy. I, 2, 445 ; — II, 381.)

M. Delaunay. (Voy. II, 180.)

M. Hubert Delisle, né à la Réunion le 1er janvier 1810, fut nommé en 1848 représentant du peuple dans la Gironde où il s'était établi. Rallié au gouvernement du prince Louis-Napoléon, il devint gouverneur de la Réu-

nion (1852) et sénateur (1857). Élu sénateur de la Gironde en janvier 1876, M. Hubert Delisle est mort à Bordeaux le 8 décembre 1881. (Voy. I, 470 ; — II, 34, 53.)

L'évêque de DIJON. (Voy. II, 135.)

Le général DOBLADO, général mexicain. (Voy. II, 242, 266.)

M. DOUARD. (Voy. II, 265, 326.)

M. DROUYN DE LHUYS, né le 19 novembre 1805, à Paris, remporta le prix d'honneur de rhétorique au concours de 1823, fut envoyé dans divers postes diplomatiques, notamment à Madrid et à La Haye. En 1840 il fut nommé directeur de la direction commerciale au département des affaires étrangères, puis il fut élu député de Melun en 1842. Destitué par M. Guizot à la suite de son vote lors de l'affaire Pritchard, il fut envoyé ensuite à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative par le département de Seine-et-Marne. Nommé ministre des affaires étrangères après l'élection du prince Louis (10 décembre 1848), il fut nommé, le 5 juillet 1849, ambassadeur à Londres, puis il reprit pour la seconde fois le portefeuille des affaires étrangères (9-24 janvier 1851). Sénateur en 1852, ministre des affaires étrangères pour la troisième fois (juillet 1852-mai 1855) M. Drouyn de Lhuys représenta la France aux conférences de Vienne (avril 1855). Ministre des affaires étrangères pour la quatrième fois (octobre 1862-septembre 1866), M. Drouyn de Lhuys devint membre du conseil privé. Entré en 1861, comme membre libre, à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Drouyn de Lhuys était président de la Société d'acclimatation et de la Société des agriculteurs de France. Grand-croix de la Légion d'honneur, M. Drouyn de Lhyus est mort le 1er mars 1881. (Voy. I, 322 ; — II, 407, 428, 439, 440, 449, 454.)

Le comte DUFFERIN est né en 1826. Nommé chambel-

lan de la reine en 1849, il suivit lord Russell à Vienne en 1855 et devint commissaire du gouvernement britannique en Syrie lors des massacres de 1860. Lord Dufferin remplit les fonctions de sous-secrétaire d'État pour l'Inde en 1864, pour la guerre en 1866, de gouverneur général du Canada (1872) et d'ambassadeur à Constantinople. (Voy. I, 328 ; — II, 21.)

Le commodore Dunlop commandait en chef les forces anglaises au Mexique pendant la courte participation de l'Angleterre à l'expédition (Voy. II, 242, 266.)

Le général Durando, né en 1807, mêlé de bonne heure au mouvement libéral en Italie, servit successivement dans la légion étrangère belge, puis en Portugal et en Espagne. Rentré dans sa patrie en 1847, il joua un rôle important pendant la campagne de Novare, et devint député de Mondovi, sa ville natale. Envoyé en mission à Constantinople en 1857, il devint ministre des affaires étrangères en mars 1862. Commandant du 1er corps d'armée pendant la campagne de 1866, le général Durando fut grièvement blessé à Custozza. Le général Durando était sénateur et aide de camp de Sa Majesté le roi d'Italie. (Voy. II, 424, 426.)

M. Dutreil, après avoir été chef de cabinet du duc Decazes, et ministre plénipotentiaire, est aujourd'hui sénateur de la Mayenne. (Voy. II, 184).

E

L'impératrice Élisabeth d'Autriche, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, duc en Bavière, et de la duchesse Louise-Wilhelmine, princesse de Bavière,

fille du feu roi de Bavière Maximilien Ier, a épousé, le 24 avril 1854, l'empereur François-Joseph Ier. (Voy. II, 240.)

Sir Henry Elliot, second fils du comte de Minto, né en 1817, suivit de 1836 à 1839 l'expédition de sir J. Franklin à la terre de Van-Diemen. Successivement attaché à l'ambassade britannique à Saint-Pétersbourg (1841), secrétaire à Vienne (1853), il devint ministre d'Angleterre à Naples en 1859, à Athènes en 1862, en Italie (1863). Nommé ambassadeur à Constantinople en 1867, conseiller privé, sir Henry Elliot a représenté depuis, pendant plusieurs années, l'Angleterre à Vienne. (Voy. I, 102, 219.)

Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-et-Gotha, né le 21 juin 1818, succéda à son père le 29 janvier 1844, marié à Alexandrine, fille de feu Léopold, grand-duc de Bade, le 3 mai 1842.

L'abbé de l'Escaille est actuellement chanoine de Notre-Dame de Paris. (Voy. II, 113.)

Paul-Antoine, prince Esterhazy de Galantha, conseiller privé actuel, chambellan autrichien, chef héréditaire du comitat d'Œdenbourg, né le 10 mars 1786, marié le 18 juin 1812 à la princesse Marie-Thérèse, fille du prince Charles-Alexandre de Tour et Taxis, est mort le 21 mai 1866. (Voy. II, 270.)

Le comte Maurice Esterhazy. (Voy. II, 288.)

Le Révérend Père Étienne, supérieur général des Lazaristes. (Voy. II, 56.)

L'Impératrice Eugénie, née à Grenade le 5 mai 1826, épousa l'Empereur Napoléon III le 29 janvier 1853. (Voy. I, 187, 281, 282, 325, 362, 386, 396, 404, 415; — II, 139, 279, 329, 382.)

M. Eustis. (Voy. II, 196.)

F

Le comte DE FALLOUX, né à Angers, le 7 mai 1811, député en 1846, membre de l'Assemblée constituante (1848), devint ministre de l'instruction publique le 20 décembre 1848 sous la présidence du prince Louis-Napoléon. Membre de l'Académie française en 1856, le comte de Falloux est mort le 6 janvier 1886. (Voy. I, 249, 250.)

Le général FANTI, né en 1810 dans le duché de Modène, prit une part active, en 1831, au mouvement dirigé contre le grand-duc. Réfugié en Espagne en 1835, il combattit contre don Carlos, et fut nommé colonel d'état-major. En 1848, il était major-général dans l'armée du roi Charles-Albert. Chargé du commandement d'une brigade en Crimée, il était lieutenant général pendant la campagne de 1859. Commandant supérieur des forces réunies de Toscane, Parme, Modène et des Romagnes, le général Fanti devint, en 1860, ministre de la guerre, puis sénateur, et, en 1862, commandant du 5e département militaire. Le général Fanti est mort le 5 avril 1865. Il avait été créé général d'armée en même temps que les généraux Garibaldi et Cialdini. (Voy. I, 230, 234, 240.)

M. FARINI, né le 22 octobre 1812, dans les États romains, fut d'abord médecin. Très mêlé aux agitations libérales de 1841 à 1843, il devint sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, à Turin, en 1847, puis député en 1848. Ministre de l'instruction publique en 1850, il

exerça les fonctions de dictateur à Modène en 1859. En octobre 1860, il fut envoyé à Naples en qualité de commissaire extraordinaire. Devenu ministre d'État en 1861, et président du conseil en 1862, M. Farini est mort le 1[er] août 1866. (Voy. I, 185, 187, 188, 190, 192, 197, 237. 238, 475.)

M. Prosper Faugère, né à Bergerac le 10 février 1810, fut d'abord chef du secrétariat au ministère de l'instruction publique en 1839. Devenu rédacteur, puis sous-directeur au département des affaires étrangères, M. Faugère fut nommé directeur des archives à ce même département. Écrivain érudit, M. Faugère est mort le 15 mars 1887. (Voy. I, 119 ; — II, 112, 120.

Ferdinand II (de Naples), né en 1810, succède en 1830 à son père François I[er], mort le 22 mai 1859. (Voy. I[er], 94, 468 ; — II, 172.)

Ferdinand IV, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, était né le 10 juin 1835 et il monta sur le trône le 21 juillet 1859 après l'abdication de son père, Léopold II. Ferdinand IV avait épousé, le 24 novembre 1850, la princesse Anne-Marie, fille du roi de Saxe, qui mourut le 10 février 1859. (Voy. I, xv, 57, 58.)

Le nom du général Gennaro Fergola, demeurera attaché à la défense de la citadelle de Messine, et à la résistance qu'il opposa aux Piémontais. Ayant fait connaître au général Cialdini, commandant des troupes piémontaises, que son devoir militaire de défenseur de la citadelle de Messine pour le compte du roi François II, l'obligerait, malgré lui, à user de ses moyens de défense contre la ville de Messine occupée par les troupes de Victor-Emmanuel et renfermant les moyens d'attaque, le général Cialdini lui écrivit que, dans ce cas, les défenseurs de la citadelle seraient considérés comme des *rebelles* et lui, Fergola, comme un vil assassin (*sic*). Le général

Fergola ne céda que lorsque le roi François II lui donna l'ordre de capituler, par le même sentiment d'humanité qui lui avait fait suspendre le bombardement de Palerme et mettre fin, par une capitulation, aux maux qui désolaient depuis un an le grand entrepôt de la Sicile. (Voy. I, 472, 473, 484.)

Le vicomte de SAINT-FERRIOL a été ministre de France à Copenhague du 14 juillet 1869 au 12 janvier 1876. (Voy. II, 333.)

Le capitaine FIGEARD. (Voy. II, 125, 208.)

Le général comte DE FLAHAULT, né à Paris le 21 avril 1785, était issu d'une famille comptant déjà plusieurs illustrations militaires. Son père, le comte de la Billarderie, maréchal de camp avant 1789, était le quatrième fils du marquis de la Billarderie, lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis. Sa mère devint célèbre depuis dans les lettres sous le nom de madame de Souza. M. de Flahault connut de bonne heure les tristesses de l'exil. Son père était mort sur l'échafaud ; sa mère, émigrée en Angleterre d'abord, en Allemagne ensuite, demandait à sa plume des moyens d'existence, mais sut donner néanmoins à son fils une éducation soignée qui devait lui permettre de briller plus tard dans les conditions les plus diverses. Rentré en France vers la fin du Directoire, M. de Flahault fut d'abord attaché, le 23 septembre 1799 au dépôt général de la marine en qualité d'élève ingénieur hydrographe. A l'âge de seize ans, il sollicita du général Bonaparte, qui revenait d'Égypte, une place d'aide de camp. Il n'obtint pas alors cette faveur, mais il fut admis à s'engager le 24 mars 1800 dans le corps des hussards volontaires, destiné à servir d'escorte au général Bonaparte. De là, le comte de Flahault passa au 5e régiment de dragons où il fut nommé brigadier, puis sous-lieutenant. Le

21 octobre 1802, il devenait aide de camp de Murat et prenait une part brillante à la campagne d'Ulm. Capitaine le 10 février 1806, chef d'escadrons après la campagne de Prusse, il passa peu après, avec son grade, au 13e régiment de chasseurs. En 1808, le maréchal Berthier l'attacha à sa personne comme aide de camp. Le 13 mai 1809 il fut nommé colonel. Pendant la campagne et la retraite de Russie, son attitude héroïque fut fréquemment signalée à Napoléon. Général de brigade le 4 décembre 1812, il devint aide de camp de l'empereur le 26 janvier 1813 et général de division après la bataille de Leipzig. Pendant toute la campagne de France il ne quitta pas Napoléon, et il était encore auprès de lui, à Fontainebleau, lors de la défection de Marmont, auprès duquel il fut envoyé pour lui donner, mais trop tard, l'ordre de résister jusqu'à la dernière extrémité. Après l'abdication, M. de Flahault se tint à l'écart et fut mis en non-activité le 1er septembre 1814. En mars 1815, il reprit son service d'aide de camp auprès de Napoléon revenant de l'île d'Elbe, et fut envoyé à Vienne pour négocier, mais sans succès, la rentrée de Marie-Louise et de son fils. Dès son retour à Paris, l'Empereur lui donna une marque bien particulière de sa confiance, en le chargeant de reviser toutes les propositions de grades qui venaient du ministère de la guerre, décision qui lui attira l'hostilité du maréchal Davout, alors titulaire du département de la guerre. Le 2 juin 1815, le général de Flahault fut nommé pair de France. Il suivit Napoléon à Waterloo et ne le quitta que l'un des derniers après le désastre. Revenu à Paris, il appuya à la Chambre des pairs la proposition du prince Lucien Bonaparte tendant à faire passer la couronne sur la tête du roi de Rome, puis il fut envoyé par l'Empereur auprès du gouvernement provisoire pour demander que deux frégates alors

à Cherbourg fussent mises à la disposition du souverain. On connaît la suite des événements. Le 1er juillet, le gouvernement provisoire appela le général de Flahault au commandement de la 9e division de cavalerie. Lors de la seconde Restauration, M. de Flahault quitta la France et se retira en Angleterre où il noua les plus solides relations dans la haute aristocratie. Rentré en France après 1830, il retrouva son grade de général et sa dignité de pair. L'ambassade de Vienne lui fut confiée de 1842 à 1848. Les antécédents du général de Flahault, l'éclat de ses services sous le premier Empire, sa fidélité à la cause de Napoléon, enfin les liens si particulièrement intimes qui l'unissaient au comte de Morny, tout le désignait pour jouer un rôle sous le second Empire. Devenu sénateur le 31 décembre 1852, il accepta l'ambassade de Londres le 26 novembre 1860, et la garda jusqu'au mois d'octobre 1862, date à laquelle il suivit volontairement dans sa retraite M. Thouvenel pour lequel il avait une estime et une affection particulières. Et, à ce propos, il nous paraît également honorable pour ces deux personnages de signaler, ici la confiance que cet ambassadeur presque octogénaire, mêlé à tant d'événements divers, éprouvait pour ce ministre de quarante-trois ans. Devenu grand chancelier de la Légion d'honneur le 22 janvier 1864, le général de Flahault devait voir sa longue et laborieuse carrière se terminer avec le second Empire. Il mourut en effet le 1er septembre 1870, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Quoique ayant droit au titre de marquis qu'il tenait de son père, M. de Flahault ne voulut jamais porter que celui de comte, que Napoléon Ier lui avait conféré le 24 octobre 1813. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1838. Le général comte de Flahault avait épousé la fille du vicomte Keith, femme douée d'un esprit

remarquable. Sa fille unique est aujourd'hui veuve du marquis de La Valette, ministre et ambassadeur sous le second Empire. (Voy. I et II, *passim*.)

La comtesse DE FLAHAULT. (Voy. I, 312 ; — II, 338.)

Le comte DE FLASSAN, né en 1770, dans le Comtat-Venaissin, est l'auteur d'une *Histoire de la Diplomatie française* (1808) et d'une *Histoire du congrès de Vienne* (1829). (Voy. I, 13.)

M. DE FLESSER. (Voy. II, 219.)

Le général, depuis maréchal FOREY, né en 1804, mort en 1872, fit brillamment les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie et commanda en chef l'expédition française au Mexique avant le maréchal Bazaine. Il fut créé maréchal après la prise de Puebla (17 mai 1863). (Voy. II, 347.)

M. Achille FOULD était né à Paris en 1800. Membre de la Constituante en 1848, il fut ministre des finances sous la présidence et le second Empire. De 1852 à 1857 il fut ministre d'État et de la maison de l'Empereur. Sénateur, membre libre de l'Académie des beaux-arts, M. Achille Fould est mort en 1867. (Voy. I, 311 ; — II, 188, 193, 204, 205, 329, 330, 381, 428, 440.

Le cardinal FRANCHI, né à Olatri en 1819, fut successivement chargé d'affaires en Espagne pour la négociation d'un concordat (1853), nonce en Toscane (1856), à Madrid (1868). Envoyé en 1871 à Constantinople afin d'essayer de mettre un terme aux querelles religieuses des Arméniens, il fut créé cardinal le 22 décembre 1873. Préfet de la Propagande en 1874, il eut un rôle décisif dans le conclave de 1878. Léon XIII le nomma secrétaire d'État et il semblait disposé à inaugurer une politique active quand il mourut le 31 juillet 1878. (Voy. I, 40.

FRANÇOIS-JOSEPH I[er], né le 18 août 1830, est fils de

l'archiduc François-Charles et de l'archiduchesse Sophie, fille du roi Maximilien de Bavière. Neveu de l'empereur Ferdinand Ier, qui abdiqua le 2 décembre 1848 à Olmütz, François-Joseph monta sur le trône après la renonciation de son père, qui eut lieu le même jour. Il a épousé, le 24 avril 1854, la princesse Élisabeth, fille de Maximilien, duc en Bavière. (Voy. I, 173, 204, 270, 295, 297 ; — II, 240, 268, 269, 288.

Le roi François II, né le 16 janvier 1836, fils du roi Ferdinand II et de sa première femme, Marie-Christine, fille de Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, succéda à son père sur le trône des Deux-Siciles le 22 mai 1859. Le roi François II a épousé, le 3 février 1859, Marie, duchesse en Bavière. (Voy. I, VI, 54, 62, 63, 64, 80, 82, 83, 84, 85. 86, 88, 91, 100, 101, 154, 177, 186, 218, 233. 267, 269, 270, 271, 276, 278, 279, 297, 308, 316, 318, 327, 359, 362, 367, 386, 389, 396, 400, 403, 405, 406, 407, 414, 415, 416, 418, 419, 428, 433, 444, 457, 458, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 483, 484, 488, 491 ; — II, 1, 2, 6, 8, 13, 27, 29, 31, 32, 60, 61, 62, 63, 66, 83, 91, 114, 115, 116, 117, 148, 228, 305, 309.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, mourut le 7 juin 1840. (Voy. I, 298.)

Le prince Frédéric-Guillaume, depuis l'empereur Frédéric III, né le 18 octobre 1831, marié le 25 janvier 1858 à la princesse Victoria, mort à Charlottenbourg le 15 juin 1888. (Voy. I, 298 ; — II, 289, 295.)

G

Le marquis de Gabriac, après avoir été successivement chargé d'affaires à Berlin (1871), ministre à La Haye (1872) à Athènes (1873), à Bruxelles (1876), a été ambassadeur auprès du Saint-Siège du 20 mars 1878 au 23 janvier 1880. (Voy. II, 31, 34, 150, 178.)

Le prince Placide Gabrielli avait épousé, le 2 février 1856, la princesse Augusta Bonaparte, l'une des cinq filles du prince de Canino. (V. I, 140, 361, 364, 395.)

Mgr Gallard, évêque de Meaux. (Voy. I, 350.)

Le comte Alexandre de Gallenberg, baron de Thurn-Rossek et de Gallenstein, né le 22 août 1816, chambellan de l'empereur d'Autriche, major en retraite, grand veneur héréditaire de Carniole et de la marche Wende *(oberst Erblandjäger)*, marié le 18 juillet 1857 à la fille du chambellan de Bose, maréchal de la cour du duc de Nassau. (Voy. II, 269, 270, 283, 285.)

Le prince de Galles, né le 9 novembre 1841, est le fils aîné de la reine d'Angleterre, Victoria Ire, et du prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Il a épousé le 10 mars 1863 la princesse Alexandra, fille du roi de Danemark, Christian IX et de la princesse Louise, fille du landgrave de la Hesse électorale, Guillaume. (Voy. II, 235, 312, 313, 318.)

Le général Garibaldi, né à Nice le 4 juillet 1807, quitta l'Italie en 1834, après avoir été compromis dans une conspiration, et prit du service à Tunis. En 1836, il passa dans l'Uruguay, où il reçut le grade de général pendant la campagne contre le gouvernement de Buenos-Ayres.

En 1848, il revient en Italie, lutte contre l'Autriche avec Charles-Albert, puis établit la République romaine, soutient le siège de Rome contre les Français, et, lors de la chute de cette capitale, s'embarque pour le Pérou où il fut nommé commandant des troupes. Rappelé par la campagne de 1859, Garibaldi devient major général et bat les Autrichiens en plusieurs rencontres. En 1860, il organise l'audacieuse expédition des Mille, débarque le 12 mai à Marsala, bat les troupes royales à Catalafimi, assiège et prend Palerme le 27 et devient maître de la Sicile en juillet. Dictateur, il organise une expédition contre Naples où il entre triomphant le 7 septembre. Vainqueur des troupes napolitaines à la bataille du Volturne, Garibaldi devient peu après dictateur de l'Italie méridionale bientôt réunie au Piémont à la suite du plébiscite du 21 octobre 1860. Créé général d'armée, Garibaldi se retire à Caprera. En août 1862, il entre à Catane et en Calabre à la tête de 2000 hommes. Arrêté à Aspromonte par les troupes italiennes commandées par le général Cialdini (27 août), Garibaldi blessé se rend et se fait transporter à Caprera. Pendant la campagne de 1866 il est battu par les Autrichiens au lac de Garde. Arrêté en 1867 par ordre de M. Rattazzi à Asinalunga et reconduit à Caprera. il s'échappe et marche sur Rome. Vainqueur à Monte-Rotondo le 26 octobre 1867, les troupes françaises et pontificales le battent à Mentana le 4 novembre. Après le 4 septembre 1870, Garibaldi prit du service dans l'armée française et fut élu à l'Assemblée nationale par quatre départements. Retourné à Caprera, il fut élu député à Rome en octobre 1874. Garibaldi est mort le 2 juin 1882. (Voy. I, 153, 154, 161, 166, 177, 178, 181, 183, 184, 186, 187, 194, 209, 218, 239, 253, 267, 269, 316, 345, 422, 461 ; — II, 103, 104, 178, 257, 261, 273, 282, 304, 341, 362, 363, 374, 380, 384.)

Le prince Thomas, duc de Gênes, né le 6 février 1854, est le fils de Ferdinand, duc de Gênes, mort le 10 février 1855, second fils du roi Charles-Albert, et d'Élisabeth fille de Jean, feu roi de Saxe, remariée en 1856 au marquis Rapallo. Le prince Thomas est le frère cadet de Sa Majesté la reine d'Italie. (Voy. I, 57.)

M. de Germiny. (Voy. II, 3.)

M. Gladstone est né à Liverpool le 29 décembre 1809. (Voy. II, 339.)

M. Glover. (Voy. II, 317, 326.)

Le prince Gortchakow, né le 16 juin 1798, suivit les plénipotentiaires russes aux congrès de Laybach et de Vérone et devint, en 1824, secrétaire à Londres, puis chargé d'affaires à Florence (1830), et à Vienne. Ministre à Stuttgart (1841), il négocia le mariage de la grande-duchesse Olga avec le prince royal de Wurtemberg et fut nommé conseiller intime. Ambassadeur de Russie à Vienne (1854), il remplaça le comte de Nesselrode au ministère des affaires étrangères et fut élevé en 1863 à la dignité de chancelier de l'empire. Le prince Gortchakow est mort le 10 mars 1883. (Voy. I, 283, 284, 287, 288, 289, 290, 291, 306, 316; — II, 264, 293, 295, 385, 391.)

Le général comte de Goyon, né le 19 novembre 1802, sorti de Saint-Cyr en 1821, était colonel du 2e régiment de dragons en août 1846, général de brigade en avril 1850, général de division en novembre 1853. Nommé aide de camp de l'Empereur Napoléon III, il fut appelé, en 1859 au commandement du corps d'occupation de Rome et reçut le titre de général en chef de ce même corps en novembre 1861. En mai 1862, il entra au Sénat et fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur. En 1867, il fut placé à la tête du 6e corps d'armée à Toulouse. Le général comte de Goyon est mort le 18 mai

devint sous-secrétaire d'État des affaires étrangères sous lord Melbourne en 1840. Successivement grand-veneur, vice-président du Bureau de commerce, président de la Commission royale de l'Exposition de 1851, lord Granville succéda à lord Palmerston au ministère des affaires étrangères en décembre 1851 et ne garda son portefeuille que jusqu'en 1852. A la fin de cette même année, il devint président du conseil privé. En 1856, lord Granville fut désigné pour représenter l'Angleterre au couronnement de l'empereur Alexandre II à Moscou. Président du Conseil de juin 1859 à juin 1866, lord Granville devint ministre des affaires étrangères en 1870 et garda ce portefeuille jusqu'en 1874. (Voy. II, 274.)

Le cardinal Grassellini, né à Palerme en 1796, a été, vers 1850, commissaire pontifical des quatre légations et prolégat de Bologne. Créé cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-du-Panthéon, le 16 juin 1856, le cardinal Grassellini est mort en 1875. (Voy. II, 5, 6, 13, 178.)

M. de Gruner. (Voy, I, 293.)

Le vicomte de La Guéronnière, né en 1816, tint une place importante dans la presse française jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. Député du Cantal en 1852, il entra en 1853 au conseil d'État et devint directeur général du service de la librairie et de la presse. En 1861 il entra au Sénat. Nommé ministre à Bruxelles en 1868, il fut. envoyé comme ambassadeur à Constantinople en juin 1870. Auteur de brochures qui eurent le plus grand retentissement, M. de La Guéronnière est mort le 23 décembre 1875. (Voy. I, 432; — II, 380, 386, 390, 409, 413.

Guillaume Ier, né le 22 mars 1797, était le second fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise. Régent du royaume en octobre 1857, il devint roi de Prusse par la mort de son frère, le 2 janvier 1861.

H

placement de M. Viennet. Après la guerre de 1870, le comte d'Haussonville s'occupa avec autant d'activité que de succès de l'établissement en Algérie de colonies agricoles destinées à recueillir les Alsaciens et Lorrains qui avaient opté pour la nationalité française. Élu sénateur inamovible le 15 novembre 1878, le comte d'Haussonville est mort le 28 mai 1884. Il avait épousé la princesse Louise de Broglie, fille du duc de Broglie, qui joua un rôle considérable sous le règne du roi Louis-Philippe, et sœur du duc de Broglie, actuellement membre de l'Académie française. (Voy. II, 273.)

La grande-duchesse Hélène, née le 9 janvier 1807, était la fille du prince Paul de Wurtemberg, frère du roi, et elle avait épousé, le 19 février 1824, le grand-duc Michel Paulowitch, né le 8 février 1798, grand maître de l'artillerie, mort le 9 septembre 1849. (Voy. II. 322.)

M. Herbet occupa au ministère des affaires étrangères les fonctions de directeur des consulats. (Voy. II, 277.)

Guillaume, landgrave de Hesse, né le 24 décembre 1787, mort le 5 septembre 1867. (Voy. II, 321.)

Le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, né le 7 septembre 1811, marié le 21 octobre 1834 à la princesse Joséphine, fille du grand-duc de Bade Charles-Louis, était président du conseil d'État et général d'infanterie dans l'armée prussienne. (Voy. I, 289, 290.)

Le baron aujourd'hui comte de Hübner, né à Vienne le 26 novembre 1811, entra à la chancellerie d'État sous les auspices du chancelier de Metternich et fut successivement envoyé à Paris 1837), à Lisbonne (1841), à Leipzig (1844). En 1848, M. de Hübner était chargé par le gouvernement de la vice-royauté autrichienne en Lombardie, de la correspondance diplomatique avec les princes de la Péninsule, et il fut même un instant

prisonnier de l'insurrection milanaise. Après la révolution de Vienne, pendant laquelle il accompagna la cour à Olmütz, M. de Hübner fut chargé par le premier ministre prince de Schwarzenberg de rédiger toutes pièces relatives à la double abdication qui amena au trône l'empereur François-Joseph. En 1849, M. de Hübner fut nommé ministre d'Autriche à Paris ; il garda ses fonctions jusqu'à la rupture de 1859 et fut remplacé après la paix de Villafranca par le prince de Metternich. Après avoir rempli diverses missions en Italie, le baron de Hübner fut nommé ministre de a police, poste qu'il garda peu de temps, puis ambassadeur à Rome (1866-1867). Depuis cette époque, le baron de Hübner a entrepris de grands voyages dont il a publié d'intéressantes relations. Auteur d'une histoire de Sixte-Quint, le baron de Hübner est membre étranger de l'Académie des sciences morales et politiques. (Voy. I, xiv.)

Sir James Hudson, ministre d'Angleterre à Turin, était un ami personnel du comte de Cavour. Très dévoué à la cause de l'indépendance de l'Italie, il représentait activement auprès de M. de Cavour la politique de lord Palmerston et de lord John Russell, si favorable à l'unité italienne. Lors du rappel du baron de Talleyrand, en septembre 1860, Sir James Hudson fut chargé par son gouvernement de transmettre à M. de Cavour une dépêche particulièrement bienveillante destinée à contrebalancer l'impression causée à Turin par la rupture des relations diplomatiques avec la France. On alla jusqu'à illuminer à Turin, quand on eut connaissance des termes de la dépêche anglaise. Sir James Hudson est mort à Strasbourg le 20 septembre 1885. (Voy. I, 48 ; — II, 117, 118, 148, 241.)

I

La reine ISABELLE II, née à Madrid le 10 octobre 1830, fille du roi Ferdinand VII et de sa quatrième femme, Marie-Christine, monta sur le trône en octobre 1832, sous la régence de sa mère, et fut déclarée majeure le 8 novembre 1843. Elle a épousé le 10 octobre 1846 son cousin germain François d'Assise, infant d'Espagne, fils de l'infant François de Paule. Le règne de la reine Isabelle II a pris fin le 29 septembre 1868. (Voy. I, 478; — II, 143, 144.)

Don Antonio ISAÏA. (Voy. II, 7, 14.)

ISMAÏL PACHA, né au Caire en 1830, est le second fils d'Ibrahim Pacha. Il succéda, le 18 janvier 1863, à son oncle, Saïd Pacha. Ismaïl Pacha abdiqua le 26 juin 1879, en faveur de son fils Tewfik Pacha. (Voy. II, 326.)

Mgr ISOARD, auditeur de rote pour la France en 1867 est évêque d'Annecy depuis 1879. (Voy. II, 113.)

M. Xavier DE ISTURITZ, né à Cadix en 1790, très mêlé au mouvement libéral qui amena la chute de Ferdinand VII, fut condamné à mort lors de la restauration de ce prince, passa à l'étranger et bénéficia de l'amnistie de 1834. Président de la Chambre en 1835, exilé peu après et ayant de nouveau bénéficié de l'amnistie de 1837, M. Isturitz devint en 1846 premier ministre de la régente Christine, et fut ensuite envoyé en mission à Londres (1848) et à Saint-Pétersbourg (1856). Devenu président du Sénat, puis président du Conseil et ministre des affaires étrangères, M. Isturitz a été depuis ambassadeur d'Espagne à Paris (1863-1864). (Voy. II, 184.)

J

Le marquis DE JAUCOURT, secrétaire de l'ambassade de France à Londres. (Voy. II, 184, 185.)

Sarah, lady JERSEY, était la fille aînée du dixième comte de Westmoreland. Lord Jersey, son mari, remplit diverses charges de cour. Lady Jersey, morte en 1867 à l'âge de quatre-vingts ans, avait tenu longtemps dans le société anglaise le sceptre de l'élégance. Son salon resta jusqu'à sa mort, l'un des plus recherchés de Londres. L'une des filles de lady Jersey, lady Clémentina, avait inspiré une vive passion au prince Louis-Napoléon alors en exil en Angleterre. (Voy. II, 279.)

Le prince DE JOINVILLE, quatrième enfant du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, né à Neuilly le 14 août 1818, marié le 1er mai 1843 à Françoise, fille de feu Pierre Ier empereur du Brésil. (Voy. II, 36.)

Le président JUAREZ, né en 1809 fut d'abord avocat. Entré au congrès en 1856, il devint en 1857 président de la cour suprême de justice. Lors de la guerre civile de 1857 il lutta contre les présidents Zuloaga et Miramon. Arrivé au pouvoir, il provoqua par les mesures prises sous son inspiration, la déclaration de guerre entre la France et le Mexique. S'étant emparé de l'Empereur Maximilien, il le fit fusiller en 1867. Président en 1871, Juarez est mort en 1872. (Voy. II, 260, 318, 319, 325, 350.)

Le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, né le 19 novembre 1812, fils du vice-amiral Jurien de la Gravière, pair de France sous la monarchie de Juillet, entra au

service en 1828. Capitaine de corvette en 1841, de vaisseau en 1850, contre-amiral en 1855 pendant la guerre d'Orient, il fut appelé en 1861 au commandement de l'expédition navale, puis de l'expédition française au Mexique. Négociateur de la convention de la Soledad, acceptée par l'Espagne et l'Angleterre, mais rejetée par la France, il fut créé vice-amiral en janvier 1862 et devint. en 1864, aide de camp de l'empereur Napoléon III. Membre de l'Académie des sciences depuis 1866, le vice-amiral Jurien de la Gravière est entré à l'Académie française en janvier 1889. (Voy. II, 184, 188, 192, 242, 260, 265, 266, 325.)

K

M. Kalbmatten. (Voy. I, 92.)

La duchesse de Kent, mère de S. M. la reine Victoria. (Voy. II, 36.)

M. Klindworth, professeur de droit international, né dans l'Allemagne du Sud, fut fréquemment employé par le roi de Wurtemberg, le prince de Metternich, M. Guizot et lord Palmerston, dans diverses négociations secrètes. Il semble avoir particulièrement joui de la faveur du roi Guillaume Ier de Wurtemberg, ce qui lui permit de tenir un rôle actif quoique occulte, dans l'histoire diplomatique contemporaine. M. Klindworth est mort vers 1879. Sa fille, mademoiselle Klindworth, a été également mêlée à plusieurs négociations secrètes. (Voy. II, 284, 285, 287, 289, 296.)

Le général comte Kisselew, né en 1788, assista

dans les rangs de l'armée russe aux batailles d'Eylau, de Friedland et de la Moskowa. Devenu aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, il suivit ce prince au congrès de Vienne. En 1828 M. Kisselew fit la campagne contre les Turcs et fut nommé lieutenant général. De 1829 à 1834, envoyé dans les principautés de Valachie et de Moldavie, occupées alors par les troupes russes, il y exerça un pouvoir dictatorial. Nommé plénipotentiaire au congrès de 1856 et ambassadeur à Paris, le comte Kisselew garda ses fonctions jusqu'en 1862. Le comte Kisselew est mort le 14 novembre 1872. Son frère, M. Nicolas Kisseley avait représenté la Russie à Paris sous le règne du roi Louis-Philippe et ensuite jusqu'en 1854. Nommé depuis ministre près du Saint-Siège puis à Florence, il est mort en décembre 1869. (Voy. II, 313, 316.)

M. de Koller. (Voy. II, 323.)

Le prince Kong, né le 11 janvier 1833, frère de l'empereur Hien-Foung, reçut en 1860 le titre de ministre des affaires étrangères. Régent de l'empire de Chine après la mort de Hien-Foung, malgré les intrigues dirigées contre lui, il exerça le pouvoir d'une façon souveraine. (Voy. II, 181.)

Louis Kossuth, né en Hongrie le 16 septembre 1802, d'abord avocat et journaliste, devint en 1848 ministre des finances de Hongrie sous la vice-royauté de l'archiduc Étienne. Lors de l'insurrection, il fut nommé président du comité de défense nationale. Après l'intervention décisive du maréchal Paskéwitch, l'insurrection étant écrasée, il dut quitter la Hongrie et fut interné en Asie mineure jusqu'en 1851. Refugié ensuite en Angleterre, Kossuth fut mêlé au mouvement unitaire italien et refusa de rentrer dans sa patrie quand l'offre lui en fut faite en 1877. (Voy. I, 285.)

L

Le bienheureux LABRE [1748-1783]. (Voy. II, 65.)

Le marquis DE LAGRANGE, écuyer de S. M. l'Impératrice Eugénie. (Voy. II, 208.)

Le comte DE LALLEMAND, après avoir rempli les fonctions de secrétaire dans divers postes diplomatiques et avoir été chargé d'affaires à Constantinople, est mort ministre plénipotentiaire. (Voy. II, 187.)

M. DE LAMARTINE [1790-1869]. (Voy. II, 140.)

Le général LAMORICIÈRE est né à Nantes en 1806. Après sa sortie de l'École polytechnique, il fut envoyé en Algérie. Grièvement blessé au siège de Constantine en 1837, il devint général en 1843. Député de la Sarthe (1846), représentant du peuple (1848), ministre de la guerre sous la présidence du général Cavaignac, il fut arrêté au coup d'État et ne rentra en France qu'en 1857. Appelé à organiser l'armée pontificale, il fut battu à Castelfidardo le 18 septembre 1860, par le général Cialdini et dut capituler à Ancône. Le général Lamoricière est mort en 1865. (Voy. I, 109, 113, 115, 117, 120, 122, 132, 136, 139, 145, 146, 148, 152, 170, 171, 217, 300, 306; — II, 406.)

Gratien LANARD. (Voy. II, 181.)

Henry, quatrième marquis DE LANSDOWNE, né en 1816, remplit les fonctions de lord de la Trésorerie en 1847 et de sous-secrétaire d'État des affaires étrangères en 1856. Il épousa en 1843 Emily Jane Mercer Elphinstone de Flahault et mourut en 1866. (Voy. I, 334; — II, 216.)

Le cardinal LAVIGERIE, né à Bayonne le 31 octobre 1825 fut d'abord auditeur de rote, à Rome, pour la France. Nommé évêque de Nancy le 5 mars 1863, archevêque d'Alger le 12 janvier 1867, puis, quelques années après, élevé au cardinalat (Voy. II, 129.)

Mgr LE COURTIER, né à Paris le 19 décembre 1799, prédicateur distingué, fut sucessivement archiprêtre, et chanoine de Notre-Dame. Nommé évêque de Montpellier il donna sa démission en 1873 et fut créé archevêque de Sebaste *in partibus* en décembre de cette même année. Chanoine de Saint-Denis le 11 janvier 1875, Mgr Le Courtier est mort à Paris le 19 avril 1885. (Voy. I, 343, 349, 350, 351; — II, 3, 112, 135.)

M. John LEMOINNE, né à Londres le 17 octobre 1815, l'un des principaux rédacteurs du *Journal des Débats*, est actuellement membre de l'Académie française. (Voy. I, 480.)

LÉOPOLD Ier, roi des Belges, né à Cobourg le 16 décembre 1790, porta d'abord le titre de prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Sa sœur, la princesse Juliane, avait épousé le grand-duc Constantin de Russie. Le prince Léopold servit en 1813 et 1814 dans l'armée russe. Après Waterloo, il suivit l'empereur Alexandre à Londres et épousa, le 2 mai 1816, la princesse Charlotte, fille du prince de Galles, héritière du trône, qui mourut après quelques mois de mariage, le 5 novembre 1817. Le prince Léopold, créé duc de Kendal, avait reçu en apanage le château de Claremont avec 50,000 livres sterling de revenu. Par le mariage de l'une de ses sœurs avec le duc de Kent, il devint l'oncle de la reine Victoria. Le prince Léopold refusa le trône de Grèce en mai 1830, mais accepta la couronne de Belgique le 26 juin 1831 et épousa, en 1832, la princesse Louise d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe. Le roi Léopold Ier est mort

au palais de Laeken le 10 décembre 1865, après un règne de trente-quatre ans et laissant le souvenir du modèle des souverains modernes. (Voy. II, 235.)

M. Le Play, né à Honfleur le 11 avril 1806, entra à l'École polytechnique en 1825, puis dans le corps des mines et devint ingénieur en chef de 1re classe et professeur à l'École des mines. Commissaire général pour l'Exposition de 1855, il fut nommé conseiller d'État, puis commissaire de l'Empire à l'Exposition de Londres en 1862. L'un des organisateurs de l'Exposition de 1867, M. Le Play entra au Sénat le 29 décembre 1867. Il est mort le 5 avril 1882. (Voy. II, 307.)

Le duc de Lesparre, frère cadet du duc de Gramont, né à Paris en 1820, mort le 4 septembre 1877, avait été nommé général de division en 1873 après une brillante carrière militaire. (Voy. I, 368.)

Armand, comte de Gramont, duc de Lesparre, second fils du feu duc de Gramont, né le 30 janvier 1854, marié le 18 décembre 1879 à Hélène, fille du duc de Conegliano. (Voy. I, 17.)

Nicolas, duc de Leuchtenberg, né le 4 août 1843. (Voy. II, 269.)

Sigismond, comte de Lévis-Mirepoix, né à Paris le 24 août 1821, mort le 2 juillet 1886. (Voy. I, 238.)

Le prince Édouard de Ligne, né le 7 février 1839, fils du prince de Ligne (né le 28 janvier 1804, mort le 20 mai 1880), marié le 20 septembre 1866 à Augusta Théodosie, fille de sir David Cunynghame, et le 12 mars 1874 à Eulalie, fille du prince Charles de Salm-Braunfels. (Voy. I, 237, 238, 331, 334.)

M. Paulin Limayrac, littérateur français [1817-1868]. (Voy. II, 36.)

Le président Abraham Lincoln, né en 1809, fut d'abord avocat. Élu en 1860 président des États-Unis, il eut à

nommés officiers d'état-major. Le bruit de leur mort, recueilli par le duc de Gramont après la bataille de Castelfidardo était inexact. Le comte Eugène épousa mademoiselle de Menton, et vit en Savoie. Le comte François, veuf, après un an de mariage, de la fille du général Lamoricière, a épousé en secondes noces mademoiselle de Villeneuve-Bargemont. (Voy. I, 217.)

M. Mangin, préfet de police français à Rome, pendant l'occupation française. (Voy. I, 322 ; — II, 10.)

Mgr Maret, né le 29 avril 1805, devint en 1840 professeur à la faculté de théologie de Paris, puis chanoine de Notre-Dame. Nommé évêque de Vannes en septembre 1860, il ne fut pas confirmé dans ce poste par le pape, et donna sa démission. Il devint ensuite évêque de Sura *in partibus* et chanoine du 1er ordre de Saint-Denis. Primicier de ce chapitre, le 27 septembre 1873, Mgr Maret est mort le 16 juin 1884. (Voy. I, 155, 369 ; — II, 112.)

La princesse Marie de Naples, née le 14 avril 1844, fille de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, mariée le 19 septembre 1861 à l'archiduc Charles-Salvator. (Voy. II, 172.)

La reine Marie-Caroline de Naples, née à Vienne en 1752, mariée en 1768 à Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, morte à Schœnbrünn en 1814. (Voy. I, 468.)

La reine de Portugal Marie-Pie, née le 16 octobre 1847, est fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel II et de l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche. Elle épousa, le 27 novembre 1862, le roi de Portugal Louis Ier. (Voy. II, 328.)

La reine de Naples, Marie-Sophie-Amélie, née le 4 octobre 1841, est la fille de Maximilien, duc en Bavière, et de Louise-Wilhelmine, princesse de Bavière. Elle a épousé, le 3 février 1859, François II, roi des Deux-

baldi en 1849. Après la campagne de 1859 il organisa le corps de quatre mille volontaires envoyés à l'aide de l'expédition des Mille (1860). Le général Medici prit Messine et devint commandant de la garde nationale de Palerme. En 1863 il fut nommé commandant de la 6e division de l'armée active et premier aide de camp du roi. Créé marquis de Vascello, le général Medici est mort à Rome, le 9 mars 1882. (Voy. I, 422.)

Le cardinal Meglia, né à Vintimille en 1810, nonce en Bavière en 1864, puis à Paris jusqu'en 1879 fut créé cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts, le 19 septembre 1879 et mourut en 1883. (Voy. I, 481 ; — II, 135, 136.)

Méhémet Ali Pacha, grand amiral de l'empire ottoman, avait épousé la sultane Adilé, fille du sultan Mahmoud. Devenu par ce mariage beau-frère du sultan Abd-ul-Medjid, ce personnage amassa une fortune colossale, acquise du reste sans scrupule, mais qu'il dissipait fastueusement. Les débuts de Méhémet Ali Pacha avaient été des plus humbles, comme ceux de beaucoup de personnages orientaux qui ont joué un rôle dans un pays où les idées démocratiques les plus extrêmes s'accordent avec le despotisme le plus absolu. Simple marin, sa belle prestance et sa fière mine l'avaient fait remarquer au palais. Il dut sa carrière et son mariage à ses avantages extérieurs. Devenu grand-vizir avant la guerre de Crimée, Méhémet Ali Pacha se montra toujours partisan dévoué de l'alliance anglaise, en opposition au parti dit français, dont le séraskier Riza Pacha passait pour être le chef. Malgré ses sympathies britanniques, Méhémet Ali Pacha était l'ennemi du grand-vizir Réchid Pacha, très dévoué, on le sait, à la politique anglaise. La princesse Adilé, femme de Méhémet Ali Pacha, très émue de l'hostilité de Réchid contre son mari,

envoya un jour le chef de ses eunuques chez le grand-vizir pour lui demander la cause de son animosité. Réchid Pacha, ministre fier et despotique, répondit à son singulier interlocuteur: — *Je frotte ma figure à l'endroit où Son Altesse Impériale pose ses pieds. Quant à son mari, c'est un homme de si peu qu'on n'en parle même pas! au surplus, je ne persécute que mes égaux.* (Voy. I, 330; — II, 207.)

Le baron DE MÉNEVAL, successivement ministre à Bade (1851), à Hanovre (1852), à Munich (1852-1859), entra ensuite dans les ordres et devint prélat romain. (Voy. II, 84, 96, 97, 110.)

Mgr MENJAUD, archevêque de Bourges. (Voy. II, 84.)

Le baron MERCIER DE LOSTENDE qui fut successivement ministre à Stockholm (1851), à Dresde (1852), à Athènes (1857), à Washington (1859) et ambassadeur à Madrid, du 5 octobre 1864 jusqu'à la chute de l'Empire, est mort le 16 octobre 1886. (Voy. II, 197, 206, 218, 220, 226, 247, 299, 348, 352, 364, 387, 414, 448.)

Le baron MERCIER DE LOSTENDE, lieutenant de vaisseau. (Voy. II, 247.)

Mgr DE MÉRODE, né le 15 mars 1802, fut d'abord officier dans l'armée belge. Devenu ensuite camérier secret et grand échanson du pape Pie IX, il fut nommé ministre des armes en 1860. Démissionnaire en 1865, créé archevêque de Métylène en 1866, Mgr de Mérode est mort à Rome le 11 juin 1874. (Voy. I, 132, 133, 139, 152, 170, 171, 182, 199, 229, 238, 243, 273, 274, 282, 306, 332, 339, 349, 388, 443; — II, 49, 257, 437.)

Le cardinal MERTEL, né près de Civita-Vecchia, en 1806, fut d'abord attaché en qualité de jurisconsulte aux tribunaux pontificaux, puis auditeur de rote. Ministre de l'intérieur (1853), cardinal-diacre (15 mars 1858), président du conseil d'État jusqu'en 1870, le cardinal Mertel n'est prêtre que depuis peu d'années et jouit d'une

M. Marco Minghetti, né à Bologne le 8 septembre 1818, d'abord journaliste, fit, en 1848, comme ministre des travaux publics, partie du ministère laïque formé par Pie IX, le 10 mars. Au mois d'avril suivant, M. Minghetti quittait les États du pape et passait en Lombardie où il fit la campagne de 1848 comme capitaine d'état-major. Secrétaire général au ministère des affaires étrangères sous le comte de Cavour jusqu'après Villafranca, il devint à cette époque (1859) président de l'assemblée des Romagnes, puis membre du Parlement italien pour Bologne. Ministre de l'intérieur en 1860, vice-président du parlement en 1861, président du conseil et ministre des finances en 1863, M. Minghetti devint en juillet 1868 ambassadeur à Londres, et, en 1869, ministre de l'agriculture. Devenu de nouveau président du conseil et ministre des finances en 1873, il garda le pouvoir jusqu'en mars 1876. M. Minghetti est mort le 10 décembre 1886. (Voy. I, 331.)

Don Manuel de Pando, marquis de Miraflores, né à Madrid en 1792, fut ambassadeur d'Espagne à Paris, à Londres, à Rome. Il avait été président du conseil en 1846. Littérateur éminent, le marquis de Miraflores était membre de l'Académie d'histoire de Madrid. (Voy. II, 68.)

M. Jules Mirès, né à Bordeaux, le 9 décembre 1809, débuta par être courtier d'affaires, puis parvint à diriger d'énormes entreprises, notamment à Marseille, où il fut décoré lors du voyage de l'empereur Napoléon III en septembre 1860. Placé à la tête des Dhemins de fer romains, M. Mirès fut poursuivi en 1861 comme gérant de la Caisse des Chemins de fer. Condamné à cinq ans de prison et à 3000 francs d'amende en juillet 1861, cet arrêt fut cassé par la cour de cassation et le procès recommença à la cour de Douai, qui réhabilita M. Mirès sur tous les points. La cour de cassation cassa de nouveau cet arrêt et, après

des phases diverses, M. Mirès fut condamné en février 1870 à six mois de prison et à 3000 francs d'amende. M. Mirès, qui fut propriétaire du *Constitutionnel* et de la *Presse*, est mort à Marseille le 6 juin 1871. (Voy. I, 325, 445, 446 ; — II, 3.)

Mirko Petrovitch était le frère du prince de Monténégro, Danilo Ier, assassiné le 13 août 1860, et le père du prince Nicolas Ier Petrovitch Njegosh, actuellement prince de Monténégro et qui succéda au prince Danilo. (Voy. II, 297.)

François V, duc de Modène, archiduc d'Autriche-Este. détrôné le 22 mars 1860, naquit le 1er juin 1819 et mourut le 20 novembre 1875. Il avait épousé Aldegonde, fille de feu Louis Ier, roi de Bavière. (Voy. I, xv, 189.)

M. Mojon, capitaine d'état-major. (Voy. I, 381.)

M. Alexandre Mon, qui fut trois fois ambassadeur d'Espagne à Paris, avait été ministre des finances et joué un rôle important pendant la minorité de la reine Isabelle. Il s'était montré très favorable à la politique française dans la négociation si délicate des mariages espagnols. (Voy. II, 68, 142, 143, 144.)

Le général Monk [1608-1670]. (Voy. II, 242.)

Le duc de Montebello, né à Paris le 30 juillet 1801, était le fils aîné du maréchal Lannes. Créé pair de France par le roi Louis XVIII, il ne put siéger qu'après 1830. Rallié au gouvernement du roi Louis-Philippe, le duc de Montebello fut envoyé en mission à Copenhague en 1833 et nommé ambassadeur en Suisse (1836), à Naples, puis devint ministre de la marine en mai 1847. Envoyé à l'Assemblée législative (1849) par le département de la Marne, il se tint à l'écart pendant quelque temps après le coup d'État du 2 décembre 1851, mais accepta l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg en 1858. Sénateur le 5 octobre 1864, membre du conseil général de la

Marne, le duc de Montebello était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 30 août 1844. Le duc de Montebello est mort le 19 juillet 1874. (Voy. I, 283, 292, 305 ; — II, 371.

Le général comte DE MONTEBELLO, né le 4 décembre 1804, s'engagea en 1830. Chef d'escadrons en 1840, colonel du 7e régiment de chasseurs en 1847, général de brigade en 1851, de division en 1855, il fut mis en mai 1862 à la tête du corps d'occupation de Rome. Grand-croix de la Légion d'honneur le 10 septembre 1864 il fut nommé commandant de la division de cavalerie de la garde impériale en 1865. Le général de Montebello est mort le 29 août 1875. (Voy. II, 173, 285, 361, 380.)

La comtesse DE MONTEBELLO, née de Villeneuve-Bargemont. (Voy. II, 36.)

M. DE MONTHEROT fut successivement ministre à Cassel (1854-1857), à Athènes (1857-1859), à Bade (1859-1862). (Voy. II, 221.)

Mgr MORLOT était né à Langres en 1795. Évêque d'Orléans en 1839, il devint archevêque de Tours en 1842, cardinal en 1853, archevêque de Paris en 1857, enfin sénateur, grand aumônier de l'empereur et membre du conseil privé. Mgr Morlot est mort à Paris le 29 décembre 1862. (Voy. I, 40, 339, 340, 341, 350, 370, 378, 398.)

Le comte depuis duc DE MORNY, né à Paris le 23 octobre 1811 fut élevé par madame de Souza, d'abord comtesse de Flahault de la Billarderie et mère du général comte de Flahault. Entré dans l'armée en 1832, M. de Morny, après avoir passé deux ans à l'école d'état-major, devint sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers. Il fit les campagnes d'Afrique à la suite du duc d'Orléans, fut blessé à Constantine et décoré pour avoir sauvé la vie au général Trézel. En 1838 il entreprit diverses affaires industrielles, et devint, en 1842, député du Puy-de-Dôme.

Envoyé à l'Assemblée législative par ce même département, en 1849, M. de Morny se rapprocha du prince Louis-Napoléon et ne tarda pas à devenir l'un de ses conseillers les plus influents. Ministre de l'intérieur lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il offrit sa démission en janvier 1852, lors du décret de la confiscation des biens de la maison d'Orléans. Rentré au Corps législatif, M. de Morny en devint président en 1854. En 1856 il fut désigné pour représenter la France au couronnement de l'empereur Alexandre II. Grand-croix de la Légion d'honneur le 2 décembre 1852, créé duc en juillet 1862, M. de Morny est mort le 10 mars 1865. Il avait épousé la princesse Sophie Troubetzkoï. (Voy. I, 280, 312, 317; — II, 286, 381, 389, 412, 431, 445.)

Le comte DE MOSBOURG a été ministre à Bade (1867). (Voy. I, 189; — II, 268, 392, 410.)

L'abbé MOUNIQ. (Voy. I, 369.)

Le marquis DE MOUSTIER naquit le 23 août 1817. Nommé ministre à Berlin le 5 mars 1853, il devint ambassadeur à Vienne le 17 novembre 1859, puis à Constantinople le 28 août 1861. Le 1er septembre 1866 il reçut le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au 17 décembre 1868. Le marquis de Moustier avait été élevé à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur le 9 juin 1867. Il est mort à Paris le 5 février 1869. (Voy. I, 24, 36, 46, 127, 131, 333, 438, 443, 460; — II, 162, 163, 171, 174, 353, 359.)

Le roi MURAT, né en 1771, roi de Naples le 1er août 1808, fusillé à Pizzo le 13 octobre 1815, marié à Caroline Bonaparte sœur de Napoléon Ier. (Voy. I, 13, 16, 326.)

Le prince Lucien MURAT, né à Milan le 16 mai 1803, était le deuxième fils du roi Murat, alors général, et de Caroline Bonaparte, troisième sœur de Napoléon alors premier consul. Après 1815 il suivit sa mère à Trieste.

puis à Venise. En 1824, se rendant aux États-Unis, son bâtiment fit naufrage puis il fut emprisonné en Espagne. Rendu à la liberté, il épousa, en 1827, miss Georgina Fraser. Peu après, son frère aîné mourut. Député du Lot après 1848, il devint, en 1849, ministre à Turin, puis colonel de la garde nationale. Après le 2 Décembre il entra au Sénat et fut reconnu prince en 1853. Grand-croix de la Légion d'honneur le 14 juin 1856, le prince Murat est mort le 10 avril 1878. (Voy. II, 50, 121, 313.)

N

Lord Napier. (Voy. II, 310, 311.)

Napoléon Ier [15 août 1769-5 mai 1821]. (Voy. II, 37.)

Napoléon III naquit au palais des Tuileries le 20 avril 1808. Il était le troisième fils du roi Louis Bonaparte et de la reine Hortense. L'un de ses frères mourut en bas âge; l'autre mourut à Forli en 1830. L'Empereur Napoléon III est mort à Chislehurst le 9 janvier 1873. (Voy. I et II, *passim.*)

Le prince impérial, Eugène-Louis-Jean-Joseph-Napoléon, né au palais des Tuileries le 16 mars 1856, fils unique de l'empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, est mort au Zoulouland, tué à l'ennemi, le 1er juin 1879. (Voy. I, 32.)

Le prince Napoléon est né à Trieste 9 septembre 1822. Il est le second fils du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, dernier frère de Napoléon Ier, et de la princesse Catherine de Wurtemberg. (Voy. I, xiv; 67, 307, 467,

P

plus illustres de l'Angleterre, sans contredit, est trop connue pour que nous songions ici à en tracer un tableau, même succinct. Pendant les soixante années que dura sa vie politique, le célèbre lord ne cessa de prendre une part ardente aux affaires intérieures de son pays et à la politique générale du monde. Son hostilité constante à l'égard de la France, qui éclata particulièrement en 1840 et en 1850 est l'un des traits saillants de sa grande figure. La reine Victoria l'honorait d'une bienveillance et d'une estime qui ne se démentirent jamais. La statue de lord Palmerston a été placée sur la place du palais du Parlement à Londres et dans l'intérieur de l'abbaye de Westminster. Son nom et son titre se sont éteints avec lui. (Voy. I, VII, 121, 123, 241, 312, 379, 392, 441, 445; — II, 54, 71, 72, 100, 160, 179, 206, 216, 219, 226, 235, 277, 283, 285, 287, 293, 294, 301, 339, 340, 344, 349, 352, 356, 430, 433, 434.)

M. PANIZZI, né dans le duché de Modène le 16 septembre 1797, fut d'abord avocat. Compromis dans le mouvement révolutionnaire de 1821, il se réfugia en Angleterre où il obtint la chaire de littérature italienne à l'université de Londres (1828-1830). Nommé ensuite bibliothécaire-adjoint au British-Museum, puis conservateur principal (1856), M. Panizzi, est mort le 9 avril 1879. (Voy. I, 241.)

Le docteur PANTALEONE, chargé par le roi Victor-Emmanuel de plusieurs négociations secrètes, notamment avec Rome en 1860 et 1861, est l'auteur de l'*Iddea italiana nella soppressione dei poteri temporali dei Papi*, Turin, 1884. (Voy. I, VI, 393, 394, 395, 492, 493; — II, 10.)

Robert Ier, duc de PARME, infant d'Espagne, est né le 9 juillet 1848. Il succéda à son père, Charles III, qui mourut assassiné le 27 mars 1854. A son avènement au

trône, il fut placé sous la tutelle de sa mère, la duchesse Louise, fille du duc de Berri, qui avait été assassiné le 13 février 1820. Marié en premières noces, le 5 avril 1869, à la duchesse Marie-Pie-des-Grâces, fille du feu roi des Deux-Siciles Ferdinand II, le duc de Parme a épousé en secondes noces, le 15 octobre 1884, la duchesse Marie-Antonia, fille de feu le prince Michel, infant de Portugal et de la princesse Adélaïde de Lœwenstein-Wertheim-Rochefort. (Voy. I, xv, 42, 44.)

M. Pasqualini, peintre, l'un des intimes amis du prince Louis-Napoléon, depuis Napoléon III, beau-père du docteur Conneau. (Voy. I, 373.)

Le père Passaglia, né à Lucques en 1814, entra dans la société de Jésus et soutint énergiquement les idées libérales d'abord patronnées par le pape Pie IX. Ayant déclaré dans une brochure retentissante que le pouvoir temporel n'était pas une nécessité pour le Saint-Siège, il dut quitter Rome et devint professeur de philosophie morale à l'université de Turin. Député au Parlement italien en 1863, le père Passaglia est l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques. (Voy. I, vi, 393, 394, 401, 431, 463, 464, 493; — II, 2, 4, 8, 9, 12, 13, 14.)

Le marquis Pepoli, né à Bologne le 6 novembre 1825, devint, en 1848, membre du comité de Salut public de Bologne et colonel de la garde nationale. En 1859 il dirigea le mouvement qui eut pour résultat l'expulsion des Autrichiens et fut ministre des finances et des affaires étrangères des Romagnes. En 1860, il était député de Bologne et gouverneur de l'Ombrie. Ministre de l'agriculture en 1862, dans le cabinet Rattazzi, puis ministre de l'intérieur, le marquis Pepoli fut nommé en 1863, ambassadeur en Russie. Négociateur à Paris de la « Convention du 15 septembre 1864 » qui fixait le terme de l'occupation de Rome, il allla ensuite, en 1868, occuper

l'ambassade d'Italie à Vienne. Petit-fils du roi Murat, par sa mère, fille de ce prince, marié le 5 décembre 1844 à la princesse Frédérique de Hohenzollern-Sigmaringen, sœur du prince Charles-Antoine, le marquis Pepoli est mort le 26 mars 1881. (Voy. I, vi, 49, 59, 243, 245, 248, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 268, 326, 331, 449.)

M. Perago. (Voy. I, 163.)

M. Casimir Perier [1777-1832]. (Voy. II, 304.)

L'amiral comte de Persano, né à Vercelli le 11 mars 1806, capitaine de vaisseau en 1841, contre-amiral en 1859, vice-amiral en 1860, fut chargé du commandement de la flotte sarde devant Ancône et Gaëte. Devenu, en 1862, ministre de la marine et amiral, puis sénateur en 1865, il fut nommé commandant supérieur de la flotte italienne lors de la guerre de 1866. Battu le 20 juillet à Lissa par l'amiral autrichien Tegetthoff, il fut condamné, en 1867, après un procès retentissant, qui porta un coup définitif à sa réputation militaire, à la perte de son grade et de la pension qui y était attachée. Le comte de Persano est mort le 28 juillet 1883. (Voy. I, 365, 411, 412, 420.)

M. de Persigny, né en 1808, s'engagea à dix-sept ans et sortit de l'école de Saumur avec le n° 1, en 1828. Bonapartiste ardent, il fut mêlé aux entreprises de Strasbourg et de Boulogne et condamné, lors du procès du prince Louis devant la Chambre des pairs, à vingt années de détention. Rendu à la liberté après 1848, il devint membre de l'Assemblée législative en 1849. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, auquel il prit une part considérable, M. de Persigny devint ministre de l'intérieur en 1852, sénateur, deux fois ambassadeur à Londres du 7 mai 1855 au 23 mars 1858 et du 9 mai 1859 au 26 novembre 1860, puis une seconde fois ministre de l'intérieur. L'Empereur l'avait créé comte en 1852, puis

duc en 1863. Marié à la fille du prince de la Moskowa, le duc de Persigny est mort en 1872. Son fils étant mort sans postérité le nom et le titre s'éteignirent avec lui. (Voy. I, 37, 99, 121, 124, 126, 128, 189, 311, 348, 355, 432, 467, 469, 487; — II, 49, 51, 52, 53, 308, 317, 329, 381, 409, 440.)

Don Giovanni Giveni et Cavaniglia, prince DE PETRULLA et duc d'Angio, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Sicilienne près la cour de Vienne, appartenait à une famille issue d'un prince de la maison d'Anjou, le prince Henri, dont les enfants échappèrent, en 1282, aux Vêpres Siciliennes. Réintégrée dans ses biens par le roi Pierre d'Aragon, la maison Giveni reçut au XVIIe siècle des rois d'Espagne le titre de duc attaché à l'ancien nom d'Angio (Anjou). Élevé en Sicile pendant l'occupation anglaisé destinée à protéger le roi Ferdinand IV contre Napoléon et Murat, le prince de Petrulla adopta les mœurs et les usages britanniques, et, avant de remplir aucune mission diplomatique, il fut célèbre par sa passion pour le sport et les chevaux. Doué de beaucoup de bon sens et d'une grande finesse d'esprit, d'une réelle aptitude pour les affaires, il fit de fréquents voyages en Angleterre et s'y lia avec lord Palmerston, ce qui lui permit de mener à bonne fin diverses négociations délicates. Nommé ministre plénipotentiaire à Vienne, le prince de Petrulla occupa une place à part dans la haute société et à la cour où l'on garda longtemps le souvenir de la splendeur correcte de ses équipages et de l'élégance de ses manières. Le prince de Petrulla correspondait directement avec le roi Ferdinand et fit maintes fois parvenir à ce souverain les plus sages avis. Lors des événements de 1860, le prince de Petrulla conserva le poste de Vienne et le roi François II ne consentit à lui donner un successeur, qui fut

le baron de Winspeare, que lorsqu'il eut plusieurs fois mis en avant des raisons d'âge et de santé. Le prince de Petrulla mourut à Trieste, fidèle à la cause monarchique qu'il avait noblement servie. (Voy. II, 305, 310.)

Sir Charles Phipps, né le 27 décembre 1801, était le second fils du premier comte de Mulgrave et le frère du premier marquis de Normanby, longtemps ambassadeur d'Angleterre à Paris. Après avoir obtenu le grade de colonel et avoir été créé chevalier de l'ordre du Bain, sir Charles Phipps remplit les fonctions de gardien de la bourse privée de la reine et de trésorier du prince Albert. Plus tard, sir Charles Phipps fut nommé trésorier du prince de Galles, protonotaire du duché de Lancastre, receveur général du duché de Cornouailles, enfin secrétaire, chambellan et receveur général et gardien du sceau du prince de Galles, en sa qualité de prince et intendant d'Écosse. Sir Charles Phipps, qui avait épousé en 1835 la seconde fille de Henry Bathurst, archidiacre de Norwich, est mort en 1866. (Voy. II, 209.)

Le comte Mastaï-Ferretti, pape sous le nom de Pie IX, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, est mort à Rome, le 7 février 1878, après trente-deux années de pontificat. (Voy. I et II, *passim.*)

Le marquis de Piennes, après avoir suivi la carrière diplomatique, devint chambellan de S. M. l'Impératrice Eugénie et député au Corps législatif. (Voy. I, 323, 396, 404, 405, 407, 408, 425, 445; — II, 130, 141, 171, 410.)

M. Pierret, entré dans la carrière consulaire en 1850, a été vice-consul à Bologne (1861), consul à Bombay (1868), chargé du consulat général de Montevideo (1873), consul à Yokohama (1876), à Hong-Kong (1880), à Rio-de-Janeiro (1880), chargé d'affaires à Quito (1882), ministre plénipotentiaire (1887). (Voy. I, 89.)

M. Joachim Pietri, né à Sartène en 1820, d'abord

avocat, devint ensuite sous-préfet d'Argentan, puis de Brest, ensuite préfet de l'Ariège, du Cher, de l'Hérault et du Nord. Le 21 février 1866 il remplaça M. Boittelle comme préfet de police. Nommé sénateur le 27 juillet 1870, M. Pietri resta éloigné de la vie politique jusqu'en 1879, époque à laquelle il fut élu sénateur par le département de la Corse. (Voy. I, 126.)

Le cardinal Camillo DI PIETRO mort il y a peu d'années, doyen du sacré collège et évêque suburbicaire d'Ostie et de Velletri, avait brillamment suivi la carrière diplomatique et avait dirigé les nonciatures de Naples et de Lisbonne. Homme du monde, instruit, causeur agréable et fin, le cardinal di Pietro reproduisait fidèlement le type de l'ancien prélat romain. A Naples notamment, il était l'hôte choyé de la princesse de Torella, dont le salon, connu du monde entier, avait pour habitués sir William Temple, les comtes Lebzeltern et Potocki, le prince Schwarzenberg, le duc de Montebello, et où la princesse, assise sur un canapé devenu célèbre, travaillait à un éternel tricot entre les deux diplomates les premiers arrivés. A Naples, Mgr di Pietro avait entrepris des fouilles à Pausilippe, dans lesquelles il engloutit presque toute sa fortune. A Lisbonne, où il passa aussi de longues années, M di Pietro reçut le chapeau de cardinal et garda ses fonctions diplomatiques avec le titre de pro-nonce. Le cardinal di Pietro était l'un des membres les plus influents du sacré collège. Voy. I, 229, 401.)

Georges de La Vallée de Rarécourt, marquis DE PIMODAN, né en 1822, entra au service de l'Autriche après la Révolution de 1830 et servit en 1848 à l'armée d'Italie, sous les ordres du maréchal Radetzky. Fait prisonnier et conduit auprès de Mazzini, qui chercha bien inutilement à le gagner à sa cause, M. de Pimodan

s'échappa et fut chargé de porter à l'Empereur d'Autriche les drapeaux pris pendant la campagne. En 1849, il prit une part brillante à la campagne contre la Hongrie. Agé de trente-trois ans seulement et déjà lieutenant-colonel, le marquis de Pimodan, obligé, pour obtenir le grade de colonel, de se faire naturaliser Autrichien, renonça à poursuivre plus loin sa carrière militaire. Rentré en France et marié à mademoiselle de Couronnel, il reçut le grade de général de brigade dans l'armée pontificale organisée par le général Lamoricière, et tomba frappé de trois balles en pleine poitrine à la bataille de Castelfidardo (18 septembre 1860), en conduisant la charge des zouaves pontificaux et en criant : « Courage, mes enfants! » Transporté dans une chaumière, il y mourut presque aussitôt. En souvenir de cette fin héroïque, le pape Pie IX conféra au fils du marquis de Pimodan, le titre de duc de Castelfidardo. (Voy. I, 116, 238.)

Don Antoine Ier, prince DE PIOMBINO, né le 11 août 1808, marié le 4 octobre 1829 à donna Wilhelmine, fille de feu François, duc Massimo, est mort le 10 juillet 1883. (Voy. I, 357.)

Le marquis DE PLŒUC, après avoir rempli diverses missions financières en Europe, occupa d'importantes fonctions à la Banque de France, où le rôle qu'il joua fut considérable, notamment pendant la Commune de 1871. Le marquis de Plœuc est mort en 1887. (Voy. I, 325.)

M. DE PONTALBA. (Voy. I, 471.)

Le comte POTOCKI. (Voy. II, 218.)

Albert-Alexandre comte DE POURTALÈS, né à Neuchâtel le 10 septembre 1812, entra dans la carrière diplomatique en 1836. Secrétaire de la légation de Prusse à Constantinople (1839), à Naples (1842), le comte de Pourtalès devint en 1845 conseiller actuel et rédacteur

à la section politique du ministère des affaires étrangères, puis, en 1849, ministre de Prusse à Constantinople, poste qu'il garda jusqu'en 1851. A cette époque, se trouvant en désaccord avec le parti politique dirigeant, le comte de Pourtalès fut mis en disponibilité, et prit une part active à la vie parlementaire. En 1859, grâce à la protection de la princesse de Prusse, aujourd'hui S. M. l'impératrice mère Augusta, il fut nommé ministre de Prusse à Paris. Le comte de Pourtalès mourut subitement le 19 décembre 1861. Marié le 26 août 1846 à mademoiselle Anne de Bethmann-Hollweg, le comte de Pourtalès n'a laissé qu'une fille mariée au comte Harrach, qui s'est fait un nom dans les arts. (Voy. I, 391 ; — II, 305.)

Don Juan Prim, né à Reus (Catalogne) en 1814, fut de bonne heure mêlé à tous les mouvements politiques si fréquents en Espagne au commencement du siècle. Devenu général et créé comte de Reus, il fit, en 1853, dans les rangs de l'armée turque, la campagne contre la Russie. De là il dirigea l'expédition espagnole au Maroc et fut créé marquis de Los Castillejos et grand d'Espagne. Placé en 1861 à la tête du corps espagnol chargé d'opérer au Mexique il fut, peu après, nommé maréchal. En septembre 1868 il prit une part active à la révolution qui renversa la reine Isabelle et devint membre du gouvernement provisoire. Instigateur du mouvement qui faillit porter au trône d'Espagne le prince Léopold de Hohenzollern, et de celui qui fit monter sur ce trône le prince Amédée, duc d'Aoste, le maréchal Prim est mort assassiné en 1870. (Voy. II, 186, 192, 266, 301.)

Le comte de Prokesch-Osten, né à Grætz, le 10 décembre 1795, entra en 1813 dans l'armée alliée et devint officier d'ordonnance de l'archiduc Charles. En 1818 il fut attaché, en qualité de secrétaire, au prince de Schwarzenberg. Envoyé en Égypte en 1833, il devint

ensuite ministre d'Autriche à Athènes (1834-1849), à Berlin (1849-1852), puis représenta l'Autriche près la Diète de Francfort (1853). Si l'on en croit les *Mémoires* du comte de Beust, M. de Bismarck qui, à la même époque, représentait la Prusse à Francfort, appelait M. de Prokesch *le désagréable Prokesch*, ce qui tendrait à prouver, étant donné l'antagonisme existant alors entre les deux plus grandes puissances de l'Allemagne, que M. de Prokesch remplissait habilement ses délicates fonctions. En 1855, M. de Prokesch fut chargé du poste de Constantinople. L'ambassadeur d'Autriche près la Porte Ottomane portait alors le titre d'internonce. M. de Prokesch joua un rôle très actif en Orient, et, uni à lord Stratford de Redcliffe, combattit énergiquement la politique de la France, notamment dans la grave question de l'organisation des principautés danubiennes. Ayant renoncé aux affaires publiques en 1871, M. de Prokesch-Osten, aussi connu par son érudition que par sa longue carrière politique, est mort le 25 octobre 1876. (Voy. II, 316, 385.)

M. Provost, de la Comédie-Française. (Voy. II, 180.)

Q

Le comte de Quatrebarbes, chef d'une ancienne famille de l'Anjou, mort aujourd'hui, possédait toute la confiance du général Lamoricière qui l'avait nommé gouverneur civil de la ville et province d'Ancône, poste qu'il occupa avant et après le siège de cette place. (Voy. I, 300.)

R

Le maréchal comte Randon était né à Grenoble en 1795. Engagé volontaire lors de la campagne de Russie, il était capitaine en 1813. Mis à l'écart sous la Restauration, il devint maréchal de camp en 1841 et lieutenant général en 1847. Après 1848, il fut chargé du gouvernement de l'Algérie. En janvier 1851 il reçut le portefeuille de la guerre, puis fut nommé gouverneur général de l'Algérie après le coup d'État. Sénateur en 1852, élevé à la dignité de maréchal de France en 1856, il devint ministre de la guerre pour la seconde fois de 1859 à 1867. Le maréchal Randon est mort en 1871. (Voy. I, 2, 157; — II, 381, 409.)

M. Rattazzi, né le 29 juin 1808, d'abord avocat à Turin, devint après 1848 député d'Alexandrie. En 1849 il fut ministre de l'intérieur, puis de la justice, président de la Chambre des députés en 1852 et de nouveau ministre de la justice de 1854 à 1858. Appelé une seconde fois à la présidence de la Chambre en 1861, il devint, en 1862, président du conseil et chargé des portefeuilles des affaires étrangères et de l'intérieur. De nouveau président du conseil en 1867, M. Rattazzi est mort le 5 juin 1873. (Voy. II, 194, 241, 256, 257, 273, 304, 324, 376, 437.)

Le comte de Rayneval, né à Paris en 1813, fils et petit-fils de diplomates distingués, fut chef du cabinet du comte Molé, puis chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (1844), ministre à Naples (1849), ministre près le pape Pie IX à Gaëte (1849), ambassadeur à Rome, puis am-

des finances ottomanes. A cette époque, au lendemain de la prise de Sébastopol, la France parlait haut et ferme à Constantinople et les ambassadeurs de France et d'Angleterre se mêlaient activement des affaires intérieures de la Turquie. Rencontrant près de l'embarcadère de son caïque, un ami intime, de qui je tiens cette anecdote, lequel voyant le visage bouleversé du ministre turc, lui demandait la cause de son émotion, Riza Pacha répondit tristement : « Ah ! cette guerre faite pour nous sauver ! Avant elle, l'or coulait en Turquie comme l'eau des ruisseaux ! Depuis, pour en payer les frais, nous ne vivons que d'emprunts et nous avons connu le papier ! ! ! » Malgré tout, Riza Pacha, grâce à la constante faveur d'Abd-ul-Medjid, avait rapidement amassé de grands biens. L'influence de Riza Pacha diminua avec l'avènement d'Abd-ul-Aziz, sous le règne duquel il mourut. Quand le général comte de Montebello fut envoyé à Constantinople pour complimenter ce prince, lors de son avènement au trône, en 1861, il reçut l'ordre de faire une visite officielle à Riza Pacha, bien que ce personnage n'occupât plus alors aucune fonction politique, et uniquement pour reconnaître sa constante fidélité au parti dit français. Mais cette démarche, qui fit grand bruit alors à Constantinople, ne parvint pas à rendre à Riza Pacha son influence d'autrefois. (Voy. I, 330.)

Le comte Sosthènes DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Bisaccia, aujourd'hui duc de Doudeauville, né à Paris le 1er septembre 1825, élu député de la Sarthe le 8 février 1871, et constamment réélu depuis, a été ambassadeur à Londres du 4 décembre 1873 au 15 juin 1874. (Voy. I, 131.)

Le comte Gaston DE LA ROCHEFOUCAULD, fils du comte Hippolyte de La Rochefoucauld, ancien ministre plénipotentiaire, qui renonça à la vie politique en 1848, a été

successivement attaché à Francfort (1855), à Saint-Pétersbourg (1857), à Rome (1858), secrétaire à Lisbonne, attaché en cette qualité à l'ambassade extraordinaire du maréchal de Mac-Mahon à Berlin, lors du couronnement du roi de Prusse (1861), secrétaire de seconde classe à Darmstadt, à Madrid (1870), premier secrétaire à Washington (1874) à la commission des Pyrénées (1876). Ayant refusé de se rendre à Berne où M. Challemel-Lacour était alors ambassadeur de la République, le comte Gaston de La Rochefoucauld fut mis en disponibilité (1878), mais M. Gambetta, lors de son passage au ministère des affaires étrangères, le rappela à l'activité et le nomma ministre plénipotentiaire (1882). Le comte Gaston de La Rochefoucauld a été placé dans le cadre de disponibilité de son grade en 1882. (Voy. I, 7, 174.)

Le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN. (Voy. I, 467; — II, 49.)

Mgr DE LA ROCHELLE. (Voy. I, 252.)

Don Clément, prince ROSPIGLIOSI, duc de Zagarolo, né le 15 juin 1823, marié le 4 octobre 1846 à donna Françoise fille du duc de Cadore. (Voy. I, 357.)

Le baron James DE ROTHSCHILD, né à Francfort le 15 mai 1792, mort à Paris le 15 novembre 1868. (Voy I, 321; — II, 229.)

L'archevêque DE ROUEN. (Voy. II, 135.)

M. ROUHER, né à Riom le 30 novembre 1814, était avocat à Riom avant 1848. Député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative, il devint en 1849 ministre de la justice. Démissionnaire le 18 juillet 1851, il reprenait son portefeuille le 24 et le quittait de nouveau le 26 octobre. De nouveau ministre de la justice après le coup d'État, il donna sa démission en janvier 1852 lors du décret de confiscation des biens de la maison d'Orléans. Nommé ensuite

vice-président du conseil d'État, il devenait, en 1855, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et sénateur en 1856. Ministre présidant le conseil d'État (1863), ministre d'État (1863), M. Rouher était nommé président du Sénat en juillet 1869. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 25 janvier 1860. Après la chute de l'Empire, M. Rouher qui ne cessa pas de prendre une part considérable aux événements politiques, devint député de la Corse (août 1871) par suite du désistement en sa faveur de M. Séverin Abbatucci et du Puy-de-Dôme (1876). M. Rouher est mort à Paris, le 3 février 1884. (Voy. I, 2; — II, 267, 274, 307, 317, 320, 329, 332, 334, 355, 381, 428.)

M. Rouland, né à Yvetot le 1er février 1806, fut successivement avocat général à la cour de Rouen (1838), à la cour de cassation (1847), procureur général près la cour de Paris (1853). Le 13 août 1856, il devint ministre de l'instruction publique et des cultes, poste qu'il garda jusqu'en 1863. Au mois d'octobre de cette même année, M. Rouland fut nommé ministre présidant le conseil d'État. Il était sénateur depuis 1859. Gouverneur de la Banque de France le 28 septembre 1864, il garda ces fonctions après la chute de l'Empire et fut élu sénateur de la Seine-Inférieure le 30 janvier 1876. Grand-croix de la Légion d'honneur, le 14 août 1864, M. Rouland est mort le 12 décembre 1878. (Voy. I, 2, 155, 191, 305, 358; — II, 112, 129, 134, 136, 381.)

M. Roux. (Voy. II, 216.)

Don Nicolas Brancaccio, prince de Ruffano, général de l'armée napolitaine, grand maître de la cour et surintendant général de la maison du roi, appartenait à l'une des plus anciennes familles du royaume des Deux-Siciles, d'une origine essentiellement napolitaine et dont la

noblesse remontait à une époque bien antérieure à l'établissement de la monarchie à Naples. Au XIVe siècle, un Brancaccio, Bufile, comte d'Agnano et capitaine-général des armées de l'Église, passa en France où il prit le nom de Brancas et fonda l'illustre maison française de ce nom. Le prince de Ruffano, qui avait embrassé la carrière militaire, suivit le roi François II à Gaëte et à Rome, et, lors de la mort du prince de Bisignano, fut investi des fonctions de grand maître qu'il occupa fidèlement jusqu'à sa mort. (Voy. I, 415.)

Le cardinal RUFFO, né en 1774, mort en 1827. (Voy. I, 468.)

Le prince RUSPOLI ET DE CERVETERI, né le 5 juin 1807, mort le 6 novembre 1876, général des armées pontificales, chef de l'hospice sacré apostolique, avait épousé, le 16 mai 1832, la princesse Barbe, fille du prince Massimo, morte le 1er novembre 1849. (Voy. I, 235, 236.)

Lord John RUSSELL, né le 18 août 1792, était le troisième fils du duc de Bedford. Entré dans la vie politique en 1813, il fut l'un des auteurs du célèbre *Reform Bill* de 1831. Ministre de l'intérieur en 1835, des colonies en 1839, chef du cabinet wigh en juillet 1846 jusqu'en février 1852, il revint au pouvoir en décembre de cette même année comme premier ministre. Envoyé aux conférences de Vienne en avril 1855, il devenait en 1859 ministre des affaires étrangères et chef du cabinet, après la mort de lord Palmerston en 1865. Lord John Russell est mort le 28 mai 1878. (Voy, I, VIII, 17, 18, 99, 123, 128, 129, 130, 307, 318, 323, 325, 328, 333, 344, 348, 379, 427, 441, 465, 466, 467, 485, 486, 487 ; — II, 19, 21, 35, 54, 72, 86, 87, 89, 100, 124, 159, 168, 174, 175, 179, 186, 187, 192, 206, 208, 209, 216, 226, 231, 243, 247, 259, 260, 261, 266, 275, 277, 279, 284, 298, 299, 301, 302, 307,

S

question et rédigea même un projet d'accord, mais il mourut peu après, le 29 août 1861. (Voy. I, 394, 401; — II, 5, 6, 13, 162.)

Léon, prince SAPIÉHA, né le 18 septembre 1802, conseiller d'Empire héréditaire autrichien et maréchal de pays pour la Gallicie, marié le 19 décembre 1825 à la comtesse Hedwige Zamoïska. (Voy. II, 218.)

M. DUBOIS DE SALIGNY a été ministre à La Haye (1849) et ministre au Mexique (1860-1863). (Voy. II, 185, 189, 241, 242, 266, 267, 299, 301.)

M. SAMPAYO a été ministre à Cassel (1859-1862). (Voy. II, 360, 367.)

Le comte DE SARTIGES, né le 18 janvier 1809, fut successivement ministre en Perse (1847), à Washington (1851), à La Haye (1859), ambassadeur près le Saint-Siège (1864-1868) et sénateur de l'Empire. (Voy. II, 439.)

Le prince Eugène DE SAVOIE-CARIGNAN, né le 14 avril 1816, était le fils du chevalier de Savoie (30 octobre 1783,-15 octobre 1825), et de la fille du duc de La Vauguyon. Par décret du 28 avril 1834 il fut déclaré prince de Savoie-Carignan. (Voy. I, 178.)

Le docteur SCANZONI. (Voy. II, 343.)

Alexandre-Gustave-Adolphe, baron puis comte DE SCHLEINITZ, né le 29 décembre 1807, successivement attaché à la légation de Prusse à Copenhague (1835), secrétaire dans ce même poste (1836-1838), puis à Saint-Pétersbourg (1838-1840), à Londres (1840-1841), conseiller actuel et rédacteur dans la section politique du ministère des affaires étrangères (1841-1848), fut nommé ministre des affaires étrangères le 20 juin 1848, mais ne garda son portefeuille que huit jours. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Hanovre (1848-1849), délégué de la Prusse pour les négociations de paix avec le Danemark (mai 1849), le baron de Schleinitz

recevait, pour la deuxième fois, le portefeuille des affaires étrangères (1849-septembre 1850), et, pour la troisième fois, du 6 novembre 1858 à octobre 1861. Nommé ministre de la maison royale de Prusse à cette date, le baron de Schleinitz, qui reçut le titre de comte le 15 juin 1879, devait garder ces hautes fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 19 février 1885. Marié en 1865 avec mademoiselle Marie de Buch, sa veuve a épousé, le 16 juin 1886, le comte de Wolkenstein, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg. (Voy. I, 290, 293; — II, 157.)

Le chevalier de Schmerling, né à Vienne, le 23 août 1805 fut d'abord conseiller à la cour d'appel (1846). Chargé en 1848 de représenter l'Autriche à l'assemblée préparatoire réunie à Francfort, il fut choisi par l'archiduc Jean, vicaire de l'Empire, comme premier ministre. Il conserva ces fonctions jusqu'en décembre 1848 et devint alors ministre d'Autriche à Francfort. Devenu en 1849 ministre de la justice, puis président de la cour de cassation, M. de Schmerling remplit de 1860 à 1865 les fonctions de ministre d'État. M. de Schmerling, aujourd'hui président de la cour de cassation, est membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche depuis le 1er avril 1867. (Voy. I, 334; — II, 224.)

Le général Schmidt. (Voy. I, 199.)

Le général baron de Schumacher, après avoir servi dans les corps suisses à Naples, entra dans l'armée napolitaine avec le grade de général. On ne pouvait appartenir aux régiments suisses qui servaient à Naples que jusqu'au grade de colonel. Ancien officier d'ordonnance du roi Ferdinand, qui lui témoignait une bienveillance particulière, il jouit également de la faveur du roi François II. Après avoir lutté à Gaëte pour la cause royale, le général de Schumacher se retira en Suisse et accompagna souvent François II dans ses voyages. En 1877 il

fut chargé, en compagnie du duc de San Martino de Montalbo, ancien ministre des Deux-Siciles à Madrid, et du commandeur Ruggero Besia qui avait été secrétaire des commandements de S. A. R. le comte de Girgenti, de ramener en Espagne le corps de ce prince qui était mort à Lucerne en 1871 et qui repose actuellement dans les caveaux de l'Escurial. (Voy. I, 415.)

Jean-Adolphe, prince DE SCHWARZENBERG, né le 22 mai 1799, marié le 23 mai 1830 à Éléonore, fille du prince de Lichtenstein. (Voy. II, 270.)

Le général Winfield SCOTT, né à Pétersburg en Virginie, le 13 juin 1786, était d'origine écossaise; capitaine d'artillerie en 1808, lieutenant-colonel en 1812, colonel en 1813, brigadier et major-général en 1814 pendant la guerre contre l'Angleterre, nous retrouvons en 1841 Winfield Scott général en chef, et, en 1855, lieutenant général, titre qui n'avait été décerné qu'à Washington. Winfield Scott s'était particulièrement distingué pendant la lutte contre l'Angleterre et la lutte contre les Indiens commandés par Black Hawk. Il prit une part considérable à la guerre contre le Mexique, assista à plus de quinze batailles rangées comme commandant en chef, et enfin prit Mexico (1847). Lors de la guerre de Sécession, Winfield Scott commanda en chef l'armée fédérale des États-Unis, mais le 31 octobre 1861 il céda, pour cause d'infirmités, le commandement au général Mac-Clellan. Le général Scott est l'une des gloires des États-Unis. (Voy. II, 206, 249.)

Le baron DE SEEBACH, ancien ministre de Saxe à Paris, gendre du chancelier de Nesselrode. (Voy. I, 189, 190.)

M. DE LA SELLE, attaché à l'ambassade de France près le Saint-Siège. (Voy. II, 171.)

Le maréchal SERRANO, duc de la Torre, né en 1810, à San Fernando, près de Cadix, prit une part active à

la guerre de l'Indépendance et suivit la cause de la reine Christine en combattant Espartero. Très mêlé à toutes les luttes politiques de son pays, nous retrouvons, vers 1847, M. Serrano en lutte contre Narvaëz et faisant rappeler de l'exil Espartero, son ancien adversaire. Il lutta contre la toute-puissance de Narvaëz et fut exilé après le mouvement révolutionnaire de Saragosse (février 1854). Nommé ensuite capitaine-général de l'artillerie, puis de la Nouvelle-Castille, il fut nommé ambassadeur d'Espagne à Paris après le coup d'État d'O'Donnel en juillet 1856. Adversaire constant de Narvaëz, M. Serrano devint gouverneur de Cuba en 1861, capitaine-général de Madrid en 1865, puis président du Sénat. En 1868, lors de la révolution qui mit fin au règne de la reine Isabelle, le maréchal Serrano forma avec Prim et Topete un gouvernement provisoire, et reçut le titre de régent du royaume en 1869, fonction qu'il exerça jusqu'à l'avènement du duc d'Aoste au trône d'Espagne (novembre 1870). Président du conseil et ministre de la guerre dans le nouveau gouvernement, comblé d'honneurs, il fut chargé de la direction des opérations contre les carlistes (mai 1872). En 1874 il devint de nouveau chef du pouvoir exécutif après l'abdication du roi Amédée, et il accepta l'ambassade de Paris sous le règne d'Alphonse XII. Le maréchal Serrano est mort le 26 novembre 1885. (Voy. II, 186, 301.

M. Sewart, homme d'État américain [1801-1872]. (Voy. II, 206, 220, 238, 349, 388, 415.)

Mgr Sibour naquit en 1792. Nommé archevêque de Paris en remplacement de Mgr Affre, mort sur les barricades en 1848, il fut lui-même assassiné par un prêtre interdit le 7 janvier 1857. (Voy. I, 350.)

Le cardinal de Silvestri, né à Rovigo en 1803, fut créé cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie du Pan-

théon, le 15 mars 1858 et mourut en 1875. (Voy. I, 401; — II, 5.

Le général SIRTORI, né en 1813, mort à Rome le 18 septembre 1874, d'abord prêtre (1840), puis mêlé au mouvement libéral italien, disciple de Manin, suivit les expéditions de Garibaldi et fut chef d'état-major des *Mille*. Général de division en 1866, battu par les Autrichiens, puis disgracié, le général Sirtori a été, en 1872, président du comité général de l'infanterie. (Voy. I, 422.)

M. SLIDELL, envoyé des États confédérés du Sud en Europe. (Voy. II, 196, 197, 199, 200, 202, 218, 236, 237, 247, 349, 352, 364.)

M. SOLAR. (Voy. I, 471.)

La reine SOPHIE (des Pays-Bas) était la fille du roi de Wurtemberg, Guillaume Ier. Mariée le 18 juin 1839 au prince royal des Pays-Bas, depuis le roi Guillaume III, la reine Sophie est morte le 3 juin 1877. (Voy. II, 280, 443, 444.)

Le marquis Gérard DE SOUZA, après avoir rempli les fonctions de ministre d'Espagne à Constantinople, fut nommé ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège. (Voy. II, 114, 149.)

L'abbé STELLARDI, ecclésiastique piémontais, fut adjoint au docteur Pantaleone dans les négociations secrètes du roi Victor-Emmanuel et de M. de Cavour, en 1860 et 1861, négociations auxquelles fut mêlé le cardinal Santucci, et auxquelles le cardinal Antonelli mit brusquement fin après s'en être occupé, à cause d'une indiscrétion commise, qui aurait pu le compromettre. (Voy. VI, I, 38, 66, 67, 68, 75, 77, 78, 79.)

Lord STRATFORD CANNING, vicomte de Redcliffe, né le 6 janvier 1788, fut envoyé à Constantinople en qualité de secrétaire en 1809. Ministre en Suisse (1814) il assista

en 1815 au congrès de Vienne, puis devint ministre aux États-Unis (1820). Nommé une première fois ambassadeur d'Angleterre à Constantinople en 1825, il garda ces fonctions jusqu'en 1829. En 1833 il fut désigné pour représenter la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, mais le czar Nicolas, qui était au courant de l'attitude impérieuse que sir Stratford Canning avait prise à Constantinople, ne consentit pas à ce qu'il fût accrédité auprès de sa personne, refus dont sir Stratford Canning garda une rancune profonde. Après avoir fait partie de la Chambre des communes de 1835 à 1841, sir Stratford Canning fut, pour la seconde fois, nommé ambassadeur à Constantinople. Son influence en Orient fut considérable et le grand vizir Réchid Pacha contribua à la rendre, pendant un temps, toute-puissante. Lord Stratford avait reçu la pairie en 1852. Par rancune contre l'Empereur Nicolas, il contribua puissamment à la guerre de Crimée en compliquant à plaisir des questions qui n'étaient pas insolubles. La lutte d'influence à laquelle il se livra contre M. Thouvenel, de 1855 à 1858, pendant et après la guerre de Crimée, mit en péril plusieurs fois l'alliance anglaise et nuisit à l'Empire ottoman qu'il ne défendait qu'à un point de vue égoïste et mesquin. Le sultan Abd-ul-Medjid supportait impatiemment les violences et les hauteurs de lord Stratford, qui fut rappelé en 1858 et remplacé par sir Henry Bulwer qui, avec des formes plus étranges, suivit d'ailleurs la même politique. Nommé chevalier de la Jarretière en 1869, lord Stratford est mort le 14 août 1880, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir pris part, jusqu'à la fin de sa vie, aux discussions parlementaires de la Chambre des lords, notamment dans les affaires d'Orient. Sa statue en pied a été placée dans l'abbaye de Westminster. (Voy, I, 379; — II, 72, 160, 353.)

Jérusalem, à Jassy, gérant du consulat général de Bucarest, consul général à Bagdad, à Belgrade, agent et consul général à Alexandrie et ministre plénipotentiaire. M. Tastu a été mis à la retraite en 1871. Il est le fils de madame Amable Tastu si honorablement connue dans le monde littéraire contemporain. (Voy. II, 342.)

M. Thouvenel naquit à Verdun, le 11 novembre 1818. Il appartenait à une ancienne famille très honorablement connue en Lorraine. Son père, chevalier de Saint-Louis, après avoir fait les campagnes du premier Empire, mourut maréchal de camp en août 1843. L'un de ses oncles, fort connu en son temps par ses travaux scientifiques, remplissait les fonctions de premier médecin auprès du roi Louis XVIII et devint depuis député de la Meurthe.

Après avoir terminé son droit, en 1838, M. Thouvenel, âgé de vingt ans, entreprit un voyage sur les bords du Danube et en Orient, dont il publia la relation d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* et qui eut le plus vif succès, puis en un volume fort rare aujourd'hui (*Hongrie et Valachie*, chez Arthus Bertrand, 1840). Cet ouvrage lui ouvrit les portes du département des affaires étrangères que dirigeait alors M. Guizot, et il entra à la direction politique, à la tête de laquelle était placé M. Desages, qui le distingua rapidement, et ne cessa de lui porter un intérêt particulier. Après un séjour de trois années dans les bureaux de l'hôtel des Capucines, interrompu par un voyage en Angleterre et un voyage en Espagne, où il avait été envoyé par M. Guizot auprès du comte de Sainte-Aulaire et du comte Bresson, M. Thouvenel fut nommé attaché à Bruxelles, poste élevé au rang d'ambassade depuis le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi des Belges Léopold Ier, et dont le titulaire était alors le marquis de Rumigny, frère aîné du

général comte de Rumigny, aide de camp du roi Louis-Philippe.

Vers la fin de 1845, M. Guizot envoya M. Thouvenel en Grèce, sous les ordres de M. Piscatory qui était alors ministre de France à Athènes. Il fut nommé secrétaire de légation le 25 novembre 1846, et M. Piscatory ayant été appelé à l'ambassade du roi à Madrid, M. Thouvenel gérait le poste d'Athènes depuis plusieurs mois, quand éclata la révolution de 1848. D'abord révoqué, M. Thouvenel fut presque en même temps maintenu dans ses fonctions par M. de Lamartine, et invité à les remplir jusqu'à l'arrivée du représentant du nouveau gouvernement, M. Guillemot. Ce dernier ayant renoncé à se rendre en Grèce, M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, nomma M. Thouvenel chargé d'affaires à Athènes, après les journées de juin. Le prince Louis-Napoléon maintint M. Thouvenel en Grèce avec le titre de ministre, qu'il reçut le 5 mars 1849. Cette nomination fut la première de ce grade que signa le nouveau président de la République. Agé à peine de trente et un ans, M. Thouvenel avait à justifier un avancement aussi rapide quoique hiérarchique. La démonstration de l'Angleterre en 1850, lui en fournit l'occasion. On sait qu'une escadre anglaisa de quatorze vaisseaux de guerre vint subitement établir le blocus devant le Pirée, au commencement de l'année 1850, sous le prétexte de soutenir les réclamations d'un Israélite de Gibraltar, nommé don Pacifico. En réalité, il ne s'agissait de rien moins que de renverser le roi Othon ou de le contraindre à subir désormais, sans contestation, l'influence britannique, et lord Palmerston saisissait pour rétablir le prestige britannique en Grèce et dans tout l'Orient, le moment où la France, fort préoccupée de ses affaires intérieures, ne pouvait guère agir au dehors. Au risque de se voir désavoué,

M. Thouvenel protesta énergiquement et organisa de lui-même la résistance à la cour d'Athènes. Il acquit par suite de l'attitude qu'il avait prise, les vives sympathies du peuple grec et l'amitié la plus particulière du roi Othon et de sa femme la reine Amélie. Le prince président donna au représentant de la France, après cette crise, une marque publique d'approbation, en le nommant commandeur de la Légion d'honneur.

Toutefois, bien que la dignité de la France ait été sauvegardée en Grèce, le gouvernement français ne voulant pas aller jusqu'à une rupture avec l'Angleterre, et la Grèce ayant dû céder à la force en subissant les exigences de l'Angleterre, M. Thouvenel demanda à quitter Athènes où il avait représenté une politique militante que l'on n'avait pas pu ou voulu suivre jusqu'au bout. Nommé ministre de France à Munich le 16 novembre 1850, l'appui énergique qu'il avait prêté au roi Othon, dans une crise si menaçante pour son trône, assurait à M. Thouvenel un excellent accueil de la part du frère de ce prince, le roi de Bavière Maximilien I[er].

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, M. Thouvenel fut appelé à Paris par le prince président pour occuper les fonctions de chef de la direction politique au département des affaires étrangères. La grande crise politique provoquée par la question des lieux saints, puis par la guerre de Crimée, donnait alors à la diplomatie française une activité presque sans précédent. Chargé pendant trois années de la rédaction des pièces diplomatiques les plus importantes, M. Thouvenel fut fait grand officier de la Légion d'honneur, après la publication dans le *Moniteur* des documents qui éclairèrent la France et l'Europe sur la nécessité de la guerre d'Orient. Pendant les conférences de Vienne, où M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, représentait la

France, M. Thouvenel fut chargé de l'intérim du ministère.

Le moment vint de pourvoir à l'ambassade de France à Constantinople demeurée vacante depuis le départ du général Baraguay d'Hilliers, appelé au commandement de l'expédition française dans la mer Baltique. L'Empereur confia à M. Thouvenel cette ambassade, que la présence des troupes anglo-françaises en Crimée rendait la plus importante de la hiérarchie diplomatique. Il suffit de rappeler ici la constante habileté avec laquelle, sur ce terrain brûlant, M. Thouvenel ne cessa de lutter contre les intrigues de lord Stratford de Redcliffe. Le gouvernement britannique lui-même jugea utile, en 1858, de rappeler son fougueux ambassadeur et le remplaça par sir Henry Bulwer qui ne se montra, d'ailleurs, guère plus modéré. Les questions soulevées par le traité de Paris avaient naturellement leur contre-coup principal à Constantinople. L'organisation des Principautés danubiennes, notamment, donna lieu aux craintes les plus vives en Europe. M. Thouvenel conduisit toutes ces négociations et obtint, vers la même époque, d'importants avantages pour l'Église catholique. C'est sur sa demande que le sultan Abd-ul-Medjid a fait don à la France, le 20 septembre 1856, de l'église de Sainte-Anne, fondée à Jérusalem par un Lusignan sur l'emplacement de la maison où naquit la Vierge et convertie plus tard en école religieuse par Saladin. Son intervention a également décidé la Porte a investir l'archevêque primat des arméniens-unis, des mêmes pouvoirs et prérogatives que les chefs des diverses communautés chrétiennes de l'Empire ottoman. Enfin, il aida de tout son pouvoir au succès des négociations de M. Ferdinand de Lesseps dans l'épineuse question du percement de l'isthme de Suez. L'Empereur, en récompense de ces services, *non*

interrompus, souvent brillants et toujours heureux, pour nous servir ici des termes mêmes dans lesquels les journaux annoncèrent sa promotion, l'avait élevé à la dignité de sénateur, le 8 mai 1859.

Le 4 janvier 1860, Napoléon III confia à M. Thouvenel le portefeuille des affaires étrangères, qu'il devait garder trois ans. L'annexion de Nice et de la Savoie à la France, les traités de commerce avec l'Angleterre et la Prusse, l'expédition de Syrie, les négociations relatives à la question romaine, la chute de François II et les entreprises de Garibaldi, l'expédition de Chine, les débuts de la guerre du Mexique, la lutte du Sud contre le Nord, sans parler des incidents retentissants alors du *Trent*, de Serbie, du Monténégro, signalèrent les trois années si remplies d'événements que M. Thouvenel passa au quai d'Orsay. Le 18 octobre 1862, M. Thouvenel, qui était d'avis de sortir, par l'évacuation de Rome à une date fixe, des inextricables difficultés de la question romaine, offrit sa démission à l'Empereur.

Après avoir quitté le ministère, M. Thouvenel fut appelé, le 24 novembre 1862 à la présidence du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est où il rendit les plus éminents services. Il était, en outre, président du conseil général du département de la Meuse. Le 4 mars 1864, l'Empereur lui confia la présidence de la commission chargée d'examiner les questions pendantes entre le vice-roi d'Égypte et la Compagnie de l'isthme de Suez. Au mois d'août 1865, M. Rouher fut chargé par l'Empereur de savoir si M. Thouvenel désirait succéder, comme membre du conseil privé, au comte Walewski qui était obligé de résigner ces hautes fonctions pour prendre la présidence du Corps législatif. M. Thouvenel préféra le poste de grand référendaire du Sénat, que la mort du général

marquis d'Hautpoul laissait vacante. L'Empereur le nomma grand référendaire du Sénat le 4 avril 1865. A la fin de cette même année, il fut appelé à la présidence de la conférence des chemins de fer en remplacement du duc de Morny.

M. Thouvenel mourut au palais du Luxembourg, où il résidait, le 18 octobre 1866, âgé de quarante-huit ans à peine, emporté par une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps et que les excès de travail, conséquence inévitable d'une carrière aussi laborieuse que rapide, avaient rendue incurable. Un décret du 19 octobre 1866 décida que ses obsèques seraient faites aux frais du Trésor public, à Paris et à Metz où se trouvait la sépulture de sa famille, avec cette pompe extérieure dont l'Empire aimait à entourer ce genre de cérémonies.

Le 20 juin 1860, à l'occasion de l'annexion des trois nouveaux départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes à la France, M. Thouvenel avait été élevé au rang de grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur. Il reçut même alors un brevet rédigé dans des termes spéciaux, destiné à perpétuer ce souvenir dans sa famille. Napoléon III songea à ce moment à conférer à M. Thouvenel le titre de duc et à lui faire don d'une maison dans Paris. Ces offres furent déclinées et M. Thouvenel mourut sans laisser de fortune.

Il était grand-croix des principaux ordres de l'Europe notamment de l'Aigle-Noir de Prusse et des Séraphins de Suède. (Voy. I et II, *passim.*)

Madame Thouvenel. (Voy. II, 274; 306, 315, 355, 447, 452, 455.)

M. Constantin Thouvenel. (Voy. II, 54.)

Le vice-amiral, Le Barbier de Tinan, né le 30 août 1803, entré à quinze ans à l'École navale de Brest, était

enseigne de vaisseau en 1829, capitaine de corvette en 1837, de vaisseau en 1843, contre-amiral en 1851 et enfin vice-amiral en 1855. Commandant la station navale du Levant au début de la guerre de Crimée, il commanda ensuite la flotte française devant Gaëte et Naples en 1860. En mai 1861 il fut envoyé sur la côte de Syrie, lors des massacres. Grand-croix de la Légion d'honneur, le vice-amiral de Tinan est mort le 18 décembre 1876. (Voy. I, 269, 279, 297, 343, 351, 359, 388, 396.)

L'évêque Tobie. (Voy. I, 329.)

M. Tolstoï. (Voy. I, 284.)

Don Alexandre Torlonia, prince de Civitella-Cesi, etc., etc., né le 1er juin 1800, marié le 16 juillet 1840 à donna Thérèse, fille du prince Colonna-Doria, mort le 7 février 1886. (Voy. II, 130.)

M. de la Torre Ayllon occupa longtemps le poste de ministre d'Espagne à Vienne. (Voy. II, 229, 233.)

Mgr de La Tour d'Auvergne naquit à Moulins, le 6 décembre 1826. A vingt-deux ans, il reçut la prêtrise. Auditeur de rote, à Rome, pour la France, en 1855, il fut nommé coadjuteur à Bourges, avec le titre d'archevêque de Colosses *in partibus*, en avril 1861. Devenu archevêque de Bourges, le 10 décembre 1861, il mourut dans cette ville le 17 septembre 1879. Il était le frère aîné du prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur et deux fois ministre des affaires étrangères sous le second Empire. (Voy. I, 169 ; — II, 84, 110, 112, 129.)

Le prince de La Tour d'Auvergne fut successivement ministre de France à Weimar (1854-1855), à Florence et Parme (1855-1857), à Turin (1857-1859), à Berlin (1859-1862), ambassadeur à Rome (1862-1863), à Londres (1863-1869), à Vienne (1870), et deux fois ministre des affaires étrangères ; du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870, et du 10 août 1870 au 4 septembre de cette même année.

Un hasard, bien digne de remarque, a amené le prince de La Tour d'Auvergne à négocier successivement avec le comte de Cavour, M. de Bismarck, le cardinal Antonelli, lord Palmerston et le comte de Beust. Le prince de La Tour d'Auvergne est mort en 1871. (Voy. II, 423, 428, 439.)

Le comte DE TRANI, né le 1er août 1838, est fils du second mariage du roi des Deux-Siciles Ferdinand II, et de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse-Isabelle. Il a épousé le 5 juin 1861 Mathilde, duchesse en Bavière, née le 30 septembre 1843. (Voy. II, 60, 83.)

Le comte DE TRAPANI, né le 13 août 1827, est le quatrième enfant du roi des Deux-Siciles François Ier, mort en 1830, et de sa seconde femme, Marie-Isabelle, infante d'Espagne, morte le 13 septembre 1848. Le comte de Trapani a épousé, le 10 avril 1850, l'archiduchesse Marie-Isabelle, fille de Léopold II, grand-duc de Toscane, née le 21 mai 1834. (Voy. I, 327, 476; — II, 62, 116, 165.)

Le président TROPLONG, né en 1795, entré à la cour de cassation en 1835, pair de France en 1836, était premier président à la cour de Paris en 1848. Nommé en 1852 premier président de la cour de cassation, puis sénateur, M. Troplong remplit de 1854 à 1869 les fonctions de président du Sénat. Il était membre du conseil privé, et était entré en 1840 à l'Académie des sciences morales et politiques. M. Troplong est mort en 1869. (Voy. II, 381.)

Le père TRULLET, moine franciscain conventuel, né à Smyrne, après avoir longtemps séjourné à Constantinople, devint consulteur canoniste de l'ambassade de France près le Saint-Siège, et mourut en 1879. (Voy. II, 162.)

V

Le maréchal Vaillant est né à Dijon, en 1790. Après être sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application, il se distingua à Waterloo et à Paris en 1815. Blessé lors de la prise d'Alger, en 1830, il était colonel au siège d'Anvers, en 1832. Commandant de l'École polytechnique en 1839, lieutenant général en 1845, il dirigea le siège de Rome en 1849. Créé maréchal de France en 1851 et sénateur, il entra à l'Académie des sciences en 1853. Nommé ministre de la guerre (1854-1859), le maréchal Vaillant remplit les fonctions de major général pendant la campagne d'Italie. Ministre de la maison de l'Empereur, de 1860 à 1870, le maréchal Vaillant est mort en 1872. (Voy. I, 89; — II, 139, 381.)

La comtesse Valentini, née princesse Marie Bonaparte, était fille du prince Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Ier. Douée d'une grande beauté, elle a publié en italien plusieurs volumes de poésies. La comtesse Valentini est morte à Pérouse où se trouvaient ses propriétés, vers 1873. (Voy. II, 31, 120, 125, 130, 131, 141.)

Le marquis de la Valette, né à Senlis, le 25 novembre 1806, fut d'abord secrétaire de légation à Stockholm en 1837, consul général à Alexandrie en 1841, enfin ministre à Cassel en 1846 et à Constantinople en 1851. Le 23 juin 1853, il entra au Sénat. Nommé ambassadeur à Constantinople, le 11 février 1860, il passa avec la même qualité à Rome, le 28 août 1861. Ministre de l'intérieur en mars 1865, il devint ministre des affaires étrangères du 17 décembre 1868 au 17 juillet 1869. Nommé à cette époque ambassadeur à Londres, il ne

Le marquis DE VILLAMARINA avait été second plénipotentiaire du Piémont au congrès de Paris en 1856. Le comte de Cavour était premier plénipotentiaire. (Voy. I, 102, 177, 218.)

Le cardinal DE VILLECOURT, né à Lyon en 1787, fut d'abord curé d'une des paroisses de cette ville, puis vicaire général de Meaux et plus tard de Sens. Nommé évêque de La Rochelle en 1835 et démissionnaire presque aussitôt, il se retira à Rome. Créé cardinal du titre de Saint-Pancrace, le 17 décembre 1855, le cardinal de Villecourt est mort le 17 janvier 1867. (Voy. II, 5.)

Le comte VIMERCATI, attaché militaire à la légation d'Italie à Paris, servit souvent d'intermédiaire entre le roi Victor-Emmanuel, l'empereur Napoléon III et le comte de Cavour. (Voy. I, VI, 341, 352, 356; — II, 84, 148.)

W

Le comte WALEWSKI est né le 4 mai 1810 en Pologne. En 1830 il entra dans l'armée française et devint capitaine au 4e hussards. Après avoir donné sa démission il se consacra à la littérature et au théâtre. En 1840, M. Thiers le chargea d'une mission en Égypte et il fut envoyé comme ministre à Buenos-Ayres sous le ministère de M. Guizot. S'étant attaché à la fortune du prince Louis-Napoléon après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, le comte Walewski fut envoyé comme ministre à Florence en 1849, puis à Naples. En 1854 il devint ambassadeur à Londres, et, le 7 mai 1855, ministre des affaires étrangères. C'est en cette qualité qu'il présida le congrès de Paris en 1856. Entré au Sénat en 1855, le comte Walewski devint ministre d'État le 24 novembre

1860. Élu député par le département des Landes, en août 1865, il devint président du Corps législatif le 1er septembre de la même année. Le comte Walewski, qui était en outre membre du conseil privé et grand-croix de la Légion d'honneur, est mort subitement à Strasbourg le 27 octobre 1868. Marié en premières noces en 1831 à lady Caroline Montagu, fille de lord Sandwich, le comte Walewski épousa en secondes noces mademoiselle de Ricci. (Voy. I, XIX, 19, 25, 311, 312, 382, 387, 430; — II, 86, 94, 136, 381, 409, 428.)

M. WATTEL, jurisconsulte et diplomate allemand, né près de Neuchâtel en 1714, mort en 1767, auteur d'un livre célèbre sur le *Droit des gens*. (Voy. I, 14.)

La duchesse DE WELLINGTON, née le 27 septembre 1820, mariée le 18 avril 1839 au deuxième duc de Wellington, veuve le 13 août 1884, est la fille du huitième marquis de Tweeddale. (Voy. II, 326.)

Le baron DE WERTHER, né à Kœnigsberg le 30 janvier 1809, fut d'abord ministre de Prusse en Suisse (1842), et en Grèce (1844). Depuis lors, une singulière fatalité bien digne d'être remarquée lui a fait occuper les mêmes fonctions dans quatre pays qui, à la suite de guerres malheureuses, expièrent cruellement leurs défaites. Le baron de Werther représenta en effet la Prusse à Copenhague, ensuite à Vienne lorsque éclata la guerre de 1866, à la suite de laquelle il fut plénipotentiaire à Prague, puis à Paris lors de la rupture de 1870, enfin à Constantinople lors de la guerre russo-turque. Aussi, le sultan Abd-ul-Hamid, très superstitieux comme la plupart des Orientaux, attribuait-il sérieusement au baron de Werther une influence néfaste qui allait jusqu'à l'impressionner. Doué d'une grande modération et d'une bienveillance que sa longue et curieuse carrière avait rendue aimablement sceptique, le baron de Werther est le type

le plus achevé du diplomate d'un autre âge. Il a pris sa retraite en 1877 après une carrière active de près de quarante années. (Voy. II, 257.)

Le capitaine WILKES, commandant du San Jacinto. (Voy. II, 196.)

Le baron DE WIMPFFEN, successivement secrétaire à La Haye, à Florence, à Berlin, devint, en 1877, chef du cabinet du marquis de Banneville, alors ministre des affaires étrangères, puis ministre plénipotentiaire. (Voy. II, 368, 443.)

Le prince Auguste DE WURTEMBERG, né le 21 février 1808, lieutenant général, avait épousé, le 20 novembre 1845, la princesse Charlotte, fille du roi de Wurtemberg, Guillaume Ier. (Voy. II, 322.)

Sir Charles WYKE, après avoir passé de longues années dans divers postes diplomatiques des deux Amériques, a rempli les fonctions de ministre d'Angleterre à Copenhague. (V. II, 189, 241, 242, 299, 318, 319, 325.)

M. WYSE, qui représentait l'Angleterre à Athènes en 1850 lors des réclamations anglaises qui amenèrent la flotte de guerre britannique au Pirée, avait épousé une fille du prince Lucien Bonaparte. Il est le père de madame Rattazzi, d'abord princesse de Solms et actuellement madame de Rute, et de madame la générale Türr. (Voy. II, 72.)

FIN DE L'INDEX BIOGRAPHIQUE

Paris. — Imp. P. MOUILLOT, 13, quai Voltaire. — 90580.

Paris. — Imprimerie J. Cathy, 3, rue Auber.